



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

**Le présent document a été conservé et
archivé aux fins de référence et de recherche.**

Son contenu n'est pas à jour, il se peut qu'il ne soit plus pertinent ou applicable et qu'il ait été mis à jour ou remplacé par un document plus récent.

BÂTIR UNE CLASSE MOYENNE FORTE

#Budget2017

Déposé à la Chambre des communes
par le ministre des Finances,
l'honorable William Francis Morneau, c.p., député

Le 22 mars 2017

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2017)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document en tout ou en partie
doit être adressée au Ministère des Finances Canada.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Service Canada
1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1-800-926-9105

No de cat. : F1-23/3F-PDF
ISSN : 1719-7759

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	11
Le 150^e anniversaire du Canada.....	11
Une histoire de gens et de progrès.....	12
Le défi du changement	13
De vrais changements pour les Canadiens	14
La place du Canada en période de changement.....	17
Un plan à long terme pour renforcer la classe moyenne et assurer sa croissance	19
L'importance de l'innovation	19
Budget de 2017 : bâtir une classe moyenne forte grâce à l'innovation	21
Conclusion	23
 Aperçu de la situation économique et budgétaire : des progrès pour la classe moyenne	 25
Introduction	25
L'économie canadienne fait preuve de résilience	26
Perspectives du secteur privé	36
Évaluation du risque	36
Évolution de la situation économique et budgétaire	39
Investissements continus dans une classe moyenne forte	39
Investir dans les domaines prioritaires.....	41
Risques d'amélioration et de détérioration des perspectives économiques et budgétaires	44
Revitaliser l'économie à l'aide d'investissements visant à assurer la croissance de la classe moyenne	46
 Chapitre 1 – Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne	 47
Introduction	47
Plan pour l'innovation et les compétences du Canada	48
Partie 1 – Permettre aux Canadiens d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois.....	52
Formation continue : appuyer les travailleurs Canadiens	56

Aider les Canadiens à obtenir un nouvel emploi ou un meilleur emploi	57
Aider les travailleurs adultes à mettre à niveau leurs compétences	58
Encourager les Canadiens sans emploi à suivre une nouvelle formation à l'aide de l'assurance-emploi	61
Investir dans l'innovation en matière de compétences.....	62
Aider les jeunes Canadiens à réussir.....	65
Élargir la Stratégie emploi jeunesse	65
Une nouvelle approche ambitieuse en matière d'apprentissage intégré au travail	66
Renouveler les investissements dans Passeport pour ma réussite Canada	67
Améliorer l'accès au Bon d'études canadien	68
Services à la jeunesse	68
Bâtir une main-d'œuvre à l'image du Canada.....	69
Élargir l'accès aux prestations d'assurance-emploi pour offrir plus de souplesse aux familles.....	69
Améliorer le versement des prestations	70
Créer davantage de possibilités pour les peuples autochtones.....	72
Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire	72
Indspire	72
Appuyer l'accès au perfectionnement des compétences et à la formation pour les Autochtones.....	73
Réduire les obstacles à l'emploi pour les jeunes des Premières Nations qui vivent dans les réserves	73
Investir dans l'éducation de base des adultes dans le Nord.....	74
Attirer les meilleurs talents de partout dans le monde	74
Stratégie en matière de compétences mondiales	74
Attirer les talents afin d'encourager la recherche universitaire	75
Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme de mobilité internationale.....	78
Reconnaissance des titres de compétences étrangers.....	79
Donner aux Canadiens handicapés la chance de réussir.....	80
Se préparer pour l'économie numérique	80
Enseigner aux enfants à coder.....	80
Élargir les possibilités d'apprentissage numérique	81
Développer des technologies d'assistance.....	81

Rendre l'accès Internet à domicile plus abordable pour les familles à faible revenu	82
Promouvoir les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques auprès des jeunes Canadiens	83
Partie 2 – Un pays d'innovateurs	85
Innovation Canada : Une nouvelle approche pour appuyer les innovateurs canadiens.....	86
Accélérer l'innovation à l'aide des supergrappes	89
Innover pour résoudre les grands défis auxquels le Canada fait face.....	91
Le nouveau Fonds stratégique pour l'innovation : un outil plus simple et plus souple pour faire croître l'économie Canadienne	92
Appuyer les innovateurs Canadiens à l'aide du capital de risque	93
Aider les femmes entrepreneures à assurer la croissance de leur entreprise et de l'économie	94
Appuyer la nouvelle génération d'entrepreneurs	95
Contribuer à la croissance des entreprises innovantes à l'aide de l'approvisionnement stratégique	96
Optimiser les ressources en matière d'approvisionnement	97
Stratégie en matière de propriété intellectuelle pour 2017	98
Examen du soutien fédéral des sciences fondamentales	98
Renforcer la pratique des sciences au gouvernement	99
Positionner le Conseil national de recherches du Canada au sein du Plan pour l'innovation et les compétences	100
Attirer les touristes internationaux pour faire croître l'économie	102
Appuyer l'exploration minière au stade précoce par les petites entreprises	104
Soutenir les emplois dans le secteur des ressources	105
Renforcer le commerce au Canada	105
Partie 3 – L'économie de l'innovation du Canada : technologies propres, industries numériques et agroalimentaire	106
L'avantage des technologies propres du Canada	107
Accès des entreprises des technologies propres au financement	108
Promouvoir la démonstration des technologies propres.....	110
Investir dans la recherche-développement pour les énergies et le transport propres	111
Encourager les technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles	111
Accroître l'aide fiscale pour l'énergie propre	112

Tirer parti du développement international des entreprises au chapitre des technologies propres.....	112
Établir une stratégie relative aux données sur les technologies propres et le Carrefour de la croissance propre.....	113
L'avenir numérique du Canada.....	115
Le Canada en tant qu'environnement numérique de pointe.....	116
Rehausser l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle.....	117
Soutenir l'innovation dans les services financiers	118
Services numériques Canadiens	119
Faire croître l'économie grâce à l'innovation agroalimentaire	121
Élaborer le prochain cadre stratégique pour l'agriculture	122
Faire progresser les sciences et l'innovation agricoles.....	122

Chapitre 2 – Des communautés conçues pour l'avenir 127

Le Canada dans dix ans.....127

Investir pour créer des emplois et bâtir des communautés fortes 129

Encourager l'innovation à l'aide du défi des villes intelligentes 132

Générer des résultats grâce à la Banque de l'infrastructure du Canada 133

Mise en œuvre accélérée	134
-------------------------------	-----

De meilleures décisions grâce à des données plus fiables	134
--	-----

Bâtir des communautés fortes au moyen du transport en commun 134

Créer une économie axée sur la croissance propre 136

Célébrer et protéger notre patrimoine naturel.....	138
--	-----

Achever le Sentier transcanadien	141
--	-----

Protéger les écosystèmes marins et d'eau douce du Canada	142
--	-----

Améliorer la qualité de l'air pour les Canadiens.....	142
---	-----

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques	143
--	-----

Filet de sécurité fédéral pour la tarification de la pollution causée par le carbone	144
---	-----

Mesures complémentaires	144
-------------------------------	-----

Accélérer le remplacement des centrales électriques au charbon..	144
--	-----

Réduire la dépendance au diesel dans les communautés autochtones et du Nord	145
--	-----

Un secteur des transports à plus grande efficacité énergétique	145
--	-----

Des immeubles plus écologiques	146
--------------------------------------	-----

Montrer l'exemple.....	146
------------------------	-----

Adaptation et résilience aux changements climatiques	147
Technologies propres	148
Politiques, communications et mobilisation	148
Planifier un avenir meilleur pour les communautés rurales et nordiques.....	149
Bâtir des communautés et des quartiers plus forts	149
Appuyer les familles grâce à un soutien à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants	150
Mettre en place une stratégie nationale inclusive sur le logement	151
Un partenariat fédéral-provincial-territorial renouvelé en matière de logement	152
Un nouveau Fonds national pour le logement.....	153
Soutien ciblé au logement nordique.....	155
Soutien ciblé au logement pour les Autochtones qui ne vivent pas dans une réserve	155
Lutter ensemble contre l'itinérance	156
Rendre disponibles un plus grand nombre de terres fédérales pour le logement abordable	156
Renforcer la recherche sur le logement et établir un cadre de statistiques sur le logement.....	157
Améliorer les transports pour soutenir le commerce.....	158
Assurer la fluidité des déplacements des gens et aider les entreprises à être concurrentielles	158
Fonds national des corridors commerciaux.....	159
Système d'information sur le commerce et le transport.....	160
Moderniser le réseau de transport du Canada.....	161
Relier les communautés par les chemins de fer et les voies navigables	162
Investir dans les ports canadiens pour petits bateaux	162
Protéger les voyageurs aériens.....	163
Renforcer l'infrastructure culturelle et récréative.....	163
Fonds du Canada pour les espaces culturels.....	164
Infrastructure éducative des communautés	164
Fonds pour l'accessibilité.....	166
Améliorer les communautés autochtones	168
Accorder la priorité à l'infrastructure essentielle des soins à domicile	170

Chapitre 3 – Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale	175
Introduction	175
Partie 1 – De meilleurs soins de santé pour les canadiens.....	176
Soins à domicile et services de santé mentale	177
Médicaments sur ordonnance et innovation en santé	180
Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances.....	181
Programmes d'éducation publique et surveillance de la législation du cannabis.....	182
Fonds d'investissement-santé pour les territoires	183
Soutien aux athlètes d'élite du Canada.....	184
Partie 2 – Améliorer les partenariats avec les peuples Autochtones.....	184
Des communautés inuites et des premières nations en meilleure santé	187
Bâtir des communautés Autochtones fortes	190
Le renouvellement de la relation de nation à nation	190
Prendre des mesures pour préserver, revitaliser et renforcer les langues et les cultures autochtones	191
Investir dans le sport pour les jeunes Autochtones	193
Promouvoir le recours à des pratiques de justice réparatrice.....	193
Réadaptation et réintégration d'anciens délinquants	194
Services de police dans les communautés des Premières Nations.....	195
Appuyer la participation autochtone dans les pêches	195
Lancer un projet pilote de gardiens autochtones pour favoriser l'intendance environnementale des terres autochtones.....	195
Des programmes et services personnalisés pour appuyer les Autochtones vivant en milieu urbain	196
Partie 3 – Un soutien accru pour les anciens combattants du Canada et leurs familles	199
Bonifier le soutien financier à vie pour les anciens combattants malades ou blessés	201
Harmoniser le soutien aux membres des Forces Armées Canadiennes et aux Anciens Combattants	201
Nouvelle prestation pour les études et la formation à l'intention des anciens combattants	202
Améliorer les services de transition de carrière.....	203
Allocation de reconnaissance des aidants naturels.....	203

Éliminer les délais liés à la réadaptation professionnelle pour les survivants et les conjoints des anciens combattants.....	204
Élargir l'accès des centres de ressources pour les familles des militaires aux familles des anciens combattants libérés pour raisons médicales.....	205
Création d'un centre d'excellence sur le trouble de stress post-traumatique et les états de santé mentale connexes	206
Fonds pour le bien-être des anciens combattants et de leurs familles	206
Fonds d'urgence pour les anciens combattants	206
Partie 4 – Faire rayonner le Canada dans le monde.....	207
Les relations Canado-Américaines.....	207
La croissance et le développement en Asie	208
Accord économique et commercial global entre le Canada et l'union européenne	209
Démarche exhaustive en matière d'aide internationale.....	210
Financement innovateur dans le domaine du développement.....	210
Améliorer l'accès aux marchés pour les pays les moins développés du monde	211
Contribuer à l'édification d'un monde plus sûr et plus prospère.....	211
Protéger l'intégrité du système d'octroi de l'asile du Canada	212
De meilleurs services d'aide juridique pour les demandeurs d'asile	213
Renforcer la coopération mondiale du Canada	213
Une force militaire moderne, plus souple et mieux équipée	214
Partie 5 – Sécurité pour les Canadiens.....	216
Une nouvelle stratégie nationale pour combattre la violence fondée sur le sexe	217
Modernisation de notre système correctionnel.....	218
Améliorer les services de soutien en santé mentale à l'intention des détenus.....	219
Reconnaissance des héros de nos communautés.....	219
Renforcement du système de justice familiale.....	219
Une magistrature forte	219
Amélioration de l'accès au système de justice canadien.....	220
Mesures visant à assurer que le parlement sert les Canadiens dans la langue officielle de leur choix	221
Protection des Canadiens et des infrastructures essentielles du Canada.....	221
Protéger les communautés à risque.....	221
Protéger les infrastructures essentielles	222

Infrastructure énergétique.....	222
Améliorer la sécurité des explosifs.....	222
Renforcer le système canadien de salubrité des aliments.....	223
Chapitre 4 – Équité fiscale pour la classe moyenne.....	229
Introduction	229
Un régime fiscal équitable et efficient pour les Canadiens	230
Un régime fiscal équitable pour les Canadiens de la classe moyenne.....	231
Planification fiscale au moyen de sociétés privées.....	231
Assurer l'intégrité fiscale.....	232
Un régime fiscal plus efficient.....	236
Allègements fiscaux pour les particuliers et les familles	237
Éliminer des mesures fiscales inefficaces	240
Assurer une plus grande uniformité.....	241
Maintenir un secteur financier résilient.....	243
Protection de la stabilité financière au Canada.....	244
Améliorer le régime de règlement bancaire	245
Examen de l'assurance-dépôts.....	245
Renforcement de la supervision des infrastructures de marchés financiers.....	246
Renforcement de la transparence de la propriété effective et des sociétés.....	247
Renforcer le Régime Canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.....	247
Approbation parlementaire des emprunts du gouvernement.....	248
Élimination progressive du programme des obligations d'épargne du Canada	248
Chapitre 5 – Égalité des chances : l'énoncé du budget de 2017 relatif aux sexes	251
Introduction	251
Les sexes au Canada en 2017	253
L'écart salarial entre les sexes	255
Défis liés au marché du travail.....	256
La pauvreté et la violence	257
Prendre des mesures à l'égard des défis associés aux sexes.....	258
Le budget de 2016 : des investissements importants pour appuyer l'égalité des sexes.....	259

Le budget de 2017 : un plan inclusif pour la croissance.....	263
Chapitre 1 – compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne	264
Chapitre 2 – des communautés conçues pour l'avenir	270
Chapitre 3 – un Canada fort à l'échelle nationale et internationale	273
Chapitre 4 – Équité fiscale pour la classe moyenne	279
La voie à suivre	280
 Annexe 1 – Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires.....	 283
 Annexe 2 – Stratégie de gestion de la dette de 2017-2018	 311

INTRODUCTION

« Au cours de la prochaine année, [lors des] célébrations qui marqueront le 150^e anniversaire du Canada [...] nous allons célébrer le courage et la vision de ceux qui nous ont précédés, ainsi que le travail et l'ambition des Canadiens qui – comme vous – ont participé à la réussite du Canada d'aujourd'hui. »

— **Le premier ministre Justin Trudeau,**
le 31 décembre 2016

LE 150^E ANNIVERSAIRE DU CANADA

En 2017, le 150^e anniversaire de la Confédération donne à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens l'occasion de célébrer, de réfléchir à l'histoire du Canada et d'établir la voie de l'avenir.

Au cours des 150 dernières années, le Canada a progressé à un rythme rapide. Ensemble, les Canadiens ont bâti quelque chose de remarquable, un pays qui est à la fois unifié et divers, qui est plus fort grâce à nos différences.

Le Canada que nous connaissons aujourd'hui est le fruit de la créativité, du sacrifice et du travail acharné de son peuple.

Au cœur de l'histoire canadienne, on retrouve la classe moyenne et la promesse du progrès : que grâce à l'optimisme et au travail acharné, une vie meilleure est possible pour tout le monde.

Les Canadiens de la classe moyenne ont accueilli le changement qui découlait des progrès réalisés parce qu'ils pouvaient constater les avantages pour leurs familles : de nouveaux emplois bien rémunérés, des communautés plus fortes et de meilleures possibilités pour leurs enfants.

Génération après génération, les Canadiens ont travaillé fort, persuadés que d'autres possibilités et une plus grande réussite seraient leur récompense. Les Canadiens se sont prononcés en faveur d'un accès égal à ces possibilités, traçant une voie encore meilleure pour ceux qui les ont succédé.

Grâce à ce budget, le gouvernement continuera de respecter la promesse du progrès, au profit de tous les Canadiens.

UNE HISTOIRE DE GENS ET DE PROGRÈS

L'histoire du Canada est l'histoire de gens qui travaillent fort – des travailleurs du secteur des pêches des provinces de l'Atlantique aux travailleurs du secteur forestier du Québec, et des agriculteurs qui nous nourrissent aux gens de métier qui ont construit nos villes, aux enseignants qui donnent aux jeunes Canadiens les outils dont ils ont besoin pour réaliser leur propre avenir.

La confiance, l'optimisme et l'ambition des Canadiens ont contribué à faire du Canada le pays qu'il est aujourd'hui.

Ensemble, les Canadiens ont construit les chemins de fer et les voies maritimes qui ont ouvert notre pays au reste du monde, et ils ont inventé des technologies qui bâtissent des ponts entre les gens partout dans le monde.

Sachant qu'il est toujours possible de faire mieux, le Canada a bâti des institutions publiques de calibre mondial, où œuvrent des innovateurs qui cherchent sans cesse de nouvelles façons de traiter et de prévenir les maladies, de produire de l'énergie renouvelable et de repousser les limites de la technologie numérique.

La collaboration a mené à la création du système de soins de santé universel, des congés parentaux, du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, ainsi qu'à l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

De la beauté discrète du parc national Qausuittuq au Nunavut aux tranquilles espaces verts du parc urbain national de la Rouge situé au cœur de la plus grande ville du Canada, les Canadiens ont toujours célébré notre riche patrimoine naturel et pris des mesures pour protéger ces trésors nationaux pour les générations à venir.

En outre, nous nous sommes bâti une réputation en tant que pays accueillant pour les nouveaux Canadiens, offrant de l'aide et de l'espoir à ceux qui fuient la guerre et la violence et créant de bons emplois bien rémunérés grâce au commerce international. Le résultat est un pays où la diversité est reconnue source de force, et comme une partie de notre identité canadienne unique.

Le succès du Canada au cours des 150 dernières années n'est pas un accident et ne se poursuivra pas sans effort.

Avec le budget de 2017, le gouvernement continuera d'offrir aux Canadiens ce qui leur tient le plus à cœur : de bons emplois, un mode de vie sain, des communautés fortes et de meilleures possibilités pour les générations futures. Il s'agit d'un budget qui représente l'engagement continu du gouvernement qui consiste à investir dans le Canada et dans les Canadiens de façon efficace et responsable sur le plan budgétaire.

En prenant des mesures aujourd'hui, en investissant dans les choses dont les Canadiens ont besoin pour réussir maintenant et pour des années à venir, le budget de 2017 aidera à bâtir une économie en croissance qui fonctionne pour tous les Canadiens.

LE DÉFI DU CHANGEMENT

Depuis sa fondation il y a un siècle et demi, le Canada a connu d'énormes changements.

Au moment de la Confédération, le téléphone n'était encore pas inventé et ne le serait pas pour une autre décennie; maintenant, les Canadiens peuvent communiquer instantanément les uns avec les autres. Internet a révolutionné la façon dont beaucoup de Canadiens travaillent. Même si le changement donne lieu à de nombreux avantages, le rythme rapide des progrès réalisés aujourd'hui peut susciter des préoccupations chez certains quant à ce que leur réserve l'avenir.

Pendant des générations, les Canadiens étaient assurés de trouver des emplois bien rémunérés qui leur permettraient de profiter d'un bon niveau de vie, une retraite sûre et les moyens d'offrir à leurs enfants d'excellentes études et un chemin vers la réussite.

Aujourd'hui, le caractère changeant du monde du travail signifie que les gens changent d'emploi plusieurs fois au cours de leur vie professionnelle, et de nombreuses jeunes familles font face à des choix difficiles quant à l'endroit où vivre et au type d'emploi.

L'inquiétude qu'éprouvent de nombreux Canadiens est compréhensible, mais elle n'est pas insurmontable. Pour répondre à ces préoccupations, il faut d'abord respecter la promesse fondamentale qui a guidé la croissance du Canada depuis le début, soit que le travail acharné sera récompensé et que chaque Canadien peut avoir une chance réelle et égale de réussir.

Le gouvernement croit que pour avoir une économie en croissance qui fonctionne pour tous les Canadiens, il faut d'abord offrir des chances égales d'obtenir de bons emplois bien rémunérés. Ce principe vaut tant pour la classe moyenne que pour ceux qui travaillent fort pour en faire partie. À un moment où l'innovation et les percées technologiques changent la façon dont les Canadiens travaillent, la meilleure façon de s'assurer que tous les Canadiens sont préparés pour les emplois de demain consiste à offrir constamment des possibilités d'acquérir de nouvelles compétences. Cela signifie qu'il faut continuer d'éliminer les obstacles qui empêchent la pleine participation au sein de la société et de l'économie canadiennes.

Le Canada réussira lorsque les Canadiens auront plus de possibilités de participer à la société à chaque étape de leur vie – des étudiants qui cherchent leur premier emploi aux familles qui élèvent des enfants et aux aînés qui s'appêtent à entamer leur retraite. En tant que pays, nous reconnaissons depuis longtemps que l'accès à des soins de santé publique de qualité permet de garantir notre succès, un besoin qui est devenu plus important pour ceux qui cherchent à recevoir un traitement à la suite de problèmes de santé mentale et ceux qui prennent soin de leurs proches qui vieillissent.

Ceux qui n'ont pas toujours participé à la réussite du Canada doivent également être inclus. L'avenir du Canada dépend de notre capacité de nous assurer que notre économie fonctionne pour tout le monde, en particulier dans les secteurs où l'on retrouve habituellement un déséquilibre entre les sexes.

Les Canadiens n'ont jamais reculé devant le travail. En mettant sur pied une économie où les avantages et les possibilités sont partagés, où tout le monde contribue de manière équitable et où les Canadiens peuvent apprendre, suivre une formation et continuer de perfectionner leurs compétences, nous pouvons assurer le respect de la promesse du progrès du Canada.

DE VRAIS CHANGEMENTS POUR LES CANADIENS

Le budget de 2016 était axé sur le renforcement et la croissance du cœur de l'économie canadienne : la classe moyenne.

Dans ce premier budget, le gouvernement a pris des mesures pour offrir de l'aide et de l'espoir réels à la classe moyenne et à tous ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

L'année dernière, le gouvernement :

- **a instauré la réduction d'impôt pour la classe moyenne pour près de 9 millions de Canadiens.** Les Canadiens sans conjoint qui en bénéficient épargnent en moyenne 330 \$ chaque année, et les couples qui en bénéficient épargnent en moyenne 540 \$ chaque année.
- **a instauré la nouvelle Allocation canadienne pour enfants non imposable.** Cette nouvelle prestation offre une aide supplémentaire à ceux qui en ont le plus besoin, comme les mères monoparentales. Grâce à l'Allocation canadienne pour enfants, neuf familles sur dix reçoivent plus d'aide que dans le cadre des programmes précédents. Ces familles recevront en moyenne près de 2 300 \$ de plus en prestations pour enfants au cours de la première année.
- **a réduit la pauvreté chez les enfants.** Grâce à l'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants plus généreuse et mieux ciblée, environ 300 000 enfants de moins vivront dans la pauvreté en 2017 qu'en 2014, ce qui représente une réduction d'environ 40 % de la pauvreté infantile globale.
- **a rendu les études postsecondaires plus abordables.** En 2016, le gouvernement a augmenté les montants des bourses d'études canadiennes jusqu'à 1 000 \$ par année pour les étudiants postsecondaires provenant de familles à revenu faible ou moyen, mettant ainsi plus d'argent dans les poches de plus de 360 000 étudiants à temps plein et à temps partiel chaque année.
- **a bonifié le soutien du revenu pour les aînés vulnérables.** Grâce à la bonification du Supplément de revenu garanti, 750 000 aînés touchent maintenant davantage d'argent chaque mois, ce qui représente une augmentation pouvant atteindre 947 \$ par année pour les aînés les plus vulnérables du Canada. Cette mesure aidera à sortir 13 000 aînés de la pauvreté.

- **a fait un investissement sans précédent de 8,4 milliards de dollars pour soutenir les communautés autochtones.** Le financement accru donne déjà lieu à une éducation de meilleure qualité pour les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves, à de meilleures conditions de vie dans les communautés des Premières Nations et des Inuits et à un soutien au développement économique pour les Métis.

Afin d'améliorer la sécurité du revenu et d'aider les familles à joindre les deux bouts, le gouvernement a également :

- facilité l'accès aux prestations d'assurance-emploi régulières pour 50 000 personnes supplémentaires qui deviennent ou redeviennent membres de la population active, comme les jeunes Canadiens et les nouveaux immigrants, et a prolongé la durée des prestations pour travail partagé de l'assurance-emploi au profit de 33 000 employés;
- réduit la période d'attente relativement à tous les types de prestations d'assurance-emploi, ce qui permettra à environ 1,8 million de demandeurs d'assurance-emploi de joindre les deux bouts;
- prolongé le projet pilote Travail pendant une période de prestations de l'assurance-emploi, ce qui aidera près de 700 000 travailleurs;
- prolongé les prestations d'assurance-emploi régulières dans les régions touchées par le ralentissement dans le secteur des produits de base, ce qui devrait aider plus de 235 000 travailleurs.

En reconnaissant le rôle important de l'infrastructure dans l'établissement de communautés fortes, dans la création d'emplois et dans la croissance de l'économie, le budget de 2016 a prévu une somme de 11,9 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir les domaines du transport en commun, de l'infrastructure verte et de l'infrastructure sociale. De plus, dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*, le gouvernement a annoncé un investissement supplémentaire de 81,2 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017-2018, à l'appui du transport en commun, de l'infrastructure verte, de l'infrastructure sociale, du transport qui soutient le commerce, des communautés rurales et nordiques du Canada et des villes intelligentes. Ces fonds :

- amélioreront la façon dont les Canadiens vivent, se déplacent et travaillent. Les investissements dans le transport en commun permettront aux Canadiens de profiter de déplacements plus rapides, d'une réduction de la pollution de l'air, d'un accès à plus d'emplois bien rémunérés et d'une croissance économique plus forte;
- contribueront à faire en sorte que les communautés du Canada constituent des milieux de vie sains et productifs. Les investissements dans l'infrastructure verte entraîneront une amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, et permettront aux communautés canadiennes de s'adapter aux défis qui découlent des changements climatiques déjà en cours;
- appuieront des quartiers meilleurs et plus solides pour nos familles, et ce, grâce aux investissements faits dans l'infrastructure sociale. Ces investissements tiennent compte de l'engagement des Canadiens les uns envers les autres, ainsi qu'envers nos enfants et nos petits-enfants.

Bon nombre des mesures prises et des investissements faits exigent une collaboration étroite avec les partenaires, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale. La collaboration donne toujours de meilleurs résultats.

Depuis qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement a donné la priorité à ces partenariats, et cet engagement en matière de progrès partagés a donné des résultats significatifs pour la population canadienne, y compris :

- la signature de l'**Accord économique et commercial global** conclu avec l'Union européenne, qui donne aux entreprises canadiennes un meilleur accès à l'un des plus grands marchés du monde et qui aide les employeurs à créer davantage d'emplois dont ont besoin les familles canadiennes;
- un accord conclu avec les provinces et les territoires visant à **renforcer le Régime de pensions du Canada**, en bonifiant, au fil du temps, les prestations de retraite maximales pour les participants jusqu'à concurrence de 50 %;
- le **Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques**, un accord élaboré avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones qui favorisera une économie forte et à croissance propre, qui encouragera l'innovation, qui favorisera la création de nouveaux emplois bien rémunérés, et qui créera un environnement sain pour les générations futures;
- le soutien continu d'un système de soins de santé publique sur lequel les Canadiens peuvent compter, au moyen de transferts toujours croissants aux provinces et aux territoires dans le cadre du **Transfert canadien en matière de santé**, et dont le total devrait s'élever à environ 200 milliards de dollars sur les cinq prochaines années;
- un engagement de dix ans à fournir un financement stable et à long terme des **services de soins à domicile et de santé mentale** pour tous les Canadiens, qui a mené à la conclusion d'accords sur la santé avec le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec;
- une relation forte et durable avec les États-Unis, le plus grand partenaire commercial du Canada.

« L'orientation modérément expansionniste de la politique budgétaire fédérale en 2016 contribuera à accélérer le retour au plein emploi. »

– **Organisation de coopération et de développement économiques, Canada – Résumé des projections économiques (novembre 2016)**

Le budget de 2017 est la prochaine étape du plan économique à long terme du gouvernement et s'appuie sur ces succès, qui ont aidé à positionner davantage le Canada à titre de leader sur la scène mondiale, et fait en sorte que les investissements profitent aux Canadiens de façon juste et équitable.

LA PLACE DU CANADA EN PÉRIODE DE CHANGEMENT

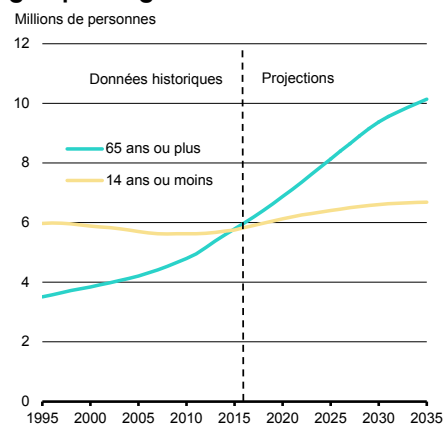
Même si beaucoup de travail a déjà été fait pour élargir les possibilités pour les Canadiens, des difficultés persistent. La façon dont le Canada répond à ces difficultés définira les possibilités qui existent maintenant et pour les années à venir.

Certaines de ces difficultés surviennent ici au Canada. La population du Canada vieillit, et les aînés (personnes âgées de 65 ans ou plus) sont maintenant plus nombreux que les personnes de moins de 15 ans. Cette évolution démographique fera en sorte que moins de Canadiens seront en mesure d'être sur le marché du travail, ce qui nuira à la croissance future de l'économie.

Le vieillissement de la population canadienne aura pour effet de réduire la participation à la population active

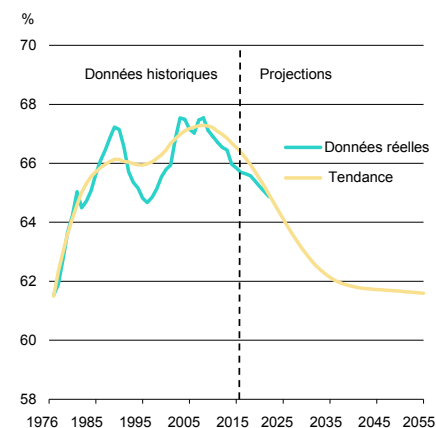
Graphique 1

Population canadienne projetée par groupe d'âge



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Taux d'activité

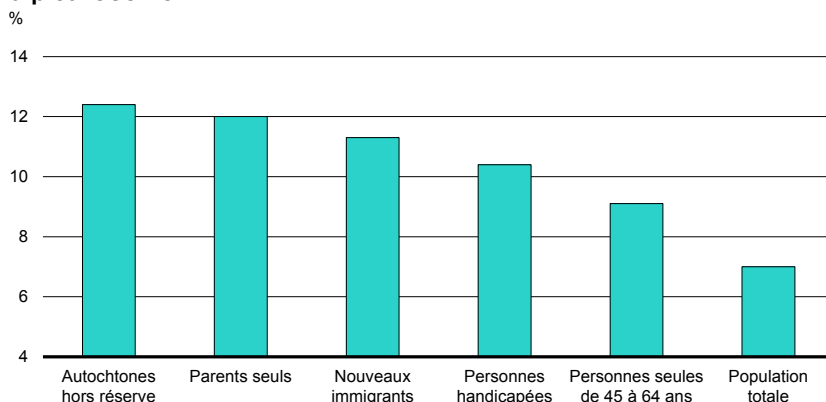


Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Certains groupes de Canadiens sont particulièrement à risque de se retrouver au chômage ou de vivre dans la pauvreté

Graphique 2

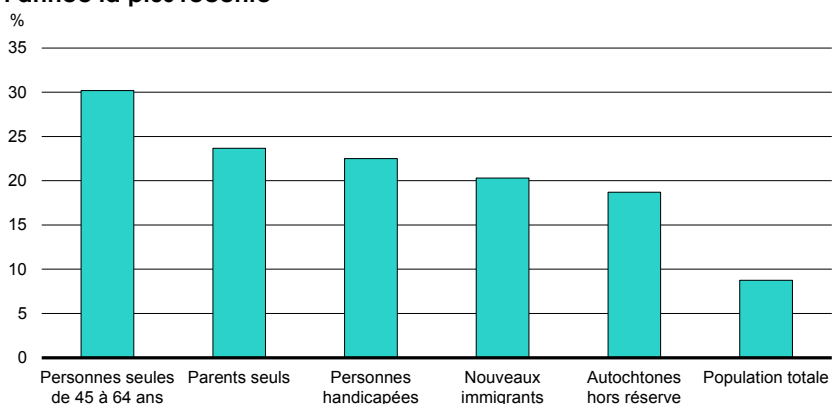
Taux de chômage de certains groupes de Canadiens, 2016 ou l'année la plus récente



Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; « personnes handicapées », tiré de Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012

Graphique 3

Taux de faible revenu de certains groupes de Canadiens, 2014 ou l'année la plus récente



Sources : Emploi et Développement social Canada, Document d'information sur la pauvreté au Canada; Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu; « personnes handicapées », tiré de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012

Afin d'atténuer ce risque, le Canada doit en faire plus pour investir dans la prochaine génération de travailleurs et pour donner à chaque Canadien, y compris ceux qui sont normalement sous-représentés au sein de la population active, plus de possibilités de réussir.

UN PLAN À LONG TERME POUR RENFORCER LA CLASSE MOYENNE ET ASSURER SA CROISSANCE

Le budget de 2017 constitue la prochaine étape du plan à long terme du gouvernement visant à créer des emplois et à renforcer la classe moyenne. Le Canada possède déjà une main-d'œuvre éduquée et hautement qualifiée, mais à mesure que les demandes du milieu de travail changent, les connaissances et les compétences des travailleurs doivent également changer.

En mettant l'accent sur l'innovation, les compétences, les partenariats et l'équité, le budget de 2017 permet d'entreprendre les prochaines étapes pour assurer un avenir plus prospère à tous les Canadiens. Le présent budget tire avantage des forces de notre pays : en donnant à des gens talentueux et créatifs les compétences dont ils ont besoin pour faire progresser nos industries qui réussissent le mieux et nos entreprises à forte croissance, et en investissant dans le bien-être des Canadiens en mettant l'accent sur la santé mentale, les soins à domicile et les soins de santé pour les Autochtones.

Les changements sur le plan économique, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale, présentent des possibilités incroyables pour les Canadiens de la classe moyenne. Notre succès futur en tant que pays sera déterminé par notre capacité de nous préparer et de nous adapter au changement.

L'IMPORTANCE DE L'INNOVATION

Afin de renforcer la classe moyenne et d'assurer sa croissance, et de demeurer concurrentiel dans l'économie mondiale, le Canada doit en faire plus pour encourager l'innovation. La réussite future de tous les Canadiens en dépend.

L'innovation, en termes simples, c'est la conviction qu'il est toujours possible de faire mieux. Il s'agit de la clé qui peut ouvrir de nouvelles possibilités et de nouvelles occasions. Des centres urbains aux fermes rurales, des chercheurs qui souhaitent obtenir de nouveaux brevets aux entrepreneurs qui travaillent à mettre leurs produits sur le marché, l'innovation permet aux Canadiens de s'adapter au changement et de se préparer pour l'avenir.

L'innovation aide à créer de nouveaux emplois dans les industries en croissance et transforme les emplois dans les industries bien établies. Cela signifie de nouvelles opportunités d'emplois pour les travailleurs canadiens, de bons emplois bien rémunérés aujourd'hui et des possibilités encore meilleures pour nos enfants.

Pour bon nombre de personnes, le rythme rapide des changements, surtout lorsqu'il est question des technologies, est aussi une source de préoccupation. Les travailleurs s'inquiètent de perdre leur emploi en raison de l'automatisation, et les étudiants se demandent si les compétences qu'ils acquièrent aujourd'hui seront pertinentes une fois qu'ils seront prêts à rejoindre le marché du travail.

Le gouvernement comprend ces préoccupations, et c'est pourquoi son approche en matière d'innovation est centrée sur ce dont les Canadiens ont besoin pour réussir dans une économie en évolution.

Tableau 1

Les plus grandes entreprises du monde selon la capitalisation boursière (\$US)

Année	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5
2001	General Electric (capitalisation boursière : 406 G\$)	Microsoft (capitalisation boursière : 365 G\$)	Exxon (capitalisation boursière : 272 G\$)	Citi (capitalisation boursière : 261 G\$)	Walmart (capitalisation boursière : 260 G\$)
2016	Apple (capitalisation boursière : 582 G\$)	Alphabet (Google) (capitalisation boursière : 556 G\$)	Microsoft (capitalisation boursière : 452 G\$)	Amazon (capitalisation boursière : 364 G\$)	Facebook (capitalisation boursière : 359 G\$)

Nota – Les cases ombragées représentent des entreprises de technologies.

L'innovation en action

Réussite d'une entreprise en démarrage

Vidyard a été fondée par deux diplômés de l'Université de Waterloo dans le cadre de leur projet de dernière année en 2011, lorsqu'ils ont reconnu le potentiel des vidéos pour accroître les recettes des entreprises. Depuis, ils ont amassé plus de 75 millions de dollars en investissements, ils ont mis sur pied une équipe de 180 employés au centre-ville de Kitchener, en Ontario, et ils ont créé une plateforme vidéo qui est utilisée par les leaders du marché, de Citibank à LinkedIn, pour faire en sorte que ceux qui visionnent les vidéos deviennent des clients. Leur tout nouveau produit, « Viewedt », transforme la communication commerciale à l'aide d'un outil qui permet aux utilisateurs de créer, d'envoyer et de suivre leurs propres vidéos personnalisées par courriel.

Réussite en matière de technologies propres

CarbonCure Technologies Inc. est un fournisseur de premier plan de technologie d'utilisation du dioxyde de carbone fondé en 2007 et dont le siège social se trouve à Halifax, en Nouvelle-Écosse. CarbonCure a récemment annoncé qu'elle a été nommée au prestigieux palmarès Global Cleantech 100, qui met en vedette les entreprises privées en meilleure position pour relever les défis liés aux technologies propres de demain et qui ont le plus de potentiel d'avoir un impact important sur le marché dans les 5 à 10 prochaines années. La technologie de CarbonCure permet aux fabricants de béton de convertir le dioxyde de carbone inutilisé en minéraux solides, ce qui aide les producteurs de béton à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant le rendement matériel du béton.

Réalisée correctement, l'innovation aide non seulement à renforcer la classe moyenne et à assurer sa croissance, mais offre également des possibilités d'améliorer notre qualité de vie : des soins de santé meilleurs et plus efficaces, des villes plus intelligentes et connectées et une énergie plus propre et durable, parmi de nombreux autres exemples.

Un Canada innovateur est un Canada plus sain, plus fort et plus prospère.

BUDGET DE 2017 : BÂTIR UNE CLASSE MOYENNE FORTE GRÂCE À L'INNOVATION

L'innovation commence par des gens intelligents, créatifs et compétents.

Nous avons la possibilité d'être l'un des pays les plus innovateurs et compétitifs à l'échelle mondiale. Pour réaliser cet objectif, nous avons besoin d'une main-d'œuvre qui continue de se classer parmi les plus qualifiées au monde.

Il sera essentiel d'attirer des investissements et le talent au Canada, et de prendre des mesures concrètes pour donner aux Canadiens des compétences dont ils ont besoin pour profiter au maximum d'une économie axée sur l'innovation.

Le budget de 2017 tient compte de ces défis et comprend de nouvelles initiatives visant à faire du Canada un véritable pays d'innovateurs.

Le Canada : Bien placé pour innover

Les classements internationaux relatifs à de nombreuses mesures démontrent que le Canada est bien placé pour être à l'avant-garde de l'innovation à l'échelle mondiale. Le Canada se classe :

- au 1^{er} rang de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour sa main-d'œuvre la mieux formée;
- au 1^{er} rang du G7 pour la compétitivité au chapitre des coûts d'exploitation globaux des entreprises;
- au 2^e rang du G7 pour l'ouverture au commerce et à l'investissement;
- parmi les 5 premiers pays de l'OCDE en ce qui concerne l'accès à la formation pour démarrer une entreprise, ce qui fait du Canada un milieu favorable à l'entrepreneuriat;
- au 3^e rang de l'indice mondial d'entrepreneuriat du Global Entrepreneurship and Development Institute.

Le Canada est également reconnu pour sa forte capacité scientifique. Selon le Conseil des académies canadiennes, les chercheurs canadiens font preuve d'une grande collaboration sur la scène internationale et se classent au 6^e rang mondial en ce qui concerne les recherches les plus fréquemment citées.

L'innovation en soi ne permet pas de faire en sorte que tous les Canadiens aient l'occasion de participer à l'économie en évolution. Nous devons donner une chance réelle et égale de réussir à tous les Canadiens.

La réussite future du Canada dépend de l'établissement d'une économie qui est aussi inclusive qu'elle est innovatrice. Le plan à long terme du gouvernement pour assurer la croissance de l'économie ne réussira que lorsque tout le monde bénéficiera des occasions qui en découlent. Le gouvernement investira afin d'aider les Canadiens à acquérir les nouvelles compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour aller de l'avant.

Le gouvernement est déterminé à créer des possibilités pour permettre à tous les Canadiens de réussir.

Le budget de 2017 témoigne de cet engagement :

Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne – Afin de profiter au maximum des occasions offertes par la nouvelle économie, le gouvernement aidera les travailleurs canadiens à se doter des compétences et des outils dont ils ont besoin pour réussir. Il mettra aussi largement sur les secteurs à forte croissance de l'économie, y compris les technologies propres, les industries numériques et l'agroalimentaire, en vue de garantir la place du Canada en tant que centre d'innovation de calibre mondial. Cette approche créera de bons emplois bien rémunérés et donnera lieu à une classe moyenne forte et en croissance.

Des communautés conçues pour l'avenir – Le Canada investit dans son avenir en vue de transformer nos communautés, de créer des emplois pour la classe moyenne et d'encourager une croissance propre et durable. Dans dix ans, nos villages et nos villes seront plus connectés, notre air et notre eau seront plus propres, nos enfants recevront de meilleurs soins et nos quartiers seront des lieux où il fait bon vivre. Afin de donner à tout le monde une chance réelle et égale de réussir, plus de Canadiens auront accès à un endroit abordable et digne pour élever leur famille.

Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale – Nous ne pouvons tout simplement pas prétendre que notre pays a réussi, à moins que tout le monde ait une chance réelle et égale de réussir. La santé et le bien-être, ainsi que la sécurité, l'inclusion et les possibilités vont de pair. S'assurer que tous les Canadiens peuvent réaliser leur plein potentiel est et continuera d'être l'une des grandes priorités du gouvernement. Notre nature accueillante et notre générosité d'esprit aident à nous définir aux yeux du reste du monde, et le Canada continue de donner l'exemple alors que la collectivité internationale cherche à s'assurer que les avantages du commerce et de l'ouverture sont partagés avec la classe moyenne et avec ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Équité fiscale pour la classe moyenne – Tout le monde doit payer sa juste part d'impôt. Les échappatoires fiscales, l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et la planification fiscale agressive soutirent des milliards de dollars de notre économie et des familles de la classe moyenne. En collaborant avec ses partenaires au Canada et à l'étranger, le gouvernement sévira contre ces pratiques injustes, tout en s'efforçant de réduire les impôts pour les Canadiens de la classe moyenne et d'éliminer les mesures qui sont inefficaces et inefficientes.



Chances égales – Les politiques du gouvernement touchent les gens et les groupes de manière différente. C'est pourquoi le budget de 2017 comprend le tout premier énoncé budgétaire relatif aux sexes, soit une analyse des façons dont les politiques présentées touchent les femmes et les hommes de différentes façons. Cette déclaration donne suite aux efforts déployés par le gouvernement pour réduire les inégalités existantes et prendre des décisions plus inclusives à l'avenir.

Le gouvernement croit fortement que la meilleure façon d'accroître la prospérité pour le plus grand nombre de Canadiens est d'effectuer aujourd'hui des investissements judicieux dans les gens et dans l'économie. Dans un contexte marqué par la faiblesse de la croissance économique mondiale et des taux d'intérêt à des creux sans précédent, il existe un consensus, appuyé par le Fonds monétaire international et l'OCDE, selon lequel la politique budgétaire est le bon outil pour assurer la croissance à long terme de notre économie. Puisque les investissements du gouvernement présentent déjà des signes précoces de progrès sous la forme d'une consommation plus élevée des ménages et du taux le plus élevé de création d'emplois depuis 2012, le budget de 2017 permet de passer aux étapes suivantes de ce plan tout en préservant l'avantage du faible niveau d'endettement du Canada.

CONCLUSION

Le Canada est un pays fondé sur la croyance que le travail acharné mène à la réussite et que la réussite s'accompagne de la responsabilité d'aider les autres à réussir. Les Canadiens partagent la conviction selon laquelle notre succès en tant que pays ne se mesure que par les succès des membres les plus vulnérables de notre société. Et ils savent que la remise en cause des obstacles qui existent toujours constitue une condition préalable à la progression de notre pays.

La confiance, l'optimisme et l'ambition étaient au cœur de la création du Canada il y a un siècle et demi.

Au fil des ans, l'espoir et le travail acharné des Canadiens ont permis de faire du Canada un modèle de progrès, en bâtissant un pays riche de ses traditions, mais qui cherche quand même toujours d'autres façons de faire mieux et d'être meilleur.

Le budget de 2017 représente la prochaine étape du plan économique à long terme du gouvernement, selon lequel, face à un changement sans précédent, une classe moyenne canadienne confiante sera toujours le cœur de notre pays et le moteur de notre économie.

APERÇU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE : DES PROGRÈS POUR LA CLASSE MOYENNE

INTRODUCTION

L'économie canadienne est de plus en plus forte. Appuyé par les mesures budgétaires et par d'autres actions entreprises par le gouvernement, comme les investissements dans l'infrastructure, la baisse d'impôt pour la classe moyenne et l'Allocation canadienne pour enfants, le rythme de la croissance économique devrait s'accélérer en 2017.

Bien qu'un renforcement de la croissance économique soit prévu, certains développements survenus à l'échelle nationale et mondiale confirment l'importance des investissements ciblés que le gouvernement fait pour accroître le potentiel de croissance du Canada. Le budget de 2017 donne suite au plan du gouvernement d'investir dans la classe moyenne et dans la capacité de production à long terme de l'économie canadienne.

Le budget de 2017 témoigne également de l'engagement du gouvernement à l'égard d'une saine gestion budgétaire, en équilibrant le besoin de réaliser des investissements ciblés en vue d'appuyer la croissance économique, tout en préservant l'avantage que présente le faible niveau d'endettement du Canada pour les générations actuelles et futures.

Nota – Sauf indication contraire, la présente section repose sur les données disponibles au 15 mars 2017, et tous les taux présentés correspondent à des taux annualisés.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE FAIT PREUVE DE RÉSILIENCE

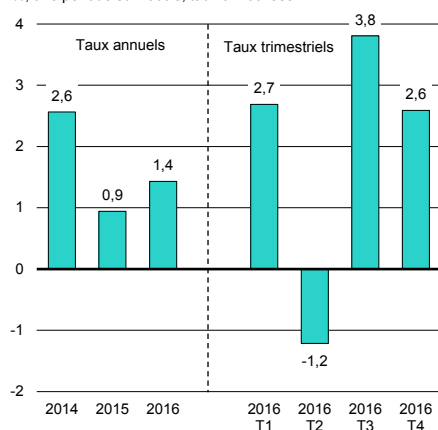
La croissance économique au Canada s'est renforcée de manière marquée au cours de la deuxième moitié de l'année dernière, en partie sous l'effet de la remontée de la production pétrolière à la suite des feux de forêt survenus à Fort McMurray (graphique 1). Cette croissance plus forte a été stimulée par des dépenses de consommation vigoureuses et a été renforcée par une diminution des réductions de l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier. L'économie canadienne s'avère résiliente, appuyée par une politique monétaire accommodante et par les mesures budgétaires du gouvernement. Plus particulièrement, les secteurs qui ne sont pas liés au pétrole sont demeurés vigoureux, affichant une croissance de plus de 3 % depuis la fin de 2014.

L'économie canadienne est demeurée résiliente, appuyée par les mesures budgétaires du gouvernement

Graphique 1

Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel

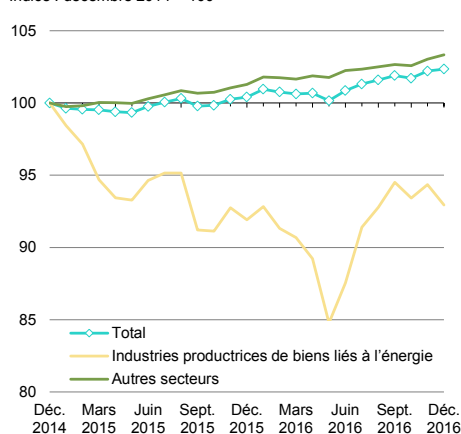
%, une période sur l'autre, taux annualisés



Source : Statistique Canada

Indice du PIB réel mensuel par secteur

Indice : décembre 2014 = 100



Nota – PIB réel aux prix de base (prix constants de 2007) par industrie. Les industries productrices de biens liés à l'énergie comprennent l'extraction pétrolière et gazière, les activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière, et les travaux de génie et autres activités de construction. Le dernier point de données correspond à décembre 2016.

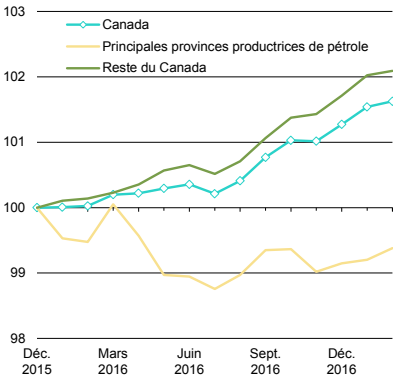
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Le nombre d'emplois a continué d'augmenter en général depuis la fin de 2015. Une faiblesse relative de l'emploi dans les principales provinces productrices de pétrole a été compensée par des gains à ce chapitre dans le reste du pays (graphique 2). Fait encourageant, la plupart des pertes d'emploi dans les principales provinces productrices de pétrole sont survenues avant la mi-2016, et l'emploi s'est stabilisé de façon générale au cours de la deuxième moitié de l'année dernière. Le nombre d'emplois dans le secteur pétrolier et gazier de ces provinces a augmenté d'environ 10 000 depuis juillet 2016. Depuis décembre 2015, le nombre total d'emplois au Canada a augmenté en moyenne de plus de 20 000 par mois, soit le rythme de croissance de l'emploi le plus élevé depuis 2012, et le taux de chômage est passé de 7,1 % à 6,6 %. Au cours des sept derniers mois, l'économie canadienne a créé quelque 250 000 nouveaux emplois. De plus, la plupart des récents gains nets d'emploi correspondent à des postes à temps plein, une tendance que l'on peut observer dans de nombreuses provinces. C'est là un signe encourageant qui démontre que les investissements du gouvernement commencent à stimuler l'économie.

La croissance de l'emploi depuis la fin de 2015 est la plus forte depuis 2012

Graphique 2
Évolution de l'emploi depuis décembre 2015

Indice : décembre 2015 = 100

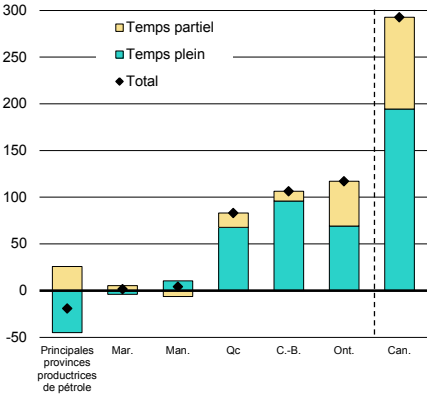


Nota – Les principales provinces productrices de pétrole sont Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et l'Alberta. Le dernier point de données correspond à février 2017.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Variation de l'emploi à temps plein et à temps partiel depuis décembre 2015

Milliers de personnes



Nota – Les principales provinces productrices de pétrole sont Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et l'Alberta. « Mar. » indique les trois provinces maritimes. Le dernier point de données correspond à février 2017.

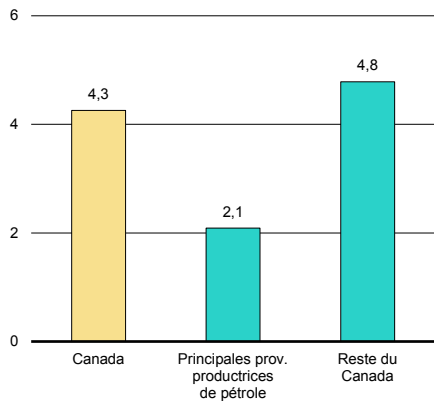
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Les dépenses des ménages ont continué d'augmenter à un rythme soutenu en 2016 grâce aux taux d'intérêt encore faibles et aux gains continus au titre du revenu disponible, en partie en raison de la baisse d'impôt pour la classe moyenne et de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Ces mesures ont joué un rôle important pour soutenir les dépenses des ménages (graphique 3). Même si la consommation a été menée par des provinces qui ne produisent pas de pétrole, le commerce de détail en Alberta montre des signes de reprise depuis juillet 2016. L'ACE, qui est entrée en vigueur pendant le troisième trimestre de 2016, continuera de soutenir la croissance économique à l'échelle du pays au cours des prochains trimestres.

L'Allocation canadienne pour enfants accroît le revenu des ménages, ce qui soutient à son tour la consommation des ménages et la croissance de la classe moyenne

Graphique 3
Croissance des ventes au détail nominales par région

%, une année sur l'autre, déc. 2016

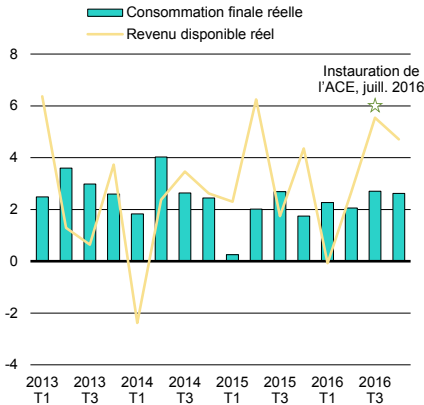


Nota – Les principales provinces productrices de pétrole sont Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et l'Alberta.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Croissance de la consommation réelle des ménages et du revenu disponible

%, une période sur l'autre, taux annualisés



Nota – Le dernier point de données correspond au 4^e trimestre de 2016.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

L'Allocation canadienne pour enfants – Un vrai changement

Les familles canadiennes recevront environ 23 milliards de dollars au titre de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pendant l'année de prestations 2016-2017, ce qui encouragera l'activité économique.

En outre, l'ACE améliore véritablement la vie de millions de familles qui ont des enfants.

En voici un exemple : Samantha gagne 30 000 \$ par année et elle est une mère monoparentale vivant à Victoria avec son fils de quatre ans, Jacques. Depuis que les versements de l'ACE ont commencé en juillet 2016, Samantha reçoit des prestations non imposables de 533 \$ par mois. Au cours de l'année de prestations 2016-2017, elle recevra des paiements de l'ACE totalisant 6 400 \$ (soit près de 1 470 \$ de plus que ce qu'elle aurait reçu en vertu du système précédent de prestations pour enfants).

Ces prestations permettront à Samantha d'acheter une nouvelle bicyclette et un nouveau casque pour Jacques, et de payer une partie des camps de jour cet été.

En éliminant les allègements et avantages fiscaux pour les familles canadiennes les plus riches, le gouvernement est en mesure d'offrir de l'aide supplémentaire aux familles comme celle de Samantha.

L'activité d'investissement dans le secteur pétrolier et gazier devrait se stabiliser en 2017 (graphique 4). D'ici 2018, les dépenses plus élevées en capital qui sont requises pour soutenir la production des projets existants de sables bitumineux et le forage accru des puits conventionnels devraient entraîner un investissement supplémentaire dans ce secteur.

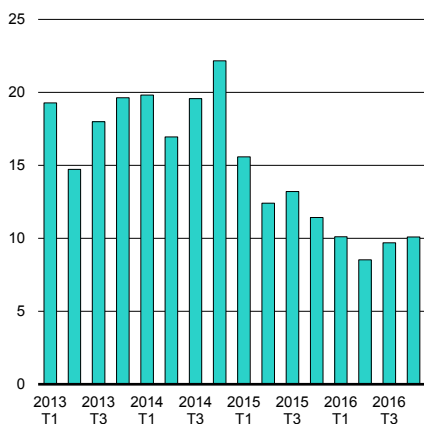
Cela dit, les prix du pétrole devraient demeurer relativement faibles (par exemple, les contrats à terme en vigueur indiquent que les prix pourraient rester aux alentours de 50 \$US au cours des cinq prochaines années) en raison des niveaux toujours élevés de stocks de pétrole brut aux États-Unis, du potentiel de production accru des producteurs américains de schiste bitumineux, des préoccupations relatives à la durabilité des baisses de production imposées par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, et de la faiblesse globale de l'économie mondiale.

Le repli des investissements dans le pétrole et le gaz semble avoir atteint son niveau le plus bas

Graphique 4

Investissement nominal dans les industries d'extraction pétrolière et gazière

G\$, données non désaisonnalisées

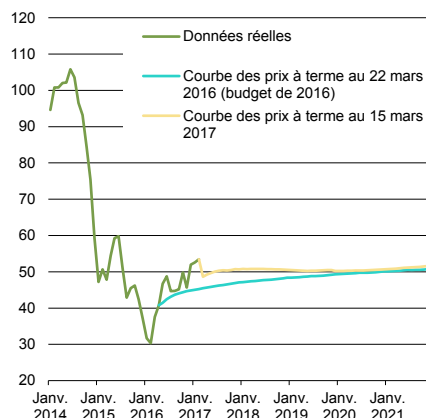


Nota - Le dernier point de données correspond au quatrième trimestre de 2016.

Source : Statistique Canada

Contrats à terme pour le pétrole brut

\$US / baril



Nota - Contrats à terme pour les prix du pétrole brut de West Texas Intermediate. Le dernier point de données correspond à décembre 2021.

Source : Commodity Research Bureau

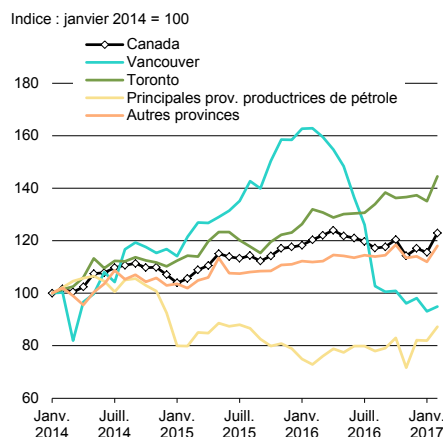
Le marché du logement du Canada a continué de se caractériser par quatre tendances régionales distinctes en 2016. L'évolution la plus notable est survenue dans le marché de Vancouver, où les ventes ont chuté entre mars et août 2016. Toutefois, cette chute faisait suite à une hausse marquée des ventes et des prix entre juin 2015 et janvier 2016, période au cours de laquelle la croissance sur 12 mois des ventes d'habitations s'est élevée à 40 % et celle du prix des maisons a atteint un sommet de plus de 30 %. Malgré la baisse, le volume des ventes à Vancouver est demeuré près de son taux moyen au cours de la période comprise entre 2010 et 2014.

Le marché de la revente continue d'être en plein essor à Toronto et dans ses régions environnantes. Cette forte demande, compte tenu de la croissance relativement faible de l'offre, se traduit par une accélération marquée des hausses de prix depuis la fin de 2015. Dans les principales provinces productrices de pétrole, le marché du logement est généralement faible, bien que celui de l'Alberta ait montré des signes de reprise au cours des derniers mois. Le marché est plus positif ailleurs (graphique 5).

Les récentes mesures prises par le gouvernement aideront à atténuer les risques et à assurer un marché du logement vigoureux et stable

Graphique 5

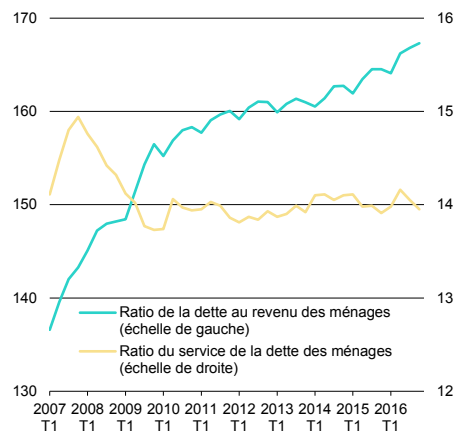
Volume des ventes d'habitations existantes



Nota – Les principales provinces productrices de pétrole sont Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et l'Alberta. Les autres provinces sont les trois provinces maritimes, le Québec et le Manitoba. Le dernier point de données correspond à février 2017.

Source : Service interagences, Association canadienne de l'immobilier

Ratio de la dette au revenu des ménages et ratio du service de la dette des ménages



Nota – Le dernier point de données correspond au 4^e trimestre de 2016.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

La hausse des prix du logement dans certains marchés s'est accompagnée d'une hausse de l'endettement des ménages. Le ratio de la dette au revenu des ménages a continué sa tendance à la hausse en 2016, tout comme la part des ménages hautement endettés dans de nombreuses villes canadiennes.

L'achat d'une maison représente souvent le plus gros investissement qu'une personne fera au cours de sa vie. Les Canadiens méritent d'avoir la certitude que cet investissement important sera protégé. Afin de protéger la sécurité financière à long terme des Canadiens, le gouvernement a instauré des mesures en octobre 2016 pour s'assurer que les acheteurs de maison éventuels assument seulement des hypothèques qu'ils peuvent continuer de se permettre, même si les taux d'intérêt augmentent ou que leurs revenus diminuent.

Ces mesures devraient avoir une incidence mineure et temporaire sur l'activité du marché du logement. À long terme, elles aideront à faire en sorte que les acheteurs canadiens de maisons soient moins vulnérables aux changements dans les circonstances économiques et à rendre les propriétés plus abordables pour un plus grand nombre de Canadiens.

Le nouveau cadre de statistiques sur le logement – Soutenir un marché du logement dynamique

D'un bout à l'autre du pays, beaucoup de familles de la classe moyenne qui cherchent à acheter leur première maison voient les prix grimper, souvent hors de leur portée. Les personnes qui sont déjà propriétaires de leur maison veulent avoir la certitude que le marché est stable et que leur investissement le plus important est sûr.

C'est pourquoi le gouvernement a pris une mesure stratégique déterminante pour faire en sorte que le marché du logement soit dynamique et stable, et il continue de travailler avec les organismes fédéraux, ainsi qu'avec les provinces et les municipalités, afin de s'assurer que les besoins en matière de logement des familles canadiennes sont satisfaits.

À l'été 2016, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail composé de représentants fédéraux, provinciaux et municipaux. Le groupe a conclu qu'il existait des lacunes importantes dans les données nationales actuelles sur le logement, dont le degré de propriété étrangère, ainsi que dans d'autres domaines, comme les données géographiques détaillées sur les caractéristiques démographiques et financières des propriétaires.

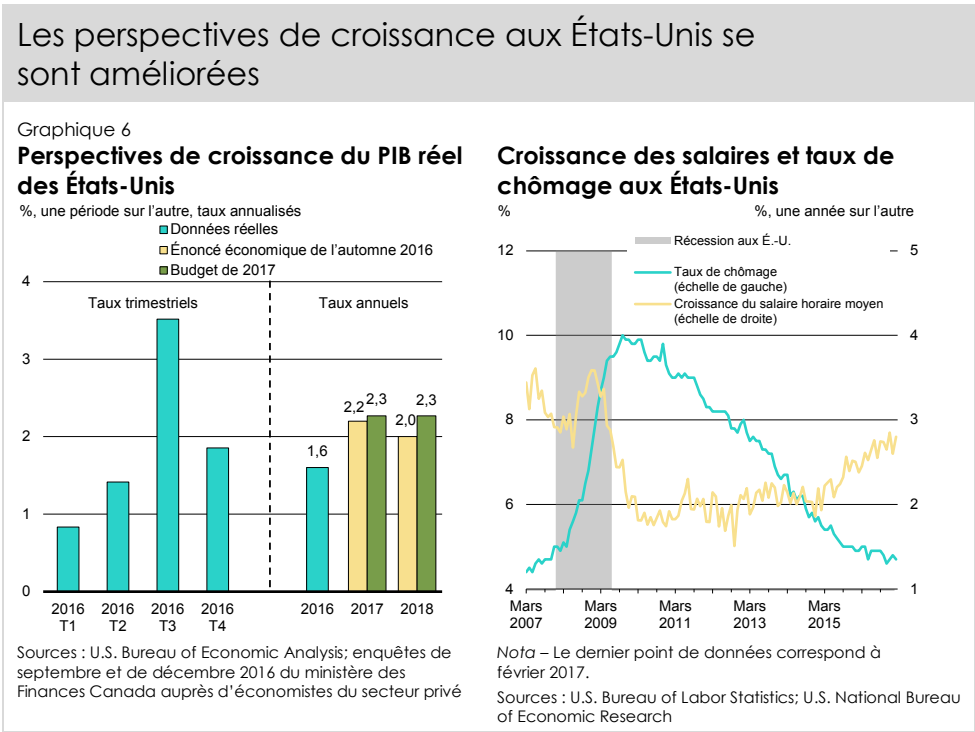
Le budget de 2017 propose de combler ces lacunes en fournissant à Statistique Canada 39,9 millions de dollars sur cinq ans afin d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre de statistiques sur le logement (CSL). Le CSL s'appuie sur l'engagement du gouvernement, pris dans le budget de 2016, d'élaborer des méthodes pour recueillir des données sur les activités des acheteurs immobiliers étrangers.

Le CSL mettra à profit les données existantes tirées des registres fonciers, des programmes d'évaluation foncière et des dossiers administratifs des provinces et des territoires afin de créer une base de données nationale de toutes les propriétés résidentielles au Canada et de fournir des renseignements à jour sur les achats et les ventes. Statistique Canada commencera à publier les premières données à l'automne 2017.

Le CSL permettra d'améliorer fortement le type et la qualité des données sur le logement disponibles et conférera d'importants avantages à long terme en augmentant la capacité des participants, des commentateurs et des décideurs en matière de logement de surveiller et d'analyser le marché du logement.

Le Fonds monétaire international prévoit que la croissance mondiale augmentera entre 2016 et 2017, passant de 3,1 % à 3,4 %. L'économie de la Chine poursuit son expansion à un rythme soutenu. En Russie et au Brésil, les conditions économiques s'améliorent à mesure que les récessions liées au choc des prix du pétrole et à l'incertitude politique s'atténuent. La croissance dans la zone euro demeure stable, mais modeste.

L'économie américaine s'est renforcée au cours de la deuxième moitié de 2016, après un début d'année décevant, et elle devrait poursuivre son expansion à un rythme relativement soutenu (graphique 6).



Les prévisions du secteur privé à l'égard de la croissance et de l'inflation à court terme aux États-Unis ont été révisées à la hausse depuis l'élection présidentielle en novembre, en grande partie sous l'effet des baisses d'impôt, des dépenses liées à l'infrastructure et de la déréglementation du secteur de l'énergie qui sont prévues. Le gouvernement continue de collaborer avec le nouveau gouvernement américain et de surveiller attentivement les progrès relatifs à la forme, à la portée et au délai des mesures proposées, ainsi que la politique commerciale des États-Unis.

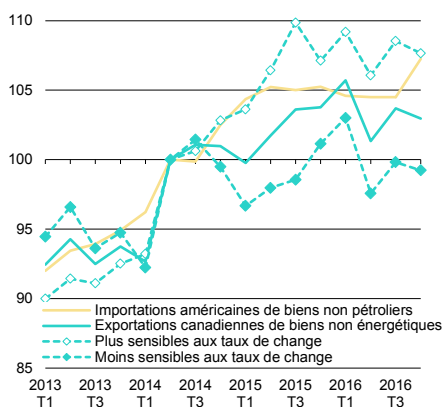
Malgré l'amélioration récente de la croissance aux États-Unis, les importations américaines de biens ont été relativement stagnantes depuis le début de 2015, ce qui a eu une incidence sur les exportations canadiennes de biens non énergétiques (graphique 7). Les catégories d'exportation traditionnellement plus sensibles aux fluctuations des taux de change, comme la fabrication des moteurs et des pièces de véhicules automobiles, l'industrie du bois d'œuvre et la fabrication des machines industrielles, ont eu généralement de meilleurs résultats au cours des deux dernières années. Toutefois, cela ne s'est pas traduit par une croissance accrue des exportations canadiennes comme dans le passé, en partie en raison du fait que la devise de certains pays concurrents du Canada s'est dépréciée encore plus que le dollar canadien par rapport au dollar américain. En conséquence, le Canada a maintenu un déficit commercial important avec les États-Unis en 2016 dans le secteur des biens et des services non énergétiques.

Le Canada continue d'accuser un déficit commercial hors énergie important avec les États-Unis

Graphique 7

Exportations canadiennes réelles de biens non énergétiques et importations américaines réelles de produits non pétroliers

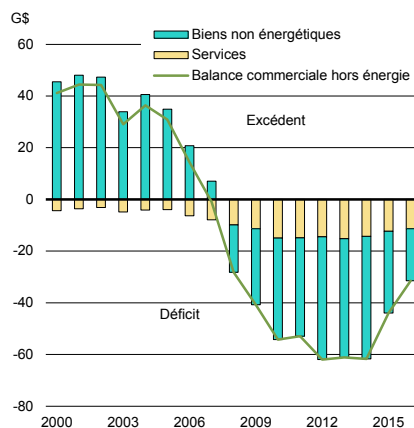
Indice : 2014 T2 = 100



Nota – Au 4^e trimestre de 2016, les parts s'élevaient à 46 % pour les exportations non énergétiques les plus sensibles aux variations des taux de change et à 54 % pour les exportations moins sensibles. Le dernier point de données correspond au 4^e trimestre de 2016.

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Economic Analysis; Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Balance commerciale hors énergie du Canada avec les États-Unis



Nota – Les biens non énergétiques excluent les combustibles minéraux, les lubrifiants et les matériaux connexes (le charbon, le coke et les briquettes; le pétrole, les produits pétroliers et les produits dérivés; le gaz naturel et de synthèse; et le courant électrique). Le dernier point de données correspond à 2016.

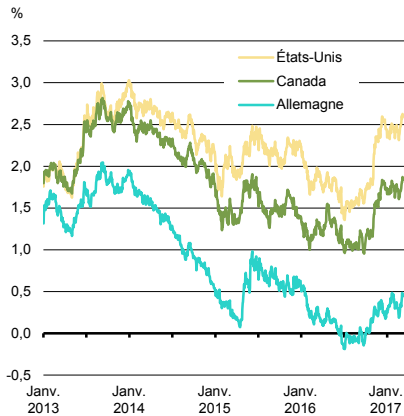
Sources : Statistique Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Les prévisions de croissance accrue aux États-Unis, découlant surtout des mesures budgétaires anticipées dans ce pays, ont mené à des prévisions d'inflation plus élevée pour l'avenir, ce qui a entraîné une hausse rapide du rendement des obligations d'État à la fin de 2016 (graphique 8). Entretemps, les marchés boursiers des économies avancées ont continué d'atteindre de nouveaux sommets, appuyés par une croissance solide des gains, autant actuelle que prévue.

Dans l'ensemble, les conditions financières mondiales continuent d'appuyer l'activité économique. Néanmoins, un certain nombre d'incertitudes et de risques, y compris les niveaux élevés et croissants d'endettement en Chine et la possibilité d'importantes sorties de capitaux des marchés émergents, pourraient entraîner une volatilité renouvelée des marchés financiers.

Les conditions financières mondiales continuent d'appuyer la croissance

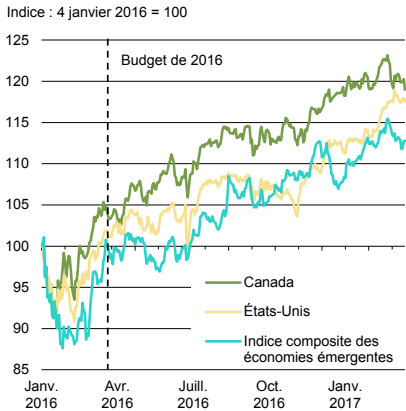
Graphique 8
Rendement des obligations d'État à 10 ans



Nota – Le dernier point de données correspond au 14 mars 2017.

Source : Bloomberg

Évolution des principaux marchés boursiers



Nota – Pour le Canada, le S&P/TSX; pour les États-Unis, le S&P500; l'indice composite des économies émergentes représente une moyenne pondérée en fonction du PIB fondée sur le Bovespa du Brésil, le RTS de la Russie, le Bombay Sensex de l'Inde et le Dow Jones China 88 de la Chine. Données quotidiennes en date du 14 mars 2017.

Source : Haver Analytics

PERSPECTIVES DU SECTEUR PRIVÉ

Les projections budgétaires contenues dans le présent budget sont fondées sur l'enquête de décembre 2016 menée auprès d'économistes du secteur privé. Dans cette enquête, les prévisionnistes s'attendaient à ce que la croissance augmente, pour passer de 1,3 % en 2016 à près de 2 % en 2017 et en 2018, une hausse généralement conforme aux attentes au moment de la publication de l'*Énoncé économique de l'automne 2016*. Toutefois, les prévisionnistes ont par la suite révisé modestement à la baisse les attentes en matière de croissance. En conséquence, les prévisionnistes s'attendaient à une croissance moyenne du PIB réel de 1,7 % par année au cours de la période de prévision (2016-2021), ce qui constitue une petite baisse par rapport au taux de 1,8 % par année prévu dans l'*Énoncé économique de l'automne*. Des renseignements sur les perspectives économiques complètes du secteur privé sont présentés à l'annexe 1.

Dans l'enquête de décembre, le taux de croissance du PIB nominal, l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale, s'établit en moyenne à 3,5 % par année au cours de la période de prévision par rapport au taux de 3,7 % indiqué dans l'*Énoncé économique de l'automne*. Par conséquent, le PIB nominal s'établit à 6 milliards de dollars de moins par année, en moyenne, comparativement à ce qui était prévu au moment de l'*Énoncé économique de l'automne* (tableau 1).

ÉVALUATION DU RISQUE

Les résultats du quatrième trimestre des Comptes économiques canadiens étaient légèrement meilleurs que ceux prévus dans l'enquête de décembre, et ils laissent entendre que le dynamisme économique sera plus vigoureux en 2017. Même si les données du quatrième trimestre indiquent un risque d'amélioration par rapport à l'enquête de décembre auprès du secteur privé, l'incertitude et le risque continuent d'exercer des pressions sur l'économie nationale et mondiale.

Pour ce qui est de l'économie mondiale, une incertitude subsiste quant aux éléments clés de la politique économique, budgétaire et commerciale des États-Unis. En Europe, le calendrier et la forme du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ne sont pas encore clairs, et il existe des préoccupations quant à l'avenir de l'intégration transfrontalière en Europe, surtout compte tenu des prochaines élections en France et en Allemagne. En Chine, le rythme du rééquilibrage vers un modèle de croissance plus viable déterminé par les consommateurs demeure lent et les risques s'intensifient, notamment en raison du niveau d'endettement élevé et en forte croissance des entreprises du pays et des sorties continues de capitaux.



En ce qui concerne le Canada, les risques associés aux perspectives économiques sont encore fortement tributaires de la situation économique mondiale. Cependant, les prix du pétrole pourraient être décevants à court terme si les réserves continuent de croître, la croissance des exportations canadiennes pourrait demeurer modeste, et les mesures stratégiques pouvant être prises par les États-Unis concernant le commerce pourraient limiter davantage les exportations vers ce pays. La croissance mondiale plus faible que prévu ainsi que la dépréciation accrue de la devise des concurrents du Canada pourraient également nuire aux possibilités d'exportations canadiennes. À l'échelle nationale, les niveaux élevés d'endettement des ménages représentent encore un risque clé pour le logement et les dépenses liées à la consommation, surtout si l'économie venait à subir un ralentissement de la croissance des revenus.

Cela dit, la croissance aux États-Unis pourrait être plus forte que prévu, compte tenu des indices de politique budgétaire plus expansionniste. Les prix du pétrole pourraient également être plus élevés que prévu à moyen terme si la demande augmente plus que prévu, ce qui entraînerait des revenus et des investissements plus élevés au Canada.

Dans l'ensemble, les risques associés aux perspectives économiques de décembre 2016 demeurent généralement équilibrés, et les perspectives constituent un fondement approprié aux fins de la planification budgétaire.

Tableau 1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-2021
Croissance du PIB réel							
Budget de 2016	1,4	2,2	2,2	2,0	1,9	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	1,4	2,1	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8
Budget de 2017	1,3	1,9	2,0	1,7	1,7	1,8	1,7
Croissance du PIB nominal							
Budget de 2016	2,3	4,6	4,3	4,2	4,1	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	2,0	4,3	3,7	4,0	3,9	4,0	3,7
Budget de 2017	2,0	4,1	4,0	3,5	3,8	3,8	3,5
PIB nominal (G\$)							
Budget de 2016	2 033	2 126	2 218	2 310	2 404	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	2 026	2 114	2 191	2 279	2 368	2 463	–
Budget de 2017	2 025	2 109	2 194	2 271	2 357	2 447	–
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne 2016 et le budget de 2017	-1	-5	3	-8	-11	-16	-6

Nota – En ce qui concerne le budget de 2016 et l'Énoncé économique de l'automne 2016, les chiffres ont été redressés de façon à tenir compte des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada qui ont été publiées avec les données sur le troisième trimestre de 2016, soit le 30 novembre 2016. Les chiffres aux fins du budget de 2017 (l'enquête de décembre 2016) n'ont pas été redressés de façon à tenir compte des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada qui ont été publiées avec les données sur le quatrième trimestre de 2016, soit le 2 mars 2017.

Sources : Pour le budget de 2016, enquête de février 2016 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour l'Énoncé économique de l'automne 2016, enquête de septembre 2016 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2017, enquête de décembre 2016 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; Statistique Canada

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

L'évolution de la situation économique et des données cumulatives depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016 a permis d'améliorer les perspectives relatives au solde budgétaire pour les quatre prochaines années, améliorations allant de 3,2 milliards de dollars en 2016-2017 à 1,0 milliard en 2019-2020, tout en diminuant ces perspectives de 0,4 milliard en 2020-2021 et de 0,7 milliard en 2021-2022. L'annexe 1 présente un sommaire plus détaillé de l'évolution des perspectives budgétaires depuis la publication de l'Énoncé de 2016.

Tableau 2
Sommaire de l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016
 G\$

	Projections					
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2016	-25,1	-27,8	-25,9	-19,3	-16,8	-14,6
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2016 ¹	3,2	2,4	1,9	1,0	-0,4	-0,7
Solde budgétaire révisé avant les mesures du budget de 2017 (mesures stratégiques et investissements)	-21,8	-25,4	-24,0	-18,3	-17,3	-15,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une diminution des charges).

¹ Le tableau A1.2 de l'annexe 1 donne une présentation détaillée de l'évolution économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016.

INVESTISSEMENTS CONTINUS DANS UNE CLASSE MOYENNE FORTE

Le budget de 2017 s'appuie sur les mesures précédentes du gouvernement pour proposer des investissements judicieux et ciblés qui aideront à créer les conditions requises pour favoriser la croissance économique et faire croître la classe moyenne. Les coûts budgétaires nets des mesures proposées dans le budget de 2017 sont indiqués au tableau 3 ci-dessous.

Le ratio de la dette nette au PIB du Canada est le moins élevé de tous les pays du Groupe des sept (G7). Le gouvernement demeure convaincu que la politique budgétaire joue un rôle important lorsqu'il s'agit d'assurer une croissance économique plus forte aujourd'hui et d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie à long terme, tout en préservant l'avantage du Canada découlant d'un faible taux d'endettement. Les dépenses responsables proposées dans le budget de 2017 permettent de reconnaître qu'il faut faire plus pour créer des possibilités afin que les familles de la classe moyenne puissent réussir.

Tableau 3

Investissements compris dans le budget de 2017 par chapitre

G\$

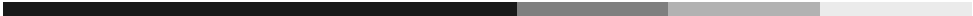
	Projections					
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Solde budgétaire révisé avant les mesures stratégiques et les investissements	-21,8	-25,4	-24,0	-18,3	-17,3	-15,3
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2016 ¹	0,0	-0,3	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Investissements compris dans le budget de 2017 :						
Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne	-0,1	-1,2	-1,8	-1,8	-1,8	-1,6
Des collectivités conçues pour l'avenir	0,0	0,0	-3,4	-5,2	-5,7	-6,3
Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale	-0,2	-0,9	-1,4	-1,9	-2,0	-1,8
Équité fiscale pour la classe moyenne	0,0	0,4	0,8	1,0	1,1	1,4
Autres ²	-0,9	0,3	0,3	0,2	0,3	0,1
Total des investissements inclus dans le budget de 2017	-1,2	-1,3	-5,4	-7,6	-8,1	-8,2
<i>Moins les fonds compris dans le cadre financier, tirés de ressources ministérielles ou de revenus prévus</i>	0,0	1,5	5,2	5,7	6,8	7,9
Incidence budgétaire nette des investissements compris dans le budget de 2017	-1,2	0,2	-0,2	-1,9	-1,3	-0,4
Total des mesures stratégiques et des investissements	-1,2	-0,1	-0,3	-2,1	-1,5	-0,5
Solde budgétaire (avant l'ajustement en fonction du risque)	-23,0	-25,5	-24,4	-20,4	-18,7	-15,8
Dettes fédérales (% du PIB) (sans ajustement en fonction du risque) ³	31,5	31,4	31,3	31,1	30,8	30,3
Ajustement en fonction du risque		-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire final	-23,0	-28,5	-27,4	-23,4	-21,7	-18,8
Dettes fédérales (% du PIB) ³	31,5	31,6	31,6	31,5	31,3	30,9

Nota – Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une diminution des charges).

¹ Ces montants correspondent à l'incidence budgétaire nette. Le tableau A1.3 de l'annexe 1 présente une liste détaillée des mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé de 2016.

² Ces chiffres prennent en compte l'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées et sont présentés globalement. Ces mesures comprennent des provisions pour des décisions anticipées du Cabinet qui n'ont pas encore été prises et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité commerciale et de litiges.

³ Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2016-2017 tient compte d'un montant estimatif de 2,0 milliards de dollars au titre des autres éléments du résultat global.



Le budget de 2017 comprend un ajustement en fonction du risque de 3,0 milliards de dollars en 2017-2018 et pour les exercices suivants, afin de tenir compte des risques et de l'incertitude des prévisions économiques et budgétaires. Dans le but d'améliorer la transparence, l'ajustement en fonction du risque n'a pas été appliqué au niveau du PIB nominal dans les prévisions du secteur privé (réduisant les revenus du gouvernement). L'ajustement est plutôt appliqué directement au solde budgétaire.

INVESTIR DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES

Le gouvernement est déterminé à faire des investissements judicieux et nécessaires dans l'économie afin d'assurer la prospérité de la classe moyenne, et il demeure engagé à adopter une approche responsable en matière de gestion budgétaire qui préserve l'avantage du Canada découlant de son faible niveau d'endettement.

En vue de respecter cet engagement, le budget de 2016 a prévu des réductions de 221 millions de dollars par année au chapitre des services professionnels, des déplacements et des publicités gouvernementales comme première étape.

Le budget de 2017 annonce que le gouvernement amorcera trois nouvelles initiatives de gestion des dépenses :

- 1) En 2017-2018, le gouvernement amorcera un examen exhaustif d'au moins trois ministères fédéraux, qui seront déterminés après le budget de 2017, en vue d'éliminer les programmes mal ciblés et inefficaces, le gaspillage et les initiatives gouvernementales inutiles ou dépassées.
- 2) Le gouvernement amorcera un examen horizontal de trois ans des immobilisations fédérales selon le type de bien, par exemple les biens techniques et les installations scientifiques. Aucun examen exhaustif des immobilisations du gouvernement n'a été effectué depuis des dizaines d'années. Le gouvernement dépense environ 10 milliards de dollars chaque année pour acheter, construire, rénover, réparer, entretenir et exploiter les immobilisations louées et celles qui lui appartiennent. Cet examen visera à déterminer des moyens d'accroître ou de générer une valeur accrue des biens du gouvernement.
- 3) Le gouvernement amorcera un examen horizontal de tous les programmes fédéraux d'innovation et de technologies propres dans l'ensemble des ministères parce que ces programmes sont dispersés. Conformément aux principes du nouveau Plan pour l'innovation et les compétences du Canada (présenté dans le chapitre 1), l'examen horizontal visera à simplifier les programmes et à mieux harmoniser les ressources pour améliorer l'efficacité des programmes en matière d'innovation.

Au cours de la prochaine année, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances dirigeront ces examens des dépenses ministérielles pour améliorer les résultats, accroître l'efficacité et assurer une meilleure harmonisation avec les priorités. Le gouvernement rendra compte des progrès de ces examens dans le budget de 2018.

Tel que cela a été mentionné dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*, le gouvernement déposera des mesures législatives pour redéfinir le rôle du directeur parlementaire du budget en tant qu'agent indépendant du Parlement, dont le mandat renouvelé sera axé sur l'analyse financière et l'établissement des coûts du gouvernement fédéral, en plus de mettre fin à la culture du secret qui entoure le Bureau de régie interne.

Le gouvernement introduira également des modifications législatives pour améliorer l'organisation et l'efficacité des activités du gouvernement, au besoin.

État de la mise en œuvre du budget de 2016

La valeur totale des nouvelles propositions annoncées dans le budget de 2016 s'élevait à 11,6 milliards de dollars en 2016-2017. Cet investissement devait augmenter l'activité économique réelle de 0,5 % au cours de la première année de mise en œuvre, traduisant les dépenses accrues du gouvernement dans l'infrastructure, de nouveaux programmes, ainsi que des transferts accrus aux ménages.

Dans l'ensemble, ces initiatives demeurent sur la bonne voie (tableau 4). Les mesures visant les ménages à revenu moyen ou faible (comme l'Allocation canadienne pour enfants), ainsi que les mesures liées à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés (comme la baisse d'impôt pour la classe moyenne) ont été entièrement mises en œuvre.

Les projets d'infrastructure complexes concernant de multiples ordres de gouvernement et le secteur privé pourraient subir un certain retard. Même si des mesures ne sont pas entièrement financées comme prévu en 2016-2017, elles ne sont pas nécessairement incompatibles avec un niveau d'activité plus élevé (c.-à-d., des ententes ont été signées avec les provinces, les provinces ont embauché des entreprises pour effectuer les travaux, et les travaux ont commencé). Par exemple, Infrastructure Canada verse souvent des paiements à d'autres administrations avec un décalage, une fois que les projets sont achevés ou que des jalons sont atteints.

D'une manière générale, l'augmentation prévue de l'activité économique réelle au cours de la première année de mise en œuvre du budget de 2016 demeure largement conforme aux attentes au moment de la publication du budget, et l'incidence révisée sur le PIB réel est maintenant évaluée à 0,4 % au cours de la première année de mise en œuvre.

État de la mise en œuvre du budget de 2016

Tableau 4

Valeur des mesures du budget de 2016 et état de leur mise en œuvre en 2016-2017

M\$

		2016-2017
Mesures d'investissement dans le logement		1 359
Investissements dans l'infrastructure		3 967
Mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers		-1 345
Mesures à l'intention des ménages à revenu moyen ou faible		5 591
Autres mesures de dépenses		2 100
Mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés		-102
Total		11 570

Indicateur de l'état de mise en œuvre¹

(proportion des investissements prévus qui sont sur la bonne voie pour être réalisés) :



75 % à 100 %



50 % à 75 %



0 % à 50 %

Nota – La valeur de ces mesures est présentée selon la comptabilité de caisse plutôt que selon la comptabilité d'exercice, puisque les sorties de fonds correspondent à l'activité économique au cours de la période indiquée.

¹ Proportion des sommes qui sont sur la bonne voie pour être versées en 2016-2017 tel que prévu dans le budget de 2016.

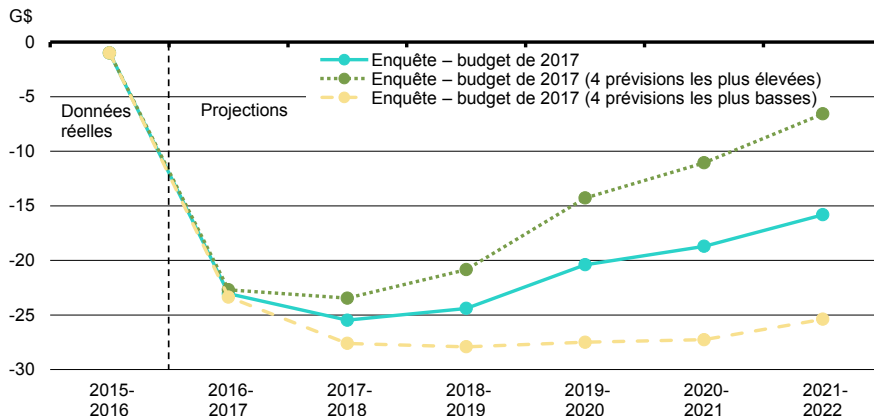
RISQUES D'AMÉLIORATION ET DE DÉTÉRIORATION DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Les projections budgétaires présentées dans le budget de 2017 sont fondées sur une moyenne obtenue de l'enquête de décembre menée auprès des prévisionnistes du secteur privé. Selon le consensus actuel, le ratio de la dette fédérale au PIB (avant l'ajustement en fonction du risque) passera à 30,3 % d'ici 2021-2022. Toutefois, les économistes qui participaient à l'enquête de décembre ont offert divers points de vue à l'égard de la croissance économique future et, par conséquent, de la trajectoire du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale). Les changements aux hypothèses concernant la croissance économique ont aussi une incidence importante sur le solde budgétaire et le ratio de la dette au PIB sur une période de projection prolongée (graphiques 9 et 10).

Par exemple, si le gouvernement fondait ses projections budgétaires actuelles sur la moyenne des quatre prévisions les plus élevées à l'égard du PIB nominal, ce qui correspond à une croissance du PIB nominal plus élevée de 0,5 point de pourcentage par année, en moyenne, par rapport aux prévisions complètes de l'enquête de décembre, le solde budgétaire s'améliorerait en moyenne de 5,8 milliards de dollars par année (graphique 9). Cela se traduirait par un ratio de la dette fédérale au PIB de 28,4 % en 2021-2022 (graphique 10). Si les projections budgétaires étaient fondées sur la moyenne des quatre prévisions les plus basses à l'égard PIB nominal, ce qui correspond à une croissance du PIB nominal plus faible de 0,5 point de pourcentage par année, en moyenne, par rapport aux prévisions complètes de l'enquête de décembre, le solde budgétaire se détériorerait de 6,2 milliards par année, en moyenne, et le ratio de la dette fédérale au PIB serait supérieur de 2 points de pourcentage en 2021-2022.

Graphique 9

Solde budgétaire fédéral selon divers scénarios de croissance économique



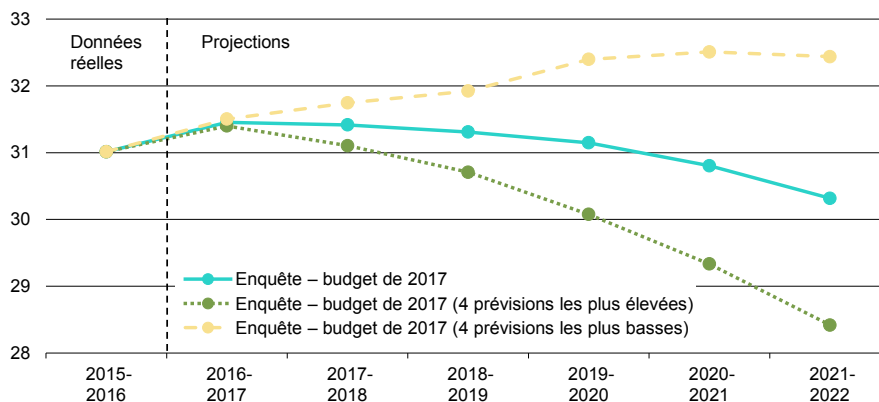
Nota – Le scénario de l'enquête du budget de 2017 repose sur la moyenne des projections d'économistes du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal, sans ajustement des prévisions. Le scénario des quatre plus élevées (quatre plus basses) repose sur la moyenne des quatre prévisions les plus optimistes (pessimistes) concernant le PIB nominal provenant des économistes ayant participé à l'enquête.

Sources : Enquête du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 10

Ratio de la dette fédérale au PIB selon divers scénarios de croissance économique

% du PIB



Nota – Le scénario de l'enquête du budget de 2017 repose sur la moyenne des projections d'économistes du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal, sans ajustement des prévisions. Le scénario des quatre plus élevées (quatre plus basses) repose sur la moyenne des quatre prévisions les plus optimistes (pessimistes) concernant le PIB nominal provenant des économistes ayant participé à l'enquête.

Sources : Enquête du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

REVITALISER L'ÉCONOMIE À L'AIDE D'INVESTISSEMENTS VISANT À ASSURER LA CROISSANCE DE LA CLASSE MOYENNE

Le budget de 2017 marque la prochaine étape d'une approche à long terme visant à créer des emplois et à renforcer la classe moyenne. En mettant l'accent sur l'innovation, les compétences, les partenariats et l'équité, le gouvernement est déterminé à assurer un avenir plus prospère à l'ensemble des Canadiens.

Le succès futur du Canada dépend de la création d'une économie qui est aussi inclusive qu'innovatrice. Le plan à long terme du gouvernement visant à assurer la croissance de l'économie ne réussira que lorsque tout le monde bénéficiera des occasions qui en découlent.

À l'avenir, le gouvernement continuera de suivre son plan économique à long terme, en faisant les investissements dans l'économie qui sont nécessaires pour assurer une classe moyenne prospère, tout en continuant à protéger la situation budgétaire du pays.

Chapitre 1

COMPÉTENCES, INNOVATION ET EMPLOIS POUR LA CLASSE MOYENNE

INTRODUCTION

Le budget de 2017 est présenté à un moment où de grands changements ont lieu et beaucoup de possibilités s'offrent à nous.

Partout dans le monde, les gens s'ouvrent à l'innovation et aux possibilités qui en découlent – celles de tout remettre en question, de la façon dont nous gérons les demandes du marché du travail à la façon dont nous construisons nos villes, en passant par la manière de faire croître notre économie.

Pour les Canadiennes et les Canadiens, l'innovation n'est rien de nouveau. Au cours des 150 dernières années, le Canada a bénéficié de la créativité et de l'ingéniosité de sa population pour trouver des solutions à des problèmes. Certaines inventions canadiennes, comme le four électrique, améliorent notre vie; d'autres, comme l'insuline et le stimulateur cardiaque, peuvent aider à sauver des vies. D'un bout à l'autre du pays, des femmes et des hommes continuent de rêver, d'inventer, de mettre à l'essai et de commercialiser des produits qui changent le monde.

L'esprit innovateur du Canada s'est traduit par la création d'industries et d'emplois qui ont entraîné l'émergence de la classe moyenne du Canada. Cette même curiosité et de cette même créativité alimenteront les innovations qui renforceront et feront croître la classe moyenne pour des années à venir.

Ces innovations engendreront des opportunités, celles d'avoir des chances réelles et égales d'améliorer notre niveau de vie et celui de nos enfants. Parallèlement, les changements technologiques peuvent également susciter des préoccupations – parmi les travailleurs qui s'inquiètent de perdre leur emploi en raison de l'automatisation, et parmi les parents qui voient leurs enfants interagir avec le monde au moyen d'appareils et de systèmes qui n'existaient même pas il y a de cela une décennie ou deux à peine.

Afin de profiter de ces possibilités, et de rassurer et d'aider de façon concrète ceux qui craignent d'être laissés de côté, nous devons donner aux travailleurs canadiens actuels et futurs les outils dont ils auront besoin pour réussir au sein de la nouvelle économie. Pour ce faire, il faut notamment veiller à ce que tous les Canadiens puissent suivre la formation dont ils ont besoin pour trouver et conserver de bons emplois bien rémunérés.

En même temps, il existe une concurrence croissante en provenance d'autres pays partout dans le monde qui espèrent se démarquer en tant qu'innovateurs.

C'est le moment pour notre pays de tirer avantage du travail acharné et de l'ingéniosité des Canadiens.

Le nouveau Plan pour l'innovation et les compétences du Canada constitue le programme qui permettra d'y parvenir.

PLAN POUR L'INNOVATION ET LES COMPÉTENCES DU CANADA

Le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada représente un effort ambitieux en vue de faire du Canada un centre de l'innovation de calibre mondial, d'aider à créer un plus grand nombre de bons emplois bien rémunérés et de renforcer et faire croître la classe moyenne.

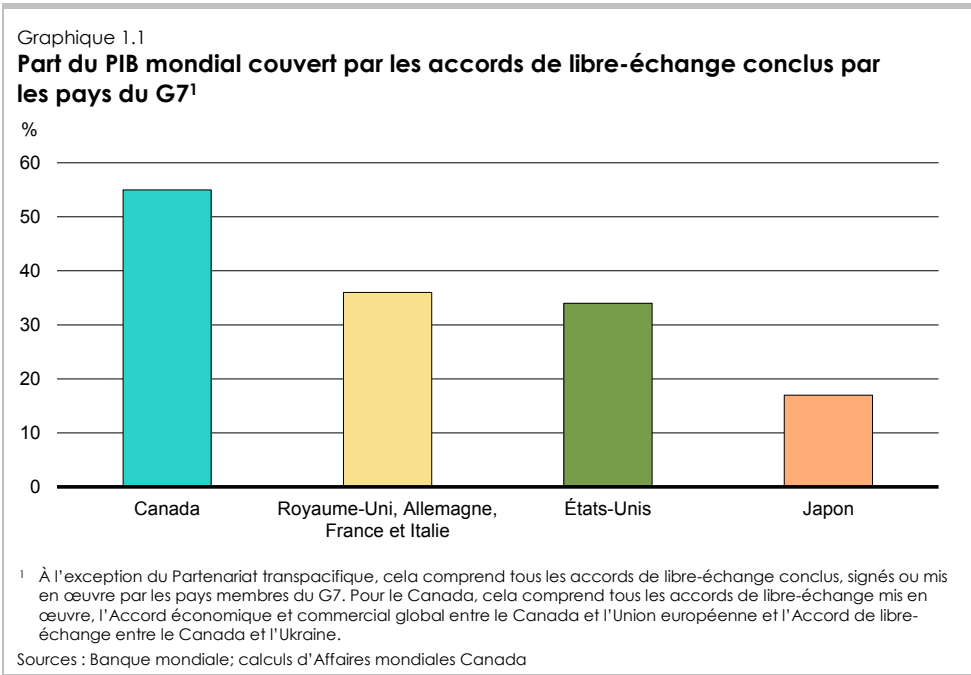
Le Canada a toujours puisé sa force dans l'abondance de ses ressources naturelles, mais il a aussi la chance de pouvoir compter sur une population intelligente, diversifiée, créative et bien scolarisée. Le temps est venu d'investir dans notre population et dans la valeur ajoutée qu'elle apporte à notre économie.

Afin de maximiser les retombées au profit des Canadiens, le Plan ciblera six domaines principaux – la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, les industries numériques, les sciences biologiques et de la santé et les ressources propres – en encourageant particulièrement la croissance et la création d'emplois. Le Plan énoncera des cibles claires et ambitieuses en vue :

- d'assurer la croissance des exportations de biens et de services du Canada provenant des secteurs des ressources naturelles, de la fabrication de pointe et d'autres secteurs de 30 % d'ici 2025;
- d'augmenter la contribution du secteur des technologies propres au produit intérieur brut (PIB) du Canada;
- doubler le nombre d'entreprises à forte croissance au Canada, surtout dans l'industrie numérique et les secteurs de la technologie propre et de la technologie de la santé, en le faisant passer de 14 000 à 28 000 d'ici 2025;
- d'accroître le niveau de soutien à l'égard de la formation professionnelle en vertu des ententes de transfert relatives au marché du travail, ce qui comprend l'augmentation de l'admissibilité aux programmes et aux services offerts aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail.

Ces objectifs accordent une place prépondérante aux exportations en raison du lien entre le commerce et la création de bons emplois bien rémunérés, puisque les industries qui sont grandement dépendantes des exportations versent des salaires qui sont, en moyenne, plus de 50 % plus élevés par rapport aux industries qui dépendent moins des exportations.

Le Canada se trouve dans une situation unique où il peut profiter des nouvelles possibilités au chapitre des exportations. Grâce aux accords de libre-échange que nous avons conclus, nous bénéficions d'un accès privilégié à une part plus importante de l'économie mondiale par rapport à tout autre pays du Groupe des Sept (G7). Il existe aussi une occasion exceptionnelle de stimuler les exportations d'entreprises canadiennes dirigées par des femmes, qui sont habituellement sous-représentées. Le gouvernement s'efforce de solidifier l'avantage du Canada, en renforçant nos relations commerciales avec notre partenaire le plus important, soit les États-Unis, et en recherchant de nouvelles opportunités dans les marchés importants et en croissance, comme l'Europe et l'Asie.



Pour faire en sorte que le Plan pour l'innovation et les compétences réponde aux besoins réels des travailleurs et des entreprises du Canada, le gouvernement a mené des consultations à grande échelle et a reçu les commentaires de plus de 100 000 Canadiens, y compris des leaders de l'industrie, des universitaires, des dirigeants autochtones et d'autres ordres de gouvernement. Dans le cadre de ces consultations, les Canadiens ont indiqué clairement leurs opinions quant à ce que le gouvernement devrait essayer de réaliser.

Ils ont fait savoir au gouvernement que le Plan devrait être exhaustif et qu'il devrait viser à créer des emplois et à investir dans les services qui permettront d'améliorer notre niveau de vie. Il devrait aider les Canadiens à s'adapter et à prospérer au cours d'une période de croissance lente et de changements rapides. Et il devrait faire en sorte que tous les Canadiens – et pas juste quelques-uns d'entre eux – profitent d'une économie en croissance. Le gouvernement est du même avis.

Ce chapitre décrit la stratégie du gouvernement pour mettre en œuvre son Plan pour l'innovation et les compétences. Il expose les investissements précis que le gouvernement réalisera pour s'assurer que le Canada possède la population active la plus qualifiée au monde, que le pays est axé sur l'innovation et qu'il est un leader mondial dans l'économie de l'innovation.

Tableau 1.1
Le Plan pour l'innovation et les compétences — Aider les Canadiens à réussir dans la nouvelle économie

Compétences	La main-d'œuvre la plus compétente, talentueuse, créative et diversifiée au monde
L'innovation change la façon de travailler des Canadiens. Afin de suivre le rythme de ces changements, il faut permettre aux Canadiens d'obtenir les outils, les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail, dès maintenant et à l'avenir. Il faut aussi attirer les personnes les plus talentueuses de partout dans le monde afin qu'elles contribuent à la croissance de notre économie. Le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement doit faire en sorte que tous les Canadiens aient l'occasion de participer à la nouvelle économie et puissent en tirer parti.	• Aider les jeunes Canadiens à obtenir les compétences et l'expérience requises pour lancer leur carrière. • Rendre les possibilités de formation plus accessibles aux travailleurs canadiens. • Accroître le nombre de Canadiens qui participent à l'apprentissage intégré au travail. • Accroître les investissements des entreprises dans la formation. • Améliorer l'accès aux talents à l'échelle mondiale en accélérant les délais de traitement. • Accroître le nombre de Canadiens qui possèdent des compétences en science, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM), ainsi que des compétences numériques et en codage, surtout au sein des groupes sous-représentés.
Recherche, technologie et commercialisation	Découverte et innovation de calibre mondial
Les gouvernements et les établissements postsecondaires du Canada investissent fortement dans les sciences, la recherche et le développement; toutefois, le milieu des affaires canadien a tendance à ne pas investir suffisamment dans ces domaines. Par conséquent, il arrive souvent que les découvertes et les innovations canadiennes connaissent plus de succès – et créent de bons emplois bien rémunérés – dans d'autres pays. Afin de mieux appuyer la croissance de l'emploi au Canada, le Plan pour l'innovation et les compétences doit favoriser un investissement accru des entreprises dans la recherche et aider à réduire l'écart au chapitre de la commercialisation.	• Accroître les investissements des entreprises dans l'innovation dans six principaux domaines – la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, les industries numériques, les sciences biologiques et de la santé et les ressources propres. • Appuyer un petit nombre de « supergrappes » d'innovation menées par l'entreprise qui mettent l'accent sur des industries innovatrices. • Accroître le nombre de collaborations entre l'industrie, les établissements postsecondaires et les instituts de recherche. • Augmenter les forces en recherche de calibre mondial dans les établissements postsecondaires dans des domaines comme l'informatique quantique, les cellules souches et l'intelligence artificielle. • Aider les innovateurs canadiens à trouver un premier client pour mettre à l'essai et valider leurs technologies par l'intermédiaire du gouvernement fédéral.

Tableau 1.1

Le Plan pour l'innovation et les compétences — Aider les Canadiens à réussir dans la nouvelle économie

Simplification des programmes	Mieux soutenir les innovateurs canadiens
Le vaste éventail de programmes d'innovation du gouvernement du Canada fait en sorte qu'il est difficile pour les entreprises de trouver et d'obtenir le soutien dont elles ont besoin. Le Plan pour l'innovation et les compétences doit simplifier cet ensemble de programmes pour qu'il soit davantage axé sur la clientèle et qu'il garantisse que les programmes offrent le meilleur soutien possible aux innovateurs canadiens.	• Examiner les dizaines de programmes d'innovation mis en œuvre dans de nombreux ministères de façon à déterminer comment ils pourraient être regroupés et simplifiés. • Offrir une approche axée sur le client comportant des processus d'application plus simples, un traitement accéléré et une aide plus réceptive et axée sur les résultats. • Mettre un accent accru sur les données afin de comprendre l'incidence du soutien fédéral, de l'accroître et d'en rendre compte aux Canadiens.
Investissement et envergure	Assurer la croissance des entreprises canadiennes afin qu'elles soient concurrentielles à l'échelle mondiale
Le Canada compte un grand nombre de petites entreprises et d'entreprises en démarrage innovantes, et le pays est reconnu sur la scène internationale comme un bon endroit où investir. Parallèlement, trop d'entreprises canadiennes croient qu'elles doivent déménager à l'étranger pour assurer leur croissance. Le Plan pour l'innovation et les compétences doit permettre d'élaborer de meilleurs outils pour aider le Canada à attirer les investissements et favoriser la croissance d'une large gamme d'entreprises canadiennes.	• Augmenter la croissance des exportations de biens et de services du Canada provenant des secteurs des ressources naturelles, de la fabrication de pointe et d'autres secteurs de 30 % d'ici 2025. • Doubler le nombre d'entreprises à forte croissance au Canada, surtout dans l'industrie numérique et les secteurs de la technologie propre et de la technologie de la santé, en le faisant passer de 14 000 à 28 000 d'ici 2025. • Créer de bons emplois bien rémunérés dans les domaines de force économique du Canada. • Rendre plus accessible le capital de risque à l'étape avancée pour les entreprises en croissance. • Aider les femmes entrepreneures à assurer la croissance de leur entreprise. • Offrir un outil unique et rationalisé pour attirer et soutenir de nouveaux investissements commerciaux de grande qualité, qui accélèrent les secteurs de force économique et qui élargissent le rôle des entreprises canadiennes dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

Le profil du succès

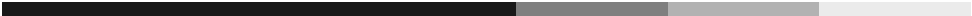
- *Le Canada comptera sur l'une des populations actives les plus compétentes, talentueuses, créatives et diversifiées au monde. Tous les Canadiens auront davantage de possibilités d'obtenir l'éducation, les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour participer pleinement au marché du travail d'aujourd'hui, alors que leurs enfants et eux-mêmes se préparent pour les emplois de demain.*
- *Les entreprises canadiennes seront fortes, en croissance et concurrentielles à l'échelle internationale, et elles auront la capacité de devenir des chefs de file mondiaux dans leur domaine, ce qui entraînera des investissements accrus et la création d'un plus grand nombre d'emplois au Canada.*
- *Le Canada sera à la fine pointe de la découverte et de l'innovation, grâce à davantage de travaux de recherche d'avant-garde qui seront réalisés ici au pays, et à un plus grand nombre de chercheurs de calibre mondial qui choisiront de mener leurs travaux dans des établissements canadiens.*
- *Le leadership démontré par le milieu universitaire et celui de la recherche au Canada dans le domaine de l'intelligence artificielle se traduira par une économie plus innovatrice, une croissance économique accrue et une amélioration de la qualité de vie des Canadiens.*

PARTIE 1

PERMETTRE AUX CANADIENS D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES DONT ILS ONT BESOIN POUR OBTENIR DE BONS EMPLOIS

L'innovation commence d'abord et avant tout avec les gens. Elle prend naissance lorsque des personnes intelligentes, compétentes et ingénieuses portent leur attention sur un problème et s'efforcent de mettre au point une nouvelle solution originale.

Afin que le Canada soit un leader mondial en matière d'innovation, il doit également développer l'une des populations actives les plus brillantes, qualifiées et créatives au monde. L'ingéniosité et la débrouillardise des Canadiens se manifestent depuis longtemps – à de nombreux égards, c'est ce qui a permis au Canada de connaître du succès et de devenir le pays prospère qu'il est aujourd'hui. Comptant l'un des plus hauts taux d'études postsecondaires au monde, surtout chez les femmes, le Canada est bien placé pour agir à titre de leader en matière d'innovation.



Parallèlement, l'innovation est en train de changer le monde dans lequel nous vivons. Les économies évoluent, l'automatisation s'accroît et la nature du travail – quand, où et comment nous assurerons notre réussite économique, autant personnelle que commune – est redéfinie.

Pour que tous les Canadiens puissent jouer un rôle et prospérer dans une économie axée sur l'innovation, ils doivent être outillés des compétences dont ils ont besoin pour réussir. Cela vaut pour tous les Canadiens, peu importe leur sexe, leur âge, leur revenu, leurs études ou leur expérience professionnelle. Tous les Canadiens méritent d'avoir la chance de participer à une économie alimentée par l'innovation et d'en tirer parti.

Afin de créer l'une des mains-d'œuvre parmi les plus compétentes, talentueuses, créatives et diversifiées, le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement doit permettre d'accomplir les cinq éléments clés suivants :

Favoriser une économie innovatrice au sein de laquelle chaque Canadien a un rôle à jouer. Les familles canadiennes sont diversifiées, mais elles partagent un rêve commun : elles souhaitent que leurs enfants aient accès à de bons emplois bien rémunérés – le type d'emplois qui leur permettra de rembourser leurs dettes d'études, d'acheter une maison et de fonder une famille. On doit en faire plus pour donner à chacun des Canadiens – y compris ceux qui sont normalement sous-représentés dans la population active, comme les Autochtones, les femmes, les Canadiens handicapés et les travailleurs âgés – davantage d'occasions de réussir. Il ne suffit pas de favoriser une économie qui ne profite qu'à quelques personnes. Lorsque tous les Canadiens auront la chance d'apprendre, de travailler et de contribuer à faire croître l'économie, le Canada réussira.

Aider les Canadiens à s'adapter au caractère changeant du monde du travail.

Aujourd'hui, les emplois diffèrent de ceux qui existaient il y a à peine une génération. La hausse du travail contractuel et temporaire remet en question notre compréhension du principe de l'emploi à temps plein, et les employeurs et les gouvernements doivent plus que jamais être davantage à l'écoute des besoins des travailleurs. En offrant un meilleur soutien aux Canadiens qui travaillent fort et en leur donnant plus d'occasions d'apprendre et de perfectionner leurs compétences, nous pouvons garder un plus grand nombre de personnes au sein de la population active, faire croître notre économie et renforcer notre classe moyenne. Cela vaut surtout pour les milléniaux, qui font leur entrée sur le marché du travail à une période de changements extraordinaires.

Aider les jeunes Canadiens alors qu'ils entrent sur le marché du travail. Le Plan doit tenir compte des besoins des jeunes Canadiens. C'est ainsi que l'on donnera à la prochaine génération de travailleurs des chances réelles et égales de réussir, et que l'on fera en sorte que le Canada dispose d'un nombre de travailleurs suffisant pour maintenir le dynamisme et la croissance de l'économie. Il faut s'attaquer aux obstacles à l'emploi des jeunes et en faire plus pour les aider à faire la transition entre les études et le marché du travail, de manière à ce qu'ils puissent occuper plus rapidement des emplois où leurs compétences seront utilisées de la meilleure façon.

Favoriser une culture axée sur la formation continue. Il y a seulement une ou deux générations, les travailleurs canadiens pouvaient s'attendre à être formés pour un bon emploi bien rémunéré, et à occuper cet emploi jusqu'à leur retraite. Ce phénomène est de plus en plus rare. Aujourd'hui, l'innovation modifie les compétences dont les travailleurs canadiens ont besoin pour réussir et accélère la nécessité d'apprendre et de perfectionner de nouvelles habiletés. Cependant, il peut être difficile pour les adultes qui travaillent déjà et qui ont des responsabilités familiales de suivre une formation ou de mettre à niveau leurs compétences. Afin de mieux appuyer les travailleurs dans une économie axée sur l'innovation, le Canada doit en faire plus pour soutenir et encourager la formation continue.

Créer une société ouverte et créative, qui attire les gens les plus brillants et les plus talentueux au monde. Depuis le début, le Canada doit ses réussites à l'espoir et au travail acharné de ceux qui y sont venus à la recherche de meilleures possibilités pour eux et leur famille. Les talents, les compétences et l'esprit entrepreneurial de ceux qui viennent au Canada pour étudier et travailler contribuent à faire croître notre économie, et à créer de nouveaux emplois pour les Canadiens. Le fait d'attirer les gens les plus brillants et les plus talentueux du monde est avantageux pour tous les Canadiens, et il s'agit de l'une des grandes priorités du gouvernement.

Soutien accru pour les travailleurs canadiens et leur famille

Pour la plupart des Canadiens, la conciliation travail-famille constitue un défi quotidien – un défi qui pourrait être atténué par des décisions stratégiques judicieuses et adaptées.

Afin de donner aux travailleurs canadiens et à leur famille des avantages qui leur permettent de s'adapter aux circonstances uniques associées à la conciliation travail-famille, le gouvernement :

a mis en œuvre l'Allocation canadienne pour enfants, une prestation mensuelle non imposable qui donne à neuf familles sur dix plus d'argent par rapport à ce qu'elles recevaient en vertu de l'ancien système, et qui les aide à assumer les coûts élevés associés au fait d'élever leurs enfants;

réalisera de nouveaux investissements importants dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, afin d'améliorer l'accès aux services de garde et de donner aux parents plus de choix de participer au marché du travail, à un programme d'études ou à une formation;

instaurera une nouvelle prestation d'assurance-emploi destinée aux aidants naturels, pour aider les Canadiens admissibles qui s'occupent d'un proche gravement malade ou blessé;

offrira aux employés sous réglementation fédérale le droit de demander des modalités de travail plus flexibles, comme des heures de travail flexibles, la capacité de travailler à domicile et de nouveaux congés non payés pour les aider à gérer leurs responsabilités familiales.

Afin de relever ces défis, le budget de 2017 prévoit des investissements pour aider : les adultes à se perfectionner ou à mettre à niveau leurs compétences en vue de s'adapter à un marché du travail en évolution; les jeunes Canadiens à obtenir l'éducation, les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour commencer leur carrière; et les femmes, les travailleurs âgés, les Autochtones et les groupes sous-représentés à profiter davantage des occasions qui s'offrent à eux en matière d'éducation et d'emploi.

De plus, le budget de 2017 propose de nouveaux fonds pour aider les Canadiens à se préparer à l'économie de demain en favorisant le perfectionnement des compétences en science, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM), ainsi qu'en littératie numérique, plus particulièrement en ce qui concerne les femmes, les filles et les groupes sous-représentés.

Le profil du succès

Lorsqu'ils seront complètement mis en œuvre, les investissements proposés dans le budget de 2017 :

- *favoriseront une culture de formation continue, et un accès accru à du soutien en matière d'éducation postsecondaire, de formation et d'emploi pour tous les Canadiens, et ce, à toutes les étapes de leur vie;*
- *feront augmenter le taux de participation aux études postsecondaires, surtout chez les peuples autochtones et les groupes sous-représentés;*
- *permettront à un plus grand nombre de jeunes Canadiens d'obtenir l'expérience de travail pratique et les compétences numériques nécessaires pour faire partie de la population active de demain;*
- *offriront davantage de soutien aux travailleurs en vertu du Code canadien du travail;*
- *feront en sorte que les entreprises canadiennes puissent trouver et attirer des personnes talentueuses et hautement qualifiées de partout dans le monde, de manière à ce que ces entreprises prennent de l'expansion et obtiennent du succès sur le marché mondial;*
- *appuieront une plus grande égalité au sein de la population active, ce qui donnera lieu à de meilleurs résultats pour tous les Canadiens;*
- *amélioreront notre compréhension commune des compétences et des emplois que les employeurs exigeront à l'avenir.*

Compétences et croissance inclusive

« Le Canada devrait chercher à outiller les travailleurs des compétences dont ils ont besoin pour prospérer dans cette économie innovante, en plus d'encourager la participation au marché du travail dans les groupes sous-représentés de la population. »

– Conseil consultatif en matière de croissance économique, *Libérer l'innovation pour stimuler la mise à l'échelle et la croissance*, le 6 février 2017

FORMATION CONTINUE : APPUYER LES TRAVAILLEURS CANADIENS

Le succès économique du Canada repose sur le talent et la créativité de sa population.

Le Canada possède déjà l'une des mains-d'œuvre les plus éduquées au monde; toutefois, dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, il faut faire plus pour que les travailleurs canadiens puissent apprendre, s'adapter et obtenir de bons emplois tout au long de leur vie professionnelle.

Tous les Canadiens méritent des chances réelles et égales de réussir. Pour tous les Canadiens, cela se traduit par un plus grand nombre de possibilités de renforcer leurs habiletés et de mettre à niveau leurs titres de compétences tout au long de leur carrière. Pour les Canadiens au chômage ou sous-employés, ainsi que pour ceux qui sont sous-représentés sur le marché du travail, cela se traduit par un plus grand accès aux programmes de formation et au soutien financier nécessaires à l'obtention de bons emplois bien rémunérés. Et pour les milléniaux – la première génération à être confrontée au fait que les études traditionnelles ne sont plus ce qu'elles étaient – cela signifie un engagement à l'égard de la formation continue et une adaptation constante au caractère changeant du monde du travail.

Comme celle de bien d'autres pays, la population canadienne vieillit rapidement. Afin d'assurer la croissance économique durable de notre pays, nous devons aussi profiter de l'expérience et du potentiel des travailleurs âgés, en plus de mieux soutenir la participation continue de ces derniers au marché du travail.

Le budget de 2017 prévoit une série de mesures qui établiront les bases d'une culture de la formation continue. Cette culture contribuera à outiller les Canadiens des compétences dont ils ont besoin pour être concurrentiels sur le marché du travail, maintenant et à l'avenir.

Aider les Canadiens à obtenir un nouvel emploi ou un meilleur emploi

Chaque année, le gouvernement investit près de 3 milliards de dollars afin que les provinces et les territoires puissent offrir un éventail de programmes, de la formation axée sur les compétences à des services d'orientation professionnelle, en passant par de l'aide à la recherche d'emploi. Ces programmes ont comme objectifs d'aider les Canadiens qui sont sans emploi ou sous-employés à améliorer leurs compétences et à obtenir un nouvel emploi. Cette initiative est réalisée dans le cadre d'ententes de transfert relatives au marché du travail conclues avec les provinces et les territoires.

L'an dernier, le gouvernement a mené de vastes consultations sur la façon d'améliorer ces ententes. La réponse était claire : il faut conclure des ententes plus souples et plus axées sur les besoins des employeurs et des Canadiens, surtout ceux qui sont actuellement sous-représentés sur le marché du travail.

Le gouvernement a l'intention d'entreprendre une réforme considérable des ententes de transfert relatives au marché du travail, en collaboration avec les provinces et les territoires. Cette réforme fera en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens obtiennent l'aide dont ils ont besoin pour trouver et conserver de bons emplois au sein de la nouvelle économie, et ainsi améliorer leur niveau de vie et celui de leur famille.

En plus de cette réforme collaborative, le budget de 2017 prévoit l'investissement d'un montant additionnel de 1,8 milliard de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, afin d'élargir les Ententes sur le développement du marché du travail. Pour les Canadiens qui cherchent un emploi, cette mesure se traduira par davantage de possibilités de mettre à niveau leurs compétences, d'acquérir de l'expérience ou d'obtenir de l'aide pour démarrer leur propre entreprise. Elle permettra également d'accroître le soutien offert, comme les services d'orientation professionnelle, pour les aider à planifier leur carrière.

À l'heure actuelle, un grand nombre de Canadiens sans emploi ou sous-employés ne sont pas admissibles à la formation financée par l'assurance-emploi aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail. Pour veiller à ce que ces Canadiens continuent d'avoir accès à l'aide dont ils ont besoin pour obtenir leur prochain emploi, le budget de 2017 prévoit également des investissements additionnels de 900 millions de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, pour de nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre. Ces nouvelles ententes, qui regrouperont des ententes existantes, notamment les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail à l'intention des personnes handicapées et l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, feront en sorte que les transferts aux provinces et aux territoires seront plus simples et plus souples.

En plus de ces investissements, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* afin d'élargir l'admissibilité des travailleurs aux programmes et aux services offerts aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail, permettant à encore plus de Canadiens, surtout ceux appartenant aux groupes sous-représentés, de se prévaloir de la formation axée sur les compétences et des mesures de soutien à l'emploi financées par l'assurance-emploi.

L'Énoncé du budget de 2017 relatif aux sexes (chapitre 5) présente les façons dont ces changements sont particulièrement avantageux pour les Canadiennes.

Aider les travailleurs adultes à mettre à niveau leurs compétences

Afin d'aider les Canadiens à poursuivre leurs études et à mettre à niveau leurs compétences, le gouvernement du Canada offre une panoplie de programmes et de services, qu'il s'agisse de bourses et de prêts d'études canadiens, de mesures de soutien à la formation des travailleurs ou de mesures fiscales comme le crédit d'impôt pour frais de scolarité.

Bien que ces programmes viennent en aide à de nombreux Canadiens, pour un trop grand nombre d'adultes, le coût élevé des études postsecondaires, combiné au coût élevé associé au fait d'élever des enfants, peut compliquer l'obtention de la formation dont ils ont besoin pour décrocher un emploi mieux rémunéré et plus stable. On peut en faire davantage pour aider les personnes déjà employées, y compris les travailleurs qui ont un emploi à temps partiel, contractuel ou précaire, à retourner aux études pour mettre à niveau leurs compétences en vue de trouver et de conserver un meilleur emploi. Cela est particulièrement le cas pour les femmes, qui font habituellement plus de travail non payé, ce qui leur donne moins de temps pour suivre une nouvelle formation ou mettre à niveau leurs compétences.

Investissements du budget de 2016 visant les apprenants adultes

Le budget de 2016 comprenait des mesures destinées à rendre les études postsecondaires plus abordables, y compris dans le cas des apprenants adultes qui cherchent à acquérir de nouvelles compétences. Parmi ces mesures, on retrouvait notamment les suivantes :

- Une augmentation de 50 % des bourses d'études canadiennes offertes aux étudiants à temps partiel, à compter de l'année universitaire 2016-2017. Un nombre estimé à 16 000 étudiants à temps partiel recevra un montant supplémentaire de 600 \$ par année grâce à cette mesure. Ce soutien accru rendra les études postsecondaires plus abordables pour les apprenants adultes, dont bon nombre sont des étudiants à temps partiel.
- Un nouveau modèle de contribution à taux fixe pour déterminer l'admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants. Ce nouveau modèle entrera en vigueur au cours de l'année universitaire 2017-2018 et remplacera l'ancien système, qui était centré sur le revenu et les actifs financiers des étudiants. Les apprenants adultes bénéficieront du nouveau modèle, étant donné que bon nombre d'entre eux peuvent occuper un emploi ou avoir une maison ou d'autres actifs pendant leurs études.

Étudiants à temps partiel

Afin de veiller à ce qu'un plus grand nombre d'étudiants à temps partiel puissent recevoir l'aide dont ils ont besoin pour mettre à niveau leurs compétences, sans pour autant subir le fardeau d'une dette étudiante substantielle, le gouvernement souhaite étendre l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes aux étudiants qui suivent des études à temps partiel. Cette mesure s'appuie sur des initiatives énoncées précédemment dans le budget de 2016.

Les critères d'admissibilité élargis feront en sorte que les seuils de revenu existants, qui varient actuellement par province et par territoire, seront remplacés par un seuil national unique et plus élevé. Au fur et à mesure que le revenu familial augmentera, le montant du soutien reçu sous forme de bourse diminuera progressivement, selon la taille de la famille.

De plus, le seuil d'admissibilité aux bourses d'études canadiennes pour les étudiants à temps partiel sera rehaussé, de sorte qu'encore plus d'étudiants à temps partiel pourront avoir droit à une aide.

Ces changements, qui seront mis en place pour l'année universitaire 2018-2019, devraient faire en sorte que 10 000 étudiants à temps partiel de plus soient admissibles chaque année aux bourses et aux prêts d'études canadiens. Afin d'élargir les critères d'admissibilité, le budget de 2017 prévoit des investissements de 59,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et de 17 millions par année par la suite.

Étudiants qui doivent subvenir aux besoins de leur famille

Afin de rendre les études postsecondaires plus abordables pour les apprenants adultes ayant des enfants, le gouvernement compte également élargir l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes dans le cas des étudiants ayant des enfants, à compter de l'année universitaire 2018-2019.

En rehaussant les seuils, on estime que 13 000 étudiants supplémentaires ayant des personnes à charge seront admissibles aux bourses d'études non remboursables chaque année. Ainsi, il sera plus abordable pour eux de suivre une nouvelle formation et de mettre à niveau leurs compétences, et ce, tout en continuant de s'occuper de leur famille. Le budget de 2017 prévoit un investissement de 107,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 29,3 millions par année par la suite, afin d'élargir les critères d'admissibilité visant ces étudiants.

Adultes qui retournent aux études

Les étudiants adultes peuvent faire face à des défis lorsqu'ils veulent faire des études postsecondaires – non seulement en raison du coût des études, mais aussi à cause des pressions financières liées à l'entretien de leur résidence et leurs obligations familiales. À l'heure actuelle, si un travailleur adulte quitte son emploi pour retourner aux études en vue d'obtenir un nouveau grade postsecondaire, un diplôme ou un certificat, il peut ne pas avoir accès à un grand nombre d'outils qui pourraient contribuer à rendre ses études plus abordables. Souvent, les travailleurs adultes ne sont pas admissibles aux prêts et bourses d'études canadiens, par exemple, en raison des revenus qu'ils ont gagnés au cours des années précédentes.

Afin d'aider les adultes qui souhaitent retourner aux études après avoir passé plusieurs années sur le marché du travail, le gouvernement entend mettre sur pied un projet pilote de trois ans pour mettre à l'essai de nouvelles approches visant à faciliter l'admissibilité des adultes qui retournent à l'école aux bourses et aux prêts d'études canadiens. Le budget de 2017 propose d'allouer 287,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, aux fins de ce projet pilote. Au cours de la prochaine année, le gouvernement finalisera la conception du programme, afin que le projet pilote soit en place à compter de l'année universitaire 2018-2019.

Ces mesures devraient être avantageuses pour les femmes canadiennes en particulier, qui cherchent souvent à améliorer leurs perspectives de carrière tout en conciliant leurs responsabilités familiales. Les femmes représentent près des deux tiers des bénéficiaires à temps partiel du Programme canadien de prêts aux étudiants, tandis qu'environ quatre étudiants sur cinq qui reçoivent la bourse d'études canadienne destinée aux étudiants ayant des enfants à charge sont des femmes.

Ensemble, ces initiatives représentent un investissement de 454,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et de 46,3 millions par année par la suite, pour aider les travailleurs de la classe moyenne du Canada à trouver et à conserver de bons emplois.

Prêts et bourses d'études canadiens bonifiés

Selena est mère monoparentale d'un garçon de 8 ans. Elle vit à Lethbridge, en Alberta, où elle travaille à titre d'adjointe administrative et gagne un revenu avant impôt de 35 000 \$ par année. Selena envisage de s'inscrire à temps partiel à un programme en administration des affaires au Collège Lethbridge. Le programme lui permettrait de mettre à niveau ses compétences tout en continuant de travailler et de prendre soin de son fils.

En 2016-2017, Selena aurait été admissible à un prêt d'études canadien pouvant aller jusqu'à 10 000 \$, mais elle n'aurait pas été admissible à la bourse d'études canadiennes pour étudiants à temps partiel.

À compter de l'année universitaire 2018-2019, l'admissibilité aux bourses d'études à temps partiel sera élargie. En plus des prêts d'études, Selena sera admissible à une bourse d'études canadiennes pour étudiants à temps partiel de 1 800 \$, ainsi qu'à un financement sous forme de bourse de 1 360 \$ pour les étudiants ayant des enfants à charge. Ainsi, Selena disposera d'un montant total de 3 160 \$ en bourses d'études canadiennes non remboursables pour l'aider à assumer le coût de ses études.

Encourager les Canadiens sans emploi à suivre une nouvelle formation à l'aide de l'assurance-emploi

À l'heure actuelle, une personne sans emploi qui touche des prestations d'assurance-emploi peut perdre son admissibilité à ces prestations si elle retourne aux études ou si elle entreprend une formation de plus de 14 heures par semaine sans avoir obtenu la recommandation nécessaire des autorités désignées. Cette situation se produit parce que les politiques en vigueur sur l'assurance-emploi exigent que les particuliers cherchent activement un travail, au lieu de suivre une formation supplémentaire qui peut mener à un meilleur emploi. Toutefois, sans prestations d'assurance-emploi, bon nombre de Canadiens au chômage ne peuvent pas payer les factures et soutenir leur famille tout en suivant la formation dont ils ont besoin pour parfaire leurs compétences et trouver un nouvel emploi.

Afin d'aider un plus grand nombre de Canadiens sans emploi à obtenir la formation dont ils ont besoin pour trouver un bon emploi bien rémunéré, le gouvernement propose que l'on utilise de façon plus efficace les assouplissements actuellement prévus dans le programme d'assurance-emploi, soit de permettre aux demandeurs de suivre une formation autofinancée et de conserver leur statut au titre de l'assurance-emploi. Cela signifie que les personnes qui sont sans emploi et qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi pourront retourner aux études afin de suivre la formation requise pour trouver un nouvel emploi sans crainte de perdre les prestations d'assurance-emploi dont elles ont besoin pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Ainsi, les familles canadiennes bénéficieront d'une plus grande sécurité financière à un moment où elles ont le plus besoin d'aide.

Le budget de 2017 propose de fournir 132,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 37,9 millions par année par la suite, afin de permettre aux Canadiens sans emploi de suivre une formation qu'ils financent eux-mêmes tout en recevant des prestations d'assurance-emploi.

Investir dans l'innovation en matière de compétences

Comme l'ont recommandé le Conseil consultatif en matière de croissance économique et le Forum des ministres du marché du travail, il est nécessaire d'adopter de nouvelles approches afin de combler les écarts de compétences et d'appuyer la formation continue tout au long de la vie professionnelle des Canadiens. À cette fin, le budget de 2017 prévoit 225 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 75 millions par année par la suite, afin de mettre sur pied un nouvel organisme qui appuiera l'acquisition et la mesure des compétences au Canada.

En partenariat avec les provinces et les territoires intéressés, le secteur privé, des établissements d'enseignement et des organismes à but non lucratif, cet organisme :

- déterminera les compétences recherchées et exigées par les employeurs canadiens;
- explorera de nouvelles approches novatrices en matière d'acquisition et de perfectionnement de compétences;
- transmettra des renseignements et des analyses pour mieux éclairer les investissements et les programmes futurs axés sur les compétences.

Plus de détails concernant ce nouvel organisme seront annoncés dans les mois à venir.

Tableau 1.2

Aider les travailleurs adultes à mettre à niveau leurs compétences

	Prêts et bourses d'études canadiens	Élargissement des Ententes sur le développement du marché du travail	Nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre	Prestations régulières d'assurance-emploi
Travailleur 1 – Brad Brad est un adulte au chômage qui a été mis à pied en raison d'un choc économique. Il est admissible à l'assurance-emploi et une formation à long terme lui serait utile.	Selon le revenu familial, Brad pourrait être admissible à la bourse d'études canadiennes pour étudiants à temps plein ou à temps partiel, en plus des prêts d'études canadiens.	Le financement accru des Ententes sur le développement du marché du travail permettra à un plus grand nombre de Canadiens, comme Brad d'avoir accès à la formation et aux soutiens à l'emploi.	Même si Brad peut être admissible à une formation aux termes des ententes sur le développement de la main-d'œuvre, ces ententes feront en sorte que les programmes de formation et les soutiens à l'emploi seront centrés sur les Canadiens sans emploi ou sous-employés qui ne sont pas admissibles à une formation financée par l'assurance-emploi.	Brad est admissible aux prestations régulières d'assurance-emploi, selon ses antécédents professionnels. Les nouvelles possibilités lui permettront de suivre une formation autofinancée, et ce, sans qu'il perde ses prestations d'assurance-emploi.
Travailleuse 2 – Riya Riya est mère de deux enfants. Elle a quitté le marché du travail depuis plusieurs années, mais elle veut y retourner. Elle n'est pas admissible à l'assurance-emploi, mais elle souhaite retourner aux études.	Selon le revenu familial, Riya pourrait être admissible à la bourse d'études canadiennes pour étudiants à temps plein ou à temps partiel et à la bourse d'études canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge, en plus des prêts d'études canadiens.	Les critères élargis d'admissibilité des travailleurs aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail pourraient permettre à Riya d'avoir accès à la formation et aux soutiens à l'emploi.	Riya pourrait avoir accès à la formation et aux soutiens à l'emploi aux termes des nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre.	Riya n'est pas admissible aux prestations régulières d'assurance-emploi en raison de ses antécédents professionnels.

Tableau 1.2

Aider les travailleurs adultes à mettre à niveau leurs compétences

	Prêts et bourses d'études canadiens	Élargissement des Ententes sur le développement du marché du travail	Nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre	Prestations régulières d'assurance-emploi
Travailleur 3 – Adnan Adnan est marié et a deux enfants. Il travaille dans un secteur en déclin. Alors qu'il occupe un emploi, il veut suivre une formation afin de se préparer pour un meilleur emploi.	Selon le revenu familial, Adnan pourrait être admissible à la bourse d'études canadiennes pour étudiants à temps partiel et à la bourse d'études canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge, en plus des prêts d'études canadiens.	Les critères élargis d'admissibilité des travailleurs aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail pourraient permettre aux Canadiens qui ont un emploi comme Adnan d'avoir accès à la formation et aux soutiens à l'emploi.	Adnan pourrait avoir accès à la formation et aux soutiens à l'emploi aux termes des nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre.	Adnan n'est pas admissible aux prestations régulières d'assurance-emploi, puisqu'il occupe un emploi. Il pourrait être admissible à des prestations s'il perdait son emploi.
Travailleuse 4 – Léa Léa est une jeune adulte qui occupe un emploi précaire et qui a de la difficulté à joindre les deux bouts avec son travail à temps partiel. Elle n'a pas achevé d'études postsecondaires, mais elle veut mettre à niveau ses compétences pendant qu'elle occupe son emploi.	Selon le revenu familial, Léa pourrait être admissible à la bourse d'études canadiennes pour étudiants à temps partiel, en plus des prêts d'études canadiens.	Les critères élargis d'admissibilité des travailleurs aux termes des ententes sur le développement du marché pourraient permettre aux Canadiens qui occupent un emploi comme Léa d'avoir accès à la formation et aux soutiens à l'emploi.	Léa pourrait avoir accès à la formation et aux soutiens à l'emploi aux termes des nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre.	Léa n'est pas admissible aux prestations régulières d'assurance-emploi, puisqu'elle occupe un emploi. Elle pourrait être admissible à des prestations si elle perdait son emploi.

AIDER LES JEUNES CANADIENS À RÉUSSIR

Les jeunes Canadiens seront ceux qui dicteront la croissance future de l'économie du Canada. Toutefois, un trop grand nombre d'entre eux éprouvent des difficultés à terminer les études nécessaires à leur réussite actuelle et future.

Même les jeunes Canadiens qui réussissent bien dans leurs études peuvent, une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme, éprouver des difficultés à acquérir l'expérience de travail pratique dont ils ont besoin pour trouver et conserver de bons emplois bien rémunérés.

Afin d'aider les jeunes Canadiens à réussir, le budget de 2017 prévoit un certain nombre de mesures qui permettront de créer de bons emplois bien rémunérés et de soutenir les jeunes Canadiens à mesure qu'ils font la transition vers le marché du travail.

Élargir la Stratégie emploi jeunesse

Les jeunes Canadiens ont le talent et l'aspiration nécessaires pour réussir au sein du marché du travail. Afin de les aider à faire la transition des études au travail et à démarrer leur carrière du bon pied, le gouvernement investit dans la Stratégie emploi jeunesse, une initiative pangouvernementale qui aide à appuyer les jeunes Canadiens qui accèdent au marché du travail.

L'année dernière, le gouvernement a annoncé de nouveaux investissements dans la Stratégie emploi jeunesse et dans le programme Emplois d'été Canada, qui aident à favoriser des occasions d'emploi à court terme pour les étudiants âgés de 15 à 30 ans. Ces investissements viennent appuyer la création :

- de plus de 5 000 occasions d'emploi pour les jeunes Canadiens dans le cadre du volet Connexion compétences, qui aide les jeunes vulnérables à surmonter les obstacles à l'emploi;
- de près de 2 500 nouveaux emplois verts qui aident les jeunes Canadiens à acquérir des connaissances relatives à l'environnement naturel, et qui contribuent à la croissance économique dans les secteurs liés à l'environnement.
- d'occasions d'emploi supplémentaires à l'intention des jeunes Canadiens dans le secteur du patrimoine, dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail.

Afin d'élargir davantage les possibilités d'emploi pour les jeunes Canadiens, le budget de 2017 propose d'accorder un financement supplémentaire de 395,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, aux fins de la Stratégie emploi jeunesse. Combinés aux mesures du budget de 2016, ces investissements permettront à plus de 33 000 jeunes vulnérables d'acquérir ou de perfectionner les compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi ou retourner aux études. De même, ils permettront de créer 15 000 nouveaux emplois verts pour les jeunes Canadiens, et offriront plus de 1 600 nouvelles possibilités d'emploi aux jeunes dans le secteur du patrimoine.

Discussion réelle sur les obstacles à l'emploi chez les jeunes

Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé la mise sur pied du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes en vue d'examiner les obstacles auxquels les jeunes Canadiens – surtout les jeunes vulnérables – font face pour trouver et conserver leur emploi. Le Groupe, qui a mené des consultations auprès des jeunes, des employeurs, des organisations communautaires et des fournisseurs de services dans les communautés partout au Canada, a également été chargé d'envisager des pratiques innovatrices qui pourraient être utilisées pour aider à améliorer les perspectives d'emploi chez les jeunes Canadiens.

Dans son rapport provisoire, publié au mois de décembre 2016, le Groupe d'experts a présenté les commentaires qu'il avait reçus à ce jour. Les jeunes ont parlé des défis auxquels ils sont confrontés au moment de faire leur entrée sur le marché du travail – du besoin d'acquérir des compétences générales, comme la communication au travail, à des défis d'ordre plus pratique, comme de trouver un moyen de transport pour se rendre au travail. Les employeurs ont exprimé une opinion favorable à l'égard des jeunes, mais ils ignoraient parfois comment naviguer parmi les programmes d'embauche, ou comment utiliser de façon optimale les talents et les compétences que les jeunes ont à offrir. D'autres questions ont également été abordées, comme l'avenir du travail et la valeur de l'entrepreneuriat.

Le Groupe devrait soumettre son rapport final au printemps 2017. Ses recommandations aideront à guider les décisions futures quant à la meilleure façon d'aider les jeunes Canadiens à réussir sur le marché du travail.

Une nouvelle approche ambitieuse en matière d'apprentissage intégré au travail

L'éducation coopérative et les programmes d'apprentissage intégré au travail, comme ceux offerts par l'Université de Waterloo, l'Université de Sherbrooke, l'Université Dalhousie et le British Columbia Institute of Technology, représentent, pour les étudiants, une façon éprouvée d'obtenir l'expérience de travail dont ils ont besoin pour consolider leur *curriculum vitae* et bâtir un réseau de personnes-ressources professionnelles.

Afin d'accroître le nombre de stages coopératifs et de favoriser de nouvelles possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire qui sont inscrits dans des programmes de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques (STIM), ainsi que dans des programmes de commerce, le budget de 2016 a prévu un financement de 73 millions de dollars sur quatre ans en vue d'établir des partenariats en matière de création d'emplois entre les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaires intéressés. Cet investissement devrait créer jusqu'à 8 700 nouveaux placements d'apprentissage intégré au travail au cours des quatre prochaines années, ce qui offrira plus de possibilités aux jeunes femmes et aux jeunes hommes qui s'intéressent à ces disciplines.

Afin de créer encore plus de possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants canadiens, le gouvernement prévoit renouveler et élargir le financement fédéral pour Mitacs, un organisme sans but lucratif qui établit des partenariats entre l'industrie et les établissements d'enseignement.

Mitacs s'est fixé un objectif ambitieux consistant à offrir 10 000 placements d'apprentissage intégré au travail chaque année à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire et des diplômés canadiens, ce qui représente une hausse par rapport au nombre actuel de placements qui se situe aux environs de 3 750. Le budget de 2017 propose de fournir un financement de 221 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour réaliser cet objectif et offrir une expérience de travail pertinente à des étudiants canadiens.

Renouveler les investissements dans Passeport pour ma réussite Canada

Chaque année, un trop grand nombre de jeunes Canadiens abandonnent leurs études – souvent parce qu'ils n'ont pas accès au soutien de base dont ils ont besoin pour réussir. Afin d'aider ces jeunes étudiants, le gouvernement offre un soutien à Passeport pour ma réussite Canada, une œuvre de bienfaisance qui aide les jeunes dans les communautés à faible revenu partout au Canada à terminer leurs études secondaires et à réussir la transition vers les études postsecondaires et le marché du travail.

Le budget de 2017 propose de renouveler le soutien du gouvernement à Passeport pour ma réussite Canada en accordant un montant de 38 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019. De ce montant, 14 millions seront réaffectés des ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada. À l'aide de ce financement renouvelé, Passeport pour ma réussite Canada offrira à un plus grand nombre de jeunes vulnérables l'appui dont ils ont besoin pour réussir dans leurs études, notamment sous forme de tutorat, de mentorat professionnel et d'aide financière, comme des bourses d'études et des stages.

Passeport pour ma réussite Canada

Établi en 2001, Passeport pour ma réussite Canada collabore avec des partenaires locaux pour offrir aux jeunes des quartiers à faible revenu le soutien académique, social et financier dont ils ont besoin pour terminer leurs études secondaires. Lancé en tant que projet pilote dans le quartier Regent Park de Toronto, le programme Passeport a depuis été élargi en vue d'inclure 18 communautés partout au Canada, et il a permis de fournir des services à plus de 5 300 étudiants en 2014-2015.

Le programme Passeport s'est avéré une grande réussite – en moyenne, le taux d'obtention de diplôme d'études secondaires a augmenté de 85 % dans les communautés où ce programme est offert. Entre 2004 et 2015, plus de 4 000 anciens participants au programme ont obtenu leur diplôme d'études secondaires; près des trois quarts de ces diplômés ont suivi des études postsecondaires ou une formation, améliorant davantage leurs perspectives de trouver un bon emploi bien rémunéré.

Améliorer l'accès au Bon d'études canadien

Lorsque les familles sont en mesure de commencer à épargner tôt pour payer les études postsecondaires, les avantages sont doubles : l'éducation postsecondaire est plus abordable et les étudiants sont moins endettés au moment d'obtenir leur diplôme.

À l'heure actuelle, le gouvernement encourage les familles à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants au moyen des régimes enregistrés d'épargne-études donnant droit à une aide fiscale, et il accorde une aide supplémentaire pour aider les familles à faible revenu à commencer à épargner tôt à l'aide du Bon d'études canadien.

Malheureusement, certaines familles à faible revenu font face à des obstacles pour accéder à ces possibilités d'épargnes. En 2015, seulement le tiers des enfants admissibles ont obtenu le Bon d'études canadien.

Afin d'aider un nombre accru de familles à faible revenu à profiter du Bon d'études canadien, le budget de 2017 propose de réaffecter 12,5 millions de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, des ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada pour lancer un projet pilote. En collaboration avec des organismes communautaires et des entreprises, le projet pilote consistera en l'examen de nouvelles façons de faire connaître ce programme et de réduire les obstacles à l'accès.

Le budget de 2017 prévoit également la modification de la *Loi canadienne sur l'épargne-études* afin de permettre au conjoint ou conjoint de fait qui cohabite avec le principal responsable de demander le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire. Ce changement simplifiera le processus de demande et fera en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants admissibles à ces prestations reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre des études postsecondaires.

Services à la jeunesse

Comme il a été annoncé dans le budget de 2016, l'initiative des services à l'intention des jeunes aidera les jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail précieuse, tout en soutenant des communautés partout au Canada. Le gouvernement lancera l'initiative à l'automne 2017 (y compris un appel de propositions) afin de donner aux jeunes l'occasion d'offrir leurs services.

BÂTIR UNE MAIN-D'ŒUVRE À L'IMAGE DU CANADA

Même si le nombre de Canadiens au sein de la population active continue d'augmenter, le rythme de la croissance ralentit. La réussite économique future du Canada repose sur une population active qui est plus innovatrice et plus inclusive, et qui tient mieux compte de la pleine diversité des talents canadiens.

Élargir l'accès aux prestations d'assurance-emploi pour offrir plus de souplesse aux familles

Chaque famille canadienne est différente – et a des besoins différents en ce qui concerne la façon dont elle gère ses responsabilités en matière de travail et de famille.

Aujourd'hui, des millions de Canadiens agissent à titre d'aidants naturels et offrent des soins et du soutien à des membres de leur famille qui sont gravement malades. À l'heure actuelle, les prestations d'assurance-emploi sont offertes aux aidants naturels admissibles lorsqu'un proche est gravement malade et que le risque de décès est élevé, ou lorsqu'un enfant est gravement malade ou blessé.

Afin de mieux appuyer les aidants naturels, le budget de 2017 propose d'accorder 691,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 168,1 millions par année par la suite, pour créer une nouvelle prestation d'assurance-emploi d'une durée pouvant atteindre 15 semaines à l'intention des proches aidants. La nouvelle prestation visera une gamme plus vaste de situations où des particuliers offrent des soins à un membre adulte de la famille qui exige un soutien important afin de se rétablir d'une maladie ou d'une blessure grave. Les parents d'enfants gravement malades continueront d'avoir accès à des prestations pendant une période pouvant atteindre 35 semaines, ainsi qu'à une souplesse accrue leur permettant de partager ces prestations avec plus de membres de leur famille.

Afin d'aider les parents qui travaillent à relever les défis découlant d'une famille grandissante, le budget de 2017 propose de rendre plus souples les prestations parentales d'assurance-emploi. Les changements proposés permettront aux parents de choisir de toucher des prestations parentales d'assurance-emploi pendant une période prolongée pouvant atteindre 18 mois, à un taux de prestation inférieur fixé à 33 % de la rémunération hebdomadaire moyenne. Les prestations parentales d'assurance-emploi continueront d'être offertes au taux de prestation actuel de 55 % au cours d'une période pouvant atteindre 12 mois. La mesure visant à rendre les prestations parentales d'assurance-emploi plus souples devrait coûter 152 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 27,5 millions par année par la suite.

Le budget de 2017 prévoit également de permettre aux femmes de demander des prestations de maternité d'assurance-emploi d'une durée pouvant atteindre 12 semaines avant la date prévue de l'accouchement – ce qui représente une hausse par rapport à la norme actuelle de huit semaines – si elles le désirent. Cette souplesse supplémentaire devrait se chiffrer à 43,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et à 9,2 millions par année par la suite.

Afin de mettre en œuvre ces mesures, le budget de 2017 prévoit la modification de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Le gouvernement propose également de modifier le *Code canadien du travail* afin de veiller à ce que les travailleurs dans les secteurs sous réglementation fédérale bénéficient de la protection d'emploi dont ils ont besoin pendant qu'ils touchent des prestations aux proches aidants, des prestations parentales ou des prestations de maternité.

Améliorer le versement des prestations

Le gouvernement du Canada verse des milliards de dollars de prestations directes aux Canadiens dans le cadre de ses nombreux programmes fédéraux, y compris l'assurance-emploi, la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Les Canadiens s'attendent à ce que les prestations soient versées en temps opportun et ils comptent sur l'existence d'options sûres et conviviales pour interagir avec les services fédéraux.

À cette fin, le budget de 2017 propose d'allouer un financement de 12,1 millions de dollars en 2017-2018 à Emploi et Développement social Canada en vue de l'élaboration d'approches modernes en matière de prestation de services. L'assurance-emploi sera le premier secteur visé par cette initiative. En modernisant le versement des prestations, le gouvernement améliorera l'accès des Canadiens aux services et aux prestations, et accélérera le traitement des demandes.

Moderniser le Code canadien du travail

À mesure que la nature du travail évolue, les règles régissant les travailleurs sous réglementation fédérale devraient également évoluer. Pour veiller à ce que les lois tiennent compte de l'évolution du monde du travail, et pour mieux appuyer les travailleurs canadiens à mesure qu'ils cherchent à concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, le budget de 2017 prévoit des modifications ciblées au *Code canadien du travail*.

Les modifications proposées permettront l'atteinte des objectifs suivants :

Renforcer et moderniser les dispositions relatives à la conformité et à l'application de la loi. Pour faire en sorte que les Canadiens qui travaillent fort puissent récupérer plus facilement les salaires qui leur sont dus par leur employeur, et pour veiller à ce que les employeurs récidivistes soient sanctionnés, le budget de 2017 prévoit un investissement de 13 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 2,5 millions par année par la suite, pour renforcer les mécanismes relatifs à la conformité et à l'application de la loi. De ce montant, 3 millions sur cinq ans seront réaffectés des ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada.

Accorder aux employés sous réglementation fédérale le droit de demander des modalités de travail plus flexibles. Afin d'aider les Canadiens à mieux concilier les exigences du travail et de la famille, le budget de 2017 prévoit donner aux travailleurs sous réglementation fédérale le droit de demander à leur employeur des modalités de travail flexibles, comme des heures de travail souples et la possibilité de travailler à domicile. Les changements proposés offriront également à ces travailleurs de nouveaux congés non payés pour s'acquitter de leurs responsabilités familiales, pour participer à des pratiques autochtones traditionnelles et pour obtenir des soins s'ils sont victimes de violence familiale. Les changements rendront également plus flexible le congé de deuil.

Limiter le recours à des stages non rémunérés dans les secteurs sous réglementation fédérale. Même si les stages peuvent offrir aux jeunes Canadiens l'expérience de travail pratique dont ils ont besoin pour faire une transition réussie vers le marché du travail, certains stages – surtout ceux qui ne sont pas rémunérés – peuvent être inéquitables et abusifs. Le budget de 2017 prévoit l'élimination des stages non rémunérés dans les secteurs sous réglementation fédérale, dans les cas où le stage ne fait pas partie d'un programme d'études formel. En outre, ces changements feront en sorte que les stagiaires non rémunérés dont le stage s'inscrit dans le cadre d'un programme d'études aient droit aux mesures de protection prévues par les normes du travail, comme le nombre maximal d'heures de travail, les jours de repos hebdomadaire et les jours fériés généraux.

CRÉER DAVANTAGE DE POSSIBILITÉS POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones forment l'un des groupes parmi les plus jeunes et dont la croissance est la plus forte au sein de la population canadienne. Il a toujours existé bon nombre d'obstacles à leur réussite – plus particulièrement pour ce qui est de faire des études postsecondaires et d'obtenir un bon emploi bien rémunéré. Le gouvernement s'est engagé à renouveler la relation du Canada avec les peuples autochtones et à réaliser de véritables progrès relativement aux enjeux qui comptent vraiment pour eux, ce qui comprend le fait d'aider les Autochtones à acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour réussir.

Les investissements proposés dans le budget de 2017 permettront d'améliorer la qualité de vie des Autochtones et de contribuer à une croissance économique plus forte dans les communautés autochtones et dans l'ensemble du Canada.

Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire

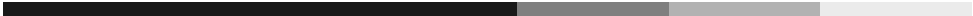
Les Autochtones doivent surmonter un éventail de défis quant à l'accès aux études postsecondaires, y compris des obstacles financiers. Afin d'offrir aux étudiants autochtones les mêmes possibilités qu'aux autres étudiants canadiens, le budget de 2017 prévoit une augmentation du financement accordé au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire de 90 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018.

Ce financement soutiendra les besoins financiers en matière d'études postsecondaires de plus de 4 600 étudiants pendant ces deux années.

Le gouvernement mènera aussi un examen complet, en collaboration avec des partenaires autochtones, de l'ensemble des programmes fédéraux actuels qui soutiennent les étudiants autochtones souhaitant poursuivre des études postsecondaires. Cet examen aura pour but de faire en sorte que ces programmes répondent aux besoins des étudiants, tout en appuyant la fréquentation d'établissements postsecondaires menant à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.

Indspire

Indspire est une œuvre de bienfaisance enregistrée qui est gérée par des Autochtones. Elle a fait ses preuves relativement à l'aide offerte aux étudiants autochtones pour accéder aux études postsecondaires et pour trouver de bons emplois. Indspire aide les étudiants inuits, métis et des Premières Nations au moyen de l'aide financière dont ils ont besoin pour terminer leurs études, devenir autosuffisants, contribuer à l'économie et redonner à leur communauté.



Le budget de 2017 propose d'octroyer à Indspire un montant de 5 millions de dollars par année sur cinq ans, à compter de 2017-2018, sous la condition qu'Indspire amasse des fonds équivalents de 3 millions auprès du secteur privé. Au total, ces fonds permettront d'offrir 40 millions sur cinq ans sous forme de bourses d'études et d'entretien à l'intention de plus de 12 000 étudiants inuits, métis et des Premières Nations.

De plus, le gouvernement proposera des modifications à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, de manière à permettre aux étudiants qui sont inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* mais qui ne possèdent pas la citoyenneté canadienne d'avoir accès au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Appuyer l'accès au perfectionnement des compétences et à la formation pour les Autochtones

La Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFPEA) aide les Autochtones de partout au pays à acquérir les compétences et la formation dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'économie et contribuer au succès de leur communauté.

Pour veiller à ce que les programmes continuent de répondre aux besoins des peuples autochtones au Canada, le gouvernement collaborera au cours de la prochaine année avec les organismes autochtones, les employeurs, les institutions d'enseignement et d'autres intervenants afin de renouveler et d'améliorer la SFPEA. Le budget de 2017 prévoit des investissements de 50 millions de dollars en 2017-2018 au titre de la SFPEA, ce qui comprend de nouveaux fonds, l'investissement annoncé dans le budget de 2016 et des ressources supplémentaires réaffectées d'autres programmes qui appuient les compétences et la formation de façon plus générale. Cet investissement donnera aux fournisseurs de services de la SFPEA une capacité accrue pour répondre à la demande croissante de la part des Autochtones en matière de perfectionnement des compétences et de formation en milieu de travail.

Réduire les obstacles à l'emploi pour les jeunes des Premières Nations qui vivent dans les réserves

Les jeunes des Premières Nations qui vivent dans les réserves sont aux prises avec des défis uniques lorsqu'ils veulent se joindre à la population active. Il est important que les jeunes reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour accéder à des possibilités d'emploi qui leur permettront de lancer une carrière dont ils profiteront tout au long de leur vie. Afin d'aider les jeunes des Premières Nations à acquérir des compétences préalables à l'emploi, à accéder aux études et à une formation, et à surmonter les obstacles à l'emploi, le budget de 2017 propose d'investir 39,2 millions de dollars en 2017-2018 en vue d'offrir des services de gestion des cas pour les jeunes qui vivent dans les réserves.

Investir dans l'éducation de base des adultes dans le Nord

Le Programme d'éducation de base des adultes du Nord est conçu pour fournir aux résidents des trois territoires une formation ciblée pour qu'ils puissent participer pleinement au marché du travail. En vue d'appuyer la prestation de services d'éducation de base à l'intention des adultes par les collèges locaux, le budget de 2017 prévoit 14,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, afin de prolonger et d'élargir le Programme d'éducation de base des adultes du Nord.

ATTIRER LES MEILLEURS TALENTS DE PARTOUT DANS LE MONDE

Les industries innovatrices sont bien servies par le vaste bassin de talents canadiens, mais en raison du rythme rapide du changement et de la croissance, elles doivent souvent chercher au-delà des frontières canadiennes des travailleurs qui possèdent des compétences uniques et spécialisées.

Compte tenu du fait que la diversité constitue un atout, le gouvernement soutient les programmes d'immigration qui aident à attirer les meilleurs talents au Canada, en se concentrant notamment sur l'attraction des talents qui aideront les entreprises innovantes à prendre de l'expansion et contribueront à la création d'un plus grand nombre de bons emplois bien rémunérés pour les Canadiens.

Stratégie en matière de compétences mondiales

Comme indiqué dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*, le gouvernement lancera une stratégie en matière de compétences mondiales pour faciliter l'accès aux meilleurs talents mondiaux au profit des entreprises qui exercent leurs activités au Canada et qui s'engagent à attirer de nouvelles compétences et à créer un plus grand nombre d'emplois canadiens.

La stratégie en matière de compétences mondiales établira une norme de service ambitieuse de deux semaines pour le traitement des visas et des permis de travail en vue d'attirer les talents mondiaux. La stratégie appuiera :

- les entreprises canadiennes à forte croissance qui doivent accéder aux talents mondiaux afin de faciliter et d'accélérer l'investissement qui favorise la création d'emplois et la croissance;
- les entreprises internationales qui réalisent des investissements importants, qui déménagent leurs activités au Canada, qui implantent de nouvelles usines ou qui accroissent leur production, créant ainsi de nouveaux emplois canadiens.

S'appuyant sur le financement annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*, le budget de 2017 prévoit un montant supplémentaire de 7,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, afin de mettre en œuvre un nouveau volet relatif aux talents mondiaux dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, au sein de la stratégie en matière de compétences mondiales.

De même, dans le cadre de la stratégie en matière de compétences mondiales, le gouvernement instaurera une nouvelle exemption de permis de travail dans le cas des mandats de travail de courte durée. L'exemption de permis de travail de courte durée s'appliquera aux mandats de travail de moins de 30 jours dans une année – ou dans les cas de séjours scolaires de courte durée –, et elle servira aux échanges de travail de courte durée entre entreprises, aux échanges d'études ou à l'entrée temporaire d'experts.

Le budget de 2017 prévoit également la modification de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour veiller à ce que le système Entrée express – le système qui gère les programmes économiques de résidence permanente du Canada – réponde aux besoins du marché du travail canadien, et à ce que les candidats les plus susceptibles de réussir au Canada soient sélectionnés. Le budget de 2017 prévoit aussi la modification de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de permettre au gouvernement de fixer des frais pertinents en temps opportun.

Attirer les talents afin d'encourager la recherche universitaire

Le Canada est un leader mondial au chapitre des investissements dans la recherche dans les établissements postsecondaires, se classant au premier rang parmi les pays membres du G7 et au huitième rang parmi les États membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. Une partie importante de ces investissements est réalisée par le gouvernement. Les investissements fédéraux dans la recherche postsecondaire et la formation en recherche sont résumés ci-dessous.

Investissements fédéraux dans la recherche postsecondaire et la formation en recherche en 2016-2017

3 060 millions de dollars	en aide prévue à des organismes subventionnaires pour la recherche et la formation en recherche. Par exemple, les bourses d'études et de perfectionnement, les subventions de recherche et le soutien pour les frais généraux associés à la recherche financée par le gouvernement fédéral dans des établissements postsecondaires.
340 millions de dollars	en aide prévue pour du matériel et des installations dans les établissements postsecondaires, les hôpitaux de recherche et d'autres établissements à but non lucratif. Par exemple, la Fondation canadienne pour l'innovation, qui soutient l'infrastructure de recherche, Calcul Canada et le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE), qui met à la disposition des chercheurs un réseau à très grande vitesse.
158 millions de dollars	en aide prévue pour des organismes sans lien de dépendance, dont la plupart appuient la recherche dans le secteur de l'enseignement supérieur. Par exemple, Mitacs, qui soutient des projets de recherche menés en collaboration par l'industrie et le milieu universitaire et dont l'accent est mis sur la formation de personnel hautement qualifié, Génome Canada, l'Institut canadien de recherches avancées, le Réseau de cellules souches, l'Institut de l'informatique quantique, la Fondation Brain Canada et l'Institut PÉRIMÈTRE de physique théorique.
741 millions de dollars	pour des investissements visant à accélérer la réalisation de projets d'infrastructure dans les universités et les collèges ainsi que dans des établissements affiliés par l'intermédiaire du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires.
186 millions de dollars	pour d'autres dépenses aux fins de la recherche et du développement et des activités scientifiques connexes dans le secteur de l'éducation supérieure. Par exemple, la recherche réalisée par des établissements du secteur postsecondaire à l'intention des ministères et organismes à vocation scientifique.

Compte tenu de l'importance de l'excellence en recherche et pour souligner le 150^e anniversaire du Canada, environ 25 chaires de recherche de Canada 150 seront créées afin d'attirer des universitaires et des chercheurs internationaux de premier plan au Canada et de rehausser la réputation du Canada en tant que centre mondial de l'innovation, de la science et de l'excellence en recherche. Le budget de 2017 propose d'investir 117,6 millions de dollars sur huit ans pour ces nouvelles chaires, qui seront financées à l'aide de ressources du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada existant.

Les programmes de chaires de recherche du Canada attirent des chercheurs de calibre mondial

Chaire de recherche du Canada en médecine génomique : Jacques Corbeil

Les recherches de Jacques Corbeil, Chaire de recherche du Canada en génomique médicale à l'Université Laval, portent sur le déchiffrement des interactions entre des agents, tels que le HIV-1, les virus respiratoires et d'autres micro-organismes, et l'hôte humain.

Les recherches de M. Corbeil permettront de mieux comprendre les maladies infectieuses et pourraient mener à de meilleurs outils de diagnostic et à de nouveaux traitements pour les contrer.

Chaire d'excellence en recherche du Canada sur les mécanismes génétiques de la douleur chez l'humain : Luda Diatchenko

À l'université McGill, Luda Diatchenko concentre ses recherches sur les mécanismes génétiques liés à la douleur chez l'humain et l'élaboration d'approches personnalisées à l'égard du traitement.

Environ 20 % des Canadiens souffrent de douleurs chroniques. Ainsi, c'est non seulement la principale raison pour laquelle les gens cherchent à se faire soigner, mais aussi la principale préoccupation des patients atteints de maladies de longue durée.

Avec son équipe du Centre Alan-Edwards de recherche sur la douleur de l'Université McGill, M^{me} Diatchenko vise à faciliter la conception de thérapies et de traitements personnalisés pour soigner la douleur chronique.

Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme de mobilité internationale

Pour veiller à ce que les travailleurs canadiens soient toujours considérés en premier pour les emplois disponibles, tout en donnant aux employeurs canadiens la possibilité d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires pour pourvoir aux emplois pour lesquels une pénurie de main-d'œuvre a été démontrée, le gouvernement a l'intention d'apporter des améliorations aux deux programmes qui régissent l'entrée des travailleurs étrangers temporaires au Canada.

Le budget de 2017 prévoit 279,8 millions de dollars sur cinq ans, dès 2017-2018, et 49,8 millions par année par la suite, afin de soutenir l'exécution continue du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale. Cet investissement misera sur la nouvelle stratégie en matière de compétences mondiales du Canada, qui aidera à faciliter l'entrée temporaire de talents mondiaux hautement qualifiés.

En veillant à ce que les employeurs se conforment aux règles des programmes et en prenant des mesures pour que les travailleurs étrangers soient au courant de leurs droits lorsqu'ils se trouvent au Canada, on contribuera à l'amélioration des conditions de travail des travailleurs étrangers dans toutes les communautés canadiennes.

De plus, le budget de 2017 prévoit l'élimination des frais de traitement de l'étude d'impact sur le marché du travail. Cette mesure s'appliquerait aux familles qui souhaitent embaucher un aidant familial étranger pour prodiguer des soins à des personnes ayant des besoins médicaux importants. Elle s'appliquerait également aux familles de la classe moyenne dont le revenu annuel n'excède pas 150 000 \$ et qui cherchent à embaucher un aidant familial étranger pour fournir des soins à des enfants. L'élimination des frais pour ces familles fera en sorte que le soutien visera ceux qui ont le plus besoin d'aide pour s'acquitter de leurs responsabilités familiales en matière de soins. Le coût de cette mesure devrait se chiffrer à 24,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et à 4,9 millions par année par la suite.

Le gouvernement continuera de collaborer avec les intervenants et de leur tendre la main pour veiller à ce que le Programme des travailleurs étrangers temporaires réponde aux besoins des travailleurs et des employeurs.

Un avenir meilleur pour les travailleurs étrangers temporaires

En décembre 2016, le gouvernement a annoncé son intention d'améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Les changements permettront notamment d'atteindre les objectifs suivants :

- instaurer des exigences plus rigoureuses en matière de recrutement pour les employeurs qui offrent des salaires peu élevés, lorsque cela est pertinent, de sorte que les travailleurs canadiens qui sont traditionnellement sous-représentés sur le marché du travail aient un meilleur accès aux possibilités d'emploi disponibles;
- éliminer la règle de durée cumulative de quatre ans, qui a causé des difficultés et une instabilité inutiles pour les travailleurs étrangers temporaires et leurs employeurs;
- élargir l'exemption de la limite relative au nombre de travailleurs étrangers temporaires à faible salaire qui peuvent être embauchés par des entreprises dans des secteurs saisonniers pour 2017;
- poursuivre les travaux sur l'élaboration de modalités menant à l'obtention de la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires.

Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Une fois qu'ils sont au Canada à titre de résidents permanents, les nouveaux arrivants hautement qualifiés peuvent être confrontés à des obstacles qui limitent leurs possibilités d'emploi.

Pour faire en sorte que les nouveaux arrivants au Canada soient en mesure d'optimiser leurs compétences et de maximiser leur contribution à l'économie, le budget de 2017 prévoit de réaffecter 27,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 5,5 millions par année par la suite, des ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada afin de soutenir une stratégie d'emploi ciblée pour les nouveaux arrivants.

La stratégie comportera trois composantes :

- une meilleure aide préalable à l'arrivée, de sorte que les nouveaux arrivants puissent commencer le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers avant leur arrivée au Canada;
- un programme de prêts qui aidera les nouveaux arrivants à assumer les coûts de la reconnaissance des titres de compétences étrangers;
- des mesures ciblées visant à mettre à l'essai des approches innovantes en vue d'aider les nouveaux arrivants qualifiés à acquérir une expérience de travail canadienne dans leur profession.

La stratégie aidera à réduire les obstacles et à soutenir les nouveaux arrivants à mesure qu'ils mettent à contribution leurs compétences au sein de l'économie canadienne.

DONNER AUX CANADIENS HANDICAPÉS LA CHANCE DE RÉUSSIR

Les Canadiens handicapés ont les mêmes ambitions que tous les autres Canadiens : ils veulent avoir la chance de trouver de bons emplois bien rémunérés, contribuer de façon positive à leur communauté et à l'économie, et se bâtir une vie meilleure, pour eux-mêmes et leur famille.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement explorera des options en vue d'accroître les occasions d'emploi et les résultats en matière d'emploi pour les personnes handicapées. Cela comprendra l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur l'accessibilité, qui favorisera l'égalité des chances et qui rehaussera l'inclusion et la participation des Canadiens qui ont un handicap ou des limitations fonctionnelles, en augmentant l'accessibilité et en supprimant les obstacles dans les domaines de compétence fédérale. Le gouvernement a demandé l'avis des Canadiens sur cette loi prévue dans le cadre de consultations qui ont été tenues entre juillet 2016 et février 2017.

SE PRÉPARER POUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

De plus en plus de facettes de la vie des Canadiens sont touchées quotidiennement par la technologie numérique. Les compétences numériques sont de plus en plus utiles – à l'école, à la maison et au travail. Pour faire en sorte que les Canadiens possèdent les compétences numériques dont ils ont besoin pour réussir, le gouvernement a l'intention d'investir dans le développement et le soutien des compétences numériques des jeunes Canadiens comme des plus âgés, ainsi que des groupes qui sont sous-représentés dans l'économie numérique.

Enseigner aux enfants à coder

En offrant aux filles et aux garçons canadiens – de la maternelle à la douzième année – des possibilités d'apprentissage des compétences numériques, on leur permettra d'obtenir la longueur d'avance dont ils auront besoin pour trouver et conserver de bons emplois bien rémunérés et à forte demande. Pour aider à faire en sorte qu'un plus grand nombre de jeunes Canadiens acquièrent des connaissances dans les domaines du codage et des compétences numériques, le gouvernement a l'intention de lancer un processus concurrentiel dans le cadre duquel les organisations du secteur de la formation en compétences numériques pourront demander du financement. Le budget de 2017 prévoit l'octroi de 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, pour appuyer ces initiatives pédagogiques.

Élargir les possibilités d'apprentissage numérique

Les compétences numériques élargissent l'accès des Canadiens à un monde de possibilités. Le budget de 2017 prévoit 29,5 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour la mise en place d'un nouveau programme d'échange en matière de littératie numérique. Le programme soutiendra les organismes à but non lucratif en vue de mettre en œuvre des initiatives en matière d'enseignement des compétences numériques de base, y compris la façon d'utiliser Internet de façon sûre et efficace, dans des installations préexistantes, telles que des bibliothèques publiques, des ensembles de logements pour les réfugiés et des résidences pour aînés. Le programme ciblera les groupes vulnérables comme les personnes et les familles à faible revenu et les aînés.

Développer des technologies d'assistance

Les technologies d'assistance, comme les lecteurs d'écran, les claviers adaptés et les afficheurs braille dynamiques, peuvent favoriser une plus grande participation des Canadiens handicapés à l'économie numérique. Afin d'élargir l'éventail de technologies d'assistance et de donner à plus de Canadiens un meilleur accès aux services numériques, le gouvernement propose d'établir un nouveau programme de développement de la technologie accessible. Ce programme cofinancerait des projets innovateurs menés par des entreprises du secteur privé, des organismes à but non lucratif et des instituts de recherche afin d'élaborer de nouveaux appareils et de nouvelles technologies d'assistance. Le budget de 2017 prévoit des investissements de 22,3 millions de dollars sur cinq ans aux fins de la mise sur pied de ce programme.

Améliorations ciblées en matière d'accès inclusif à Internet

Selon l'Economist Intelligence Unit, le Canada se classe à égalité au huitième rang parmi 75 pays en matière d'accès inclusif à Internet. Le Canada fait particulièrement bien en ce qui concerne les mesures d'abordabilité de l'accès à Internet - se classant au premier rang globalement. Le Canada fait aussi bonne figure pour ce qui est de la qualité et de la disponibilité d'Internet, ainsi qu'au chapitre de la présence de contenu local et utile sur Internet. Par contre, le Canada pourrait faire mieux pour ce qui est de combler le fossé numérique, qui fait que certains Canadiens sont mal desservis par l'économie numérique. Les programmes d'échange en matière de littératie numérique et de développement de la technologie accessible qui sont proposés dans le budget de 2017 permettront au Canada de faire des progrès dans ce secteur important.

Rendre l'accès Internet à domicile plus abordable pour les familles à faible revenu

L'accès à Internet ouvre toutes sortes de possibilités – des liens sociaux avec des amis et des membres de la famille à de nouvelles façons d'apprendre et de travailler. La plupart des Canadiens ont déjà une connexion Internet, mais nombre de familles à faible revenu font face à des obstacles financiers en matière d'accès, comme le coût d'achat d'un ordinateur et le coût élevé d'une connexion Internet à la maison.

Le budget de 2017 prévoit un investissement de 13,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, dans un nouveau programme d'accès abordable, qui aidera les fournisseurs de services à offrir des forfaits Internet à domicile à faible coût aux familles à faible revenu intéressées.

Puisque le coût du matériel informatique est aussi un obstacle pour certaines familles, on a aussi fixé à 50 000 le nombre d'ordinateurs qui seront remis à neuf dans le cadre du programme existant Ordinateurs pour l'excellence Canada; ces ordinateurs seront distribués à des familles et seront accompagnés de forfaits Internet à faible coût.

Afin de mieux comprendre la façon dont les Canadiens utilisent la technologie numérique, le budget de 2017 prévoit aussi affecter 5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à la réalisation de sondages par Statistique Canada et le secteur privé à propos de l'incidence de la technologie numérique au Canada.

Le profil du succès

Daniel, qui a 35 ans, est un père monoparental de deux jeunes enfants. N'ayant pas pu terminer ses études secondaires lorsqu'il était adolescent, Daniel travaille actuellement à temps plein dans un magasin de détail, mais espère obtenir son diplôme d'études secondaires et peut-être poursuivre des études au niveau collégial.

En raison de son travail et de ses responsabilités familiales, Daniel préférerait suivre en ligne ses cours de niveau secondaire, de manière à pouvoir être à la maison avec ses enfants pendant qu'il étudie. Malheureusement, en raison de ses dépenses mensuelles, il lui est difficile d'épargner pour se procurer une connexion Internet à domicile de qualité et un ordinateur. En plus de ses propres besoins, Daniel craint également que le fait de ne pas disposer d'un ordinateur et d'une connexion Internet empêche ses enfants de participer aux activités scolaires et d'apprentissage en dehors des classes.

Lorsque le programme d'accès abordable sera en place, Daniel pourra communiquer avec un fournisseur de services Internet qui offre des forfaits Internet à coût peu élevé aux familles à faible revenu. Il sera aussi admissible à recevoir gratuitement un ordinateur remis à neuf pour que lui et ses enfants puissent accéder à Internet pour apprendre et jouer.

Promouvoir les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques auprès des jeunes Canadiens

Les jeunes Canadiens sont curieux, talentueux, bien scolarisés et possèdent l'esprit d'entreprise – des caractéristiques qui les mettent en position favorable pour réaliser la prochaine grande percée en science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM).

Afin de libérer ce potentiel, les jeunes Canadiens doivent avoir un accès égal aux expériences formatrices qui sont susceptibles de générer de nouvelles idées et de favoriser le choix d'une carrière dans ces domaines importants. Cela s'applique particulièrement aux jeunes Canadiens qui sont traditionnellement sous-représentés dans les domaines des STIM, dont les femmes et les Autochtones.

Le programme PromoScience aide à présenter à des groupes diversifiés de jeunes Canadiens le pouvoir et le potentiel de ces domaines emballants par des expériences d'apprentissage pratique, comme des camps spatiaux et des projets de conservation. Pour soutenir ces efforts, le budget de 2017 prévoit des investissements de 10,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin de permettre à PromoScience de soutenir davantage d'activités d'apprentissage dans les domaines des STIM pour les jeunes Canadiens – en particulier les groupes sous-représentés.

De même, les enseignants jouent un rôle important pour maintenir l'intérêt des étudiants envers les domaines des STIM, et pour favoriser la culture de l'innovation dont le Canada a besoin aujourd'hui et sur laquelle il devra compter à l'avenir. Le budget de 2017 prévoit un investissement de 1,5 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin d'élargir les Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement pour inclure 17 nouveaux prix ayant pour thème les STIM. Ces prix reconnaîtront l'excellence de l'enseignement et permettront une large diffusion des pratiques d'enseignement au niveau national.

Afin d'aider plus de Canadiens à en apprendre davantage au sujet des réalisations extraordinaires en matière d'excellence de la recherche, et de les aider à souligner celles-ci, le budget de 2017 prévoit aussi la création d'une nouvelle médaille d'or du premier ministre. Ce prix reconnaîtra l'excellence scientifique et attirera davantage d'éloges à l'échelle internationale à l'endroit des scientifiques et des chercheurs canadiens.

Encourager les idées des jeunes Canadiens

Dans le cadre du Forum des politiques de niveau postsecondaire du ministre des Finances, les étudiants postsecondaires de partout au Canada sont invités à jouer le rôle de conseiller en politiques publiques et à formuler leurs meilleures idées à l'intention du ministre des Finances.

Plus de 40 étudiants ont soumis des propositions sur un éventail d'enjeux importants, abordant des défis allant de la façon de réformer le système d'assurance-emploi pour qu'il s'intègre mieux à l'économie moderne à la manière de limiter la hausse des prix du logement dans les marchés immobiliers en forte activité, en passant par la façon d'encourager l'investissement au Canada à l'aide d'une réforme fiscale. Toutes les propositions ont présenté une perspective originale et ont inspiré les décideurs à remanier leur approche à l'égard de la façon de résoudre les défis les plus urgents auxquels fait face le Canada.

La proposition gagnante, intitulée « Recalibrating Canadian Labour Development for a Precarious Economy », a été soumise par des étudiants de l'Université McMaster. En reconnaissance de leur réflexion créative et innovatrice, l'équipe d'étudiants a été invitée à Ottawa afin de discuter de façon plus approfondie de leurs idées et d'assister à des activités liées au jour du dépôt du budget de 2017.

PARTIE 2

UN PAYS D'INNOVATEURS

Afin d'aider le Canada à réaliser son potentiel en tant que chef de file mondial en matière d'innovation, le gouvernement doit s'assurer que ses services répondent le mieux possible aux besoins des innovateurs et des créateurs d'emplois du pays.

Pour ce faire, il doit entre autres trouver de nouveaux moyens d'offrir des programmes d'innovation en entreprise. Le budget de 2017 propose des mesures qui contribueront à offrir un soutien plus simple, plus efficace et mieux coordonné aux entrepreneurs canadiens, aux entreprises étrangères cherchant à s'établir au Canada et aux investisseurs internationaux qui envisagent des partenariats avec des entreprises canadiennes innovantes.

Le Canada et les entreprises canadiennes doivent relever plusieurs défis pour faire progresser le Plan pour l'innovation et les compétences :

Mettre les innovations canadiennes sur le marché. Les gouvernements et les établissements postsecondaires du Canada investissent fortement dans les sciences, la recherche et le développement; toutefois, le milieu des affaires canadien a tendance à ne pas investir suffisamment dans ces domaines. Par conséquent, il arrive souvent que les découvertes et les innovations canadiennes connaissent plus de succès – et créent de bons emplois bien rémunérés – dans d'autres pays. Afin de mieux appuyer la croissance de l'emploi au Canada, le Plan pour l'innovation et les compétences doit mieux soutenir l'investissement des entreprises dans la recherche et aider à réduire l'écart au chapitre de la commercialisation.

Optimiser les programmes d'innovation du Canada. Même si le gouvernement appuie de façon générale toute initiative qui contribue à rendre les entreprises canadiennes plus innovantes, à l'heure actuelle, le vaste éventail de programmes d'innovation fait en sorte qu'il est difficile pour les entreprises de trouver et d'obtenir le soutien dont elles ont besoin. Le Plan pour l'innovation et les compétences doit simplifier l'ensemble existant de programmes d'innovation du Canada, faire en sorte qu'ils soient davantage axés sur la clientèle et garantir qu'ils offrent le meilleur soutien possible aux innovateurs canadiens. Cela revêt une importance particulière dans les industries où certains groupes, comme les femmes, sont sous-représentés.

Attirer les investissements et encourager la croissance au Canada. Le Canada compte un grand nombre de petites entreprises et d'entreprises en démarrage innovantes, et le pays est reconnu sur la scène internationale comme un bon endroit où investir. Parallèlement, trop d'entreprises canadiennes croient qu'elles doivent déménager à l'étranger pour assurer leur croissance. Afin de veiller à ce que les bons emplois bien rémunérés restent au Canada, il faut, dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences, élaborer de meilleurs outils pour attirer les investissements et favoriser la croissance d'un large éventail d'entreprises canadiennes.

Le profil du succès

- *Des supergrappes qui feront en sorte qu'il soit plus facile pour les innovateurs et les clients éventuels de collaborer plus étroitement aux activités de recherche, de développement et de démonstration qui visent à saisir les grandes occasions commerciales, de façon à renforcer la productivité, à créer des emplois et à assurer la croissance économique.*
- *Une collaboration accrue entre les penseurs créatifs de toutes les couches de la société, qui peuvent travailler ensemble afin de relever les défis communs qui sont importants pour le Canada (par exemple, d'encourager une participation plus égale au marché du travail) et de stimuler l'innovation et la croissance au sein de l'économie.*
- *Un bilan plus solide pour ce qui est d'attirer et de conserver les investissements commerciaux de haute qualité qui appuient les technologies et les forces industrielles du Canada.*
- *Un meilleur soutien aux innovateurs canadiens, y compris un meilleur accès à une aide rationalisée, plus simple et plus rapide qui répond aux besoins des entreprises et est axée sur les résultats.*

INNOVATION CANADA : UNE NOUVELLE APPROCHE POUR APPUYER LES INNOVATEURS CANADIENS

Afin que les innovateurs canadiens puissent plus facilement avoir accès aux programmes d'innovation offerts par le gouvernement et en bénéficier, ce dernier propose d'examiner les dizaines de programmes d'innovation mis en œuvre dans de nombreux ministères afin de déterminer comment ils pourraient être regroupés et simplifiés. Cette mesure permettra de réduire les démarches et les formalités administratives nécessaires, de donner un accès plus rapide à des services d'innovation plus pertinents et, au bout du compte, d'augmenter les fonds dont disposent les innovateurs canadiens.

Appel au changement

« Le Conseil recommande vivement que l'on examine et réorganise les programmes d'innovation du Canada afin de soutenir les ambitions canadiennes de croissance inclusive au XXI^e siècle. Cet exercice comprendrait l'examen des programmes actuels, l'élimination de ceux qui ne sont pas efficaces, la réorientation de ressources et l'adoption des cadres d'analyse destinés à créer des programmes d'innovation efficaces et à les gérer à l'aide de données. Afin de contribuer à sa compétitivité sur la scène mondiale, le Canada doit financer les programmes d'innovation qui sont pertinents dans un contexte changeant et qui soutiennent un régime d'innovation cohérent, agile et fondé sur les données. »

– Conseil consultatif en matière de croissance économique, *Libérer l'innovation pour stimuler la mise à l'échelle et la croissance*, le 6 février 2017

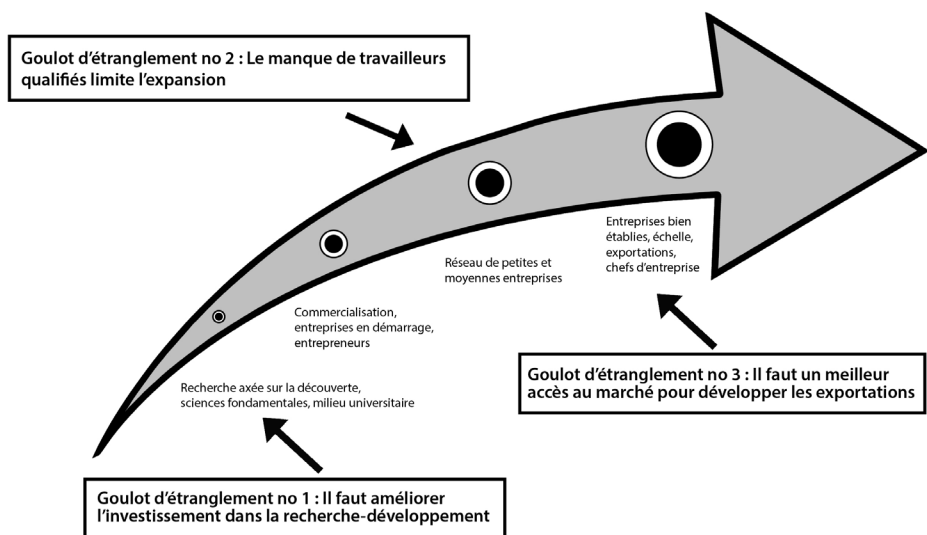
Le budget de 2017 propose de mettre sur pied Innovation Canada, une nouvelle plateforme dirigée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, qui coordonnera et simplifiera le soutien offert aux innovateurs du Canada.

Afin de mieux appuyer les innovateurs canadiens, Innovation Canada aura le mandat suivant :

Diriger la création de stratégies de croissance économique au Canada. En collaboration avec les principaux innovateurs du pays, Innovation Canada établira six tables sectorielles de stratégies économiques visant à cerner les possibilités d'innovation dans les domaines suivants : fabrication de pointe, agroalimentaire, technologies propres, industrie numérique, sciences biologiques et de la santé, et ressources propres. Les tables sectorielles de stratégies économiques établiront des cibles de croissance ambitieuses pour les innovateurs canadiens et cerneront les défis propres à chaque secteur, les « goulots d'étranglement » de l'innovation ainsi que les obstacles à une participation accrue des deux sexes, en plus d'énoncer des stratégies particulières pour aider les innovateurs à atteindre leurs cibles. Les tables sectorielles de stratégies économiques contribueront à orienter les efforts du gouvernement visant à offrir des programmes pertinents et efficaces aux innovateurs du Canada.

Figure 1.1

Stratégies économiques – Une approche fondée sur la chaîne de valeur

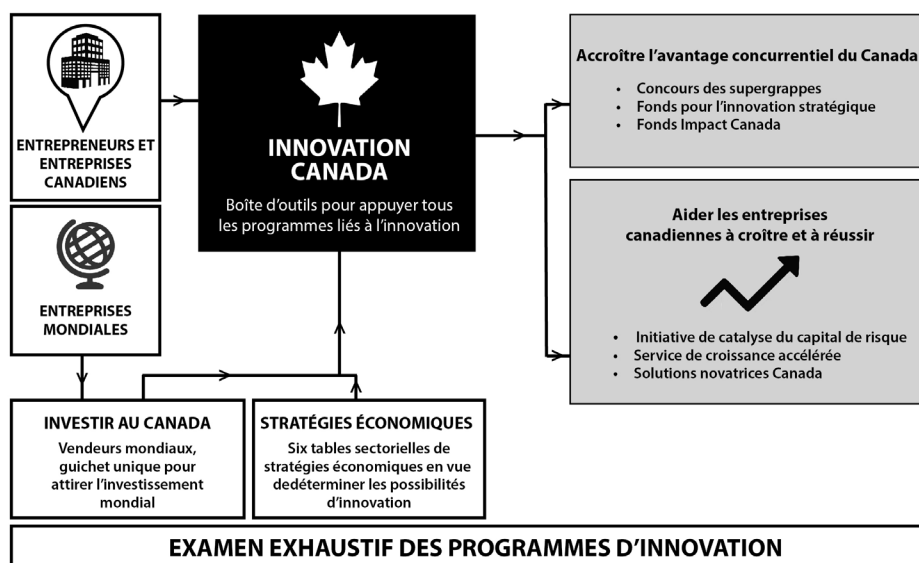


Amorcer un examen pangouvernemental des programmes d'innovation en entreprise.

Afin de s'assurer que ses programmes sont simples et efficaces et qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des innovateurs du Canada, le gouvernement examinera les programmes existants avec l'appui d'experts externes. L'examen englobera toutes les organisations fédérales pertinentes, y compris Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Ressources naturelles Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Parallèlement, le gouvernement examinera aussi le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental afin de veiller au maintien de son efficacité et de son efficience.

Innovation Canada fera éventuellement office de guichet unique pour les innovateurs canadiens. Les innovateurs et les entrepreneurs du Canada n'auront plus à passer du temps à déterminer le ministère auquel s'adresser ou le programme qui répond le mieux à leurs besoins. Innovation Canada hébergera l'ensemble simplifié de programmes d'innovation du gouvernement fédéral, qui permettra de mieux soutenir les innovateurs canadiens.

Figure 1.2
Innovation Canada



Nota – Les mesures sont décrites dans le chapitre 1.

ACCÉLÉRER L'INNOVATION À L'AIDE DES SUPERGRAPPES

Les grappes – des zones à haute densité d'activités commerciales qui regroupent des entreprises de toutes tailles, des établissements postsecondaires ainsi que des infrastructures et des talents spécialisés – dynamisent les économies et servent de moteurs de croissance. Elles créent des emplois, favorisent le partage des connaissances, stimulent la spécialisation des entreprises et contribuent à attirer des entreprises « phares » de partout dans le monde. Les grappes prospères comme celles de la Silicon Valley, de Berlin, de Tel-Aviv et du corridor Toronto-Waterloo apportent une contribution considérable aux économies régionales et nationales.

Le budget de 2017 propose d'investir jusqu'à 950 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour appuyer un petit nombre de « supergrappes » d'innovation menées par l'entreprise, qui présentent le plus grand potentiel d'accélération de la croissance économique. Les fonds seront attribués par voie concurrentielle.

Le concours, qui sera lancé en 2017, visera les supergrappes qui viennent accroître la compétitivité mondiale du Canada en mettant l'accent sur des industries très innovantes comme la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, la technologie numérique, les sciences biologiques et de la santé, les ressources propres, ainsi que l'infrastructure et le transport.

Ces industries attirent habituellement un plus grand nombre de travailleurs qualifiés qui sont de sexe masculin plutôt que féminin. Le budget de 2017 propose de collaborer avec des partenaires de toutes les couches de la société canadienne afin de modifier cette tendance, d'aider plus de femmes à réussir et de contribuer à assurer la croissance de la classe moyenne du Canada.

Des 950 millions de dollars, 800 millions proviendront de la dotation budgétaire au titre des réseaux et des grappes d'innovation annoncée dans le budget de 2016, et 150 millions proviendront des sommes affectées à l'infrastructure du transport en commun et à l'infrastructure verte dans l'Énoncé économique de l'automne 2016.

À quoi ressembleraient des supergrappes?



Le partage de risques pour développer des plateformes technologiques et des technologies perturbatrices qui rehausseront la compétitivité du Canada dans des domaines économiques porteurs (p. ex., la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, l'économie numérique, les sciences biologiques et de la santé, les ressources propres, et l'infrastructure et le transport).



Des liens solides entre les entreprises, depuis les grandes entreprises bien établies jusqu'aux entreprises en démarrage, les établissements postsecondaires et les instituts de recherche qui appuient la recherche-développement dirigée par le secteur privé, liée aux résultats commerciaux et ayant des applications dans l'économie réelle.



La création de possibilités pour les entreprises canadiennes de croître dans le cadre de chaînes d'approvisionnement intégrées à l'échelle mondiale.



Des bassins de candidats compétents et talentueux, rehaussés par des services consultatifs et du mentorat en affaires à l'intention des entreprises en démarrage et des petites et moyennes entreprises, qui donnent lieu à des occasions pour les Canadiens d'accéder à de bons emplois bien rémunérés.



Accent mis sur les solutions innovatrices qui améliorent la qualité de vie des Canadiens et qui permettent aux entreprises de faire preuve d'un meilleur rendement dans un milieu concurrentiel.

INNOVER POUR RÉSOUDRE LES GRANDS DÉFIS AUXQUELS LE CANADA FAIT FACE

L'innovation n'est pas simplement un moteur de croissance économique. Elle offre également le potentiel de résoudre les grands défis auxquels sont confrontés les Canadiens et leurs communautés. Le gouvernement est quant à lui déterminé à adopter une nouvelle approche pour relever les défis complexes de politique publique. Cela peut comprendre l'ouverture du processus de résolution des problèmes de façon à inclure les innovateurs canadiens et mondiaux, qui peuvent apporter un point de vue neuf et de nouvelles idées pour résoudre les grands défis du Canada.

Qu'il s'agisse de construire des logements plus abordables dans les communautés autochtones, d'offrir un accès Internet à haute vitesse à un prix abordable dans un plus grand nombre de foyers ou d'accélérer l'adoption des énergies renouvelables dans nos villes et nos réseaux de transport, le gouvernement est conscient que pour surmonter des défis importants, il faut des solutions nouvelles et innovatrices.

En collaborant avec des innovateurs du secteur privé, des organismes à but non lucratif et des entreprises sociales, ainsi que de simples citoyens, il est possible de trouver ces solutions nouvelles et innovatrices.

Le budget de 2017 propose de créer une nouvelle initiative, le Fonds Impact Canada, afin de mettre de l'avant une nouvelle approche pour le gouvernement fédéral, fondée sur la mission ou les « défis », et de contribuer à centrer et intensifier les efforts en vue de résoudre les grands défis du Canada. Le Fonds Impact Canada concentrera ses premiers efforts dans deux volets de résolution de problèmes :

- 1) **un volet des technologies propres**, appuyé par un montant pouvant atteindre 75 millions de dollars sur deux ans à compter de 2017-2018, pour relever des défis comme celui d'aider les communautés rurales et éloignées du Canada à réduire leur dépendance au diesel en tant que source d'énergie;
- 2) **un volet des villes intelligentes**, appuyé par des fonds de 300 millions de dollars sur 11 ans, qui appuiera le Défi des villes intelligentes (pour plus de détails, voir le chapitre 2).

Le budget de 2017 propose aussi d'accorder 8,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour superviser la mise en œuvre du Fonds Impact Canada. Cette initiative fera en outre progresser l'engagement prévu dans le mandat du président du Conseil du Trésor et en vertu duquel un pourcentage fixe du financement des programmes gouvernementaux sera consacré à l'application de nouvelles solutions à des problèmes existants.

LE NOUVEAU FONDS STRATÉGIQUE POUR L'INNOVATION : UN OUTIL PLUS SIMPLE ET PLUS SOUPLE POUR FAIRE CROÎTRE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

L'une des principales priorités du gouvernement consiste à s'assurer que le Canada constitue pour les entreprises une destination de choix où investir et prendre de l'expansion, en plus de créer des emplois et d'assurer la prospérité au profit des Canadiens.

Le budget de 2017 propose de créer un nouveau Fonds stratégique pour l'innovation doté de 1,26 milliard de dollars sur cinq ans dans le but de regrouper et de simplifier les programmes existants d'innovation en entreprise, notamment l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, le Programme de démonstration de technologies, le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile et le Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile.

Grâce à un fonds unique, les entreprises auront accès à un processus de demande plus simple et bénéficieront d'un traitement plus rapide et d'une aide plus adaptée et davantage axée sur les résultats.

Le Fonds stratégique pour l'innovation attirera et appuiera de nouveaux investissements de haute qualité dans les entreprises. Il continuera d'être offert aux entreprises de l'aérospatiale et de l'automobile, tout en étendant son soutien à d'autres secteurs dynamiques et émergents, comme les technologies propres et l'agroalimentaire.

Pour soutenir l'expansion de ce programme, le budget de 2017 propose de fournir 200 millions de dollars de plus sur trois ans, à compter de 2017-2018, qui s'ajouteraient au financement existant. De ce montant, 100 millions seront de nouveaux fonds et 100 millions seront prélevés du montant de 1 milliard annoncé dans le budget de 2016 à l'appui des technologies propres.

Au moment d'affecter ces fonds, le gouvernement cherchera à faire progresser les secteurs économiques vigoureux, à renforcer et à élargir le rôle des entreprises canadiennes dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, à soutenir les stratégies économiques et à attirer des investissements qui se traduisent par la création de bons emplois bien rémunérés.

Le profil du succès

En mai 2016, le gouvernement a annoncé l'octroi de 54 millions de dollars à MDA Systems Ltd. et ses partenaires afin qu'ils collaborent au développement de nouvelles technologies satellitaires. Il s'agissait du premier projet financé dans le cadre du Programme de démonstration de technologies du gouvernement. Le financement fédéral à l'appui de projets tels que celui-ci permet d'atteindre l'objectif consistant à encourager la recherche-développement au stade précoce et à favoriser les efforts de collaboration entre les entreprises, les universités et les établissements de recherche.

APPUYER LES INNOVATEURS CANADIENS À L'AIDE DU CAPITAL DE RISQUE

Le capital de risque est un type de financement par capitaux propres privés caractérisé par la prise de risques éclairée pour appuyer d'excellentes idées et des personnes intelligentes, ce qui permet aux jeunes entreprises de mettre leurs idées sur le marché.

Les gestionnaires de fonds de capital de risque amènent non seulement leur capital, mais aussi leur expérience, leurs connaissances techniques, leurs réseaux et leur mentorat dans les entreprises où ils investissent.

En raison des fonds et de l'expertise qu'il fournit, un flux vigoureux et constant de capital de risque est essentiel au succès de bon nombre d'entreprises en démarrage canadiennes – et il jouera un rôle essentiel pour ce qui est de faciliter l'atteinte d'un des objectifs clés du Plan pour l'innovation et les compétences : soutenir la croissance des entreprises canadiennes.

Afin d'appuyer la croissance continue des entreprises innovantes du Canada, le budget de 2017 propose de libérer 400 millions de dollars, par l'entremise de la Banque de développement du Canada et selon la comptabilité de caisse, sur une période de trois ans à compter de 2017-2018. Ces fonds seront destinés à une nouvelle initiative de catalyse du capital de risque, qui viendra accroître le capital de risque accessible aux entrepreneurs canadiens qui en sont à un stade plus avancé de développement (ce capital de risque est typiquement offert aux jeunes entreprises bien établies ayant des ventes et des recettes, dans le but de soutenir leur expansion).

Avec les fonds obtenus du secteur privé, et selon les propositions reçues, cet investissement pourrait permettre d'injecter environ 1,5 milliard de dollars dans le marché canadien des capitaux d'innovation.

Afin d'accéder aux fonds, les parties du secteur privé présenteront au gouvernement des propositions qui seront évaluées en fonction de plusieurs facteurs, entre autres le montant de capital du secteur privé qui a déjà été obtenu; les avantages prévus pour les entreprises canadiennes; l'approche proposée pour le partage des risques entre le gouvernement et le secteur privé; et la stratégie d'investissement.

Dans les mois à venir, après avoir consulté des experts du secteur privé, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique annoncera d'autres détails concernant le processus de demande et de sélection concurrentielle lié à l'initiative de catalyse du capital de risque.

Le fonds canadien pour l'expansion des entreprises

Le secteur privé prend lui aussi des mesures en vue d'appuyer les entreprises en croissance, comme en témoigne l'annonce, le 9 mars 2017, de la création du fonds canadien pour l'expansion des entreprises. Ce fonds a pour but d'offrir du capital à long terme à l'aide de participations minoritaires dans des petites et moyennes entreprises canadiennes.

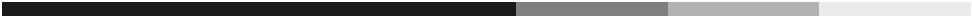
Le fonds réunit les principales banques canadiennes et d'autres grandes institutions financières du pays qui, ensemble, se sont engagées à investir au départ plus de 500 millions de dollars à l'appui des petites et moyennes entreprises canadiennes, prévoyant de faire augmenter ce montant jusqu'à 1 milliard de dollars sur dix ans.

Les investissements réalisés par le fonds varieront normalement entre 3 millions et 20 millions. Ce capital à long terme sera offert aux entreprises prometteuses et s'accompagnera de conseils, de mentorat et d'un accès aux réseaux des investisseurs. Ainsi, la nouvelle génération d'entrepreneurs et d'innovateurs canadiens pourra assurer la croissance de leurs entreprises, créer de bons emplois bien rémunérés pour les Canadiens et montrer la voie dans la nouvelle économie.

AIDER LES FEMMES ENTREPRENEURES À ASSURER LA CROISSANCE DE LEUR ENTREPRISE ET DE L'ÉCONOMIE

Un rapport de 2015 du Comité d'expertise sur le mentorat et l'entrepreneuriat des femmes a indiqué que le Canada « ne peut se permettre d'ignorer l'énergie et le talent de la moitié de sa population ». Le gouvernement du Canada partage entièrement ce point de vue.

Les femmes entrepreneures ne cessent d'exprimer leur point de vue au sujet des outils dont elles ont besoin pour réussir. Malgré les nombreuses discussions portant sur l'aide à apporter aux femmes pour assurer la croissance de leurs entreprises, les taux de réussite et les possibilités de croissance des entreprises dirigées par des femmes ne sont pas équivalents à ceux des entreprises dirigées par des hommes.



Un écosystème de soutien est en place, mais on recense des lacunes et un manque général de sensibilisation et de coordination en ce qui concerne les programmes offerts, les possibilités de mentorat et les besoins des entreprises en vue de maximiser leur potentiel de croissance.

Même si des progrès ont été réalisés, il est aussi évident que les femmes au Canada n'ont pas les mêmes possibilités que les hommes lorsqu'il est question de leur représentation aux tables de cadres supérieurs. Dans son rapport publié en février 2017, le Conseil consultatif sur la croissance économique a indiqué qu'il faut accomplir un travail considérable afin de briser le plafond de verre au Canada :

« Les statistiques montrent que les sociétés canadiennes sont efficaces pour embaucher des femmes, mais qu'elles ne le sont pas tant pour les promouvoir : les femmes représentent 46 % de la main-d'œuvre du pays, mais détiennent moins du tiers de tous les postes de haute direction. Remarquablement, les sociétés canadiennes de l'indice TSX 60 n'ont parmi elles qu'une seule femme qui est chef de direction. La proportion de sièges qu'occupent des femmes aux conseils des sociétés canadiennes qui sont cotées en bourse a reçu une grande attention. En 2014, cette proportion était d'un peu moins de 21 %, ce qui est moins que dans bien d'autres pays membres de l'OCDE. »

Le Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise mettra à profit les travaux du Groupe d'experts, du Conseil consultatif en matière de croissance économique et d'autres sources d'expertise pour conseiller le gouvernement sur les mesures rapides à prendre pour éliminer les obstacles qui nuisent aux femmes occupant un poste de direction et pour accroître la compétitivité des entrepreneures.

APPUYER LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'ENTREPRENEURS

Stimulés par une créativité sans limites et une aisance innée à l'égard des technologies, les jeunes entrepreneurs sont déjà des chefs de file dans l'économie du Canada.

Futurpreneur Canada est un organisme à but non lucratif national qui soutient les jeunes entrepreneurs en leur offrant un mentorat, des ressources d'apprentissage et un financement de démarrage pour les aider à concrétiser leurs idées commerciales et à les mettre en marché. Les résultats sont impressionnants : au cours des deux dernières décennies, le programme de base de Futurpreneur Canada a aidé près de 10 000 jeunes entrepreneurs à lancer plus de 8 000 nouvelles entreprises. L'an dernier, 40 % des entreprises appuyées par Futurpreneur appartenaient à des femmes, soit plus du double de la moyenne nationale.

Le budget de 2017 propose de fournir à Futurpreneur Canada 14 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, afin que l'organisme puisse poursuivre son travail important à l'appui de la nouvelle génération d'entrepreneurs. Futurpreneur Canada investira un montant équivalent à l'aide de fonds reçus d'autres partenaires gouvernementaux et privés.

CONTRIBUER À LA CROISSANCE DES ENTREPRISES INNOVANTES À L'AIDE DE L'APPROVISIONNEMENT STRATÉGIQUE

En sa qualité de plus grand acheteur de biens et de services canadiens, le gouvernement du Canada a une occasion unique d'appuyer la croissance des innovateurs canadiens.

Les entreprises canadiennes demandent depuis longtemps au gouvernement fédéral d'agir comme premier client – de mettre à l'essai et de valider les technologies canadiennes dans les domaines d'importance stratégique pour notre économie, et d'aider les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion, à créer de nouveaux emplois et à trouver de nouveaux clients partout dans le monde. Le fait de pouvoir accéder rapidement à des produits et des services innovateurs procure également des avantages au gouvernement, qui recherche constamment de nouveaux moyens de réduire les coûts et d'améliorer les résultats.

La possibilité d'approvisionnement

« Le Conseil croit que l'on pourrait avoir recours à l'approvisionnement stratégique au Canada afin d'appuyer l'innovation et d'aider les petites entreprises à augmenter leur échelle et à obtenir la crédibilité nécessaire pour être intégrées aux chaînes d'approvisionnement mondiales. [...] Bien mené, l'approvisionnement offre également l'occasion de mieux servir tous les Canadiens, ainsi que d'accroître l'efficacité du gouvernement en appliquant de nouvelles technologies et approches aux problèmes de longue date. »

– Conseil consultatif en matière de croissance économique, *Libérer l'innovation pour stimuler la mise à l'échelle et la croissance*, le 6 février 2017

Le budget de 2017 propose de consacrer jusqu'à 50 millions de dollars, à compter de 2017-2018, pour le lancement d'un nouveau programme d'approvisionnement, Solutions innovatrices Canada, modelé sur le programme très fructueux des États-Unis intitulé Small Business Innovation Research.

Dans le cadre du programme Solutions innovatrices Canada, une partie du financement des ministères et organismes fédéraux sera affecté aux premières étapes de recherche-développement, aux prototypes qui en sont aux dernières étapes et à d'autres biens et services d'innovateurs et entrepreneurs canadiens. En retour, le gouvernement aura accès aux produits et services les plus récents et les plus innovateurs – une véritable situation gagnant-gagnant pour les citoyens et pour les entreprises qui les emploient.

Ce programme sera conçu pour être extensible, de sorte que d'autres administrations canadiennes pourront y prendre part à l'avenir, si elles le souhaitent. Afin de favoriser une croissance inclusive, des efforts particuliers seront également déployés pour encourager l'approvisionnement auprès des entreprises dirigées par des femmes et d'autres groupes sous-représentés. Toutes les administrations seront incitées à communiquer les résultats de ce programme au public.

D'autres détails concernant les cibles initiales de participation et de dépenses suivront dans les prochains mois.

Le profil du succès

Salima est une entrepreneure dont plusieurs produits à succès ont déjà été mis au point, essayés, produits et commercialisés. Sa plus récente innovation est un grand filtre à eau qui permet aux fabricants de réutiliser les eaux usées plus facilement et de façon plus rentable.

Dans le cadre du programme Solutions innovatrices Canada qui est proposé, le nouveau produit de Salima pourrait être admissible à l'achat, au déploiement et à la mise à l'essai par Environnement et Changement climatique Canada. Grâce à la rétroaction qu'elle recevra, Salima pourra affiner ses produits innovateurs et mieux les commercialiser auprès d'autres clients éventuels.

OPTIMISER LES RESSOURCES EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

Les activités d'approvisionnement menées à l'appui des principales priorités du gouvernement du Canada mettent en jeu d'importantes sommes d'argent et sont souvent complexes. Le gouvernement renouvellera le Programme de certification des coûts et des profits, avec une enveloppe de 3 millions de dollars par année pour deux ans, à compter de 2017-2018. Le but du programme consiste à rendre ces activités plus claires pour les entreprises et à faire en sorte que l'approvisionnement continue d'être équitable et transparent pour les entreprises et les contribuables.

De plus, le budget de 2017 propose d'apporter des modifications législatives afin de rendre plus efficaces l'approvisionnement des biens et des services de technologie de l'information au sein des organisations fédérales, ainsi que leur livraison ou prestation.

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR 2017

Le régime de propriété intellectuelle du Canada offre un cadre qui soutient l'innovation dans tous les secteurs de l'économie. Les droits de propriété intellectuelle encouragent la créativité et le développement de nouvelles idées et technologies en aidant les entreprises, les universitaires et les inventeurs à récupérer leur investissement une fois que les nouveaux produits parviennent sur le marché.

Reconnaissant l'importance d'un régime de propriété intellectuelle efficace, le budget de 2017 annonce que le gouvernement élaborera une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle au cours de l'année à venir. La stratégie contribuera à faire en sorte que le régime de propriété intellectuelle du Canada soit moderne et solide et qu'il soutienne les innovations canadiennes au XXI^e siècle.

EXAMEN DU SOUTIEN FÉDÉRAL DES SCIENCES FONDAMENTALES

En 2016, le gouvernement a lancé un examen indépendant des investissements fédéraux dans la recherche en sciences fondamentales et du financement de cette recherche.

L'examen, dirigé par un groupe d'experts indépendant composé d'éminents chefs de file en recherche et innovateurs, comprenait de vastes consultations auprès des milieux de la recherche, de l'industrie et de la société civile en vue d'évaluer l'efficacité des mesures actuelles de soutien aux scientifiques et à la recherche scientifique.

Plus particulièrement, le groupe d'experts a examiné les défis auxquels sont confrontés les femmes et les groupes sous-représentés, et a étudié des façons de rendre les mesures de soutien actuelles plus accessibles et inclusives.

Les constatations de l'examen contribueront à maintenir et à renforcer le classement international du Canada en sciences fondamentales, en plus de veiller à ce que les scientifiques canadiens possèdent les outils, la formation et le soutien nécessaires afin d'exceller sur la scène mondiale.

Le rapport et les recommandations du groupe d'experts seront rendus publics au cours des mois à venir.

RENFORCER LA PRATIQUE DES SCIENCES AU GOUVERNEMENT

Les installations et les laboratoires scientifiques fédéraux de calibre mondial du Canada permettent aux scientifiques de mener des recherches qui favorisent la prise de décision fondée sur des données probantes. Ces recherches, qui englobent tous les sujets, qu'il s'agisse de l'air pur, de l'eau propre ou de la salubrité des aliments, jouent un rôle essentiel pour protéger et améliorer la vie des Canadiens.

Le budget de 2017 propose de rehausser l'importance des sciences au gouvernement en établissant le poste de conseiller scientifique en chef et un secrétariat connexe. Dans le cadre de son mandat, le conseiller scientifique en chef offrira des conseils sur les façons de garantir que les connaissances scientifiques du gouvernement sont accessibles au public, que les scientifiques fédéraux peuvent s'exprimer librement sur leurs recherches et que les travaux scientifiques sont communiqués efficacement dans l'ensemble du gouvernement.

Le conseiller scientifique en chef sera chargé de conseiller le premier ministre et le ministre des Sciences, et il remplira principalement des fonctions de consultation et de coordination. Le budget de 2017 propose d'accorder un budget annuel de 2 millions de dollars pour le conseiller scientifique en chef et le secrétariat connexe.

De plus, au cours de l'année à venir, le gouvernement s'emploiera à élaborer une nouvelle stratégie sur l'infrastructure scientifique fédérale. Cela comprendra un examen des investissements existants dans l'infrastructure scientifique fédérale, y compris les laboratoires et les centres d'essais fédéraux, et la présentation d'une feuille de route pour les investissements futurs. La stratégie offrira une approche plus intégrée et plus efficace à l'égard des laboratoires fédéraux, de la technologie de l'information et des ressources humaines dans le milieu scientifique fédéral. Elle visera en outre à garantir que les scientifiques fédéraux ont accès à l'infrastructure de calibre mondial, à de l'équipement innovateur et aux réseaux informatiques dont ils ont besoin afin de produire les meilleurs résultats possible pour les Canadiens.

Conformément à l'engagement du gouvernement d'établir et d'entretenir une infrastructure scientifique fédérale moderne, le budget de 2017 propose également de consacrer 80 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2017-2018, pour remplacer le Centre de protection des végétaux de Sidney, situé à Sidney, en Colombie-Britannique. Une nouvelle installation de recherche de calibre mondial sur la santé des végétaux permettra d'appuyer la sécurité du secteur agricole et agroalimentaire du Canada, tout en facilitant les échanges commerciaux et une croissance économique dont bénéficient tous les Canadiens.

POSITIONNER LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA AU SEIN DU PLAN POUR L'INNOVATION ET LES COMPÉTENCES

En 2017, le gouvernement entreprendra un examen destiné à évaluer la façon dont le Conseil national de recherches peut au mieux appuyer le Plan pour l'innovation et les compétences, conformément au mandat du nouveau président du Conseil.

Le Conseil national de recherches du Canada a de longs antécédents de succès pour ce qui est d'aider l'industrie à faire passer les idées du stade de la recherche à ceux du développement et de la démonstration. Reconnaisant le rôle important que joue le Conseil afin d'encourager et d'appuyer l'innovation au Canada, le budget de 2017 propose de renouveler le financement de 59,6 millions de dollars en 2017-2018, dans le but de soutenir les initiatives du Conseil axées sur l'innovation en entreprise. Le Conseil offre des services de recherche-développement qui englobent des domaines allant de l'aérospatiale aux appareils médicaux. Il maintient aussi des centaines de partenariats avec des organisations et mobilise des milliers de clients. Dans le cadre de ces activités, il fournit des services techniques, apporte une expertise scientifique et offre des installations uniques dont des entreprises partout au Canada ont besoin pour commercialiser avec succès leurs innovations.

Dans le cadre de l'examen, le gouvernement se penchera également sur le rôle futur que le Conseil national de recherches du Canada pourrait jouer à l'appui de l'innovation, en créant des possibilités pour les chercheuses et les innovatrices et en appuyant la recherche de pointe axée sur le mandat, en collaboration avec le nouveau Fonds Impact Canada.

Le budget de 2017 propose aussi les investissements suivants à l'appui de l'innovation et de la croissance économique :

Recherche sur les cellules souches

Établi en 2001, le Réseau de cellules souches est un organisme national à but non lucratif qui contribue à concrétiser la recherche sur les cellules souches en applications cliniques, en produits commerciaux et en politique publique. Ses recherches très prometteuses offrent la possibilité de trouver de nouvelles thérapies et de nouveaux traitements médicaux contre les maladies respiratoires et du cœur, le cancer, le diabète, les lésions de la moelle épinière, la sclérose en plaques, la maladie de Crohn, les maladies auto-immunes et la maladie de Parkinson. Afin de soutenir ce travail important, le budget de 2017 propose de verser au Réseau de cellules souches un financement renouvelé de 6 millions de dollars en 2018-2019.

Exploration de l'espace

Le Canada est depuis longtemps présent dans l'espace. Alors que nos partenaires internationaux préparent de nouvelles missions, le budget de 2017 prévoit des investissements qui souligneront l'engagement du Canada à innover et à exercer son leadership dans l'espace. Le budget de 2017 propose de consacrer 80,9 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2017-2018, pour financer de nouveaux projets par l'entremise de l'Agence spatiale canadienne. Ces projets permettront de démontrer et de mettre à profit les innovations spatiales canadiennes, notamment dans le domaine des technologies quantiques et de l'observation de la surface martienne. Ce dernier projet permettra au Canada de se joindre à la prochaine mission Mars Orbiter de la National Aeronautics and Space Administration (NASA).

Information quantique

Le développement de nouvelles technologies quantiques offre la possibilité de transformer les marchés, de créer de nouvelles industries et de produire des emplois ultramodernes. L'Institut de l'informatique quantique est une installation de recherche canadienne de calibre mondial qui fait avancer notre compréhension de ces technologies innovatrices. Le budget de 2017 propose de verser à l'Institut un financement renouvelé de 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018.

Innovation sociale

Par l'entremise des partenariats entre les collèges et les communautés, le Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges encourage les résultats sociaux positifs, tels que l'intégration des populations vulnérables aux communautés canadiennes. Au vu du succès enregistré par le programme pilote, le budget de 2017 propose d'accorder 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, à la poursuite de ces travaux.

Collaborations internationales en recherche

L'Institut canadien de recherches avancées (ICRA) jumelle les chercheurs canadiens à des réseaux de recherche en collaboration dirigés par d'éminents chercheurs canadiens et internationaux pour effectuer des travaux sur des sujets qui concernent toute l'humanité. Les collaborations antérieures qui ont été facilitées par l'ICRA ont eu pour effet de promouvoir le leadership du Canada dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage profond. Le budget de 2017 propose de fournir un financement renouvelé et accru de 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018.

ATTIRER LES TOURISTES INTERNATIONAUX POUR FAIRE CROÎTRE L'ÉCONOMIE

Le tourisme, qui représentant près de 2 % du PIB du Canada, soutient directement ou indirectement plus d'un million d'emplois dans des communautés de l'ensemble du pays. Les 192 000 entreprises qui appuient le tourisme – dont la grande majorité sont des petites et moyennes entreprises – se préparent pour une année sans précédent en 2017. Les célébrations du 150^e anniversaire du Canada devraient attirer un nombre record de visiteurs au pays cette année, et seront suivies d'une année consacrée au tourisme entre le Canada et la Chine en 2018.

Le Canada comme destination de choix

« Le Canada est un monde en soi, avec des villes cosmopolites, des merveilles naturelles à peine explorées et tout ce qui se trouve entre ces deux extrêmes. »

– New York Times

« Fort de villes dynamiques qui dominent les indices d'habitabilité mondiaux et d'une réputation d'inclusivité et de politesse impeccable, le deuxième plus grand pays au monde entreprendra en 2017 son 150^e anniversaire en pleine forme. »

– Lonely Planet

Afin d'attirer plus de visiteurs internationaux au Canada, le budget de 2017 propose de rendre permanent, à compter de 2018-2019, le financement annuel temporaire de 37,5 millions de dollars qui avait été octroyé auparavant à Destination Canada, l'organisation nationale de marketing du tourisme du Canada. Grâce à ce financement stable, Destination Canada pourra poursuivre sa solide collaboration avec les partenaires de l'industrie dans le but de maximiser les retombées de ses campagnes de marketing pour attirer plus de touristes de l'étranger et accroître l'activité économique.

Afin de compléter les activités de Destination Canada, le budget de 2017 propose également d'accorder 8,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, à Affaires autochtones et du Nord Canada dans le but d'appuyer le développement de l'industrie touristique autochtone authentique et unique du Canada, et notamment de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie quinquennale sur le tourisme autochtone de l'Association touristique autochtone du Canada.

Afin de veiller à ce que les exploitants touristiques et les gouvernements tirent le maximum de leurs efforts et de leurs investissements, le budget de 2017 propose de verser 13,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 2,7 millions par année par la suite, à Statistique Canada dans le but d'élargir la collecte de données sur le tourisme. Le Programme de l'Enquête sur les voyages internationaux serait amélioré, conduisant à de meilleures données à un niveau géographique plus détaillé, tandis que le Compte satellite du tourisme serait étendu aux données à l'échelle provinciale et territoriale.

Améliorer les cadres canadiens entourant le commerce et l'investissement

Le gouvernement prend plusieurs mesures supplémentaires afin d'améliorer ses cadres entourant le commerce et l'investissement à l'appui des entreprises canadiennes.

Mettre sur pied Investir au Canada. Comme annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour créer Investir au Canada – un nouvel organe fédéral destiné à attirer au Canada les grandes entreprises mondiales. L'objectif est de soutenir la prospérité de la classe moyenne en apportant de bons emplois, de nouveaux capitaux et de nouvelles technologies dans l'économie canadienne. En outre, des délégués commerciaux additionnels seront placés dans les marchés stratégiques étrangers afin d'appuyer ces mesures visant à attirer les investissements. Le gouvernement a consacré 218 millions de dollars sur cinq ans à ces efforts.

Loi sur l'investissement Canada. Les cadres législatifs du Canada favorisent un milieu d'affaires sûr et stable qui peut être attrayant pour les investissements mondiaux. La *Loi sur l'investissement Canada* permet d'examiner les investissements étrangers proposés afin de déterminer s'ils seront probablement avantageux pour le Canada sur le plan économique, et s'ils pourraient porter atteinte à la sécurité nationale. Afin de soutenir les investissements mondiaux qui sont avantageux pour le Canada, le budget de 2017 propose que la *Loi* soit modifiée de manière à rehausser à 1 milliard de dollars le seuil déclencheur d'examen de l'avantage net, et ce, deux ans plus tôt que prévu, et que l'on exige la publication d'un rapport annuel sur l'administration des dispositions concernant la sécurité nationale. Le budget de 2017 propose en outre d'accorder 1,25 million de dollars à Sécurité publique Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité afin de maintenir les activités liées au programme d'examen de la sécurité nationale prévu dans la *Loi sur l'investissement Canada*.

Améliorer les cadres canadiens entourant le commerce et l'investissement

Des systèmes de recours commerciaux efficaces. Dans la foulée du budget de 2016, le gouvernement a consulté les Canadiens sur des mesures supplémentaires à prendre afin de moderniser et de renforcer le système de recours commerciaux du Canada, de façon à s'assurer que les entreprises canadiennes font concurrence aux exportateurs étrangers sur un pied d'égalité. Éclairé par ces consultations, le gouvernement va de l'avant avec une série de mesures qui rehausseront l'efficacité du système de recours commerciaux, tout en assurant un équilibre des intérêts entre les intervenants économiques et en respectant les règles commerciales internationales. Le budget de 2017 propose des modifications législatives et réglementaires destinées à améliorer l'application des mesures de recours commerciaux, à contrer le contournement des droits, à mieux tenir compte des distorsions du marché et des prix et à offrir aux syndicats la possibilité de participer aux procédures de recours commerciaux. Ces mesures fourniront aux producteurs canadiens une réponse plus rigoureuse au commerce déloyal, en plus de mieux harmoniser le système de recours commerciaux du Canada avec ceux de ses principaux partenaires commerciaux.

Faire progresser l'harmonisation des règlements. La coopération en matière de réglementation constitue un élément clé des mesures visant à favoriser le commerce international et à donner plus de choix aux consommateurs canadiens. Les efforts de collaboration antérieurs ont conduit à des avancées considérables dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, des produits de santé et de consommation, du transport et de l'environnement. Le budget de 2017 propose d'accorder 6 millions de dollars sur trois ans au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin qu'il puisse continuer à appuyer la croissance des entreprises en favorisant l'harmonisation des règlements avec ceux des partenaires commerciaux du Canada.

APPUYER L'EXPLORATION MINIÈRE AU STADE PRÉCOCE PAR LES PETITES ENTREPRISES

Le crédit d'impôt pour exploration minière de 15 % aide les petites entreprises d'exploration minière à obtenir des capitaux pour financer leurs activités d'exploration minière primaire à l'extérieur des sites miniers existants. Pour ce faire, un incitatif supplémentaire est offert aux personnes qui investissent dans des actions accréditatives émises dans le but de financer l'exploration au stade précoce (les actions accréditatives permettent aux sociétés du secteur des ressources naturelles de transférer à des investisseurs les dépenses liées à leurs activités d'exploration minière canadiennes, et ces investisseurs peuvent déduire ces dépenses dans le calcul de leur propre revenu imposable).

Le crédit d'impôt vient à échéance le 31 mars 2017. Le 5 mars 2017, le ministre des Ressources naturelles a annoncé que le gouvernement proposait de prolonger la période du crédit d'une autre année, soit jusqu'au 31 mars 2018.

Cette mesure aidera les petites entreprises d'exploration minière à obtenir davantage de capitaux propres et devrait se traduire par une réduction d'impôt nette d'environ 30 millions de dollars au cours de la période allant de 2017-2018 à 2018-2019.

SOUTENIR LES EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES

Le gouvernement est conscient des circonstances économiques difficiles découlant des faibles prix des produits de base qui touchent le secteur pétrolier et gazier.

Le budget de 2017 propose de verser un paiement ponctuel de 30 millions de dollars au gouvernement de l'Alberta afin de soutenir les mesures prises à l'échelle provinciale qui stimuleront l'activité économique et l'emploi dans le secteur des ressources de l'Alberta. Cet effectif spécialisé est nécessaire pour générer de la richesse pour les Albertains et les Canadiens aujourd'hui et à l'avenir.

RENFORCER LE COMMERCE AU CANADA

Alors que le gouvernement travaille à renforcer l'économie du Canada dans un environnement international de plus en plus exigeant, le Plan pour l'innovation et les compétences vise à en faire davantage pour assurer la croissance de la prochaine génération d'entreprises canadiennes concurrentielles à l'échelle mondiale. À cette fin, le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour négocier le nouvel Accord de libre-échange canadien (ALEC).

L'ALEC offrira des avantages tangibles aux Canadiens et à leurs entreprises dans une vaste gamme de secteurs, et ce, dans les 13 provinces et territoires du pays. Les entreprises canadiennes de toutes tailles auront encore plus d'occasions de croître et d'innover au pays, ce qui leur permettra d'être mieux préparées à soutenir la concurrence sur la scène internationale. Cet accord permettra aux consommateurs de bénéficier d'un plus grand choix et de coûts réduits, en plus de créer des emplois pour la classe moyenne dans une variété de secteurs partout au pays. L'ALEC a également établi un processus pour une future libéralisation du commerce dans des secteurs tels que le commerce interprovincial des boissons alcoolisées. L'Accord devrait entrer en vigueur en 2017.

L'ALEC offrira aux Canadiens les avantages suivants :

- Mise en place de règles facilitant la vente de biens et de services à moindre coût par les entreprises partout au Canada, ce qui s'avérera avantageux pour les entreprises et les consommateurs.
- Appui à l'innovation canadienne en étendant la portée des règles commerciales de sorte à englober les biens et les services de tous les secteurs émergents de l'économie.

-
- Établissement d'un processus de rapprochement complet afin d'harmoniser les règlements, d'éliminer les obstacles et d'aider à réduire les coûts opérationnels.
 - Mise sur un pied d'égalité de toutes les entreprises en établissant une harmonisation avec les règles internationales et en s'assurant que les entreprises canadiennes reçoivent un traitement aussi favorable que celui accordé aux entreprises étrangères.
 - Assurer aux entreprises canadiennes un accès plus large et plus transparent aux marchés d'approvisionnement du gouvernement, qui se chiffrent à plusieurs milliards de dollars, et à des occasions d'affaires partout au pays.

PARTIE 3

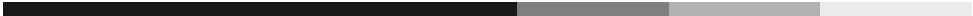
L'ÉCONOMIE DE L'INNOVATION DU CANADA : TECHNOLOGIES PROPRES, INDUSTRIES NUMÉRIQUES ET AGROALIMENTAIRE

Le Plan pour l'innovation et les compétences est un effort ambitieux visant à faire du Canada un leader en matière d'innovation. Il met l'accent sur une hausse de la croissance et sur la création de bons emplois bien rémunérés dans six domaines clés : la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, les industries numériques, les sciences biologiques et de la santé, et les ressources propres.

Les premiers efforts s'articuleront autour de trois industries qui touchent la vie de tous les Canadiens et qui offrent le plus grand potentiel de croissance et de création d'emplois : les technologies propres, les industries numériques et l'agroalimentaire.

D'après Analytica Advisors, le marché mondial des **technologies propres** a dépassé la barre de 1 billion (1 000 milliards) de dollars par année, et sa croissance se poursuivra au cours de la prochaine décennie. Le monde entier est à la recherche de sources d'énergie plus durables et renouvelables, ainsi que de nouvelles technologies pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau, et les entreprises canadiennes peuvent être des leaders. Les entreprises canadiennes du secteur des technologies propres sont bien placées pour soutenir la concurrence et être gagnantes dans ce vaste marché mondial en pleine croissance.

Parallèlement, l'économie mondiale devient de plus en plus **numérique**. Toutes les industries, de la fabrication à l'agriculture en passant par les finances, adoptent des technologies numériques pour assurer la croissance de leurs entreprises et améliorer la vie des personnes qu'elles desservent. Des « maisons intelligentes » à la promesse des voitures sans chauffeur, la technologie numérique refaçonne le monde dans lequel nous vivons. C'est un monde dans lequel le Canada possède des chances réelles et sérieuses d'être un chef de file.



Partout dans le monde, la demande en **aliments** devrait continuer à croître. En Asie, où trois milliards de personnes devraient venir grossir les rangs de la classe moyenne au cours des vingt prochaines années, la demande se transforme, car les clients exigent plus d'aliments de grande qualité et plus de protéines. À titre de cinquième exportateur agroalimentaire en importance, qui profite d'une solide réputation en matière de produits sécuritaires et de grande qualité et dont les accords commerciaux clés dans le marché représentent 55 % du PIB mondial, le Canada est particulièrement bien placé pour tirer parti de la croissance agroalimentaire mondiale.

L'AVANTAGE DES TECHNOLOGIES PROPRES DU CANADA

La campagne mondiale de lutte contre les changements climatiques représente un potentiel économique pour le Canada. Il ne fait aucun doute que le monde se tourne vers des technologies plus propres, c'est-à-dire des technologies qui utilisent des sources d'énergie renouvelables et durables, qui polluent moins et qui utilisent moins de ressources.

Lorsqu'il est question de technologie propre, le Canada a la possibilité d'être un vrai chef de file mondial en créant de bons emplois pour les Canadiens tout en contribuant au respect de ses objectifs en matière de changements climatiques.

Dans le budget de 2016, le gouvernement s'était engagé à investir plus de 1 milliard de dollars sur quatre ans à l'appui des technologies propres, notamment dans les secteurs de la foresterie, des pêches, de l'exploitation minière, de l'énergie et de l'agriculture.

Dans le budget de 2017, le gouvernement renforce cet engagement en prenant des mesures afin de stimuler la croissance du secteur canadien des technologies propres, l'objectif étant de favoriser la croissance des technologies et entreprises canadiennes.

À cette fin, le budget de 2017 propose des mesures qui :

- donneront aux entreprises innovantes le financement dont elles ont besoin pour faciliter leur croissance;
- appuieront la recherche, le développement, la démonstration et l'adoption de technologies propres;
- renforceront la collaboration et établiront de nouvelles façons de mesurer le succès, notamment en rehaussant la participation des femmes à la main-d'œuvre de ce secteur.

Dans le cadre de sa participation à Mission Innovation, le Canada s'est engagé à doubler ses investissements dans la recherche, le développement et la démonstration des énergies propres au cours des cinq prochaines années. Les investissements annoncés dans le budget de 2017 soutiennent cet engagement et aideront le Canada à réduire la pollution causée par le carbone tout en créant de bons emplois bien rémunérés dans des communautés situées partout au Canada.

Participation du Canada à Mission Innovation

En novembre 2015, le premier ministre Trudeau a annoncé la participation du Canada à Mission Innovation, une initiative mondiale de pays qui travaillent ensemble afin d'accélérer l'innovation en matière d'énergie propre. Dans le cadre de cette initiative, les pays ont convenu de doubler sur cinq ans leurs investissements nationaux dans l'innovation en matière d'énergie propre, tout en encourageant de plus grands niveaux d'investissements du secteur privé dans les technologies d'énergie propre transformatrices. Le gouvernement du Canada s'est engagé, dans le cadre de Mission Innovation, à doubler d'ici 2020 ses dépenses de référence de 2014-2015 s'élevant à 387 millions de dollars pour l'énergie propre ainsi que pour la recherche, le développement et la démonstration dans le domaine de l'énergie propre. Le budget de 2017 propose plusieurs mesures, notamment dans les domaines de l'infrastructure verte et des technologies propres, qui aideront à respecter cet engagement tout en créant d'autres bons emplois bien rémunérés dans l'économie axée sur la croissance propre.

Accès des entreprises des technologies propres au financement

Le financement stimule la croissance des entreprises. Il procure le capital nécessaire pour embaucher de nouveaux employés, développer des produits et soutenir les ventes au pays et sur la scène internationale.

Le budget de 2017 propose d'accroître le soutien financier accordé au secteur canadien des technologies propres en mettant à la disposition des entreprises de technologies propres prometteuses un financement accru sous forme de capitaux propres, de fonds de roulement et de fonds destinés aux projets. Près de 1,4 milliard de dollars en nouveaux fonds, selon la comptabilité de caisse, seront offerts pour aider les entreprises de technologies propres du Canada à croître et à prendre de l'expansion.

L'Alliance CanadaCleantech portant sur les défis associés au financement des technologies propres

« Le déploiement de solutions technologiques propres demande souvent beaucoup de capital et nécessite de lourdes dettes liées aux projets pour réaliser ne serait-ce qu'un seul déploiement. Les banques commerciales canadiennes et les autres prêteurs sont réfractaires au risque et peu désireux de financer ces projets à échelle industrielle, étant donné que la technologie n'a pas encore pleinement fait ses preuves commerciales (c'est-à-dire, l'étape préalable aux bénéfices). Cette incapacité d'assumer des risques technologiques pour les grands projets d'immobilisations représente un obstacle de taille à la commercialisation, ainsi qu'un désavantage concurrentiel pour les entreprises canadiennes de technologies propres. »

— CanadaCleantech Alliance, représentant des centaines d'entreprises de technologies propres, dans sa présentation au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les technologies et l'innovation propres et sur les emplois

Les nouveaux fonds seront offerts par l'entremise de la Banque de développement du Canada (BDC) et d'Exportation et développement Canada (EDC), venant ainsi accroître leur soutien financier à la croissance et aux exportations des entreprises canadiennes de technologies propres et renforcer la collaboration axée sur les clients dans ce secteur. Ce nouveau financement sera utilisé conjointement avec d'autres sources privées de financement dans le but d'augmenter le montant de capital dont les entreprises canadiennes de technologies propres pourront disposer au fur et à mesure qu'elles prennent de l'expansion et qu'elles créent de nouveaux emplois bien rémunérés pour tous les Canadiens.

En particulier, le budget de 2017 propose les mesures suivantes :

- Des **investissements de capitaux propres** pour augmenter le capital dont disposent les entreprises sans élever leur niveau d'endettement global. Le budget de 2017 propose de fournir un capital supplémentaire à la BDC pour appuyer les activités de technologies propres. Ce nouveau capital, auquel s'ajoute le capital actuellement géré à la BDC et à EDC, permettra à ces organisations d'offrir en tout 380 millions de dollars de plus, déployés sur une période de trois ans, sous forme de financement en capitaux propres à l'appui des entreprises de technologies propres qui cherchent à accroître leurs activités.
- Des **fonds de roulement** à l'appui des investissements dans l'expansion des actifs, des stocks, des talents et des marchés. Les entreprises établies peuvent avoir besoin de fonds de roulement pour exécuter un contrat national ou international. Le budget de 2017 propose de fournir un capital supplémentaire à la BDC pour appuyer les activités de technologies propres. Ce nouveau capital, auquel s'ajoute le capital actuellement géré à la BDC et à EDC, permettra à ces organisations d'offrir en tout 570 millions de dollars de plus, déployés sur une période de trois ans, sous forme de fonds de roulement à l'appui des entreprises de technologies propres.
- Des **fonds destinés aux projets** pour permettre le déploiement de technologies propres, les premières en leur genre, à forte intensité de capital et aux stades précoces de la commercialisation. Afin d'attirer des capitaux du secteur privé pour les projets, le budget de 2017 propose d'accorder du nouveau capital à EDC pour lui permettre d'offrir environ 450 millions de dollars en fonds supplémentaires destinés aux projets pour les entreprises de technologies propres à forte intensité de capital.

Promouvoir la démonstration des technologies propres

Le Fonds de technologies du DD^{MC} soutient le développement et la démonstration précommerciale de technologies propres. En tant que programme phare de Technologies du développement durable Canada (TDDC), il montre la voie au chapitre de la commercialisation des technologies propres.

Depuis son lancement en 2001, TDDC a investi 928 millions de dollars dans 320 projets de technologies propres, et il a mobilisé plus de 2,45 milliards d'autres partenaires de projet. Plus de 80 % des investissements sont venus du secteur privé. Ensemble, ces investissements ont permis de créer plus de 9 200 emplois, et se sont traduits par une réduction des émissions de dioxyde de carbone estimée à 6,3 mégatonnes par année.

Misant sur ces investissements, le budget de 2017 propose d'investir 400 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin de recapitaliser le Fonds de technologies du DD^{MC}. Ce financement soutiendra des projets, partout au Canada, visant à développer et à démontrer de nouvelles technologies propres qui favorisent le développement durable, y compris celles qui s'attaquent à des questions environnementales comme les changements climatiques, la qualité de l'air et la propreté de l'eau et du sol.

Exemple de réussite : Cooledge Lighting

Cooledge, qui a son siège à Richmond, en Colombie-Britannique, a développé un portefeuille de produits (des surfaces lumineuses) fondés sur des technologies d'éclairage qui peuvent être intégrées à toutes les formes et échelles de l'environnement bâti. En rendant possible l'éclairage de grandes surfaces architecturales comme les plafonds, les murs et les façades au lieu de points lumineux, l'entreprise offre à ses clients des possibilités et une créativité accrues tout en maximisant l'efficacité énergétique grâce à une consommation de courant réduite et une production de chaleur minimale.

En 2011, Technologies du développement durable Canada a lancé un projet avec Cooledge, qui a reçu un financement de 4,46 millions de dollars sur cinq ans pour le développement et la démonstration de cette technologie de nappe lumineuse. À l'aide de ce financement, l'entreprise a démontré un triple avantage environnemental par rapport aux ampoules fluorescentes, incandescentes et DEL, à savoir une plus grande efficacité énergétique, l'élimination du puits de chaleur dans la conception de l'appareillage et la disparition de l'obligation d'éliminer le mercure en fin de vie.

Misant sur le financement de projet initial offert par Technologies du développement durable Canada, EDC et la BDC ont soutenu la croissance de Cooledge pendant sa commercialisation précoce à l'aide d'investissements réalisés depuis 2013 (EDC) et 2014 (BDC), ainsi que par un appui d'EDC sous forme de cautionnement depuis 2015 et de soutien financier depuis 2016.

Investir dans la recherche-développement pour les énergies et le transport propres

La recherche-développement (R-D) qui porte sur les énergies et le transport propres maintiennent la compétitivité économique et contribuent à abaisser le coût des réductions des émissions dans les secteurs de l'énergie et du transport. Le gouvernement propose d'accorder 229 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, à Ressources naturelles Canada et à Transports Canada afin qu'ils poursuivent leurs activités de R-D par l'entremise de leurs programmes d'innovation de base liés aux énergies propres et au transport propre.

Encourager les technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles

Afin d'appuyer la recherche sur les technologies propres ainsi que le développement, la démonstration et l'adoption de technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles du Canada, le budget de 2017 propose d'accorder 200 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, à Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada. Les technologies à diverses étapes de développement seront admissibles, et les bénéficiaires admissibles comprendront l'industrie, le milieu universitaire, les laboratoires fédéraux et d'autres organisations de recherche.

Accroître l'aide fiscale pour l'énergie propre

Le régime de l'impôt sur le revenu du Canada encourage les entreprises à investir dans la production d'énergies propres et dans le matériel écoénergétique en leur permettant de déduire le coût des immobilisations admissibles de façon accélérée.

L'énergie géothermique est une source d'énergie renouvelable qui offre le potentiel de répondre de manière fiable à une partie des besoins du Canada en matière de chauffage et de production d'électricité, y compris dans les communautés éloignées et du Nord où la dépendance aux carburants fossiles demeure élevée. Afin d'encourager une plus grande utilisation de l'énergie géothermique, le budget de 2017 propose ce qui suit :

- étendre la déduction pour amortissement accéléré à un plus grand éventail de projets géothermiques et de frais connexes;
- élargir l'éventail de frais liés aux projets d'énergie géothermique qui sont admissibles à titre des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada, qui peuvent être déduits en entier dans l'année où ils sont engagés.

Tirer parti du développement international des entreprises au chapitre des technologies propres

Les entreprises canadiennes de technologies propres représentent un véritable exemple de réussite, mais leur croissance et leur réussite futures reposent sur leur capacité à accéder aux clients internationaux et à servir ces derniers. Affaires mondiales Canada peut soutenir les entreprises de technologies propres en jumelant les entrepreneurs à des réseaux internationaux et en les renseignant sur les mesures de soutien aux entreprises qu'offre le gouvernement du Canada. Afin de mieux soutenir le développement international des entreprises, une stratégie en matière de technologies propres sera élaborée. Cette stratégie aura pour objectif d'aider les entreprises canadiennes à devenir des chefs de file mondiaux en matière de technologies propres et à saisir les occasions toujours plus nombreuses sur le marché mondial, tout en continuant d'assurer une croissance économique propre et de créer de bons emplois bien rémunérés pour les Canadiens. Le budget de 2017 propose d'accorder 15 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, à Affaires mondiales Canada pour mettre en œuvre de cette stratégie.

Établir une stratégie relative aux données sur les technologies propres et le Carrefour de la croissance propre

Afin d'encourager l'innovation, d'approfondir les connaissances dans le secteur privé et les communautés d'intervenants et de contribuer à éclairer la prise de décision future par le gouvernement, ce dernier entend établir une Stratégie relative aux données sur les technologies propres. Le budget de 2017 propose d'accorder 14,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, à Ressources naturelles Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour l'élaboration de cette stratégie.

De plus, le gouvernement rationalisera les services à la clientèle, améliorera la coordination des programmes fédéraux, rendra possibles le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats en matière de technologies propres dans l'ensemble du gouvernement et jumellera les intervenants aux marchés internationaux. À cette fin, le gouvernement fournira 12 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et à Ressources naturelles Canada dans le but d'établir un Carrefour de la croissance propre au sein du nouveau service à guichet unique d'Innovation Canada.

Accélérer la croissance des entreprises à impact élevé

Le budget de 2017 réaffirme l'engagement du gouvernement à l'égard de la vision et du mandat du Service de croissance accélérée (SCA), un projet national qui a été créé dans le but de coordonner le soutien aux entreprises dans plusieurs ministères et organismes fédéraux. À ce jour, l'initiative a aidé 142 entreprises à impact élevé à croître et à prendre de l'expansion. L'objectif global consiste à aider 1 000 entreprises à assurer leur croissance et à créer de bons emplois bien rémunérés. Afin d'améliorer la prestation de ce service, le gouvernement envisage actuellement des moyens d'assurer un meilleur échange des renseignements entre les organisations fédérales, et il pourrait proposer des modifications législatives, au besoin.

Voici un exemple de réussite.

Terramera perce les marchés mondiaux

L'entreprise de technologies propres Terramera Inc. (Vancouver, Colombie-Britannique) se spécialise dans le remplacement des pesticides chimiques conventionnels par des produits de haute performance à base de plantes pouvant être utilisés par le secteur agricole, le secteur de la lutte antiparasitaire et les consommateurs. Terramera s'est jointe au projet pilote du SCA en mai 2016.

Terramera a pour objectif d'augmenter ses ventes et de prendre de l'expansion pour devenir une entreprise milliardaire. Pour ce faire, elle entend mettre sa production à l'échelle, renforcer sa clientèle et trouver de nouveaux consommateurs partout dans le monde. L'entreprise a dû relever des défis lorsqu'elle a tenté d'aller au-delà du Canada pour faire de nouvelles affaires. Les approbations réglementaires dans les nouveaux marchés – en particulier au Japon, au Mexique, en Inde et en Europe – seront essentielles à la croissance future de l'entreprise. Afin d'aider Terramera à obtenir ces approbations, les partenaires du SCA lui ont offert une aide dans les domaines suivants : obtention de capital et de financement; embauche; propriété intellectuelle et recherche-développement, approbations réglementaires intérieures; et croissance des exportations.

Grâce au soutien du SCA, Terramera est parvenue à tirer parti du réseau du Service des délégués commerciaux du Canada au pays et à l'étranger pour soutenir ses initiatives d'expansion et de développement des marchés d'exportation. En juillet 2016, l'entreprise a été en mesure d'obtenir un nouvel investissement japonais, en plus d'obtenir un investissement direct de capitaux propres d'IKEA en Suède.

Par l'entremise du Conseil national de recherches du Canada, l'entreprise a pu examiner les possibilités offertes par le programme EUREKA, un réseau international d'activités de recherche-développement industrielle axée sur le marché, qui comprend plus de 40 économies de l'Union européenne et de l'Europe, Israël, la Corée du Sud, et maintenant, le Canada. Terramera a aussi pu obtenir un soutien sous forme de financement de la Banque de développement du Canada et de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

L'AVENIR NUMÉRIQUE DU CANADA

Le monde est de plus en plus interrelié – on s'attend à ce que, d'ici 2021, plus de 4,5 milliards de personnes aient accès à Internet. Ce n'est là qu'un des effets d'un virage mondial vers une nouvelle réalité numérique où, d'ici 2020, il y aura plus de 25 milliards d'appareils munis de systèmes Internet, dont les utilisateurs visionneront chaque seconde un million de minutes de contenu vidéo à l'échelle du réseau. Cette réalité offrira aussi des possibilités économiques d'une valeur estimée à 6,6 billions de dollars par année dans les pays membres du G20.

Pour les Canadiens, ce virage numérique est présent partout. Bon nombre de citoyens vivent déjà dans des « maisons intelligentes » où l'éclairage, la température, la sécurité et les électroménagers sont interreliés, et la promesse des voitures sans chauffeur devient chaque jour plus proche de la réalité.

Dans nos communautés, les appareils reliés à Internet contribuent à façonner nos déplacements quotidiens, avec des feux de circulation « intelligents » qui mesurent et adaptent les intervalles de temps afin d'améliorer la circulation routière. Dans les villes reliées, l'électricité est maintenant distribuée dans des réseaux de stockage d'énergie dispersés et l'énergie tirée des centrales d'énergie solaire, éolienne et géothermique est envoyée là où l'alimentation est nécessaire. Les réseaux d'égouts souterrains reliés pourront détecter les fuites et surveiller le débit d'eau en temps réel, et, sur nos routes et nos autoroutes, nos réseaux de transport offriront des renseignements en temps réel sur le trafic ferroviaire, la capacité de transport et les temps de chargement dans les ports, rendant les chaînes d'approvisionnement plus rapides et plus fiables.

Parallèlement, ces possibilités qui changent le monde présentent des défis à la classe moyenne du Canada et à ceux qui travaillent fort pour en faire partie. À mesure que les industries adoptent en plus grand nombre l'avenir numérique, les travailleurs canadiens auront besoin de nouveaux outils et de nouvelles compétences pour demeurer concurrentiels.

Certains Canadiens sont en outre confrontés à des obstacles à leur pleine participation à l'économie numérique. Afin de s'attaquer à ces fractures numériques, il faut s'assurer que tous les Canadiens possèdent les compétences numériques nécessaires pour être actifs en ligne et qu'ils ont des occasions de le faire. Le budget de 2017 réalise un investissement important afin de relever ces défis, y compris grâce à un accès à Internet abordable, à une formation axée sur les compétences pour les travailleurs âgés, à une formation en codage informatique pour les enfants et à une plus grande accessibilité aux services en ligne pour les personnes handicapées.

Afin d'aider les entreprises canadiennes à réussir dans ce monde nouveau, le gouvernement met l'accent sur l'appui de l'innovation dans le domaine numérique au Canada.

Les investissements réalisés dans les budgets de 2016 et de 2017 jettent les bases d'un nouveau plan pour l'avenir numérique du Canada qui aura les objectifs suivants :

- **Faire du Canada un environnement numérique de pointe**, un pays où il y a plus de « villes intelligentes » et de communautés reliées, où la recherche et la technologie à la fine pointe favorisent la croissance des entreprises et créent de bons emplois bien rémunérés pour la classe moyenne.
- **Offrir un accès Internet à haute vitesse**, de façon à ce que tous les Canadiens, qu'ils vivent en milieu urbain ou rural, puissent faire partie de l'économie numérique.
- **Donner à tous les Canadiens une possibilité réelle de participer à l'économie numérique**, tout particulièrement ceux pour lesquels la technologie en évolution peut apporter une aide qui changera leur vie, mais qui peuvent aussi devoir surmonter des obstacles pour y accéder, comme les Canadiens à faible revenu, les apprenants adultes et les Canadiens handicapés.
- **Appuyer un Internet ouvert et transparent**, qui souligne la liberté d'innover, de discuter et de perturber, y compris la façon dont nous abordons les questions de neutralité du réseau, de médias et de création de contenus canadiens.

Les travaux visant à faire de cet avenir numérique une réalité sont déjà en cours.

Le Canada en tant qu'environnement numérique de pointe

Afin d'accélérer le développement d'un plus grand nombre de « villes intelligentes », où les personnes et les endroits sont mieux reliés, où la communication de machine à machine aide à faciliter la circulation routière et à protéger les réseaux d'alimentation en eau, et où les communautés sont mieux en mesure de se préparer aux défis futurs, le gouvernement propose de mettre sur pied l'initiative Défi des villes intelligentes en partenariat avec le Fonds Impact Canada (voir « Innover pour résoudre les grands défis du Canada », ci-dessus).

Étant donné que les personnes ont besoin de nouvelles compétences et de nouveaux outils pour réussir dans un monde numérique nouveau, le gouvernement investit aussi pour aider les Canadiens de tous âges à trouver de nouvelles possibilités. Entre autres investissements, mentionnons l'enseignement des compétences numériques aux enfants, les programmes d'apprentissage intégré au travail de Mitacs et l'accès amélioré aux bourses d'études canadiennes et aux prêts d'études canadiens.

D'autres investissements pour favoriser la création de supergrappes, attirer et soutenir de nouveaux investissements commerciaux de grande qualité (au moyen du Fonds stratégique pour l'innovation) et appuyer les entreprises innovantes à l'aide de capital de risque, contribueront à assurer l'avenir du Canada à titre de chef de file dans le domaine numérique.

Rehausser l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle

Qu'il s'agisse d'applications de téléphones intelligents qui parviennent à comprendre le langage humain ou de voitures sans chauffeur, l'intelligence artificielle change la façon dont les gens interagissent entre eux et avec le monde. Elle peut générer une croissance économique solide, en améliorant la façon de produire des biens, d'offrir des services et de surmonter des défis comme les changements climatiques. L'intelligence artificielle offre des possibilités dans de nombreux secteurs, de l'agriculture aux services financiers, créant des occasions pour les entreprises de toutes tailles, que ce soit des entreprises technologiques en démarrage ou les plus importantes institutions financières du Canada.

Un appui public solide aux programmes de recherche et à l'expertise de calibre mondial offerts dans les universités canadiennes a contribué à donner au Canada un rôle de chef de file en matière de recherche sur l'intelligence artificielle et l'apprentissage profond et l'utilisation de ceux-ci. Les idées et les talents canadiens suscitent l'envie partout dans le monde, mais pour profiter des avantages qu'offre l'intelligence artificielle, les activités doivent demeurer au Canada.

Pour maintenir en poste et attirer la crème du talent universitaire, et pour accroître le nombre de stagiaires et de chercheurs de deuxième cycle qui étudient l'intelligence artificielle et l'apprentissage profond, le budget de 2017 propose d'affecter 125 millions de dollars au lancement d'une stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle pour la recherche et le talent. Cette stratégie favorisera la collaboration entre les principaux centres canadiens d'expertise situés à Montréal, à Toronto-Waterloo et à Edmonton et positionnera le Canada en tant que destination de calibre mondial pour les entreprises désirant investir dans l'intelligence artificielle et l'innovation. Les entreprises qui souhaitent élaborer et soumettre une proposition de supergrappe d'intelligence artificielle profiteront de cet élargissement de la filière de talents canadiens en matière d'intelligence artificielle.

L'Institut canadien de recherches avancées (ICRA), un chef de file dans le domaine de l'intelligence artificielle, sera chargé d'administrer le financement de la nouvelle stratégie.

Le Canada, un pionnier en apprentissage profond automatique et biologique

Le programme Apprentissage automatique, apprentissage biologique de l'ICRA a bousculé le domaine de l'intelligence artificielle en présentant une technique appelée « apprentissage profond ». Il s'agit d'une technique informatique s'inspirant du cerveau humain et des réseaux de neurones artificiels qui est maintenant utilisée régulièrement par Google, Facebook et d'autres sites similaires. Le programme, qui réunit des informaticiens, des biologistes, des neuroscientifiques, des psychologues et autres, donne lieu à de riches collaborations qui mettent la recherche sur l'intelligence artificielle à l'avant-scène. Yoshua Bengio de l'Université de Montréal, l'un des principaux experts canadiens en intelligence artificielle, est un codirigeant du programme, alors que Geoffrey Hinton de l'Université de Toronto, un autre chef de file canadien dans ce domaine, s'est vu donner le titre de membre distingué par l'ICRA en 2014 pour ses nombreuses contributions au programme.

Soutenir l'innovation dans les services financiers

Lorsqu'il est question de gérer leur argent, les Canadiens recourent de plus en plus à des produits et des services numériques, y compris les paiements, les prêts, l'assurance et les valeurs mobilières mobiles. Les entreprises de technologie financière sont aux premières lignes de l'innovation numérique. Ces entreprises, tout comme les banques, les assureurs et les coopératives de crédit du Canada, innovent pour rendre les services financiers plus accessibles, plus utiles et plus abordables. Le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement aidera les entrepreneurs en technologie financière à réaliser leur plein potentiel de croissance, en regroupant des talents très qualifiés, des solutions en matière de financement, des services consultatifs aux entreprises et un soutien aux exportations. Afin d'appuyer une innovation financière accrue, le gouvernement et les organismes de réglementation fédéraux sont déterminés à collaborer avec leurs homologues provinciaux et territoriaux afin de mieux coordonner et échanger l'information.

En vue de promouvoir un système de paiements bien rodé, qui favorise l'innovation et protège mieux les consommateurs, le gouvernement présentera aussi un document de consultation sur un nouveau cadre de surveillance des paiements de détail. Ce document sera publié en 2017. À la lumière des résultats de ces consultations, le gouvernement proposera une loi en vue de mettre en œuvre ce cadre de surveillance.

Le gouvernement est aussi résolu à collaborer avec les intervenants pour évaluer les nouveaux développements dans le secteur de la technologie financière et étudier leurs répercussions sur le cadre législatif et réglementaire fédéral régissant le secteur financier. Ce processus atteindra son apogée avec l'examen du cadre fédéral régissant le secteur financier.

Services numériques Canadiens

Lorsqu'il est question d'innovation numérique, le gouvernement a l'occasion – et la responsabilité – de montrer la voie afin d'appuyer une adoption plus vaste des outils numériques et de mieux servir les Canadiens.

S'appuyant sur des initiatives semblables aux États-Unis (le U.S. Digital Service/18F) et au Royaume-Uni (le Government Digital Service), le gouvernement adoptera de nouvelles façons d'offrir des services aux Canadiens. Une utilisation plus judicieuse des technologies numériques pourrait améliorer la façon dont les entreprises accèdent aux services du gouvernement, accélérer les délais de traitement en matière d'immigration grâce à une meilleure intégration des renseignements ou permettre aux Canadiens d'accéder plus facilement à l'information en ligne sur l'impôt ou les prestations.

Des travaux qui pourraient avancer davantage avec l'appui du gouvernement pour améliorer les services numériques aux Canadiens sont déjà en cours :

Internet à haute vitesse pour tous les Canadiens, peu importe où ils vivent

Dans le budget de 2016, le gouvernement s'était engagé à investir 500 millions de dollars afin de déployer un service Internet à haute vitesse dans les communautés rurales et éloignées du Canada. Un nouveau programme, Brancher pour innover, est axé sur l'investissement dans les réseaux de base – les autoroutes numériques qui acheminent le trafic entre les communautés – et un soutien est également offert pour les applications du « dernier kilomètre ». Le processus de demande concurrentiel du programme est ouvert jusqu'au 20 avril 2017.

En 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a par ailleurs mis à jour ses normes en matière de vitesses minimales du service Internet, et il a annoncé des mesures recommandées pour atteindre son but ambitieux.

Le gouvernement est résolu à collaborer avec le CRTC en vue de coordonner les cibles et d'établir des façons efficaces de les atteindre.

Une réelle possibilité de faire partie de l'économie numérique

Les changements technologiques apportent d'immenses possibilités, mais les Canadiens ne sont pas tous en mesure d'accéder aux avantages qui font partie d'un monde numérique en évolution.

En vue de s'assurer que tous les Canadiens peuvent participer pleinement à l'économie numérique et qu'ils peuvent directement tirer parti de ses avantages, le gouvernement investit dans des programmes visant à mieux aider les Canadiens mal desservis.

Parmi ces investissements, mentionnons les suivants : rendre l'Internet résidentiel plus abordable pour les familles à faible revenu, aider les travailleurs adultes à mettre à niveau leurs compétences, et investir dans le développement de nouvelles technologies pour aider les Canadiens handicapés.

Un service Internet ouvert, transparent et innovateur

Au cours de la dernière année, la ministre du Patrimoine canadien a consulté les Canadiens sur l'avenir d'Internet et des médias d'information ainsi que sur le rôle du contenu canadien dans un monde de plus en plus numérique.

Le gouvernement croit quant à lui en un environnement Internet ouvert et transparent, qui met l'accent sur la liberté : la liberté d'innover, la liberté d'être en contact avec autrui et la liberté de discuter.

Il s'agit d'un avenir qui doit inclure les entrepreneurs créatifs et les chefs de file culturels du Canada, qui sont des personnes essentielles pour bâtir un Canada inclusif et innovateur. Depuis la publicité et la conception jusqu'à la télévision et à la cinématographie, en passant par la mode et l'édition, les industries créatives du Canada sont aux prises avec un changement rapide et perturbateur, y compris le passage aux technologies en ligne, la poussée vers les nouveaux modèles opérationnels, et la concurrence accrue en raison de la mondialisation. Ces risques sont toutefois accompagnés de la possibilité pour le Canada, et son secteur créatif, de montrer la voie en vue de créer de nouvelles expériences, de nouvelles technologies et de nouveaux emplois bien rémunérés pour les Canadiens.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement présentera une nouvelle approche pour assurer la croissance du secteur créatif canadien. Cette approche sera axée sur l'avenir et sur l'offre des meilleurs aspects du Canada dans le monde, plutôt que sur un point de vue protectionniste qui limite la croissance et les possibilités.

En cette ère numérique, le gouvernement est aussi conscient que les industries médiatiques canadiennes, ainsi que les systèmes qui assurent la diffusion et l'échange d'idées, évoluent de manière fondamentale.

Afin de garantir que les Canadiens continuent à profiter d'un Internet ouvert et innovateur, le gouvernement propose d'examiner et de moderniser la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*.

Dans le cadre de cet examen, le gouvernement examinera des questions comme les télécommunications et la création de contenu à l'ère numérique, la neutralité et la diversité culturelle d'Internet, et la façon d'assurer un avenir plus solide aux médias canadiens et à la création de contenu canadien. D'autres détails sur l'examen seront annoncés au cours des prochains mois.

FAIRE CROÎTRE L'ÉCONOMIE GRÂCE À L'INNOVATION AGROALIMENTAIRE

Le secteur agricole et agroalimentaire du Canada constitue un important moteur de croissance économique : il représente plus de 6 % du PIB du Canada et emploie un Canadien sur huit. Le Conseil consultatif en matière de croissance économique a souligné récemment le potentiel de croissance de ce secteur, évoquant les richesses naturelles du Canada au chapitre de l'eau et des terres arables, les forces et les réalisations du pays en matière de recherche ainsi que son solide réseau d'entrepreneurs.

Le Conseil a aussi souligné l'importante possibilité que l'augmentation de la demande internationale pour les aliments et l'élargissement de la classe moyenne devraient créer pour le secteur agricole et agroalimentaire du Canada. Le lancement récent du « Pavillon du Canada » sur Alibaba, le site de commerce électronique chinois, est un exemple des moyens utilisés par les entreprises agroalimentaires canadiennes pour promouvoir la qualité des produits canadiens et profiter des possibilités des marchés émergents.

C'est pour cette raison que le Plan pour l'innovation et les compétences a établi l'objectif ambitieux d'augmenter les exportations agroalimentaires du Canada à au moins 75 milliards de dollars par année d'ici 2025. Au cours des dernières années, la croissance de l'industrie a été vigoureuse; les recettes agricoles, les exportations annuelles et les revenus agricoles ont tous atteint des sommets. Malgré cette solide performance, il reste des possibilités de croissance – une croissance qui peut être réalisée par l'innovation et par le développement de produits à valeur ajoutée.

En plus des investissements particuliers qui ont été réalisés à l'appui de la croissance et de l'innovation dans le secteur agroalimentaire du Canada, le gouvernement a déployé des efforts pour soutenir les agriculteurs et les entreprises de transformation des aliments du Canada.

- Il a lancé un examen complet du service ferroviaire dans tout l'Ouest canadien.
- Il a créé l'Initiative des corridors de commerce et de transport de 10,1 milliards de dollars qui investira dans les portes d'entrée et les ports afin de faciliter l'acheminement des produits agroalimentaires vers les marchés.
- Il a conclu avec succès l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne, en plus de déployer des efforts afin d'élargir l'accès des producteurs agroalimentaires canadiens aux marchés de toute l'Asie.
- Il a éliminé les tarifs sur un large éventail d'ingrédients de transformation alimentaire, ce qui représente environ 700 millions de dollars en importations annuelles, dans le but de renforcer la compétitivité des fabricants agroalimentaires canadiens au pays et à l'étranger.
- Il a amélioré l'accès aux mesures de soutien pour les entreprises de transformation à valeur ajoutée dans le secteur agroalimentaire à l'aide du nouveau Fonds stratégique pour l'innovation.

-
- Il a investi 500 millions de dollars à l'appui de l'expansion des réseaux à large bande dans les régions rurales du Canada, ainsi que 2 milliards à l'appui de l'infrastructure rurale, y compris les routes et les ponts, permettant ainsi aux entreprises canadiennes de transformation agroalimentaire d'atteindre plus facilement les marchés à l'échelle nationale et internationale.

Élaborer le prochain cadre stratégique pour l'agriculture

Le prochain cadre stratégique pour l'agriculture sera lancé en 2018, lorsque le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux renouvelleront leur engagement d'investir dans ce secteur crucial. Au moment d'élaborer le prochain cadre, les gouvernements se pencheront sur les façons dont l'innovation dans le domaine agricole peut contribuer à renforcer le secteur dans son ensemble, à augmenter les exportations à valeur ajoutée et à créer de bons emplois bien rémunérés pour les Canadiens.

Le cadre stratégique actuel, *Cultivons l'avenir 2* (2013-2018), prévoit des dépenses annuelles moyennes de 600 millions de dollars par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour soutenir l'innovation, la compétitivité et le développement de marchés. Le cadre comprend aussi un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise, dont les dépenses moyennes atteignent environ 2 milliards par année, pour aider les agriculteurs à gérer les risques associés à la forte volatilité des marchés et aux catastrophes.

Depuis janvier 2016, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux consultent les Canadiens, y compris des intervenants dans l'ensemble de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire, afin de soutenir la création du prochain cadre. Ce processus aide à cerner les obstacles à la croissance et à les surmonter, en plus de déterminer la meilleure méthode que le Canada devrait utiliser pour cibler les investissements afin de réaliser une croissance à long terme et durable pour le secteur.

D'autres détails sur le prochain cadre stratégique pour l'agriculture seront annoncés au cours de l'année à venir.

Faire progresser les sciences et l'innovation agricoles

Le budget de 2016 a investi 30 millions de dollars sur six ans afin de soutenir la recherche de pointe dans les sciences agricoles et la génomique à Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le budget de 2017 ajoute à ce financement en proposant d'investir 70 millions de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, afin d'apporter un soutien accru aux sciences et à l'innovation axées sur la découverte agricole. L'accent sera mis sur les priorités émergentes, comme les changements climatiques et la conservation du sol et de l'eau.

De plus, dans le cadre des 200 millions de dollars versés pour le programme de croissance propre dans les ressources naturelles, le budget de 2017 propose d'accorder un financement à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour soutenir une adoption plus large des technologies propres par les producteurs agricoles canadiens.

Tableau 1.3

Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne

M\$

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Permettre aux Canadiens d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois							
Aider les Canadiens à obtenir un nouvel emploi ou un meilleur emploi	0	200	300	400	550	625	2 075
Aider les travailleurs adultes à mettre à niveau leurs compétences	0	0	93	151	164	46	454
Encourager les Canadiens sans emploi à chercher une nouvelle formation à l'aide de l'assurance-emploi	0	0	22	36	37	38	132
Investir dans l'innovation en matière de compétences	0	0	25	50	75	75	225
Élargir la Stratégie emploi jeunesse	0	150	150	96	0	0	396
Une nouvelle approche ambitieuse en matière d'apprentissage intégré au travail	0	12	36	45	48	80	221
Renouveler les investissements dans Passeport pour ma réussite Canada	0	0	10	10	10	10	38
Améliorer l'accès au Bon d'études canadien	0	1	2	3	3	3	11
Élargir l'accès aux prestations d'assurance-emploi pour offrir plus de souplesse aux familles	0	108	188	190	196	205	886
Améliorer le versement des prestations	0	12	0	0	0	0	12
Moderniser le Code canadien du travail	0	2	3	3	3	2	13
Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire	0	45	45	0	0	0	90
Indspire	0	5	5	5	5	5	25
Appuyer l'accès au perfectionnement des compétences et à la formation pour les Autochtones	0	50	0	0	0	0	50
Réduire les obstacles à l'emploi pour les jeunes des Premières Nations qui vivent dans les réserves	0	39	0	0	0	0	39
Investir dans l'éducation de base des adultes dans le Nord	0	5	5	5	0	0	15
Stratégie en matière de compétences mondiales	0	4	4	0	0	0	8
Attirer les talents afin de renforcer la recherche universitaire	0	4	17	17	17	17	71
Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme de mobilité internationale	0	82	56	56	56	56	304
Reconnaissance des titres de compétences étrangers	0	6	6	6	6	6	28
Enseigner aux enfants à coder	0	20	30	0	0	0	50

Tableau 1.3

Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Élargir les possibilités d'apprentissage numérique	0	1	5	8	8	8	30
Développer des technologies d'assistance	0	2	4	5	5	6	22
Rendre l'accès Internet à domicile plus abordable pour les familles à faible revenu	0	3	5	6	3	2	18
Promouvoir les domaines de la STIM auprès des jeunes Canadiens	0	4	3	2	2	2	12
Total partiel – Permettre aux Canadiens d'obtenir les compétences dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois	0	753	1 013	1 090	1 185	1 184	5 225
Un pays d'innovateurs							
Accélérer l'innovation à l'aide des supergrappes	0	50	250	250	250	150	950
Innover pour résoudre les grands défis du Canada	0	37	42	2	2	2	83
Nouveau fonds pour l'innovation stratégique : Un outil plus simple et plus souple pour faire croître l'économie canadienne	0	50	100	50	0	0	200
Appuyer les innovateurs canadiens à l'aide du capital de risque	0	3	10	14	6	-7	26
Appuyer la nouvelle génération d'entrepreneurs	0	7	7	0	0	0	14
Contribuer à la croissance des entreprises innovantes à l'aide de l'approvisionnement stratégique	0	10	10	10	10	10	50
Optimiser les ressources en matière d'approvisionnement	0	3	3	0	0	0	6
Renforcer les sciences au gouvernement	0	2	2	4	4	4	16
Positionner le Conseil national de recherches du Canada au sein du Plan pour l'innovation et les compétences	0	60	0	0	0	0	60
Recherche sur les cellules souches	0	0	6	0	0	0	6
Exploration de l'espace	0	2	0	0	0	11	12
Information quantique	0	5	5	0	0	0	10
Innovation sociale	0	5	5	0	0	0	10
Collaborations internationales en recherche	0	7	7	7	7	7	35
Attirer les touristes internationaux pour faire croître l'économie	0	5	42	42	43	40	172
<i>Loi sur Investissement Canada</i>	0	1	0	0	0	0	1
Faire progresser l'harmonisation des règlements	0	2	2	2	0	0	6
Appuyer l'exploration minière au stade précoce par les petites entreprises	0	45	-15	0	0	0	30
Soutenir les emplois dans le secteur des ressources	0	30	0	0	0	0	30
Total partiel – Un pays d'innovateurs	0	323	475	381	321	216	1 717

Tableau 1.3

Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
L'économie de l'innovation du Canada : technologies propres, industrie numérique et agroalimentaire							
Accès des entreprises des technologies propres au financement	0	51	51	51	26	26	207
Promouvoir la démonstration des technologies propres	0	25	70	90	90	125	400
Investir dans la recherche-développement pour les énergies et le transport propres	0	0	57	57	57	57	229
Encourager les technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles	0	13	65	66	56	0	200
Accroître l'aide fiscale pour l'énergie propre	0	2	3	2	1	1	9
Tirer parti du développement international des entreprises au chapitre des technologies propres	0	3	4	4	4	0	15
Établir une stratégie relative aux données sur les technologies propres et le Carrefour de la croissance propre	0	6	6	7	7	0	27
Rehausser l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle	125	0	0	0	0	0	125
Faire progresser les sciences et l'innovation agricoles	0	4	9	16	16	15	60
Total partiel – L'économie de l'innovation du Canada : technologies propres, industrie numérique et agroalimentaire	125	104	266	294	257	225	1 271
Total – Chapitre 1 : Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne							
	125	1 180	1 754	1 766	1 764	1 625	8 213
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier</i>	0	-547	-706	-677	-639	-197	-2 766
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-107	-299	-305	-316	-329	-1 356
<i>Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles</i>	0	-38	-14	-14	-14	-14	-94
Coût budgétaire net	125	487	736	770	794	1 086	3 997

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 2

DES COMMUNAUTÉS CONÇUES POUR L'AVENIR

LE CANADA DANS DIX ANS

Les investissements dans les infrastructures que nous réalisons aujourd'hui seront bénéfiques pour de nombreuses années : ils assureront une croissance économique propre et soutenue, permettront de bâtir des communautés plus fortes et plus inclusives, et créeront davantage de bons emplois pour la classe moyenne du Canada.

En investissant dans les infrastructures maintenant – dans les projets dont le Canada a besoin et dans les femmes et les hommes qui peuvent les réaliser –, nous pouvons renforcer et faire croître la classe moyenne, en plus de faire du Canada un endroit où il fait encore mieux vivre.

Quels seront les résultats de ces investissements pour les Canadiens et leurs communautés?

D'ici dix ans, les villes canadiennes profiteront de réseaux de transport en commun de calibre mondial – de façon à ce que les gens puissent se rendre au travail à temps et retourner rapidement chez eux à la fin d'une longue journée.

Nos communautés seront par ailleurs plus propres et moins dépendantes des sources d'énergie qui polluent l'air, ont des effets néfastes sur l'environnement et compromettent la santé des Canadiens. Dans les villes intelligentes du Canada, les feux de circulation seront adaptables afin d'alléger la congestion et d'accélérer le transport des personnes et des marchandises et les bâtiments conserveront mieux l'énergie (et certains contribueront à en produire, en adoptant à plus grande échelle les technologies solaires).

Des communautés mieux connectées permettront de s'adapter plus facilement à l'évolution de la structure des échanges commerciaux. Les ressources et les produits manufacturés du Canada seront acheminés jusqu'aux marchés mondiaux en transitant par des ports et des aéroports plus modernes, et passeront par des routes et des voies ferrées qui relient les villes aux communautés rurales, surtout dans le Nord. Les services seront offerts au moyen de réseaux numériques plus rapides et plus fiables.

Dans dix ans, grâce à une économie qui fonctionne pour l'ensemble de la population, un plus grand nombre de Canadiens auront des chances réelles et égales de réussir. Les Canadiens qui travaillent fort pourront se trouver un endroit abordable où il fait bon vivre, et bénéficieront de services abordables de garde d'enfants et d'un soutien accru à mesure qu'ils vieillissent.

C'est l'avenir prometteur que tous les Canadiens méritent.

Le succès du Canada a toujours reposé sur l'ambition et le travail acharné des membres de la classe moyenne et de ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Les efforts de la classe moyenne ont contribué à bâtir un pays meilleur – un pays qui relie les Canadiens entre eux et qui fait le pont entre les communautés d'un océan à l'autre.

Des générations de familles canadiennes ont construit les routes sur lesquelles nous conduisons et les voies ferrées qui nous emmènent au travail et qui acheminent les produits du Canada vers les marchés. Le travail acharné des Canadiens a permis de bâtir les ports qui rendent le commerce possible et a aidé à offrir à nos citoyens les plus vulnérables des endroits sûrs et accueillants où vivre.

Au cours des dernières années, notre compréhension de l'infrastructure s'est approfondie. L'infrastructure englobe désormais des éléments comme Internet – une façon d'échanger des idées et de tisser des liens les uns avec les autres qui a transformé notre façon de vivre, de travailler et de nous divertir.

Elle englobe l'infrastructure verte – les projets qui donneront accès à de l'eau potable à un plus grand nombre de familles canadiennes, et qui aident les communautés canadiennes à se préparer pour affronter les défis liés aux changements climatiques.

De même, elle englobe l'infrastructure sociale qui rend nos communautés accueillantes – des éléments comme le logement abordable, des services de garde d'enfants de haute qualité et abordables et l'infrastructure culturelle comme les centres communautaires, les musées, les parcs et les arénas.

À l'occasion du 150^e anniversaire de la Confédération, le Canada doit se tourner vers l'avenir avec un sentiment renouvelé de confiance, d'optimisme et d'ambition.

Le monde change. Les façons de travailler ainsi que les lieux et les horaires de travail des Canadiens continuent d'évoluer, les économies du monde entier remplacent les anciennes façons de faire par une croissance propre et les technologies numériques relient les personnes et les communautés de manières qui étaient difficiles à imaginer il y a à peine une génération.

Les pays confiants, optimistes et ambitieux encouragent le progrès pour les femmes et les hommes et investissent dans leur propre avenir. Pour le Canada, le moment est venu d'emprunter à nouveau cette voie.

INVESTIR POUR CRÉER DES EMPLOIS ET BÂTIR DES COMMUNAUTÉS FORTES

Prenant en compte le besoin urgent de bâtir des communautés fortes, de créer des emplois et d'assurer la croissance de l'économie, le gouvernement est intervenu sans tarder. Le budget de 2016 a énoncé les bases du plan du gouvernement visant à réaliser des investissements sans précédent dans le transport en commun, l'infrastructure verte et l'infrastructure sociale.

Phase 1 du nouveau plan en matière d'infrastructure du Canada

La phase 1 du plan d'infrastructure du gouvernement comprenait un investissement de 11,9 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2016, réparti comme suit :

- 3,4 milliards de dollars sur trois ans afin de rénover et d'améliorer les réseaux de transport en commun partout au Canada;
- 5,0 milliards de dollars sur cinq ans pour des investissements dans des projets d'infrastructure verte, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées partout au Canada;
- 3,4 milliards de dollars sur cinq ans pour l'infrastructure sociale, y compris le logement abordable, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'infrastructure culturelle et récréative et les installations de soins de santé communautaires dans les réserves.

Ces investissements initiaux, combinés à d'autres mesures annoncées dans le budget de 2016, ont déjà commencé à apporter des résultats positifs dans des communautés partout au Canada. En date du 8 mars 2017 :

- 744 projets de transport en commun ont été approuvés, dont 214 projets qui rendront le transport en commun plus accessible pour les personnes handicapées. Les investissements réalisés permettront notamment d'élargir 132 réseaux de transport en commun à l'échelle du pays et aideront les communautés à acquérir plus de 1 000 nouveaux autobus et à réaliser d'autres améliorations. Ensemble, ces investissements permettront d'offrir un service plus rapide et plus fiable, en plus de contribuer à réduire la congestion routière et la pollution.
- 746 projets visés par le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées ont été approuvés, y compris l'agrandissement de 219 réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées et la remise en état de 328 autres réseaux. Ces investissements permettront à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir accès à de l'eau potable, en plus de réduire la pollution dans nos lacs et nos rivières.

- 1 030 projets de remise en état ou de rénovation de logements sociaux ont été approuvés, de manière à favoriser la réparation de 48 795 logements sociaux existants. Ces investissements permettront d'améliorer l'efficacité énergétique et l'économie d'eau et mèneront à une diminution de la consommation d'énergie, réduisant ainsi les coûts des services publics et rendant le logement plus abordable. Et grâce au Fonds du Canada pour les espaces culturels, 162 installations artistiques et patrimoniales situées dans 101 communautés font présentement l'objet d'améliorations, contribuant ainsi à resserrer les liens entre les gens tout en amenant la population des communautés à redécouvrir leur culture, leur histoire et leur patrimoine artistique locaux.
- Près de 6 000 logements situés dans des réserves ont été construits, rénovés ou planifiés, en plus de 125 projets visant à construire et à améliorer des écoles. Pour améliorer l'accès à l'eau potable, plus de 201 projets d'eau potable et de traitement des eaux usées sont en cours.
- 251 projets sont en cours dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires afin d'améliorer et de moderniser les installations de recherche et de commercialisation sur les campus canadiens, ainsi que les installations de formation pertinentes pour l'industrie dans les établissements collégiaux et polytechniques.

On estime que les investissements de la phase 1 du gouvernement, ainsi que d'autres mesures annoncées dans le budget de 2016, aideront à créer ou à conserver 100 000 emplois, notamment dans les domaines de la planification et de la gestion de projets, du génie et de la construction.

S'appuyant sur ces investissements historiques, l'*Énoncé économique de l'automne* comprenait l'engagement de réaliser des investissements supplémentaires de 81 milliards de dollars dans les infrastructures, à compter de 2017-2018. Ces investissements supplémentaires mettent en relief l'engagement du gouvernement envers une croissance durable pour la classe moyenne, par l'entremise d'investissements ciblés qui permettront de bâtir des communautés fortes, de créer des emplois et d'assurer la croissance de l'économie. En tenant compte des programmes d'infrastructure existants et des nouveaux investissements réalisés par l'intermédiaire du budget de 2016 et de l'*Énoncé économique de l'automne*, le gouvernement effectue des investissements de plus de 180 milliards dans des communautés et des quartiers modernes et résilients.

Le budget de 2017 s'appuie sur les engagements pris dans le budget de 2016 et l'*Énoncé économique de l'automne*. Voici ce que propose le gouvernement pour assurer le renforcement et la croissance de la classe moyenne :

- Bâtir des communautés plus fortes et mieux connectées à l'aide de réseaux de transport en commun plus efficaces.
- Encourager la transition du Canada vers une économie axée sur une croissance propre à l'aide d'investissements dans l'infrastructure verte.
- Améliorer la qualité de vie dans les communautés autochtones.
- Appuyer les familles grâce à un meilleur accès à des services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- Offrir un avenir meilleur aux communautés rurales et nordiques.

-
- Mettre en place une Stratégie nationale sur le logement inclusive.
 - Accorder la priorité à l'infrastructure essentielle des soins à domicile.
 - Renforcer l'infrastructure culturelle et récréative.
 - Améliorer l'infrastructure du transport pour aider à soutenir le commerce.
 - Lancer un défi des villes intelligentes.
 - Créer la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le profil du succès

- *Des temps de déplacement plus courts et un transport en commun plus efficient et mieux intégré.*
- *L'accès à Internet haute vitesse dans un plus grand nombre de communautés rurales ou éloignées.*
- *Des villes intelligentes où il fait mieux vivre, où l'air est plus pur et où il est plus facile de se déplacer.*
- *De l'eau potable pour tous les Canadiens, peu importe leur lieu de résidence.*
- *Des logements plus sûrs et plus abordables pour les familles canadiennes, et une réduction du nombre de personnes vivant dans un logement de mauvaise qualité.*
- *De meilleurs logements pour les communautés inuites, métisses et des Premières Nations.*
- *Un plus grand nombre de places en garderie et une meilleure flexibilité professionnelle pour les parents de jeunes enfants.*

Mesurer le succès

Le gouvernement s'est engagé à adopter une approche fondée sur les données probantes lors de la prise de décisions, et mettra de nouvelles approches en œuvre pour mesurer les répercussions de ses investissements dans l'infrastructure.

Les stratégies du gouvernement relatives aux données comprendront :

- *Une initiative relative aux données dirigée par la Banque de l'infrastructure du Canada pour améliorer les connaissances sur l'état de l'infrastructure municipale et provinciale.*
- *241 millions de dollars sur 11 ans à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour améliorer la collecte et l'analyse de données, élargir les recherches sur le logement en collaboration avec des partenaires, et faire la démonstration et l'essai de nouvelles solutions d'aménagement pour répondre aux défis du logement abordable, y compris dans le cadre de projets de logements concrets.*
- *39,9 millions de dollars à Statistique Canada pour élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de statistiques sur le logement, qui sera une base de données nationale de tous les biens immobiliers au Canada, offrant des renseignements sur l'achat et la vente, le degré de propriété étrangère, des données démographiques sur les propriétaires et les caractéristiques du financement.*
- *50 millions de dollars pour Transports Canada afin d'améliorer la collecte et l'analyse de données sur le transport et le commerce pour aider à cibler les investissements, appuyer l'innovation et suivre les résultats.*

ENCOURAGER L'INNOVATION À L'AIDE DU DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES

Les Canadiens qui vivent en milieu urbain font face à un grand nombre de problèmes, qu'il s'agisse de la congestion routière, qui leur fait passer moins de temps avec leur famille et leurs amis, ou de la mauvaise qualité de l'air. Ces problèmes peuvent faire en sorte qu'il soit difficile de profiter de tout ce que les villes ont à offrir.

Des investissements judicieux dans l'infrastructure peuvent contribuer à la résolution des problèmes actuels tout en aidant les villes du Canada à se préparer aux défis à venir.



Afin d'encourager les villes à adopter des approches novatrices en matière d'aménagement urbain, le gouvernement propose de verser à Infrastructure Canada 300 millions de dollars sur 11 ans pour lancer un fonds pour le défi des villes intelligentes.

Dans le cadre de ce défi inspiré d'un concours similaire aux États-Unis, les villes à l'échelle du Canada seraient invitées à élaborer des plans de villes intelligentes, en collaboration avec les administrations locales, les citoyens, les entreprises et la société civile.

Les villes participantes élaboreront des plans ambitieux destinés à améliorer la qualité de vie de leurs résidents, à l'aide d'une meilleure planification urbaine et par la mise en œuvre de technologies propres et numériquement reliées, y compris des bâtiments plus écologiques, des réseaux routiers et des systèmes énergétiques intelligents, ainsi que des connexions numériques évoluées pour les résidences et les entreprises.

Les villes lauréates seront choisies dans le cadre d'un concours national fondé sur le mérite, soutenu par le nouveau Fonds Impact Canada du gouvernement (voir le chapitre 1).

Pour accélérer davantage l'innovation, les secteurs de l'infrastructure et des transports seront aussi admissibles dans le cadre de l'engagement du gouvernement de soutenir les « supergrappes » d'innovation dirigées par les entreprises qui présenteront le plus grand potentiel d'accélération de la croissance économique (voir le chapitre 1).

GÉNÉRER DES RÉSULTATS GRÂCE À LA BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA

Dans son *Énoncé économique de l'automne 2016*, le gouvernement a annoncé son intention d'établir une nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada, un organisme sans lien de dépendance qui collaborera avec des partenaires d'investissement provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones et du secteur privé dans le but de transformer la façon dont l'infrastructure est planifiée, financée et mise en place au Canada.

En tirant parti de l'expertise et des capitaux du secteur privé, la Banque de l'infrastructure du Canada obtiendra de meilleurs résultats pour les Canadiens de la classe moyenne. Les fonds publics permettront d'en faire plus et seront utilisés de façon plus stratégique, ce qui maximisera les possibilités de création des bons emplois bien rémunérés qui sont nécessaires pour assurer la croissance de la classe moyenne dès maintenant, et pour renforcer l'économie canadienne à long terme.

La Banque de l'infrastructure du Canada sera chargée d'investir au moins 35 milliards de dollars sur 11 ans au moyen de prêts, de garanties de prêt et de participations au capital d'entreprises. Ces investissements seront réalisés stratégiquement, en mettant l'accent sur les grands projets transformateurs comme les plans régionaux de transport en commun, les réseaux de transport et les interconnexions des réseaux électriques.

MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE

Afin qu'on puisse commencer à investir les fonds en temps opportun, le gouvernement proposera bientôt une loi établissant la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le gouvernement amorcera un processus destiné à désigner le chef de la direction et le président du conseil d'administration de la Banque de l'infrastructure du Canada en vue d'atteindre l'objectif du démarrage des activités de la Banque à la fin de 2017.

DE MEILLEURES DÉCISIONS GRÂCE À DES DONNÉES PLUS FIABLES

Afin d'aider les municipalités à améliorer le suivi, la collecte, l'utilisation et l'échange des données nécessaires en vue de mesurer les retombées des investissements dans l'infrastructure, le gouvernement du Canada et la Banque de l'infrastructure du Canada collaboreront avec les provinces, les territoires, les municipalités et Statistique Canada pour entreprendre une ambitieuse initiative liée aux données sur l'infrastructure canadienne.

L'initiative liée aux données aidera tous les ordres de gouvernement en fournissant des renseignements visant à mieux orienter les investissements dans l'infrastructure, et appuiera les efforts suivants :

- Fournir des données et des renseignements comparables sur des questions comme la demande et l'utilisation en matière d'infrastructure partout au pays.
- Fournir un portrait national de l'état et du rendement de l'infrastructure publique entre les catégories d'actifs.
- Fournir des analyses de données de haute qualité pour aider à orienter les politiques et la prise de décisions, et favoriser un dialogue fondé sur les faits entre tous les ordres de gouvernement.
- Assurer le suivi des répercussions des investissements dans l'infrastructure afin que les gouvernements puissent rendre compte aux Canadiens de ce qui a été accompli.

De plus amples détails au sujet de cette initiative seront annoncés dans les mois à venir.

BÂTIR DES COMMUNAUTÉS FORTES AU MOYEN DU TRANSPORT EN COMMUN

Les avantages du transport en commun sont bien connus : des temps de déplacement plus courts, moins de pollution atmosphérique, plus de temps à passer en famille et entre amis et une croissance économique plus forte. Le coût de l'inaction est tout aussi manifeste; la congestion routière entraîne des pertes de productivité dont les coûts se chiffrent en milliards de dollars pour l'économie canadienne chaque année.

Par l'entremise du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, le budget de 2016 a mis l'accent sur des investissements immédiats de 3,4 milliards de dollars sur trois ans afin de rénover et d'améliorer les réseaux de transport en commun partout au Canada.

Afin de soutenir la prochaine phase de projets ambitieux dans le domaine du transport en commun, le gouvernement investira 20,1 milliards de dollars sur 11 ans dans le cadre d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires; les fonds seront répartis selon une formule fondée sur l'achalandage (70 %) et la population (30 %). Ces fonds permettront aux communautés canadiennes de mettre en place les nouveaux réseaux de transport en commun urbains et l'élargissement des services qui transformeront la façon dont les Canadiens vivent, se déplacent et travaillent.

Afin de veiller à ce que les fonds destinés au transport en commun soient investis de façon optimale compte tenu de la diversité des communautés du Canada, le gouvernement collabore actuellement de façon étroite avec les provinces et les territoires. Ces partenariats permettent déjà d'apporter des changements positifs dans les communautés canadiennes.

De plus, la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada jouera un rôle clé pour ce qui est de définir et de bâtir l'infrastructure de transport en commun au Canada. Dans le cadre de son mandat consistant à structurer, à négocier et à mettre en place des mécanismes de soutien fédéral pour les projets d'infrastructure présentant un potentiel de revenus, la Banque investira au moins 5 milliards de dollars dans les réseaux de transport en commun.

On prévoit que d'ambitieux projets de transport en commun transformeront les villes du Canada au cours des dix prochaines années :

- Au cours de la phase 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa, jusqu'à 36 kilomètres de nouvelles voies ferrées et 22 gares seront ajoutés, ce qui permettra de prolonger le réseau vers l'est, l'ouest et le sud.
- Dans le cas de la ligne verte du réseau de trains légers sur rail de Calgary, 40 kilomètres de voies seront ajoutés au réseau existant de 59 kilomètres, ce qui permettra de relier les communautés situées entre Keystone et Seton au centre-ville. Une fois les travaux terminés, on estime qu'entre 90 000 et 140 000 déplacements de passagers auront lieu chaque jour sur cette ligne.
- Prenant appui sur le programme de service régional express (SRE) de GO Transit géré par Metrolinx, le projet Smart Track à Toronto vise à relier Scarborough à Etobicoke et à rehausser le programme de SRE de GO Transit en ajoutant jusqu'à six nouvelles gares et en mettant en place un système intégré de tarification.
- À Montréal, le Réseau électrique métropolitain vise à relier la Rive-Sud, la Rive-Nord et le centre-ville de Montréal à l'Ouest-de-l'Île et à l'aéroport international de Montréal – pour un total de près de 70 kilomètres de voies et 27 stations.
- Dans le cadre du projet de métro Broadway à Vancouver, un prolongement souterrain de la ligne Millenium du SkyTrain, dans le corridor Broadway, viendra ajouter six stations sur plus de 6 kilomètres de voie, en soutien à un corridor achalandé et en croissance.

CRÉER UNE ÉCONOMIE AXÉE SUR LA CROISSANCE PROPRE

Un environnement propre et une économie vigoureuse vont de pair. Les Canadiens comprennent cela, et le gouvernement est du même avis. À l'échelle du pays, les Canadiens travaillent fort pour créer une nouvelle économie axée sur la croissance propre, pour eux-mêmes et pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

C'est la chose intelligente à faire, et la bonne chose à faire pour l'économie du Canada. Partout dans le monde, les marchés sont en évolution. Les industries délaissent les produits et les services qui causent de la pollution par le carbone en leur préférant des options plus propres et plus durables sur le plan environnemental. Le Canada a la possibilité de développer une économie à croissance propre de calibre mondial, et les investissements qui sont décrits dans le budget de 2017 faciliteront l'atteinte de cet objectif.

Pour veiller à ce que les communautés du Canada soient des milieux de vie sains et productifs, le budget de 2016 comprenait des investissements de 5,0 milliards de dollars sur cinq ans dans l'infrastructure qui protège les communautés et qui appuie la transition continue du Canada vers une économie axée sur la croissance propre.

Dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*, le gouvernement a annoncé qu'il investissait 21,9 milliards de dollars sur 11 ans à l'appui de l'infrastructure verte, à l'aide notamment d'investissements ciblés effectués par la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada.

En plus de ces engagements financiers, le gouvernement a pris des mesures afin de positionner le Canada comme un véritable chef de file de la croissance propre :

- Dans le **Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques**, le gouvernement et ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones ont énoncé un plan pour créer de bons emplois bien rémunérés et pour léguer aux générations à venir une économie plus propre et plus prospère.
- En tarifiant **la pollution par le carbone**, le gouvernement a fait connaître aux Canadiens – et au reste du monde – son engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'assurer une meilleure qualité de l'air, tout en luttant contre les changements climatiques.
- L'exhaustif **Plan de protection des océans**, l'investissement le plus important jamais consenti pour protéger nos océans et nos côtes, permettra de protéger l'environnement, d'assurer des transports efficaces, de maintenir la sécurité publique et de créer de bons emplois bien rémunérés.
- Afin de soutenir les efforts provinciaux et territoriaux visant à réduire la pollution par le carbone, le gouvernement a établi le **Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone**, lequel financera des projets destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à l'utilisation des carburants, en plus de promouvoir des technologies plus propres, le gouvernement établit actuellement une **norme sur les carburants propres**.

- Le gouvernement a de plus annoncé son intention d'**accélérer le remplacement de l'électricité produite à partir de charbon d'ici 2030.**
- Dans le but de favoriser le développement de technologies propres et la croissance des entreprises canadiennes, le gouvernement réalise des investissements stratégiques de 1 milliard de dollars à l'appui du secteur des technologies propres, par l'entremise du **Plan pour l'innovation et les compétences.**

Afin de faire progresser les efforts déployés par le Canada pour favoriser une économie axée sur la croissance propre, le budget de 2017 présente le plan du gouvernement visant à investir 21,9 milliards de dollars dans l'infrastructure verte, qui comprend des initiatives qui soutiendront la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Les investissements à l'appui de la transition du Canada vers une économie axée sur la croissance propre seront répartis dans trois volets distincts :

- **Ententes bilatérales :** 9,2 milliards de dollars seront versés aux provinces et aux territoires au cours des 11 prochaines années, selon une base d'affectation prévoyant un montant de base en plus d'un montant par habitant, dans le but de soutenir des projets prioritaires, dont ceux qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui donnent accès à de l'eau potable, qui assurent un traitement approprié des eaux usées, qui aident les communautés à se préparer aux défis découlant des changements climatiques, et qui contribuent à développer des réseaux électriques plus propres et mieux interreliés.
- **Banque de l'infrastructure du Canada :** Au moins 5 milliards de dollars seront mis à sa disposition au cours des 11 prochaines années pour des projets d'infrastructure verte, dont ceux qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui permettent d'assainir la qualité d'air et d'offrir un accès à des réseaux d'eau potable salubre, et qui font la promotion des sources d'énergie renouvelables.
- Un montant supplémentaire de 2,8 milliards de dollars sera investi au cours des 11 prochaines années dans le cadre d'un ensemble de **programmes nationaux.**

Plus particulièrement, le gouvernement propose d'investir dans les programmes nationaux suivants au cours des 11 prochaines années :

- 100 millions de dollars à l'appui de projets de démonstration de technologies de nouvelle génération relatifs aux réseaux intelligents, au stockage de l'énergie et à l'énergie propre;
- 200 millions de dollars à l'appui du déploiement de nouvelles technologies d'énergie renouvelable au seuil de la commercialisation;
- 220 millions de dollars pour réduire la dépendance des communautés rurales et éloignées au sud du 60^e parallèle vis-à-vis du carburant diesel, et pour soutenir l'utilisation de solutions plus durables et renouvelables d'approvisionnement en énergie;
- 120 millions de dollars pour déployer l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et mettre en place des postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène, en plus de soutenir des projets de démonstration de technologies;

-
- 182 millions de dollars pour élaborer et mettre en œuvre de nouveaux codes du bâtiment destinés à rénover les immeubles existants et à construire de nouveaux immeubles à consommation d'énergie nette zéro partout au Canada;
 - 2 milliards de dollars pour un fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes à l'appui de l'infrastructure nationale, provinciale et municipale nécessaire pour composer avec les effets des changements climatiques.

CÉLÉBRER ET PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Le Canada est connu de par le monde pour ses vastes étendues d'aires naturelles protégées, son magnifique paysage naturel et la richesse de sa faune. Le patrimoine naturel et culturel dont jouissent les Canadiens enrichit nos communautés, crée des emplois et assure la croissance économique grâce au tourisme, et fait du Canada un endroit véritablement idéal pour vivre et élever une famille.

Ce patrimoine est à son meilleur et le plus magnifique dans les parcs nationaux du Canada. Reconnus partout dans le monde et aimés des gens qui les visitent et y travaillent, nos 47 parcs nationaux et quatre aires marines nationales de conservation sont une véritable source de fierté pour les Canadiens. Ils appartiennent à chacun d'entre nous.

Aires protégées du Canada

L'Agence Parcs Canada a établi un réseau d'aires protégées dans tout le Canada. Des travaux sont en cours pour élargir ce réseau afin de contribuer aux cibles de biodiversité du Canada visant à protéger 17 % des terres et des eaux intérieures et 10 % des eaux côtières et maritimes. En voici la liste :

Parcs nationaux

Aulavik
Auyuittuq
Banff
Péninsule-Bruce
Hautes-Terres-du-Cap-Breton
Elk Island
Forillon
Fundy
Îles-de-la-Baie-Georgienne
Glaciers
Prairies
Gros-Morne
Ivvavik
Jasper
Kejimikujik
Kluane
Kootenay
Kouchibouguac
Mauricie

Mont-Revelstoke
Pointe-Pelée
Prince Albert
Île-du-Prince-Édouard
Pukaskwa
Qausuittuq
Quttinirpaaq
Mont-Riding
Sirmilik
Terra-Nova
Mille-Îles
Monts-Torngat
Tuktut Nogait
Ukkusiksalik
Vuntut
Wapusk
Lacs-Waterton
Wood Buffalo
Yoho
Akami-Uapishku – KakKasuak – Monts Mealy

Îles-Gulf
Gwaii Haanas
Kluane
Archipel-de-Mingan
Nááts'ihch'oh
Nahanni
Pacific Rim
Île de Sable

Parc urbain national Rouge

Aires marines nationales de conservation

Fathom Five
Gwaii Haanas
Lac-Supérieur
Saguenay-Saint-Laurent

Le gouvernement fait progresser les travaux visant à établir de nouvelles aires protégées, y compris les suivantes :

Parcs nationaux

Thaidene Néné
Basses-Terres du Manitoba

Aires marines nationales de conservation

Fleuves Churchill et Nelson
Îles de la Madeleine
Baie-James
Détroit de Lancaster
Détroit de Georgia Sud

2017 marque le 150^e anniversaire de la Confédération, et c'est l'occasion pour toutes les familles canadiennes de sortir pour explorer et découvrir le riche patrimoine naturel que le Canada a à offrir. Pour faire en sorte qu'il soit plus abordable pour un plus grand nombre de familles canadiennes, de visiter et d'apprécier les sites de plein air, **en 2017, l'entrée à tous les parcs nationaux, aires marines nationales de conservation et lieux historiques nationaux sera gratuite.**

Le réseau canadien d'aires protégées constitue également un élément important des économies locales; sa contribution directe au produit intérieur brut du pays s'élève à environ 1,5 milliard de dollars, et il génère près de 22 700 emplois. Appréciés par des millions de Canadiens et de visiteurs internationaux chaque année, les parcs sont des symboles iconiques de notre identité canadienne et ils racontent les histoires du passé du pays, y compris l'histoire, les cultures et les contributions des peuples autochtones.

Pour s'assurer que les visiteurs sont en mesure de bien profiter des parcs nationaux du Canada pour des années à venir, le budget de 2017 propose d'accorder jusqu'à concurrence de 364 millions de dollars sur deux ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2018-2019, à l'Agence Parcs Canada pour poursuivre sa gestion des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux. Un plan à moyen et à long terme est en cours d'élaboration pour assurer un soutien continu à ces aires très prisées.

Parc urbain national de la Rouge

Le Canada a lancé son plus récent et tout premier parc national urbain : le parc national urbain de la Rouge. Situé dans la région du Grand Toronto (RGT), ce nouveau parc national urbain protège la nature, la culture et, pour la première fois dans une aire patrimoniale protégée nationalement, certaines des dernières exploitations agricoles fonctionnelles de la RGT. Une fois que l'agrandissement du parc aura été terminé, le parc national urbain de la Rouge sera le parc urbain le plus grand et le mieux protégé du genre dans le monde – 22 fois plus grand que Central Park à New York.

Protéger la biodiversité du Canada

La santé et la prospérité des Canadiens sont reliées à l'environnement où nous vivons. En tant que Canadiens, nous sommes privilégiés de vivre dans un pays où l'on retrouve :

- 25 % des forêts pluviales tempérées du monde;
- environ 30 % des dernières forêts boréales du monde;
- 24 % des terres humides de la planète;
- 7 % de l'eau douce renouvelable du monde.

Partout dans le monde, la biodiversité – qui englobe toute la variété des formes de vie des différents écosystèmes – est en déclin, ce qui menace toute la vie sur la planète. En réponse, les pays du monde atteignent ou dépassent leurs objectifs de conservation mondiaux – mais le Canada a pris du retard.

Il est temps de prendre de nouveau la tête. Pour protéger la biodiversité du Canada et faire en sorte que les générations futures soient en mesure de vivre dans un monde propre et sécuritaire, le budget de 2017 propose d'investir dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du Canada, d'achever le Sentier transcanadien, de protéger les écosystèmes marins et d'eau douce du Canada et d'instaurer des mesures pour améliorer la qualité de l'air pour les Canadiens.

Achever le Sentier transcanadien

Les Canadiens ont la chance de vivre dans un pays où ils peuvent profiter de sa beauté naturelle tout en s'adonnant à de saines activités de plein air. Le Sentier transcanadien est l'un des réseaux les plus longs au monde de sentiers récréatifs polyvalents, comptant des parcours terrestres et sur l'eau, et traversant des paysages urbains, ruraux et sauvages. Une fois achevé, il sera le sentier récréatif le plus long au monde, s'étendant sur près de 24 000 kilomètres jusqu'aux océans Atlantique, Pacifique et Arctique. Le Sentier établit des liens entre des gens à l'échelle du pays, touchant toutes les capitales provinciales et territoriales et reliant 15 000 communautés. Son vaste réseau le rend aussi accessible; environ 29 millions de Canadiens habiteront à moins de 30 minutes du Sentier. Pour achever, améliorer et entretenir le Sentier transcanadien, en partenariat avec les provinces et la population canadienne, le budget de 2017 propose d'investir 30 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, qui seront octroyés par l'entremise de l'Agence Parcs Canada.

Protéger les écosystèmes marins et d'eau douce du Canada

Pour faire en sorte que les générations futures de Canadiens aient accès à de l'eau propre, et pour protéger la durabilité des pêches canadiennes et des emplois qu'elles appuient, le gouvernement propose, dans le budget de 2017, d'élaborer des mesures de protection de l'eau en collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones.

Cela comprend l'adoption de mesures pour protéger 17 % des terres et des eaux intérieures et 10 % des eaux côtières et maritimes, en traitant la menace persistante et croissante d'espèces aquatiques envahissantes et d'algues toxiques et nuisibles, et en mettant l'accent sur la protection des précieuses ressources d'eau douce du Canada.

Pour prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, réagir rapidement à la détection de nouvelles espèces et gérer la propagation des espèces aquatiques envahissantes déjà établies, le budget de 2017 propose d'accorder 43,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Pêches et Océans Canada pour poursuivre et élargir ses programmes relatifs aux espèces aquatiques envahissantes. Ce financement permettra de mieux protéger nos cours d'eau et nos pêches, notamment dans les Grands Lacs, dans le bassin du fleuve Saint-Laurent et dans le bassin du lac Winnipeg. Les efforts du Canada aideront à lutter contre les menaces que posent des espèces telles que les carpes asiatiques et les lamproies marines.

Les Grands Lacs à eux seuls représentent 20 % de l'approvisionnement mondial en eau douce de surface, et procurent de l'eau potable à plus de 10 millions de Canadiens ainsi qu'à 25 millions d'Américains. Le soutien à l'eau douce propre est une priorité absolue. À cette fin, le budget de 2017 propose d'accorder jusqu'à concurrence de 70,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Environnement et Changement climatique Canada pour protéger les ressources d'eau douce du Canada, y compris les Grands Lacs et le bassin du lac Winnipeg. Cet investissement réorientera les efforts de manière à réduire les rejets de produits chimiques toxiques, à poursuivre la collaboration entre les gouvernements pour améliorer la qualité de l'eau, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable et à accroître la collaboration avec les peuples autochtones.

Améliorer la qualité de l'air pour les Canadiens

La pollution de l'air nuit à l'environnement et à la santé des Canadiens. L'Association médicale canadienne estime que la pollution de l'air coûte des milliards de dollars chaque année en raison des décès prématurés, des admissions aux hôpitaux, des visites en salle d'urgence et de l'absentéisme.

Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les provinces et les territoires pour établir des normes de qualité de l'air plus rigoureuses, surveiller les émissions et offrir des incitatifs pour favoriser les investissements qui donnent lieu à de l'air plus propre et à des communautés plus saines. Le budget de 2017 propose d'accorder jusqu'à concurrence de 201 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, à Environnement et Changement climatique Canada, à Santé Canada et au Conseil national de recherches du Canada, pour continuer de prendre des mesures contre la pollution de l'air et d'entreprendre des activités comme l'atténuation de la pollution de l'air intérieur. Cet investissement appuiera la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air en collaboration avec les provinces et les territoires, aidera à gérer et à faire appliquer les règlements, aidera à sensibiliser les Canadiens aux stratégies et aux outils pour réduire l'exposition aux polluants atmosphériques et donnera suite aux programmes fédéraux visant à réduire les répercussions sur la santé des polluants de l'air intérieur, y compris le radon.

CADRE PANCANADIEN SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques énoncée en mars 2016, le gouvernement ainsi que ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones ont accepté de collaborer à l'élaboration d'un plan concret pour réaliser les engagements internationaux du Canada en matière de changements climatiques.

À titre de mesures initiales, le budget de 2016 a accordé près de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à la lutte contre les changements climatiques et la pollution de l'air. Ce montant comprenait 2 milliards sur deux ans, à compter de 2017-2018, pour établir le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, qui soutiendra les mesures provinciales et territoriales qui permettent de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre et qui s'ajoutent aux plans actuels, en plus de réaliser des réductions considérables en vue d'atteindre ou de dépasser la cible nationale de 2030 du Canada. Ce montant de 2 milliards a maintenant été rajusté de manière à être étalé sur une période de 5 ans, à compter de 2017-2018, à la suite de discussions avec les provinces et les territoires dans le contexte du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. D'autres détails sur l'affectation du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone seront annoncés sous peu.

Lors de la réunion des premiers ministres sur la croissance propre et les changements climatiques en décembre 2016, le gouvernement ainsi que les provinces et les territoires ont collaboré avec leurs partenaires autochtones et adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le Cadre donne suite aux engagements pris dans la Déclaration de Vancouver du mois de mars 2016 et dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques des Nations Unies. Il s'ajoute aux mesures provinciales et territoriales prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et présente des moyens par lesquels les gouvernements, les entreprises et la société civile peuvent saisir les nombreuses possibilités économiques que procure l'économie mondiale de la croissance propre.

Dans le budget de 2017, le gouvernement accroît ses investissements historiques dans l'infrastructure verte, le transport en commun ainsi que les technologies propres et l'innovation. Ces investissements, en plus des mesures supplémentaires à l'appui du Cadre, permettront au Canada d'atteindre ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et assureront un monde plus sécuritaire et propre pour tous les Canadiens.

Filet de sécurité fédéral pour la tarification de la pollution causée par le carbone

Le Cadre comprend une approche pancanadienne pour une tarification de la pollution causée par le carbone, dans le but d'avoir une telle tarification en place dans toutes les provinces et tous les territoires d'ici 2018. Les provinces et les territoires ont le choix entre deux systèmes : l'imposition d'un prix direct sur la pollution causée par le carbone ou un système de plafonnement et d'échange. Le gouvernement instaurera un filet de sécurité pour la tarification qui s'appliquera dans les provinces et les territoires qui ne respectent pas le modèle fédéral pour la tarification de la pollution causée par le carbone.

Au cours des prochains mois, le gouvernement publiera un document de consultation comprenant les détails techniques du mécanisme proposé de filet de sécurité fédéral pour la tarification de la pollution causée par le carbone, et il cherchera à être à l'écoute du point de vue des Canadiens.

Mesures complémentaires

En plus des investissements faits dans le budget de 2016, le gouvernement propose de fournir des ressources supplémentaires pour appuyer le Cadre pancanadien, notamment :

- Des travaux continus pour élaborer la politique sur les changements climatiques, et appuyer les programmes de réglementation, d'adaptation et de technologie d'énergie propre.
- De nouvelles mesures dans les secteurs de l'électricité, des bâtiments et des transports, et de nouvelles mesures pour appuyer les efforts de réduction des émissions des bâtiments et des parcs de véhicules fédéraux.

Accélérer le remplacement des centrales électriques au charbon

Le gouvernement s'est fixé le but ambitieux d'atteindre un taux de 90 % de production d'électricité de sources non émettrices d'ici 2030. Pour aider à atteindre ce but, le budget de 2017 propose d'accorder 11,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, à Environnement et Changement climatique Canada pour appuyer le remplacement accéléré des centrales électriques au charbon d'ici 2030, et pour fixer des normes de rendement de calibre mondial pour la production d'électricité à partir du gaz naturel.

Réduire la dépendance au diesel dans les communautés autochtones et du Nord

Le gouvernement aide également à réduire la dépendance au diesel dans les communautés autochtones et du Nord. Pour appuyer le déploiement de projets d'énergie renouvelable dans les communautés qui dépendent du diesel pour l'électricité et le chauffage, le budget de 2017 propose d'accorder 21,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, à Affaires autochtones et du Nord Canada pour poursuivre l'Approche responsable pour le développement énergétique des communautés du Nord.

Ces mesures seront appuyées par d'autres mesures proposées du budget de 2017, notamment 220 millions de dollars pour réduire la dépendance au carburant diesel des communautés rurales et éloignées au sud du 60^e parallèle, et pour appuyer l'utilisation de solutions énergétiques renouvelables plus durables.

Le gouvernement investira aussi 400 millions de dollars supplémentaires dans un fonds pour l'énergie dans l'Arctique afin de prendre des mesures à l'égard de la question de la sécurité énergétique pour les communautés situées au nord du 60^e parallèle, y compris les communautés autochtones.

Un secteur des transports à plus grande efficacité énergétique

En 2014, le secteur des transports du Canada représentait près du quart des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Pour aider à réduire ces émissions, le budget de 2017 propose d'élaborer des règlements sur les gaz à effet de serre dans les secteurs maritime, ferroviaire, aérien et des automobiles. Ces efforts seront dirigés par Transports Canada, avec un investissement proposé de 56,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019. Le budget de 2017 propose également d'octroyer 17,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Environnement et Changement climatique Canada et à Transports Canada pour élaborer et mettre en œuvre des règlements sur la remise en état de véhicules lourds et sur les véhicules tout terrain, ainsi qu'une norme sur le carburant propre afin de réduire les émissions des carburants utilisés dans les secteurs industriels, du transport et de la construction.

Des immeubles plus écologiques

Le fait de rendre les secteurs industriels et de la construction du Canada plus efficaces sur le plan énergétique permettra de réduire les émissions, de rendre les maisons et les immeubles plus confortables et d'aider à réduire les coûts de l'énergie, ce qui peut également rendre les industries canadiennes plus concurrentielles. Pour donner suite aux travaux qui sont déjà en cours pour rendre les secteurs industriels et de la construction plus efficaces sur le plan énergétique, le budget de 2017 propose de fournir à Ressources naturelles Canada une somme de 67,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, pour renouveler et continuer les programmes d'efficacité énergétique existants. Le budget de 2017 propose également de fournir à Ressources naturelles Canada 39,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, pour appuyer les projets et les activités qui augmentent l'utilisation du bois comme matière de rechange plus écologique dans les projets d'infrastructure (par exemple, les immeubles commerciaux et industriels de hauteur moyenne), ce qui permet de créer de nouveaux marchés pour les produits canadiens durables.

Ces programmes seront appuyés par un autre programme national proposé dans le budget de 2017 pour élaborer et mettre en œuvre de nouveaux codes du bâtiment destinés à la rénovation d'immeubles existants et à la construction de nouveaux immeubles à consommation d'énergie nette zéro partout au Canada.

Montrer l'exemple

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer autant dans l'établissement de cibles ambitieuses pour réduire les émissions que dans la prise des mesures nécessaires pour respecter ces objectifs. Pour appuyer la cible ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des activités fédérales d'au moins 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, le budget de 2017 propose d'accorder 13,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Ressources naturelles Canada pour fournir une expertise aux autres ministères relativement aux meilleures approches à la mise en œuvre de technologies d'efficacité énergétique et d'énergie propre, pour rénover les immeubles fédéraux et pour réduire ou éliminer les émissions des parcs de véhicules.

Adaptation et résilience aux changements climatiques

Pour protéger nos communautés et tous les Canadiens contre les risques associés aux changements climatiques, le budget de 2017 propose ce qui suit :

- Établir un nouveau Centre canadien des services climatiques afin d'améliorer l'accès à des centres de climatologie et de résilience climatique régionale. Les centres collaboreront avec les provinces, les territoires, les Autochtones et d'autres partenaires pour faciliter l'accès des gouvernements, des communautés, des décideurs, des entreprises et des organisations aux données et aux renseignements liés à la climatologie, et aider à appuyer la prise de décisions en matière d'adaptation aux changements climatiques partout au pays. Ce nouveau centre sera administré par Environnement et Changement climatique Canada. Le budget de 2017 propose d'accorder 73,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Environnement et Changement climatique Canada et à Ressources naturelles Canada pour établir le Centre et renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national pour réagir au large éventail de risques pour la santé occasionnés par les changements climatiques. Le budget de 2017 propose de fournir à Santé Canada, à l'Agence de la santé publique du Canada et aux Instituts de recherche en santé du Canada une somme de 47,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour élaborer ce plan et le mettre en œuvre.
- Mettre en œuvre un programme sur les changements climatiques et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés des Inuits et des Premières Nations. Ce financement appuiera les activités de surveillance et de contrôle, les évaluations des risques, les diagnostics en laboratoire, ainsi que l'éducation des professionnels de la santé et les campagnes de sensibilisation du public. Le budget de 2017 propose d'accorder 18,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Santé Canada à ces fins.
- Intégrer les connaissances traditionnelles autochtones afin d'acquérir une meilleure compréhension des changements climatiques et de guider les mesures d'adaptation; renforcer la résilience des communautés autochtones au moyen de la planification des infrastructures et de la gestion des urgences dans les communautés où les risques d'inondation augmentent; et renforcer la résilience des communautés nordiques en améliorant la conception et la construction des infrastructures nordiques. Le budget de 2017 propose d'accorder à Affaires autochtones et du Nord Canada une somme de 83,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour entreprendre ces travaux.
- Poursuivre le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique et l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord. À cette fin, le budget de 2017 propose d'accorder 21,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, à Pêches et Océans Canada et à Transports Canada.

-
- Entreprendre des évaluations des risques concernant les actifs de l'infrastructure de transport fédérale. Le budget de 2017 propose d'accorder 16,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Transports Canada pour s'assurer que les routes, les ponts, les réseaux ferroviaires et les ports du Canada sous gestion fédérale pourront résister aux effets des catastrophes naturelles, des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes.

De plus, le gouvernement créera un nouveau Fonds à coûts partagés d'atténuation des catastrophes et d'adaptation pour les projets d'infrastructure bâtie et naturelle de grande envergure appuyant l'atténuation des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que la résilience aux changements climatiques.

Technologies propres

Le budget de 2017 propose des investissements importants dans les technologies propres qui appuieront les objectifs du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Les détails de ces propositions sont présentés plus haut dans le présent chapitre, ainsi qu'au chapitre 1.

Politiques, communications et mobilisation

Pour assurer une approche pangouvernementale coordonnée aux changements climatiques, le budget de 2017 propose d'accorder 135,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, à Environnement et Changement climatique Canada et à Ressources naturelles Canada. Cet investissement servira à renforcer les mesures à l'égard des polluants climatiques de courte durée de vie, à décarboniser le réseau de transport et à maintenir la capacité stratégique et de coordination, en plus d'élaborer un cadre législatif pour les projets d'énergie renouvelable extracôtière. Le gouvernement propose également d'accorder 26,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Affaires autochtones et du Nord Canada pour soutenir la collaboration des Autochtones en matière de changements climatiques.

Le profil du succès

Les mesures proposées dans le budget de 2017 :

- *Aideront le Canada à respecter sa cible de 2030 de réduction des gaz à effet de serre.*
- *Aideront nos communautés à mieux se préparer et réagir aux effets des changements climatiques, comme les inondations, les feux de friche, les sécheresses et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes.*
- *Offriront de l'air pur et de l'eau potable à tous les Canadiens.*

PLANIFIER UN AVENIR MEILLEUR POUR LES COMMUNAUTÉS RURALES ET NORDIQUES

Les investissements dans l'infrastructure rurale et nordique aideront à assurer la croissance des économies locales, à bâtir des communautés plus fortes et plus inclusives et à protéger l'environnement et la santé des Canadiens.

Puisque les communautés rurales et nordiques ont des besoins en infrastructure particuliers qui nécessitent une approche plus ciblée, le gouvernement investira 2,0 milliards de dollars sur 11 ans à l'appui d'un large éventail de projets d'infrastructure, investissements qui seront attribués aux provinces et aux territoires selon une base d'affectation prévoyant un montant de base en plus d'un montant par habitant.

Les projets pourraient comprendre l'amélioration de l'accès aux routes, ou encore l'élargissement de la connectivité Internet – dans la foulée des progrès qui sont déjà en cours grâce à un investissement de 500 millions de dollars dans le service Internet à large bande dans les communautés rurales qui a été énoncé dans le budget de 2016.

Parmi les autres améliorations pouvant être apportées dans le domaine de l'infrastructure, notons la mise à niveau et le remplacement des réseaux énergétiques dans les communautés nordiques, de sorte que les communautés éloignées puissent réduire leur dépendance au carburant diesel. Le gouvernement investira 400 millions de dollars supplémentaires dans un fonds pour l'énergie dans l'Arctique afin d'entamer ces travaux en axant ses efforts sur la sécurité énergétique pour les communautés au nord du 60^e parallèle, y compris les communautés autochtones.

Ces investissements, réalisés dans le cadre d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires, seront assortis de modalités souples, de sorte que les fonds puissent être acheminés dans les domaines où les besoins sont les plus importants.

BÂTIR DES COMMUNAUTÉS ET DES QUARTIERS PLUS FORTS

L'établissement de communautés fortes et de quartiers florissants s'inscrit dans le plan du gouvernement visant à créer des emplois bien rémunérés pour les Canadiens de la classe moyenne, à rendre nos villes plus dynamiques et plus concurrentielles ainsi qu'à stimuler la croissance économique. En investissant dans les domaines qui contribuent à faire de nos quartiers des endroits où il fait mieux vivre – comme l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et le logement abordable –, nous pouvons bâtir des quartiers plus vigoureux dans lesquels nous sommes tous fiers d'habiter.

Le gouvernement s'efforce de donner à chaque Canadien des chances réelles et égales de réussir. Il le fait, en partie, en réalisant des investissements dans les communautés autochtones, dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, dans le logement abordable, dans les soins à domicile, et dans l'infrastructure culturelle et récréative, ce qui permettra de renforcer dès maintenant nos communautés et d'assurer une meilleure qualité de vie à nos enfants et à nos petits-enfants. Voilà pourquoi le gouvernement propose dans le budget de 2017 de nouveaux investissements de 21,9 milliards de dollars sur 11 ans à l'appui de l'infrastructure sociale dans les communautés canadiennes.

APPUYER LES FAMILLES GRÂCE À UN SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE ET À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Pour un trop grand nombre de familles, l'absence de services abordables et de qualité en matière de garde d'enfants se traduit par des choix difficiles : certains parents peuvent devoir sacrifier leur épargne-retraite pour payer les services de garde, tandis que d'autres peuvent abandonner leur carrière parce que les services de garde ne sont pas disponibles ou abordables.

Reconnaissant le lien entre la garde d'enfants et la sécurité économique des familles, le gouvernement propose dans le budget de 2017 des mesures qui permettront de mieux soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, de manière à ce que davantage de parents canadiens puissent saisir de nouvelles occasions de formation et de travail. Outillées de meilleures compétences et d'une plus longue expérience de travail, les familles peuvent se concentrer sur ce qui importe le plus : bâtir un avenir meilleur pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

Afin d'aider les enfants canadiens à obtenir le meilleur départ possible dans la vie, et pour mieux soutenir les familles canadiennes, le budget de 2016 prévoyait un montant initial de 500 millions de dollars en 2017-2018 pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Prenant appui sur cet engagement, le budget de 2017 propose d'investir 7 milliards supplémentaires sur 10 ans, à compter de 2018-2019, afin de soutenir et de créer un plus grand nombre de places abordables et de qualité dans les garderies de l'ensemble du pays.

Une partie de cet investissement sera consacrée à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants destinés aux enfants autochtones qui vivent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.

Au cours des trois prochaines années, ces investissements pourraient :

- Accroître le nombre de places en garderie abordables pour les familles à revenu faible ou modeste en appuyant la création de jusqu'à 40 000 nouvelles places en garderie subventionnées.
- Faire en sorte qu'il soit plus abordable pour les parents de retourner au travail, puisque des milliers de parents sont plus susceptibles d'intégrer le marché du travail lorsque la garde d'enfants devient plus abordable.



Afin que les familles canadiennes aient un plus grand accès à des services abordables et de qualité en matière de garde d'enfants, le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'un cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui met l'accent sur les pratiques exemplaires et les nouvelles approches afin de mieux servir les familles.

De plus, un cadre distinct pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones sera créé en collaboration avec des partenaires autochtones. Le cadre distinct destiné aux Autochtones tiendra compte des cultures et des besoins particuliers des enfants inuits, métis et des Premières Nations de l'ensemble du Canada.

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE NATIONALE INCLUSIVE SUR LE LOGEMENT

Tous les Canadiens ont besoin d'un logement sûr, adéquat et abordable, et tous devraient y avoir droit, à défaut de quoi les Canadiens se sentent moins en sécurité, et il devient plus difficile pour eux de réaliser tous leurs autres objectifs, qu'il s'agisse d'élever des enfants en santé, de poursuivre des études, d'obtenir un emploi ou de profiter d'autres possibilités.

Lorsqu'il y a pénurie de logements abordables, toute l'économie du Canada en souffre. Le manque d'accès à un logement adéquat, convenable et abordable représente une source de préoccupation particulière dans les grandes villes.

Afin de répondre aux besoins immédiats en matière de logement, le budget de 2016 comprenait l'engagement d'investir 2,2 milliards de dollars sur deux ans pour qu'un plus grand nombre de Canadiens aient accès à un logement plus abordable. Afin de compléter ces investissements, le budget de 2016 prévoyait aussi des fonds destinés à des prêts à faible coût et à de nouveaux outils de financement visant à encourager les municipalités, les promoteurs immobiliers et les fournisseurs de logements à but non lucratif à aménager un plus grand nombre de logements locatifs abordables.

S'appuyant sur ces premiers efforts, le gouvernement propose dans le budget de 2017 d'investir plus de 11,2 milliards de dollars sur 11 ans dans diverses initiatives conçues pour construire, rénover et réparer le parc de logements abordables du Canada et pour contribuer à ce que les Canadiens aient un logement abordable qui répond à leurs besoins.

Ces investissements seront réalisés dans le cadre d'une nouvelle stratégie nationale sur le logement. La stratégie a été élaborée à la suite de vastes consultations auprès des provinces, des territoires, des municipalités, des peuples autochtones, des experts de l'industrie, des intervenants et, plus important encore, des Canadiens qui doivent composer avec la difficulté associée à la recherche d'un logement adéquat et abordable dans bon nombre des grandes villes et des communautés rurales et éloignées du Canada.

La stratégie constituera une feuille de route pour les administrations publiques et les fournisseurs de logements de partout au pays alors qu'ils décideront de la meilleure façon de soutenir le renouvellement du logement dans leurs communautés. En voici les principaux éléments :

- un partenariat renouvelé entre le gouvernement et les provinces et territoires pour mieux soutenir les grandes priorités en matière de logement;
- un nouveau fonds national pour le logement de 5 milliards de dollars visant à résoudre des problèmes cruciaux en matière de logement, et à mieux soutenir les citoyens vulnérables;
- un soutien ciblé au logement nordique;
- un soutien ciblé au logement pour les Autochtones qui ne vivent pas dans une réserve;
- des investissements fédéraux renouvelés et élargis pour lutter contre l'itinérance et la prévenir;
- la disponibilité d'un plus grand nombre de terres fédérales pour la construction de logements abordables;
- un financement accru pour renforcer les activités de recherche sur le logement réalisées par la SCHL.

UN PARTENARIAT FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL RENOUVELÉ EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Puisque les besoins en matière de logement varient grandement d'une communauté à l'autre, le gouvernement est déterminé à collaborer avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que les besoins particuliers des communautés de partout au Canada peuvent être satisfaits.

Dans le budget de 2017, le gouvernement propose de verser environ 3,2 milliards de dollars sur les 11 prochaines années aux provinces et aux territoires à l'appui de grandes priorités en matière de logement abordable. Ces priorités peuvent comprendre la construction de nouveaux logements abordables, la rénovation et la réparation de logements existants, les subventions au loyer et d'autres mesures destinées à rendre les logements plus abordables, de même que d'autres initiatives pour favoriser la sécurité chez soi et l'autonomie des aînés, des personnes handicapées et d'autres Canadiens qui ont besoin d'adapter leur logement pour le rendre plus accessible.

Cet investissement sera consenti à l'aide d'un nouveau cadre d'investissement multilatéral élargi qui remplacera l'investissement actuel dans l'initiative Investissement dans le logement abordable, qui doit arriver à échéance à la fin de 2018-2019.

Prendre des mesures en matière de logement abordable

Dans le budget de 2016, le gouvernement a réaffecté 30 millions de dollars, sur deux ans, pour aider les fournisseurs de logements sociaux administrés par le gouvernement fédéral à maintenir l'offre de loyers proportionnés au revenu après la fin des ententes en vigueur.

Cet investissement a notamment permis de venir en aide à 15 familles à faible revenu résidant dans la coopérative de logement Peter Secor à Toronto pour qu'elles puissent continuer de toucher des subventions au loyer. Ces subventions rendront le logement actuel de ces familles plus abordable, offrant à celles-ci un allègement grandement nécessaire, en plus de réduire le fardeau associé à la contrainte de devoir choisir entre le paiement du loyer et l'achat d'autres besoins essentiels, comme des aliments sains ou des vêtements pour les enfants qui grandissent.

UN NOUVEAU FONDS NATIONAL POUR LE LOGEMENT

Dans le contexte du rôle renouvelé du gouvernement en matière de politique du logement, le budget de 2017 propose de mettre sur pied un fonds national pour le logement pour répondre à des problèmes cruciaux en matière de logement et soutenir en priorité les citoyens vulnérables, dont les aînés, les Autochtones, les survivants qui fuient des situations de violence familiale, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, et les anciens combattants.

Administré par la SCHL, ce fonds recevra un investissement de 5 milliards de dollars sur les 11 prochaines années.

Le fonds national pour le logement permettra de réaliser les objectifs suivants :

- **Encourager une collaboration et des investissements accrus en matière de logement** : Un nouveau fonds de co-investissement sera établi dans le but de mettre en commun les ressources d'un grand nombre de partenaires du secteur du logement, y compris les administrations publiques, le secteur privé et les organismes communautaires, en vue d'accorder la priorité aux projets de renouvellement communautaire à grande échelle.
- **Élargir les prêts directs pour l'offre de nouveaux logements locatifs et la réfection de logements** : S'appuyant sur les investissements réalisés dans le budget de 2016, le fonds national pour le logement permettra aux municipalités et aux autres partenaires du secteur du logement d'accéder, de façon soutenue et améliorée, à des prêts à faible coût pour réparer et mettre à niveau des logements, ainsi que pour construire de nouveaux logements abordables, par l'intermédiaire de l'initiative de financement des logements locatifs abordables. Cette mesure permettra de mobiliser des milliards de dollars qui pourront être investis dans le logement abordable, tout en contribuant à améliorer la qualité et l'état des logements abordables partout au Canada.

-
- **Appuyer les innovations en matière de logement abordable** : Afin d'assurer la construction d'un parc de logements abordables qui offre une meilleure qualité de vie aux résidents, la SCHL offrira des contributions à des fins d'immobilisations à des fournisseurs de logements abordables. Elle favorisera ainsi des approches novatrices en matière de promotion immobilière, comme des projets de rénovation énergétique visant à faire baisser les coûts des services publics, et des mesures d'adaptation aux fins d'accessibilité visant à élargir l'éventail d'options de logement offertes aux Canadiens handicapés.
 - **Préserver l'abordabilité du logement social** : Afin d'aider les fournisseurs de logements sociaux à maintenir l'offre de loyers proportionnés au revenu lorsque les accords d'exploitation à long terme arrivent à échéance, la SCHL versera des fonds temporaires aux fournisseurs de logements sociaux pendant qu'ils feront la transition vers des modèles d'exploitation plus viables.
 - **Appuyer la solidité et la viabilité du secteur du logement social** : La SCHL établira également un fonds de transformation du secteur et mettra sur pied un centre de ressources techniques destiné à offrir une aide technique, des outils et des ressources en vue d'aider les fournisseurs de logements sociaux à faire la transition vers des modèles d'exploitation plus efficaces et plus viables sur le plan financier.

D'autres détails concernant le fonds national pour le logement seront annoncés dans le cadre du lancement de la Stratégie nationale sur le logement qui aura lieu plus tard cette année.

Au cours des prochaines années, un grand nombre d'accords d'exploitation qui aident à subventionner les logements locatifs abordables viendront à échéance, alors que les hypothèques appuyées par la SCHL arriveront à leur fin. Le gouvernement a l'intention de protéger le financement de base lié à ces accords de sorte que les Canadiens aient accès à des options de logement qui sont abordables et qui répondent à leurs besoins. L'utilisation et le renouvellement de ces fonds seront déterminés au cours de la prochaine année. Ces fonds s'ajoutent aux nouveaux investissements dans le logement abordable et la lutte contre l'itinérance prévus par le budget de 2017.

SOUTIEN CIBLÉ AU LOGEMENT NORDIQUE

Le budget de 2017 prévoit un investissement de 300 millions de dollars sur les 11 prochaines années afin d'offrir un soutien ciblé au logement nordique. Cette mesure permettra de fournir un financement stable et prévisible aux gouvernements territoriaux pour aider à compenser les coûts de construction plus élevés dans le Nord, et soutiendra les efforts territoriaux pour améliorer les conditions de logement dans l'ensemble de la région. Ces fonds, accordés à titre de complément de l'initiative Investissement dans le logement abordable et du nouveau cadre d'investissement multilatéral, aideront environ 3 000 familles du Nord à trouver un logement adéquat, convenable et abordable.

Les fonds pour le logement nordique seront attribués comme suit : 24 millions de dollars seront versés au Yukon, 36 millions seront consentis aux Territoires du Nord-Ouest et 240 millions seront versés au Nunavut, où des fonds supplémentaires sont accordés à l'intention des communautés inuites et où les besoins en matière de logement sont les plus grands. Cet investissement ciblé s'ajoute aux investissements dans le logement autochtone qui feront partie du financement de l'infrastructure des communautés autochtones.

SOUTIEN CIBLÉ AU LOGEMENT POUR LES AUTOCHTONES QUI NE VIVENT PAS DANS UNE RÉSERVE

Les Autochtones qui ne vivent pas dans une réserve font face à des difficultés qui leur sont propres lorsqu'il s'agit d'accéder à un logement qui est abordable et adapté à leur culture. Par conséquent, le budget de 2017 propose d'investir 225 millions de dollars sur les 11 prochaines années afin d'offrir un soutien financier aux fournisseurs de logements aux Autochtones qui ne vivent pas dans une réserve.

Ce financement permettra d'apporter une aide relativement à la réparation de logements, de contribuer à l'abordabilité continue des logements précédemment soutenus par l'ancien Programme de logement des Autochtones en milieu urbain et d'encourager la construction de nouveaux logements. Le gouvernement élaborera et administrera ce programme en collaboration avec des partenaires des Premières Nations et des nations inuite et métisse.

LUTTER ENSEMBLE CONTRE L'ITINÉRANCE

L'itinérance est une réalité pour beaucoup trop de Canadiens, et un défi pour toutes les communautés canadiennes.

Dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, le gouvernement offre un soutien et un financement directs à des communautés partout au Canada pour des projets visant à prévenir et à réduire l'itinérance, y compris des initiatives fondées sur le modèle Logement d'abord qui aident les femmes et les hommes sans-abri à obtenir un logement stable tout en leur offrant du soutien pour faire face à des problèmes sous-jacents, notamment en matière de santé mentale ou de toxicomanie.

Dans le budget de 2017, le gouvernement propose un investissement total de 2,1 milliards de dollars sur les 11 prochaines années afin d'élargir le financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance et de le prolonger au-delà de 2018-2019, lorsque le financement actuel doit prendre fin. D'ici 2021-2022, cet investissement doublera presque les investissements réalisés en 2015-2016, avant le début de la phase 1 du nouveau plan en matière d'infrastructure du Canada.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement, orienté par un comité consultatif composé d'experts dans le domaine de l'itinérance, consultera les intervenants, les provinces, les territoires et les partenaires autochtones sur la façon dont la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance peut être restructurée en vue de réduire et de prévenir plus efficacement l'itinérance au Canada.

RENDRE DISPONIBLES UN PLUS GRAND NOMBRE DE TERRES FÉDÉRALES POUR LE LOGEMENT ABORDABLE

Le gouvernement a une occasion unique de contribuer directement à la création de nouveaux logements abordables et de logements sociaux.

Le budget de 2017 propose d'investir 202 millions de dollars sur les 11 prochaines années pour rendre des terres et des bâtiments excédentaires du gouvernement fédéral accessibles, à coût faible ou nul, aux fournisseurs de logements pour la construction de logements abordables. Ce financement vise à compléter en 2017-2018 celui de l'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri, ainsi qu'une nouvelle initiative élargie à compter de 2018-2019. Cette nouvelle initiative offrira aussi du financement pour des travaux d'assainissement environnemental et pour des rénovations nécessaires afin que les bâtiments fédéraux excédentaires puissent servir de logements.

Mis ensemble, ces investissements feront décupler la contribution gouvernementale annuelle de terres et de biens destinés à la création de logements abordables.

RENFORCER LA RECHERCHE SUR LE LOGEMENT ET ÉTABLIR UN CADRE DE STATISTIQUES SUR LE LOGEMENT

Au cours des dernières années, le Canada a été aux prises avec des questions difficiles à propos de l'abordabilité du logement et de la propriété étrangère – des questions auxquelles on n'a pas pu répondre rapidement ou de façon efficace. Les lacunes de la recherche et le manque de données dans ces domaines doivent être comblées pour que le Canada maintienne un marché du logement stable et bien réglementé, ainsi que pour faire en sorte que les investissements réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement soient efficaces.

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le budget de 2017 propose de fournir 241 millions de dollars sur les 11 prochaines années à la SCHL en vue d'améliorer la collecte et l'analyse des données, ce qui renforcera la capacité de rendre compte des résultats de la Stratégie nationale sur le logement et de prendre des décisions stratégiques éclairées. Cet investissement soutiendra aussi l'approfondissement de la recherche sur le logement à l'aide de réseaux universitaires et en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, en plus d'un réseau de laboratoires de l'innovation qui serviront d'incubateurs de nouvelles idées et solutions d'aménagement pour remédier aux difficultés associées au logement abordable.

Afin de combler les lacunes au chapitre des données nationales actuelles sur le logement, le budget de 2017 propose en outre d'accorder 39,9 millions de dollars sur cinq ans, et 6,6 millions par année par la suite, à Statistique Canada pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau cadre de statistiques sur le logement. Cet investissement s'ajoute à ceux réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.

Le cadre de statistiques sur le logement consistera en une base de données nationale de toutes les propriétés au Canada, et il présentera des renseignements à jour sur les achats et les ventes, y compris le degré de propriété étrangère, de même que des renseignements sur les caractéristiques démographiques et financières des propriétaires.

Le cadre représentera une importante amélioration de la qualité et des types de données disponibles sur le logement. De plus, il permettra aux propriétaires actuels et éventuels, aux analystes de l'industrie et aux décideurs du gouvernement d'obtenir des renseignements de façon plus précise et plus rapide.

Statistique Canada commencera à publier les données du cadre de statistiques sur le logement à l'automne 2017.

AMÉLIORER LES TRANSPORTS POUR SOUTENIR LE COMMERCE

En tant que grand pays dont le succès économique repose sur le commerce, le Canada doit veiller à ce que les personnes et les marchandises puissent circuler rapidement et de façon sûre – que ce soit de la maison au travail ou du lieu de récolte à l'entrepôt.

Comme il a été annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*, le gouvernement investira 10,1 milliards de dollars sur 11 ans dans des projets liés au commerce et au transport. Cet investissement permettra de bâtir des corridors de transport mieux développés et plus efficaces vers les marchés internationaux, et aidera les entreprises canadiennes à être concurrentielles, à prendre de l'expansion et à créer un plus grand nombre d'emplois pour la classe moyenne du Canada.

ASSURER LA FLUIDITÉ DES DÉPLACEMENTS DES GENS ET AIDER LES ENTREPRISES À ÊTRE CONCURRENTIELLES

L'Initiative des corridors de commerce et de transport du Canada contribuera à améliorer la qualité de l'infrastructure de commerce partout au Canada – des postes frontaliers du sud aux aéroports du nord.

L'Initiative des corridors de commerce et de transport du Canada, qui s'appuiera sur le modèle des « portes d'entrée » de Transports Canada, accordera la priorité aux investissements qui permettent de s'attaquer à la congestion et aux goulots d'étranglement dans les corridors essentiels, et dans les environs des plaques tournantes du transport et des ports donnant accès aux marchés mondiaux.

Soutenir le commerce, créer des emplois

De 2005 à 2015, les investissements fédéraux de 1,4 milliard de dollars réalisés dans le cadre de l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique ont financé plus de 60 projets qui ont mobilisé des investissements directs totalisant 3,5 milliards de dollars de partenaires publics et privés. Ces projets ont par la suite entraîné des investissements de plus de 14 milliards effectués par d'autres partenaires des chaînes d'approvisionnement pour des installations nouvelles ou agrandies en vue d'acheminer les produits canadiens vers les marchés mondiaux et de créer des emplois bien rémunérés.

Par exemple, une contribution fédérale de 3,6 millions de dollars destinée au projet de silo terminal intérieur à Ashcroft, en Colombie-Britannique, a permis de mobiliser des contributions de 4,3 millions de dollars de partenaires privés en vue de construire une nouvelle infrastructure ferroviaire et routière. Le projet a accru la capacité de plus de 650 %, éliminant la congestion associée à ces installations et amélioré la sécurité en séparant le trafic ferroviaire des voitures et des camions. De plus, la manutention terrestre des cargaisons allège la congestion dans les environs du port de Vancouver.

Afin d'aider les communautés nordiques à tirer parti des possibilités commerciales et d'investissement, des investissements seront aussi effectués pour répondre aux besoins essentiels en matière de transport dans le nord du Canada.

L'Initiative des corridors de commerce et de transport comprend les mesures suivantes : un fonds national pour les corridors de transport, un système d'information sur le commerce et le transport, des mesures visant à moderniser le réseau de transport du Canada, le Plan de protection des océans, et des fonds en vue d'entreprendre des évaluations des risques climatiques et de tenir compte des exigences relatives aux actifs de transport existants financés par le gouvernement fédéral (VIA Rail Canada Inc., Marine Atlantique S.C.C. et les traversiers de l'est de la région de l'Atlantique).

FONDS NATIONAL DES CORRIDORS COMMERCIAUX

Dans le but d'intervenir face aux problèmes urgents liés aux contraintes de capacité et aux goulots d'étranglement aux principaux ports d'entrée, et pour mieux relier l'infrastructure ferroviaire et routière qui permet la croissance économique à l'échelle du Canada, le gouvernement propose d'établir un nouveau fonds national des corridors commerciaux.

Les investissements cibleront la congestion et les inefficacités dans les ports maritimes comme ceux de Vancouver (essentiel à l'expansion du commerce du Canada avec l'Asie) et de Montréal (essentiel au succès de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne), ainsi que dans les corridors ferroviaires et routiers les plus achalandés situés autour de la région du Grand Toronto et d'autres centres urbains dans tout le pays. Le budget de 2017 propose de verser 2 milliards de dollars sur 11 ans pour appuyer les activités relatives au fonds. Au moins 5 milliards supplémentaires seront fournis par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada pour des investissements prioritaires en matière de commerce et de transport.

En plus de cerner les investissements prioritaires qui contribueront à rendre le transport plus efficace dans les principaux corridors commerciaux du Canada, le fonds visera à trouver des façons d'améliorer les flux d'approvisionnement vers les communautés nordiques, de stimuler le développement économique dans les trois territoires du Canada et de créer de bons emplois pour la classe moyenne.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE COMMERCE ET LE TRANSPORT

Afin de prendre des décisions judicieuses, le gouvernement et le secteur privé doivent pouvoir consulter, en temps utile, des données et des analyses de haute qualité. Le gouvernement est déterminé à renforcer les réseaux de transport du Canada, et il a besoin de renseignements fiables pour réaliser, dans les corridors commerciaux, les investissements ciblés qui soutiendront la croissance ainsi que la création de bons emplois bien rémunérés.

À cette fin, le gouvernement propose d'établir un nouveau centre canadien de données sur les transports et un portail de données ouvertes, lesquels serviront de sources de données rigoureuses en matière de transport intermodal et de mesures du rendement. Statistique Canada, les autres ordres de gouvernement, l'industrie et les établissements d'enseignement agiront à titre de partenaires dans le cadre de cette initiative. L'initiative soutiendra les innovations qui feront circuler les marchandises de manière plus efficiente le long des chaînes d'approvisionnement et de distribution, de manière à acheminer ces marchandises du fabricant au consommateur de façon plus rapide, abordable et viable.

Afin d'appuyer cette mesure, le budget de 2017 propose de fournir 50 millions de dollars sur 11 ans à Transports Canada pour le lancement d'un système d'information sur le commerce et le transport.

MODERNISER LE RÉSEAU DE TRANSPORT DU CANADA

Les déplacements et les transports sont en évolution. Qu'il s'agisse de voitures autonomes qui circulent sur nos routes ou de drones qui occupent l'espace aérien, ou encore de la structure des échanges commerciaux qui change de façon perpétuelle, le gouvernement doit suivre le rythme des tendances en constante évolution en mettant à jour les règlements, les certifications et les normes. Les initiatives proposées comprennent les suivantes :

- élaborer des règlements pour assurer l'adoption sécuritaire des véhicules connectés et autonomes et des véhicules aériens sans pilote;
- collaborer avec l'industrie, les provinces, les territoires et les municipalités afin d'établir des projets pilotes (p. ex., pour évaluer une nouvelle technologie de véhicule aérien sans pilote à un nouveau centre d'essais);
- renforcer la capacité de Transports Canada d'établir et de communiquer les normes et les certifications dont aura besoin l'industrie pour utiliser ces nouvelles technologies en toute sécurité.

Afin de réaliser ces activités et d'autres encore, le budget de 2017 propose d'accorder à Transports Canada 76,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, selon la comptabilité de caisse, y compris les ressources existantes.

Transports Canada offre au secteur des transports un éventail de services selon le principe du recouvrement des coûts. Cela s'applique à tous les moyens de transport et comprend la délivrance de permis pour les aéronefs et la certification de ceux-ci, un service essentiel au succès économique de l'industrie aérospatiale du Canada.

Afin de soutenir la croissance durable de cette industrie et d'autres industries liées au transport, le gouvernement déposera un projet de loi visant à conclure des accords sur les niveaux de service avec l'industrie. Ces nouveaux pouvoirs rendront possible un recouvrement des coûts plus efficace pour les services de réglementation et de certification; ainsi, les nouveaux produits et services pourront être commercialisés plus rapidement et améliorer la compétitivité du secteur.

De plus, le gouvernement a annoncé des plans pour augmenter les limites des investissements étrangers dans les compagnies aériennes canadiennes, et pour renforcer les droits des passagers.

RELIER LES COMMUNAUTÉS PAR LES CHEMINS DE FER ET LES VOIES NAVIGABLES

Depuis près de 40 ans, VIA Rail Canada Inc. relie les passagers d'un bout à l'autre du Canada, et elle dessert actuellement plus de 400 communautés situées le long d'un réseau ferroviaire de 12 500 kilomètres. Afin de garantir la poursuite des activités de VIA Rail, le budget de 2017 propose de verser à cette société 867,3 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2017-2018. Cette mesure appuiera les activités et les besoins en capitaux de VIA Rail.

Marine Atlantique S.C.C. exploite deux voies maritimes qui relient Terre-Neuve-et-Labrador au reste du Canada : un trajet permanent entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Channel-Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador, et un trajet saisonnier entre North Sydney et Argentia, à Terre-Neuve-et-Labrador. Afin de soutenir le maintien des activités de Marine Atlantique, le gouvernement propose dans le budget de 2017 de lui consentir un montant pouvant atteindre 445,3 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2017-2018, y compris les ressources existantes.

En plus des services offerts par Marine Atlantique S.C.C., le gouvernement fédéral soutient financièrement les routes de traversiers entre Îles-de-la-Madeleine, au Québec, et Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard, entre Saint John, au Nouveau-Brunswick, et Digby, en Nouvelle-Écosse, et entre Wood Islands, à l'Île-du-Prince-Édouard, et Caribou, en Nouvelle-Écosse. Le budget de 2017 propose un financement de 278,3 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2017-2018, y compris les ressources existantes, afin que ces services de traversier puissent continuer d'être offerts de façon sûre et fiable.

INVESTIR DANS LES PORTS CANADIENS POUR PETITS BATEAUX

Un réseau sécuritaire et accessible de ports pour petits bateaux est essentiel pour appuyer l'industrie de la pêche et les communautés côtières partout au Canada. Ces ports sont également un élément important et particulier du réseau de transport en général, et des utilisateurs commerciaux et récréatifs en dépendent quotidiennement. Dans le budget de 2016, le gouvernement a investi 149 millions de dollars sur deux ans pour les améliorations à l'infrastructure des ports pour petits bateaux. Le budget de 2017 ajoute à ce financement en proposant d'accorder 5 millions de dollars de plus, en 2017-2018, à Pêches et Océans Canada pour appuyer le Programme des ports pour petits bateaux.

Plan de protection des océans : Protéger le littoral du Canada pour les générations futures

Afin d'améliorer la sécurité maritime, de soutenir le transport maritime responsable, de protéger les milieux marins canadiens et de créer des partenariats plus solides avec les communautés autochtones et côtières, le gouvernement a lancé le Plan de protection des océans de 1,5 milliard de dollars en novembre 2016.

Le Plan comprend les dispositions suivantes :

- Rouvrir le Centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Accroître la collaboration scientifique nationale et internationale relative à l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, et investir dans la recherche afin d'élaborer de nouveaux modèles océanographiques perfectionnés sur la trajectoire des déversements d'hydrocarbures.
- Améliorer les produits d'hydrographie, de cartographie et de navigation électronique de façon à rendre la navigation plus sécuritaire.
- Élaborer un plan exhaustif pour gérer les bateaux abandonnés, délaissés ou naufragés.
- Encourager une plus grande participation des groupes autochtones à la surveillance environnementale et aux interventions en cas de déversement.
- Actualiser la réglementation sur la sécurité maritime pour tenir compte du resserrement des normes internationales, et progresser vers un régime d'inspection fondé davantage sur les risques.

Ces initiatives seront entreprises par Transports Canada, Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne, Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada.

PROTÉGER LES VOYAGEURS AÉRIENS

Afin de garantir un contrôle de sécurité uniforme et efficace des voyageurs et des travailleurs aux aéroports, le budget de 2017 propose un nouveau financement de 152 millions de dollars en 2017-2018 destiné à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et à la Gendarmerie royale du Canada.

RENFORCER L'INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE

Les industries culturelles du Canada – de la production télévisuelle ou cinématographique à la danse en passant par les jeux numériques – sont le cœur de nos communautés, en plus d'apporter une contribution importante à l'économie canadienne. Mises ensemble, elles emploient près de 650 000 Canadiens, offrant de bons emplois bien rémunérés pour la classe moyenne, et elles comptent pour environ 3 % du produit intérieur brut du pays.

Plus qu'un moteur économique, les industries culturelles du Canada sont le reflet de l'expérience canadienne, et elles transmettent cette expérience au reste du monde. Elles mettent en valeur la créativité et la diversité canadiennes, renforçant notre compréhension de l'identité canadienne.

Afin d'aider à promouvoir les arts et la culture au Canada, le budget de 2016 a prévu 1,9 milliard de dollars sur cinq ans à l'appui d'institutions culturelles nationales d'importance. Ce financement comprenait également 168,2 millions sur deux ans pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels.

Le budget de 2017 propose de prendre appui sur cet engagement en investissant 1,8 milliard de dollars supplémentaires sur 10 ans à compter de 2018-2019. De ce montant, plus de 1,3 milliard seront versés aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales intégrées, selon une base d'affectation prévoyant un montant de base en plus d'un montant par habitant. Cet investissement sera réalisé dans le cadre de la deuxième phase du financement de l'infrastructure sociale.

FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS

Afin de construire, de rénover et de mieux équiper les espaces et les carrefours de création qui abriteront la nouvelle génération d'artistes et d'innovateurs, le budget de 2017 propose d'attribuer 300 millions de dollars sur 10 ans au Fonds du Canada pour les espaces culturels. Cet investissement soutiendra le perfectionnement des talents canadiens ainsi que l'entrepreneuriat dans les milieux artistiques et culturels.

Ce nouvel investissement permettra de rassembler les artistes, les entrepreneurs culturels et les organismes dans des espaces communs où ils pourront collaborer et amener leurs idées vers de nouveaux sommets. Le nouvel investissement dans le Fonds du Canada pour les espaces culturels sera centré sur les besoins en matière de construction, de rénovation et d'équipement des espaces et des carrefours de création, ce qui contribuera à stimuler la croissance de l'économie créative du Canada.

INFRASTRUCTURE ÉDUCATIVE DES COMMUNAUTÉS

Afin de souligner et de promouvoir la dualité linguistique du Canada, 80 millions de dollars sur 10 ans seront investis à l'appui de la construction d'infrastructures éducatives dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement pourrait investir dans des projets comme des centres de la petite enfance, des centres communautaires et des centres culturels. Cet engagement permettra de rendre les communautés plus dynamiques en aidant les communautés de langue officielle locales à protéger leur langue et leur culture, enrichissant ainsi leur vie et celle des gens qui les entourent.

Bâtir l'infrastructure culturelle et récréative

Le budget de 2016 comprenait un investissement de 342 millions de dollars sur deux ans dans des initiatives relatives à l'infrastructure culturelle et récréative. Parmi les investissements initiaux annoncés, on trouvait les suivants :

- **Centre culturel Kenojuak :** Afin d'encourager les artistes locaux et de faire connaître à plus grande échelle l'art inuit, 4,5 millions de dollars ont été investis par l'intermédiaire du Fonds du Canada pour les espaces culturels afin de construire le Centre culturel Kenojuak, à Cape Dorset, au Nunavut. Installation polyvalente, le Centre culturel et atelier d'estampe Kenojuak abritera des salles d'expositions permanentes et temporaires, des studios d'artistes à but précis assortis d'installations destinées à la lithographie, à la gravure, au dessin et à la taille de la pierre, ainsi qu'un lieu de rassemblement pour les aînés et la communauté.
- **Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal à Pointe-à-Callière :** Afin de permettre aux gens qui visitent Montréal de faire l'expérience et de profiter de l'histoire de la ville, jusqu'à 1 million de dollars ont été alloués à Pointe-à-Callière afin de stabiliser et de protéger les vestiges archéologiques du premier établissement permanent de Montréal, le Fort de Ville-Marie. Cet investissement est réalisé dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada.

FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ

Le Fonds pour l'accessibilité soutient la construction et la rénovation d'espaces publics afin de les rendre plus accessibles, ce qui permet aux Canadiens handicapés d'être plus actifs au sein de leur communauté et de l'économie. Depuis sa création en 2007, ce programme a accordé du financement à plus de 2 300 projets à l'échelle du pays, ce qui a mené à d'importantes améliorations dans la vie des Canadiens.

Il faut toutefois en faire plus pour améliorer la sécurité et l'accessibilité des espaces communautaires et des lieux de travail. Le budget de 2017 propose de fournir 77 millions de dollars sur 10 ans afin d'accroître les activités du Fonds pour l'accessibilité. Les projets admissibles comprendront la construction et la rénovation de l'infrastructure (p. ex., l'ajout de rampes d'accès, d'ouvre-portes automatiques et de toilettes accessibles), la mise en place de technologies de l'information et des communications accessibles, et l'adaptation de véhicules.

Rendre les communautés plus accessibles

Tous les Canadiens doivent avoir l'occasion d'être des membres actifs des communautés où ils ont élu domicile. Voici des exemples d'améliorations de l'accessibilité rendues possibles par le Fonds pour l'accessibilité :

- **Siloam Mission** : L'organisme Siloam Mission de Winnipeg, au Manitoba, offre des repas et des vêtements, un refuge de nuit d'urgence, une formation axée sur l'emploi et d'autres mécanismes de soutien aux personnes pauvres et aux sans-abri de la ville. Au cours de la dernière année, le Fonds pour l'accessibilité a contribué à la construction de deux rampes d'accès extérieures pour la Mission, dans le cadre de la modernisation à plus grande échelle du bâtiment. Ces rampes permettront aux personnes de diverses habiletés d'accéder aux programmes et aux services de la Mission.
- **Club des garçons et des filles** : Le Club des garçons et des filles de London, en Ontario, a reçu du soutien afin d'abaisser le bureau de la réception et d'ajouter une table à hauteur réglable au club de natation afin d'aider les personnes ayant des besoins particuliers. Le secteur où se trouve le comptoir d'accueil accessible améliore le service à la clientèle en facilitant la communication entre les personnes handicapées et les membres du personnel. La nouvelle table à hauteur réglable réduit les risques de blessures en permettant de monter et de descendre en toute sécurité les personnes ayant des besoins particuliers. Grâce au projet, des personnes handicapées peuvent maintenant participer en toute sécurité aux activités de natation qui ont lieu tous les mois, avec des membres de leur famille et des amis.

Des partenariats en matière d'infrastructure par l'intermédiaire d'accords bilatéraux

Un nouveau plan en matière d'infrastructure pour le Canada nécessite de nouveaux partenariats : plus précisément des partenariats qui tiennent compte de l'expertise locale et qui ne cherchent pas à imposer une solution unique aux communautés diversifiées du Canada.

Afin de favoriser une collaboration plus étroite et plus efficace entre les administrations, le gouvernement collaborera avec ses partenaires provinciaux et territoriaux dans le but d'établir et de soutenir des résultats en matière d'infrastructure qui sont logiques pour les Canadiens – qu'il s'agisse de nouveaux investissements dans le transport en commun ou d'un soutien accru à l'infrastructure culturelle qui rend nos communautés plus accueillantes.

Les accords bilatéraux seront négociés au cours des prochains mois, et ils permettront de financer ce qui suit :

- l'infrastructure de transport en commun, dont les nouveaux travaux de construction et les travaux de remise en état;
- l'infrastructure à l'appui des efforts d'atténuation des gaz à effet de serre dans les provinces et les territoires, conformément au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques;
- l'infrastructure qui aidera les communautés à se préparer aux défis découlant des changements climatiques;
- d'autres types d'infrastructure verte en appui à la viabilité de notre environnement, comme l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées;
- les besoins en infrastructure particuliers des communautés rurales et nordiques, y compris la mise en place de réseaux énergétiques plus fiables et l'élargissement de la connectivité numérique;
- l'infrastructure culturelle et récréative nécessaire afin de bâtir des communautés et des quartiers plus dynamiques.

Les accords bilatéraux prévoient un partage des coûts des projets pour lesquels un accord aura été convenu; les parts seront déterminées en fonction du bénéficiaire des fonds. Le gouvernement financera les projets selon le principe suivant : jusqu'à 40 % de financement fédéral pour les projets entrepris avec des partenaires municipaux ou à but non lucratif; jusqu'à 50 % de financement fédéral pour les projets entrepris avec des partenaires provinciaux; et jusqu'à 75 % de financement fédéral pour les projets entrepris avec des partenaires autochtones ou territoriaux. Pour le transport en commun dans les provinces, le gouvernement fournira jusqu'à 50 % des coûts admissibles pour les projets de remise en état (le financement des projets de remise en état étant plafonné à 15 % du financement total consacré au transport en commun), tandis que le financement des nouveaux projets de construction et d'élargissement du transport en commun fera l'objet d'un partage des coûts, la part du financement fédéral pouvant atteindre 40 %.

Des partenariats en matière d'infrastructure par l'intermédiaire d'accords bilatéraux

Les accords bilatéraux comprendront des dispositions à l'appui de la surveillance continue des projets et de comptes rendus, auprès des Canadiens, des résultats du plan en matière d'infrastructure du gouvernement dans les communautés et pour l'atteinte des objectifs nationaux. Le gouvernement entend collaborer avec les provinces et les territoires afin de définir des résultats attendus et des bénéfices qui pourront être mesurés et communiqués en temps opportun et de manière significative.

AMÉLIORER LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Dans le budget de 2016, pour faire progresser le processus de réconciliation et appuyer les intérêts économiques communs entre le Canada et les peuples autochtones, le gouvernement s'est engagé à investir 8,4 milliards de dollars sur cinq ans – un niveau d'investissement sans précédent dans les communautés autochtones de partout au Canada.

Les investissements proposés dans l'éducation, l'infrastructure, la formation et d'autres programmes visent à rehausser la qualité de vie des peuples autochtones – et à faire en sorte que les Autochtones aient des chances réelles et égales de réussir.

En parallèle, le gouvernement reconnaît que cet engagement initial n'est qu'un début. Les obstacles qui rendent difficile, pour les Autochtones et leurs communautés, l'atteinte de leur plein potentiel existent depuis beaucoup trop longtemps. Le règlement des injustices passées prendra du temps et ne peut être réalisé que grâce à un soutien et une collaboration soutenus.

À cette fin, le budget de 2017 propose d'investir 4 milliards de dollars supplémentaires sur 10 ans, à compter de 2018-2019, pour bâtir et rénover des logements, des systèmes de traitement de l'eau, des installations de santé et d'autres infrastructures communautaires.

Cet investissement sera réalisé dans le cadre de la deuxième phase du financement de l'infrastructure verte et de l'infrastructure sociale.

Afin de maximiser les avantages et la viabilité à long terme de ces investissements proposés, les affectations de fonds seront déterminées en partenariat avec les peuples autochtones.

Réaliser des progrès pour les communautés autochtones

Un plus grand accès à l'eau potable pour les communautés des Premières Nations

À l'aide des investissements du gouvernement dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées prévus dans le budget de 2016, on a pu lever 18 avis d'ébullition de l'eau à long terme dans des communautés des Premières Nations. Le gouvernement est sur la bonne voie pour éliminer plus de 60 % des avis d'ébullition de l'eau à long terme restants d'ici trois ans, et tous les avis d'ébullition de l'eau à long terme d'ici mars 2021. Pour veiller à ce que ces investissements continuent de bien servir les communautés, le gouvernement investit également dans la formation des membres des communautés, afin qu'ils puissent gérer et maintenir cette importante infrastructure.

- En décembre 2016, en Colombie-Britannique, la Première Nation de Toosey (Première Nation de Tl'esqox) a annoncé l'achèvement de la construction d'un nouveau système de traitement de l'eau. Le système, qui comprend un nouveau puits, une usine de traitement de l'eau et un réseau de distribution, fournit de l'eau saine et propre à plus de 340 résidents, permettant l'élimination d'un avis d'ébullition de l'eau qui était en place depuis plus de 10 ans.

Logements de meilleure qualité dans les réserves

Jusqu'à présent, les investissements du budget de 2016 ont soutenu la construction, la planification ou la rénovation de près de 6 000 logements dans les réserves, et ils ont soutenu 425 projets axés sur le renforcement des compétences et des capacités afin d'aider les communautés des Premières Nations à gérer leur parc de logements, y compris les projets suivants :

- **Davantage de logements pour la Première Nation de Barren Lands.** Puisque la communauté ne compte que 93 logements, bon nombre de résidents de la Première Nation de Barren Lands, au Manitoba, vivent en situation de surpeuplement. Comme première étape pour répondre aux besoins immédiats de la communauté, les investissements prévus dans le budget de 2016 prévoyaient la construction de quatre duplex, qui sera terminée au début de 2017.
- **Rénovation de maisons et formation en matière de logement pour les Algonquins de la Première Nation de Pikwàkanagàn.** Les Algonquins de la Première Nation de Pikwàkanagàn, en Ontario, ont reçu du soutien dans le cadre du budget de 2016 pour appuyer la rénovation de sept maisons. De plus, la Première Nation a reçu un soutien dans le cadre des programmes de la SCHL axés sur le renforcement des compétences et des capacités ayant pour but de former des gestionnaires de logement en vue d'évaluer et de régler les problèmes associés au radon.

Réaliser des progrès pour les communautés autochtones

Nouvelles écoles pour les élèves autochtones

L'an dernier, près de 2 000 élèves autochtones ont commencé l'année scolaire dans six écoles entièrement neuves dans les réserves. 31 autres nouvelles écoles dans les réserves sont en construction, 27 autres sont au stade de la conception, et 72 autres font l'objet d'études de faisabilité. Parmi les écoles neuves, mentionnons les suivantes :

- l'école Wasaho Cree Nation située à Fort Severn, en Ontario;
- l'école Ne Sah Soh Is Koh Dahn située dans la Première Nation O'Chiese, en Alberta;
- l'école Eenchokay Birchstick située à Pikangikum, en Ontario;
- l'école primaire Poplar Hill située à Poplar Hill, en Ontario;
- l'école Chief Crowfoot située à Siksika, en Alberta;
- l'école Wagalus située à Kwakiutl, en Colombie-Britannique.

ACCORDER LA PRIORITÉ À L'INFRASTRUCTURE ESSENTIELLE DES SOINS À DOMICILE

Un grand nombre de patients qui reçoivent actuellement des soins dans les hôpitaux canadiens pourraient être mieux soutenus chez eux ou au sein de la communauté. Afin d'aider un plus grand nombre de Canadiens à recevoir les soins dont ils ont besoin en dehors du milieu hospitalier, le gouvernement a offert 1 milliard de dollars sur quatre ans aux provinces et aux territoires, à compter de 2018-2019, pour l'infrastructure des soins à domicile. Au total, le gouvernement s'est engagé à investir 11 milliards sur dix ans afin de soutenir de meilleurs soins à domicile et des initiatives en matière de santé mentale. D'autres détails concernant cet engagement sont donnés au chapitre 3.

Jusqu'à maintenant, les gouvernements provinciaux et territoriaux du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, de la Saskatchewan, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec ont accepté l'offre fédérale et recevront leur part de l'investissement destiné à l'infrastructure des soins à domicile.

Tableau 2.1

Des communautés conçues pour l'avenir

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Investir pour créer des emplois et bâtir des communautés fortes							
Encourager l'innovation à l'aide du Défi des villes intelligentes	0	5	55	5	55	5	125
Générer des résultats grâce à la Banque de l'infrastructure du Canada	0	149	261	476	850	1 108	2 844
Bâtir des communautés fortes au moyen du transport en commun	0	0	950	851	977	1 150	3 926
Total partiel – Investir pour créer des emplois et bâtir des communautés fortes	0	154	1 266	1 331	1 882	2 263	6 895
Créer une économie axée sur la croissance propre							
Accords bilatéraux avec les provinces et territoires en matière d'infrastructure verte	0	0	361	393	392	450	1 596
Soutenir la démonstration de technologies de nouvelle génération relatifs aux réseaux intelligents, au stockage de l'énergie et à l'énergie propre	0	0	25	25	25	25	100
Soutenir le déploiement de nouvelles technologies d'énergie renouvelable au seuil de la commercialisation	0	0	25	50	50	50	175
Réduire la dépendance des communautés rurales et éloignées au sud du 60 ^e parallèle vis-à-vis du carburant diesel	0	0	40	40	40	40	160
Déployer l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et des postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène	0	0	30	30	30	30	120
Nouveaux codes du bâtiment destinés à rénover les immeubles existants et à construire de nouveaux immeubles à consommation d'énergie nette zéro	0	0	20	22	24	22	87
Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes	0	0	45	100	100	200	445
Solde des fonds pour l'infrastructure verte disponibles pour les initiatives futures	0	0	0	0	76	176	252
Total partiel – Créer l'économie axée sur la croissance propre du Canada	0	0	546	660	737	993	2 935

Tableau 2.1

Des communautés conçues pour l'avenir

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Célébrer et protéger notre patrimoine naturel							
Investir dans les parcs nationaux du Canada	0	0	11	39	4	5	59
Achever le Sentier transcanadien	0	6	6	6	6	6	30
Protéger les écosystèmes marins et d'eau douce du Canada	0	17	23	23	25	25	114
Améliorer la qualité de l'air pour les Canadiens	0	0	51	50	50	50	201
Total partiel – Célébrer et protéger notre patrimoine naturel	0	23	91	118	85	87	405
Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques							
Adapter le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone pour appuyer les investissements futurs	0	-750	-500	500	500	250	0
Accélérer le remplacement des centrales électriques au charbon	0	0	3	3	3	3	11
Réduire la dépendance au diesel dans les communautés autochtones et du Nord	0	0	5	5	5	5	21
Un secteur des transports à plus grande efficacité énergétique	0	1	18	18	18	18	74
Des immeubles plus écologiques	0	0	21	25	27	34	107
Donner l'exemple	0	2	3	3	3	3	14
Adaptation et résilience aux changements climatiques	0	33	52	59	59	58	260
Politiques, communications et mobilisation	0	5	40	39	39	39	162
Total partiel – Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques	0	-708	-357	653	654	409	650
Planifier un avenir meilleur pour les communautés rurales et nordiques							
Accords bilatéraux avec les provinces et territoires relatifs aux communautés rurales et nordiques	0	0	150	150	150	200	650
Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	0	0	40	40	40	40	160
Total partiel – Planifier un avenir meilleur pour les communautés rurales et nordiques	0	0	190	190	190	240	810

Tableau 2.1

Des communautés conçues pour l'avenir

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Bâtir des communautés et des quartiers plus forts							
Appuyer les familles grâce à un soutien à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants	0	0	540	545	550	550	2 185
Partenariat fédéral-provincial-territorial renouvelé en matière de logement	0	0	0	255	255	255	765
Nouveau Fonds national pour le logement	0	10	141	266	338	428	1 184
Soutien ciblé au logement nordique	0	0	30	30	30	30	120
Soutien ciblé au logement pour les Autochtones qui ne vivent pas dans une réserve	0	0	25	25	25	25	100
Lutter ensemble contre l'itinérance	0	0	54	203	213	237	707
Rendre disponibles un plus grand nombre de terres fédérales pour le logement abordable	0	2	20	20	20	20	82
Renforcer la recherche sur le logement et établir un cadre de statistiques sur le logement	0	8	35	37	36	34	151
Total partiel – Bâtir des communautés et des quartiers plus forts	0	20	845	1 381	1 467	1 580	5 294
Améliorer les transports pour soutenir le commerce							
Fonds national des corridors commerciaux	0	31	78	156	169	184	618
Système d'information sur le commerce et le transport	0	5	5	5	5	5	23
Moderniser le réseau de transport du Canada	0	11	16	16	17	17	76
Relier les communautés par les chemins de fer et les voies navigables	0	300	309	324	87	100	1 120
Investir dans les ports pour petits bateaux du Canada	0	5	0	0	0	0	5
Protéger les voyageurs aériens	0	152	0	0	0	0	152
Total partiel – Améliorer les transports pour soutenir le commerce	0	504	407	501	277	306	1 995

Tableau 2.1

Des communautés conçues pour l'avenir

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Renforcer l'infrastructure culturelle et récréative							
Ententes bilatérales avec les provinces et territoires en matière d'infrastructure culturelle et récréative	0	0	50	50	50	50	200
Fonds du Canada pour les espaces culturels	0	0	30	30	30	30	120
Infrastructure éducative des communautés	0	0	4	4	4	8	20
Fonds pour l'accessibilité	0	0	8	8	8	8	31
Total partiel – Renforcer l'infrastructure culturelle et récréative	0	0	92	92	92	96	371
Améliorer les communautés autochtones							
Améliorer les communautés autochtones	0	0	275	275	300	300	1 150
Total partiel – Améliorer les communautés autochtones	0	0	275	275	300	300	1 150
Total – Chapitre 2 : Des communautés conçues pour l'avenir							
	0	-7	3 355	5 201	5 683	6 272	20 504
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier	0	-554	-3 691	-4 228	-5 537	-6 731	-20 541
Moins : Revenus projetés	0	0	0	0	0	-50	-50
Fonds provenant de ressources ministérielles	0	-42	-42	-42	-22	-22	-169
Coût budgétaire net	0	-603	-378	932	324	-531	-256

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 3

UN CANADA FORT À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

INTRODUCTION

Alors que nous célébrons le 150^e anniversaire de la Confédération, nous rendons hommage aux générations de Canadiens qui se sont mobilisés pour bâtir notre pays, brique par brique, bloc par bloc, d'un océan à l'autre. Nous sommes un pays qui compte des millions d'immigrants et de réfugiés, ainsi que des Autochtones, liés par un esprit d'audace, de dur labeur et d'ingéniosité.

Avec le budget de 2017, le pays avance avec confiance, poussé par l'innovation et par la ferme conviction qu'un Canada bâti par tous devrait profiter à tous. Nous savons qu'une classe moyenne optimiste et en croissance est depuis longtemps au cœur de notre réussite et qu'une classe moyenne forte et prospère continuera de paver la voie, à savoir découvrir de nouveaux horizons, créer de nouvelles possibilités pour les femmes et les hommes, et avant tout, bâtir un pays qui fonctionne pour tous.

C'est pourquoi, dans le budget de 2017, le gouvernement vise à équilibrer les règles du jeu pour tous les Canadiens : les individus, les familles et les communautés, et ce, de Windsor à Resolute. Notre objectif est d'éliminer les obstacles qui empêchent notre économie d'aller de l'avant et qui empêchent les Canadiens de réaliser leur plein potentiel.

Depuis trop longtemps, les Premières Nations, les Inuits et les Métis, qui sont parmi les groupes qui connaissent l'une des croissances démographiques les plus fortes, ont été tenus à l'écart malgré les réussites qu'a connues notre pays. Le gouvernement a entrepris un « voyage » de réconciliation avec les peuples autochtones et il continuera de faire de grands progrès. Cela signifie s'assurer que les peuples autochtones ont l'eau potable, les soins de santé, ainsi que les ressources et les possibilités dont ils ont besoin pour s'épanouir.

De même, le Canada doit continuer de donner davantage de pouvoirs aux femmes afin qu'elles soient plus nombreuses à briser les plafonds de verre et à participer pleinement à l'économie du pays, que ce soit au conseil de direction, sur un chantier de construction ou dans un laboratoire scientifique. Le budget de 2017 prend des mesures sans précédent pour cerner et éliminer les obstacles qui touchent les femmes de façon disproportionnée. Il comprend également des mesures destinées à lutter contre la violence faite aux femmes, tout en améliorant l'accès à la formation continue, au perfectionnement des compétences, aux services de soins à domicile et au soutien des aidants naturels.

De plus, nos anciens combattants méritent d'avoir toutes les occasions possibles de mettre à profit leurs compétences et leur expérience précieuses lors de leur retour à la vie civile. Ceux qui ont subi des blessures, ainsi que les membres de leur famille, doivent recevoir le soutien supplémentaire dont ils ont besoin pour faire cette transition facilement dans la dignité. Ils ont été là pour nous et, maintenant, nous devons être là pour eux.

Le budget de 2017 porte un regard optimiste vers l'avenir, guidé par une perspective de possibilités infinies. Ces qualités sont celles qui ont permis de bâtir notre présent et elles représentent un tremplin vers l'avenir. Mais, pour pouvoir véritablement relever les défis et saisir les possibilités qui nous attendent, nous devons éliminer les obstacles qui, depuis tellement longtemps, ont empêché trop de Canadiens d'atteindre leur plein potentiel. Nous devons être conscients que nous ne pouvons pas bâtir notre avenir sans aider les autres à bâtir le leur. Nous devons bâtir une économie et un pays qui profitent à tout le monde. Cela commence par une classe moyenne forte, dynamique et en croissance.

Le Canada n'est pas le fruit du hasard et il ne poursuivra pas son chemin sans effort. À l'aube des 150 prochaines années du Canada, le gouvernement se joint aux Canadiens pour renouveler son engagement envers ce travail difficile, mais essentiel.

PARTIE 1

DE MEILLEURS SOINS DE SANTÉ POUR LES CANADIENS

Le système public de soins de santé du Canada constitue une grande source de fierté pour tous les Canadiens. Il constitue un des piliers essentiels d'un pays fort, juste et prospère.

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, reconnaît le besoin de renforcer le système de soins de santé afin qu'il puisse s'adapter, innover et surmonter les nombreux nouveaux défis auxquels sont confrontés les Canadiens chaque jour.

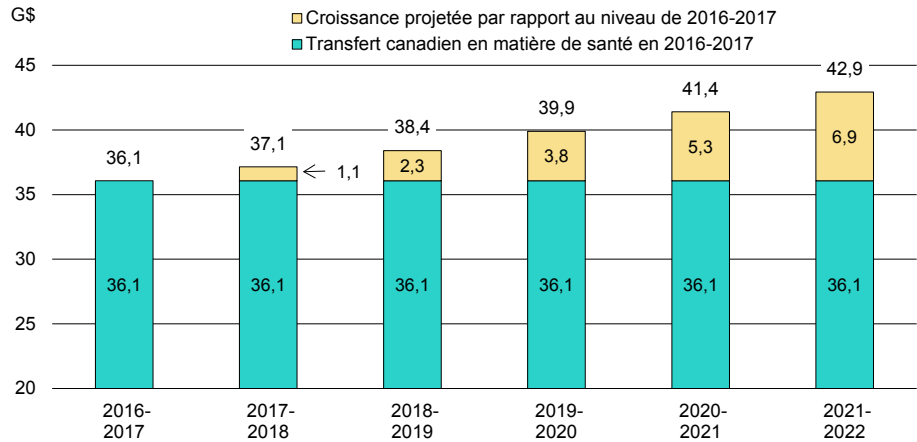
Le gouvernement est déterminé à s'assurer que notre système de soins de santé est en mesure de répondre aux besoins des familles canadiennes, maintenant et à l'avenir. En 2017-2018, le gouvernement versera plus de 37,1 milliards de dollars aux provinces et aux territoires en vertu du Transfert canadien en matière de santé. Les fonds pour l'exercice en cours, qui représentent une augmentation d'environ 1,1 milliard par rapport au dernier exercice, offriront un financement à long terme, prévisible et croissant aux partenaires provinciaux et territoriaux. Au cours des cinq prochaines années, les montants versés aux provinces et aux territoires au titre du Transfert canadien en matière de santé devraient totaliser environ 200 milliards en soutien à la santé et au bien-être des Canadiens.

Le Transfert canadien en matière de santé : un financement à long terme, prévisible et croissant pour les provinces et les territoires

Le Transfert canadien en matière de santé constitue le plus important transfert aux provinces et aux territoires. Il soutient les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*, soit l'universalité, l'intégralité, la transférabilité, l'accessibilité et la gestion publique. En 2017-2018, le Transfert canadien en matière de santé fournira 37,1 milliards de dollars aux provinces et aux territoires. Il croîtra au même rythme que la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du produit intérieur brut nominal, mais une hausse d'au moins 3 % par année est garantie.

Graphique 3.1

Aperçu du Transfert canadien en matière de santé



Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En plus du Transfert canadien en matière de santé qui continue de croître, le gouvernement a offert d'octroyer aux provinces et aux territoires une somme supplémentaire de 11 milliards de dollars sur dix ans pour soutenir de meilleurs soins à domicile et des initiatives en matière de santé mentale. Cet investissement permettra d'adapter le système de soins de santé du Canada pour qu'il réponde mieux aux besoins et aux attentes de tous les Canadiens, et de commencer à combler les lacunes qui existent depuis longtemps en matière de disponibilité des soins.

SOINS À DOMICILE ET SERVICES DE SANTÉ MENTALE

La demande pour des services de soins à domicile ne cesse de croître. À l'heure actuelle, environ 15 % des lits d'hôpitaux sont encore occupés par des patients qui pourraient et préféreraient recevoir leurs soins à domicile ou qui seraient mieux servis dans un environnement communautaire. De plus, la majorité des Canadiens qui ont accepté de prendre soin de leurs proches font toujours partie de la population active, et la plupart d'entre eux sont des femmes.

La recherche scientifique a fait des avancées colossales pour améliorer notre compréhension de la maladie mentale et de sa prévalence. Nous savons aujourd'hui qu'un très grand nombre de Canadiens seront touchés, de façon directe ou indirecte, par la maladie mentale à un certain moment de leur vie. La science montre également qu'il est essentiel que les gens aux prises avec la maladie mentale aient accès à des services appropriés et en temps opportun. Toutefois, dans certaines régions, les temps d'attente pour consulter un spécialiste de la santé mentale peuvent atteindre 18 mois. Cette situation est inadmissible. S'ils ne sont pas prévenus ou traités efficacement et de façon précoce, les problèmes de santé mentale peuvent avoir des effets permanents sur la santé.

C'est pourquoi le budget de 2017 propose d'investir 6 milliards de dollars sur dix ans pour les soins à domicile et 5 milliards sur dix ans pour soutenir les initiatives en matière de santé mentale. Ces investissements ciblés ont le potentiel de changer véritablement la vie de tous les Canadiens. Grâce à ce financement, les Canadiens peuvent s'attendre à un meilleur accès aux services de soins à domicile, de soins en milieu communautaire et de soins palliatifs, ainsi qu'un meilleur soutien pour les aidants naturels, et à un meilleur accès à du soutien en matière de santé mentale. Cela permettra notamment d'aider jusqu'à 500 000 jeunes Canadiens âgés de moins de 25 ans qui, à l'heure actuelle, ne peuvent pas même pas recevoir des services de santé mentale de base.

Le gouvernement travaillera en collaboration avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que le financement s'ajoutera à leurs efforts existants et les rehaussera afin d'améliorer les services de soins pour les Canadiens. Le financement octroyé mettra également l'accent sur l'imputabilité afin de s'assurer que tout nouvel investissement se traduit par de meilleurs résultats en matière de santé pour les familles canadiennes.

« La nouvelle conception d'un système de santé mentale, plus efficace et adaptée, exigera des investissements à long terme dans un éventail de services, allant de la prévention et de l'intervention précoce à l'accès à la psychothérapie et aux services communautaires. Jusqu'à présent, la réponse à l'engagement fédéral est encourageante, et un grand nombre des provinces et territoires attribuent des fonds dans les domaines pouvant assurer les meilleures retombées.

– Michael Wilson, Commission de la santé mentale du Canada

Toronto Star, le 8 mars 2017

Le gouvernement du Canada octroiera un financement aux provinces et aux territoires pour les soins à domicile et la santé mentale

Le gouvernement fédéral reconnaît que la prestation des soins de santé relève principalement de la compétence provinciale et territoriale et il salue le travail acharné exécuté sur place, par les provinces et les territoires, pour fournir les soins de santé que les Canadiens méritent et qu'ils s'attendent à recevoir.

Au cours des derniers mois, le gouvernement a participé avec les provinces et les territoires à des négociations positives et animées en vue d'améliorer davantage la santé et le bien-être de tous les Canadiens. Jusqu'à maintenant, les gouvernements provinciaux et territoriaux du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, de la Saskatchewan, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec ont accepté l'offre fédérale de nouveau financement ciblé qui permettra à chaque province et territoire de recevoir sa part de l'investissement de 11 milliards de dollars dans les soins à domicile et la santé mentale. Cette entente reconnaît les circonstances particulières du Québec et la relation asymétrique avec cette province.

Ce financement stable, prévisible et à long terme sur les dix prochaines années représente une étape majeure vers de meilleurs résultats en matière de santé et de soins de santé pour les Canadiens de tout le pays. Le gouvernement est déterminé à collaborer avec toutes les provinces et tous les territoires en vue d'améliorer les soins à domicile et les services de santé mentale pour tous les Canadiens.

Le budget de 2017 prévoit un versement immédiat de fonds dans ces investissements destinés aux soins à domicile et à la santé mentale au moyen d'un nouveau transfert ciblé prévu par la loi visant à octroyer le financement de 2017-2018 aux provinces et aux territoires qui ont accepté l'offre fédérale. Les gouvernements travaillent à l'élaboration d'ententes sur des indicateurs de rendement et des mécanismes en vue de la présentation de rapports annuels aux citoyens, ainsi que sur un plan détaillé de la façon dont les fonds seront dépensés, au-delà des programmes existants. Ces ententes cadreront avec l'approche pancanadienne envisagée dans l'offre fédérale de décembre 2016.

Le profil du succès

- *D'avantage de patients reçoivent de meilleurs soins à domicile ou dans la communauté.*
- *Les temps d'attente sont plus courts pour les services de santé mentale afin d'aider les enfants et les jeunes de moins de 25 ans qui ont besoin de soutien.*
- *L'imputabilité envers les Canadiens est améliorée au moyen de l'établissement de rapports sur les nouveaux investissements dans le système de soins de santé visant les soins à domicile et la santé mentale.*

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE ET INNOVATION EN SANTÉ

Même si les Canadiens sont fiers, à juste titre, de leur système de santé public et universel, les évaluations internationales effectuées par des organisations comme le Fonds du Commonwealth et l'Organisation de coopération et de développement économiques indiquent que notre système connaît des retards dans plusieurs domaines par rapport aux principaux pays comparables. Par exemple, les coûts payés par les familles canadiennes pour les médicaments sur ordonnance sont trop élevés, et trop peu de Canadiens ont accès à des services de santé numériques.

Afin de promouvoir un système de soins de santé innovateur, le budget de 2017 propose notamment les mesures suivantes :

- Améliorer l'accès aux médicaments sur ordonnance, faire baisser les prix des médicaments et soutenir la prescription appropriée grâce à un investissement de 140,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 18,2 millions par année par la suite qui sera versé à Santé Canada, au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé.
- Combler des lacunes dans les données sur la santé, appuyer une prise de décisions améliorée et renforcer l'établissement de rapports sur le rendement du système de santé grâce à un investissement de 53,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 15,0 millions par année par la suite versé à l'Institut canadien d'information sur la santé.
- Élargir les initiatives en matière d'ordonnance électronique et de soins virtuels, appuyer la poursuite de l'adoption et de l'utilisation des dossiers médicaux électroniques, aider les patients à accéder à leur dossier de santé par voie électronique et mieux relier les systèmes de dossiers de santé électroniques afin d'améliorer l'accès pour tous les fournisseurs et tous les établissements grâce à un investissement de 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, versé à l'Inforoute Santé du Canada.
- Continuer d'accélérer l'innovation dans toutes les provinces et tous les territoires grâce à un investissement de 51,0 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019-2020, et de 17,0 millions par année par la suite, versé à la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.

Même si le système de soins de santé sert bien les Canadiens, des mesures novatrices doivent être prises afin qu'il réponde mieux aux besoins des patients, à mesure que des changements sur les plans de la démographie, des besoins en matière de santé et de l'utilisation de la technologie continuent de se produire.

STRATÉGIE CANADIENNE SUR LES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

Le Canada est aux prises avec une grave crise d'opioïdes. Nous en voyons les conséquences dans les taux de toxicomanie, de surdoses et de décès partout au pays. Il s'agit d'un problème complexe pour la santé et la société qui a des conséquences dévastatrices sur les personnes, les familles et les communautés. L'intervention face à cette crise doit être exhaustive, collaborative, compatissante et fondée sur des données probantes.

Le 12 décembre 2016, la ministre de la Santé a annoncé la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, qui remplacera l'actuelle Stratégie nationale de lutte contre la drogue. La Stratégie rétablit de façon officielle la réduction des méfaits comme pilier important, de concert avec la prévention, le traitement et l'application de la loi. Le gouvernement est aussi déterminé à faire en sorte que ses politiques en vertu de la Stratégie reposent sur un fondement solide de données probantes.

Pour appuyer la nouvelle stratégie, et pour aider à traiter la mauvaise utilisation des opioïdes qui est devenue une préoccupation importante pour la santé et la sécurité publiques, le gouvernement a aussi introduit une mesure législative afin de mieux équiper les responsables de la santé et de l'application de la loi pour qu'ils puissent réduire les méfaits associés à l'utilisation de drogues et autres substances au Canada.

Plus récemment, en février 2017, le gouvernement a annoncé qu'il consacrait 65 millions de dollars sur cinq ans, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, à l'instauration de mesures nationales visant à intervenir dans la crise des opioïdes et à la mise en œuvre son Plan d'action pour lutter contre le mauvais usage des opioïdes. Le gouvernement a également accordé 10 millions en aide financière urgente au gouvernement de la Colombie-Britannique et 6 millions au gouvernement de l'Alberta pour leur permettre de s'attaquer à leurs urgences en matière de santé publique liées aux opioïdes.

De plus, le budget de 2017 propose d'appuyer les mesures nationales liées à la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances au moyen d'un investissement de 35 millions de dollars sur cinq ans, pour un total de 100 millions sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 22,7 millions par année par la suite, pour Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada. Ces investissements considérables font suite aux importantes mesures concrètes prises par le gouvernement en réponse à cette crise, y compris les dispositions prises pour rendre la naloxone plus accessible.

Inforoute Santé du Canada : l'ordonnance par voie électronique et la crise des opioïdes

Les systèmes d'information sur les médicaments et d'ordonnances électroniques, à titre d'avantage général pour les systèmes de soins de santé, peuvent aider à réduire les erreurs et les abus d'ordonnance, signaler aux pharmaciens les interactions dangereuses possibles entre les médicaments et aider les patients à prendre leurs médicaments conformément à l'ordonnance.

En ce qui concerne la crise des opioïdes, la transition des ordonnances sur papier vers les ordonnances électroniques peut aider à réduire l'abus des substances réglementées, comme les opioïdes sur ordonnance. Les ordonnances électroniques permettent aux fournisseurs de recourir aux fonctions de sécurité renforcée offertes par cette technologie. Par exemple, les médecins peuvent transmettre des ordonnances de substances réglementées aux pharmacies de manière sûre sans risque de modification, de copie ou de détournement.

Dans le cadre de la *Déclaration conjointe sur les mesures visant à remédier à la crise des opioïdes*, publiée le 19 novembre 2016, Inforoute Santé du Canada s'est engagée à réduire les méfaits et les coûts associés à la fraude et au mauvais usage d'opioïdes à l'aide du lancement du service national d'ordonnances électroniques du Canada, PrescribelTM. La transmission électronique sûre au moyen de PrescribelTM permettra de s'assurer que les ordonnances ne peuvent pas être modifiées ou falsifiées et offrira des données à valeur ajoutée aux organismes de réglementation des médecins et aux décideurs publics, entre autres.

Programmes d'éducation publique et surveillance de la légalisation du cannabis

Le gouvernement du Canada demeure résolu à garder la marijuana hors de la portée des enfants et à maintenir les profits hors des poches du crime organisé. Dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, Santé Canada appuiera les programmes d'éducation publique et les activités de surveillance de la marijuana, en prévision du plan du gouvernement pour légaliser le cannabis, en affectant un financement existant de 9,6 millions de dollars sur cinq ans, et de 1,0 million par année par la suite.

Un nouvel allègement fiscal pour les aidants naturels

Le régime d'allègement fiscal actuel pour les aidants naturels porte à confusion, et il est difficile de s'y retrouver; par conséquent, il ne sert pas bien les familles canadiennes. Le budget de 2017 propose de simplifier le système en place en remplaçant trois crédits d'impôt existants par un seul nouveau crédit, le crédit canadien pour aidant naturel (voir le chapitre 4 pour en savoir plus).

Ce nouveau crédit non remboursable offrira un meilleur soutien à ceux qui en ont le plus besoin : les personnes qui prennent soin d'un membre à charge de leur famille ayant une déficience (y compris les personnes handicapées). Le crédit canadien pour aidant naturel sera plus accessible et offrira un allègement fiscal à un plus grand nombre d'aidants naturels, tout particulièrement aux Canadiens qui donnent des soins à un membre à charge de leur famille et qui n'habitent pas avec ce dernier. Cette mesure fournira 310 millions de dollars en allègement fiscal supplémentaire de 2016-2017 à 2021-2022.

FONDS D'INVESTISSEMENT-SANTÉ POUR LES TERRITOIRES

Étant donné le coût élevé et les difficultés logistiques de la prestation de services de santé spécialisés dans les petites communautés isolées, les territoires doivent relever des défis particuliers pour offrir des soins de santé de qualité dans le Nord. Par conséquent, les territoires doivent souvent dépendre d'un transport médical aérien coûteux pour s'assurer que leurs citoyens ont accès à tous les services médicaux nécessaires.

Depuis 2014, le Fonds d'investissement-santé pour les territoires appuie la transformation des systèmes de santé des territoires afin de rendre les services plus accessibles – surtout dans les domaines de la santé mentale, des maladies chroniques et de la santé buccale des enfants – et de réduire la dépendance à l'égard du transport médical à l'extérieur de la région.

Le budget de 2017 propose d'investir 108 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, pour renouveler et élargir le fonds d'investissement-santé pour les territoires. De ce montant, 25,6 millions seront affectés au Yukon, 28,4 millions aux Territoires du Nord-Ouest, et 54 millions au Nunavut. Ce financement appuiera les efforts des territoires pour transformer leurs systèmes de soins de santé et y apporter des innovations, et fera en sorte que les habitants du Nord aient accès aux soins de santé dont ils ont besoin.

SOUTIEN AUX ATHLÈTES D'ÉLITE DU CANADA

Le gouvernement du Canada est fier d'appuyer le sport amateur, et il est le plus grand contributeur au sport au pays. Chaque année, le gouvernement accorde plus de 190 millions de dollars pour soutenir le développement sportif, l'excellence sportive et la tenue au Canada des Jeux du Canada et d'événements internationaux visant un seul sport.

Les Canadiens sont fiers des réalisations de leurs athlètes d'élite qui représentent le Canada sur la scène mondiale. L'été dernier, le pays tout entier a applaudi les réalisations de ses athlètes olympiques et paralympiques aux Jeux de 2016 à Rio. La performance de nos athlètes inspire tous les Canadiens, et surtout les jeunes, et encourage tout le monde à jouir des avantages des activités sportives et récréatives.

Afin d'appuyer les athlètes d'élite du Canada, le budget de 2017 propose de fournir 25 millions de dollars sur cinq ans, et 5 millions par année par la suite, au Programme d'aide aux athlètes. Ce programme offre des subventions aux athlètes d'élite canadiens sous forme d'allocation de subsistance et d'entraînement, en plus d'une aide relative aux frais de scolarité et aux besoins spéciaux. Cet investissement portera le financement annuel à 33 millions, soit une augmentation de 18 % du financement actuel.

PARTIE 2

AMÉLIORER LES PARTENARIATS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

« Les peuples autochtones et non autochtones du Canada ont commencé ensemble un nouveau voyage. Et ensemble, nous avons fait les premiers pas vers ce que nous savons être un long voyage qui se poursuivra pour des générations à venir. »

– **Justin Trudeau, premier ministre du Canada,**
allocution à l'Assemblée des Premières Nations,
le 6 décembre 2016

Les peuples autochtones sont l'un des groupes dont la croissance démographique est la plus rapide au Canada. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis continuent de faire des contributions importantes et variées au Canada, et ils joueront un rôle essentiel dans la réussite future de notre pays. L'investissement dans les communautés autochtones constitue un élément important des efforts de réconciliation et il profitera à tous les Canadiens.

Misant sur un investissement historique de 8,4 milliards de dollars sur cinq ans à l'appui de l'éducation, de l'eau potable et de la réconciliation, le budget de 2017 propose des investissements aux fins suivantes :

- Construire, réparer et améliorer l'infrastructure dans les réserves et dans les communautés inuites (voir le chapitre 2).
- Établir un nouveau cadre autochtone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (voir le chapitre 2).
- Fournir du soutien aux fins des études postsecondaires, du développement des compétences et de la formation à l'intention des Autochtones (voir le chapitre 1).
- Fournir de meilleurs résultats en matière de santé pour les Premières Nations et les Inuits.
- Faire progresser la réconciliation.
- Appuyer des communautés autochtones fortes, aussi bien dans les réserves qu'à l'extérieur des réserves.

Ensemble, les investissements proposés dans le budget de 2017 pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis s'élèvent à 3,4 milliards de dollars sur cinq ans, et sont axés sur des domaines où les besoins sont cruciaux. Ces investissements comprennent ceux décrits au chapitre 1, qui visent à répondre aux besoins des Autochtones en matière d'études postsecondaires et de formation, pour leur permettre d'avoir un meilleur accès aux possibilités d'emploi et d'améliorer leur qualité de vie.

De plus, le gouvernement continuera de collaborer avec les Premières Nations pour tisser de nouveaux liens financiers qui procurent aux communautés des Premières Nations un financement suffisant, prévisible et soutenu. Le gouvernement et l'Assemblée des Premières Nations ont signé en août 2016 un protocole d'entente dans lequel ils se sont engagés à travailler ensemble afin d'établir cette nouvelle relation.

Améliorer l'éducation pour les Premières Nations dans les réserves

Le budget de 2016 prévoyait une augmentation sans précédent, soit 2,6 milliards de dollars sur cinq ans, du financement pour l'éducation élémentaire et secondaire dans les réserves. Cela comprenait du soutien pour la transformation du système d'éducation dans les réserves afin d'améliorer les résultats scolaires des enfants des Premières Nations.

Le 16 décembre 2016, le gouvernement du Canada et le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba ont annoncé la signature historique d'un accord de gouvernance en matière d'éducation pour la création du système scolaire des Premières Nations du Manitoba. Ce système scolaire unique conçu pour les Premières Nations, qui bénéficie d'un financement et d'une autonomie comparables à ceux des divisions scolaires provinciales, sera entièrement fonctionnel dès l'année scolaire 2017-2018.

Cet accord appuie la transformation de l'éducation dirigée par les Premières Nations et tient compte de l'engagement du Canada envers un système d'éducation de grande qualité et pertinent sur le plan culturel pour les Premières Nations, créé et dirigé par les Premières Nations. Le gouvernement continuera de collaborer avec d'autres Premières Nations pour réaliser de telles transformations qui contribueront à améliorer l'avenir des jeunes des Premières Nations.

Le profil du succès

Les investissements proposés dans le budget de 2017 offriront les avantages suivants :

- *Un meilleur accès aux soins de santé dans les réserves et de meilleurs résultats pour la santé des membres des Premières Nations et des Inuits.*
- *Une amélioration de la santé mentale chez les membres des Premières Nations et les Inuits, surtout les jeunes.*
- *Une réduction de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et le système correctionnel.*
- *Des possibilités accrues pour les Autochtones de poursuivre des études et une formation postsecondaires.*

Soutenir les femmes autochtones

Les données disponibles démontrent que les femmes autochtones ont systématiquement tendance à être plus vulnérables que les Canadiennes non autochtones. Par exemple, les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être des mères seules et d'avoir un faible revenu, elles sont considérablement surreprésentées dans le système correctionnel, et elles sont plus susceptibles d'être victimes de violence. Les investissements prévus dans le budget de 2017 relativement à la justice réparatrice, aux services correctionnels et services de police et à l'initiative visant l'établissement d'un cadre autochtone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants permettront d'offrir un soutien très nécessaire à certaines des personnes les plus vulnérables du Canada.

DES COMMUNAUTÉS INUITES ET DES PREMIÈRES NATIONS EN MEILLEURE SANTÉ

Au cours des dernières décennies, les résultats en matière de santé des Premières Nations et des Inuits ont continué de s'améliorer, mais ils sont inférieurs à ceux de la population canadienne en général. L'accès aux services de santé est particulièrement difficile pour les personnes qui vivent dans des communautés éloignées et isolées. De plus, les Premières Nations et les Inuits connaissent un taux de problèmes de santé mentale qui dépasse considérablement celui retrouvé au sein d'autres segments de la population.

Investissements du budget de 2016 dans l'infrastructure de santé

Le budget de 2016 prévoyait une somme de 270 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, pour la construction, la réparation et l'amélioration des établissements de santé dans les réserves.

La construction d'un centre de santé dans la Première Nation d'Eel River Bar, au Nouveau-Brunswick, est déjà terminée. Il s'agit de la première installation de la communauté qui est consacrée à des programmes de santé, et elle est plus de deux fois plus grande que le local de santé précédent qui devait être partagé avec le bureau d'administration de la bande. Le nouveau centre offrira un éventail élargi de services de santé communautaire, dont des services pour la santé des mères et des enfants, la promotion de la santé, la prévention des maladies, la vaccination et les services de santé mentale et de toxicomanie.

Le budget de 2017 propose d'investir 828,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin d'améliorer les résultats en matière de santé des membres des Premières Nations et des Inuits. Grâce à ce financement, il sera plus facile pour les Premières Nations et les Inuits de recevoir des soins médicaux opportuns, y compris des services de santé mentale. Ce montant inclut 15 millions en financement proposé pour des mesures de réduction des méfaits qui font partie de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (voir la section « De meilleurs soins de santé et un Canada plus sain » du présent chapitre).

Pour donner à toutes les familles le meilleur départ possible dans la vie, le financement proposé servira aussi à élargir les services de santé maternelle et infantile offerts aux familles inuites et des Premières Nations ayant des enfants âgés de moins de six ans.

Santé maternelle et infantile

Le Programme de soins de santé maternelle et infantile est un programme réussi de visite à domicile par des infirmières et des visiteurs de la famille conçu pour aider les mères et les familles ayant des enfants âgés de zéro à six ans. Le Programme offre des renseignements, de l'éducation et du soutien en matière de compétences parentales, de développement d'enfants en santé, de changements positifs apportés au style de vie, de santé avant la conception, d'amélioration de la santé reproductive des mères, et d'accès à des soutiens sociaux, tout en intégrant les valeurs culturelles, les coutumes et les croyances.

Le budget de 2017 propose également de fournir un nouveau financement pour le Programme des services de santé non assurés, qui offre aux Premières Nations et aux Inuits une protection à l'égard d'un éventail de services nécessaires sur le plan médical qui ne sont pas couverts par d'autres régimes. Ce financement facilitera l'accès des personnes et des familles à des professionnels de soins de santé et de santé mentale appropriés sur le plan culturel, et il permettra d'augmenter les prestations pour le transport à des fins médicales afin de s'assurer que les femmes enceintes n'ont pas à voyager seules si elles ont besoin d'un transport médical à l'extérieur de la communauté pour donner naissance à leur enfant.

Tableau 3.1

Investissements du budget de 2017 relatifs à la santé des Premières Nations et des Inuits
 M\$

	Total sur 5 ans
Maladies chroniques et infectieuses	50,2
Santé maternelle et infantile	83,2
Soins primaires	72,1
Bien-être mental	118,2
Soins à domicile et palliatifs	184,6
Programme de soins de santé non assurés	305,0
Stratégie sur les drogues – mesures de réduction des méfaits	15,0
Total	828,2

Investir dans la santé mentale et le bien-être

Depuis le budget de 2016, le gouvernement a annoncé un financement de 69 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, pour répondre aux besoins urgents liés à la santé mentale et au bien-être. Dans le budget de 2017, le gouvernement propose de consacrer 204,2 millions additionnels sur cinq ans pour accroître le soutien aux services de santé mentale pour les Premières Nations et les Inuits : 118,2 millions pour les programmes de santé mentale et 86 millions pour le Programme des services de santé non assurés afin d'élargir l'accès aux professionnels de la santé mentale et, pour la première fois, donner accès aux services des guérisseurs traditionnels pour répondre aux besoins en matière de santé mentale.

BÂTIR DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES FORTES

Le renouvellement de la relation de nation à nation

Le renouvellement de la relation de nation à nation avec les peuples autochtones ne se fera pas du jour au lendemain. Même si les premières étapes importantes ont été franchies, le gouvernement reconnaît le travail ardu qui reste à faire avec les partenaires autochtones et est toujours déterminé à y donner suite.

En décembre 2016, le premier ministre a annoncé l'établissement de nouveaux mécanismes bilatéraux permanents avec l'Assemblée des Premières Nations et les Premières Nations autonomes, l'Inuit Tapiriit Kanatami et des groupes inuits autonomes, ainsi que le Ralliement national des Métis et ses membres dirigeants. Le premier ministre du Canada et les principaux ministres se réuniront chaque année avec ces groupes pour élaborer des politiques concernant les priorités communes et pour faire un suivi des progrès. Le 9 février 2017, le premier ministre, les principaux ministres et les dirigeants inuits ont signé une déclaration afin de former un nouveau Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne qui collaborera en vue de renouveler la relation avec les Inuits et de promouvoir leur prospérité. Le budget de 2017 propose d'investir 13,7 millions de dollars sur deux ans afin d'appuyer la mise en œuvre de ces mécanismes permanents.

Conformément à l'engagement pris par le gouvernement à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones, un groupe de travail de ministres a été mis sur pied. Ce groupe de travail sera chargé de l'examen des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles afin de s'assurer que le Canada respecte ses obligations constitutionnelles par rapport aux droits ancestraux et conférés en vertu des traités, qu'il adhère aux normes internationales des droits de la personne, y compris la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et qu'il appuie la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Le budget de 2017 propose d'octroyer 3,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, au Bureau du Conseil privé, afin de former un secrétariat qui appuiera le Groupe de travail de ministres chargé d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones.

Le budget de 2017 propose également d'investir 84,9 millions de dollars sur les cinq prochaines années, et 28,3 millions par année par la suite, pour renforcer la capacité de gouvernance du Ralliement national des Métis et de ses cinq membres dirigeants provinciaux. Ce financement posera les assises d'une nouvelle relation avec les peuples métis et favorisera les travaux de collaboration avec le gouvernement fédéral visant l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination des Métis. Le financement appuiera également des registres d'identification des Métis et l'examen des programmes et services existants.

De plus, le budget de 2017 propose de fournir un financement permanent de 24 millions de dollars par année pour appuyer le règlement rapide des revendications particulières, afin de répondre aux griefs du passé liés à des traités historiques et à d'autres obligations.

Réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a lancé un défi à tous les Canadiens par l'entremise de ses appels à l'action pour aider à régler l'héritage des pensionnats indiens du Canada et faire progresser l'objectif de réconciliation avec les Autochtones. Le gouvernement s'est engagé à traiter chacun des appels à l'action qui sont de son ressort. Les mesures proposées dans le budget de 2017 donneront suite aux progrès réalisés jusqu'à maintenant et répondront directement aux appels à l'action par l'intermédiaire de ce qui suit :

- des investissements substantiels dans les soins de santé des Premières Nations et des Inuits;
- un appui aux études postsecondaires, au développement des compétences, à la formation et à l'emploi;
- un financement accru pour appuyer la préservation et la revitalisation des langues autochtones;
- des programmes visant à réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et le système correctionnel.

En outre, le premier ministre du Canada a annoncé, en décembre 2016, que le gouvernement promulguera une loi sur les langues autochtones, élaborée en collaboration avec les peuples autochtones, dans le but d'assurer la préservation, la protection et la revitalisation des langues autochtones.

Prendre des mesures pour préserver, revitaliser et renforcer les langues et les cultures autochtones

Le rétablissement des langues et des traditions culturelles autochtones est essentiel pour reconnaître l'identité autochtone et renforcer les communautés autochtones. C'est pourquoi le budget de 2016 a prévu un financement permanent de 55 millions de dollars par année pour appuyer les programmes linguistiques et culturels dans les écoles élémentaires et secondaires dans les réserves. Plus récemment, le premier ministre a annoncé que le gouvernement promulguera une loi sur les langues autochtones, qui sera élaborée en collaboration avec les Autochtones, dans le but d'assurer la préservation, la protection et la revitalisation des langues autochtones au pays.

Le budget de 2017 propose d'investir 89,9 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour appuyer les langues et les cultures autochtones. Cela comprend :

- 69 millions de dollars pour améliorer considérablement l'Initiative des langues autochtones. Ce financement appuiera un éventail d'activités, comme la création de documents d'apprentissage, le financement de cours de langue et de camps culturels, et l'archivage des langues autochtones.

- 14,9 millions de dollars à Bibliothèque et Archives Canada pour appuyer la numérisation du matériel linguistique et culturel autochtone existant. Le financement appuiera également l'élaboration d'un projet de témoignages oraux autochtones pour documenter le patrimoine autochtone.
- 6 millions de dollars au Conseil national de recherches du Canada pour élaborer, en collaboration avec des intervenants autochtones, une technologie d'information visant à préserver les histoires orales en faisant la conversion du prononcé au texte et à créer d'autres matériaux didactiques interactifs.

Le gouvernement continuera de collaborer avec les Autochtones à l'élaboration d'une stratégie exhaustive de longue durée, axée sur le principe du contrôle autochtone, pour préserver et revitaliser les langues et les cultures autochtones.

Appuyer la revitalisation des langues et des cultures autochtones

L'Initiative des langues autochtones appuie les activités qui procurent aux Autochtones le sentiment d'être reliés à leur culture, à leur langue et à leur communauté. Grâce au soutien de l'Initiative, la Première Nation de St. Mary à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, a élaboré un programme d'immersion linguistique pour adultes en malécite, une langue autochtone gravement menacée. Les participants ont reçu de l'instruction orale en malécite, en classe comme à l'extérieur de la classe, et se sont rendus dans plusieurs endroits le long de la rivière Saint-Jean qui ont une importance tant culturelle qu'historique pour le peuple malécite.

La bonification de l'Initiative des langues autochtones dans le budget de 2017 appuiera de nombreux autres projets similaires partout au pays et apportera une contribution importante à la revitalisation culturelle et linguistique.

Investir dans le sport pour les jeunes Autochtones

Le sport est un moyen puissant de favoriser la santé et le bien-être des jeunes Autochtones. La promotion d'un sport pertinent sur le plan culturel est aussi un moyen important de renforcer l'identité autochtone et la fierté culturelle.

Pour appuyer cet objectif, le budget de 2017 propose d'investir 18,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et d'accorder un financement permanent de 5,5 millions tous les quatre ans par la suite, pour appuyer le sport chez les jeunes Autochtones. Cet investissement accroîtra le soutien aux programmes de sport pertinents sur le plan culturel pour les jeunes et les enfants autochtones à l'échelle communautaire. Il aidera également à renforcer le leadership autochtone et à faire en sorte que le système de sport national tienne mieux compte des Autochtones grâce à l'entraînement et à la collaboration avec les organisations sportives nationales. Cet investissement établira également un financement stable et continu pour les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, le regroupement sportif et culturel le plus important des peuples autochtones en Amérique du Nord. Cet événement populaire regroupe plus de 5 000 participants qui prennent part à des activités sportives traditionnelles et courantes et permet aux jeunes Autochtones de développer et de mettre en valeur leurs compétences sportives tout en rendant hommage à leur patrimoine.

Promouvoir le recours à des pratiques de justice réparatrice

Le gouvernement demeure également déterminé à investir dans le Programme de justice autochtone, anciennement la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, qui offre un financement pour les programmes communautaires qui adoptent des approches de justice réparatrice comme solution de rechange au système de justice et au système correctionnel réguliers.

Le budget de 2017 propose d'investir 55,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 11,1 millions par année par la suite, afin d'assurer le financement durable et stable de ce programme.

Même si les Autochtones ne représentent qu'environ 4 % de la population du Canada, ils représentent le quart de la population carcérale. Jumelé aux investissements accrus pour appuyer la réintégration des délinquants autochtones, le budget de 2017 constitue une étape importante en vue de réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et le système correctionnel.

Appuyer les pratiques de justice réparatrice pour les Autochtones

La Stratégie de la justice applicable aux Autochtones compte 197 programmes communautaires. En 2014-2015, le programme comptait environ 9 000 références, c'est-à-dire 9 000 personnes dont la vie avait été touchée favorablement par le programme.

Par exemple, Aki*, une jeune fille de 16 ans de Saskatoon, a été trouvée en train de vandaliser les murs d'entreprises locales avec de la peinture en aérosol. Elle a été arrêtée et accusée de méfait. Le procureur travaillant sur l'affaire a recommandé Aki pour la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones. Cela voulait dire que, plutôt que de faire face à un juge, Aki a entrepris et terminé un processus de médiation entre victimes et délinquants, où Aki et les propriétaires des entreprises locales ont trouvé une solution mutuellement acceptable. Elle a également respecté les obligations subséquentes du programme. À la fin de son programme, Aki a eu l'occasion de s'adresser directement aux personnes touchées par ses actes, tout en évitant le centre de détention juvénile et en veillant à ne pas avoir de casier judiciaire.

Aujourd'hui, Aki réussit bien; elle fréquente une école secondaire et, conformément à l'expérience générale du programme, elle n'a pas récidivé et se cherche un emploi. Aki continue d'avoir recours au programme lorsqu'elle a besoin d'un soutien supplémentaire dans son nouveau parcours.

Le Programme de justice autochtone révisé reconnaît le fait que les délinquants autochtones font face à des défis particuliers, et il permet aux participants de régler certains des problèmes sous-jacents et de changer leur vie, comme Aki a réussi à le faire.

* Le nom a été changé pour protéger la confidentialité de la personne.

Réadaptation et réintégration d'anciens délinquants

Pour aider les communautés à réadapter et réintégrer d'anciens délinquants, il faut combler les lacunes que présentent les services aux Autochtones dans le système de justice pénale. Le fait de mettre l'accent sur la réintégration permettra d'améliorer la capacité de ces personnes à participer de façon significative dans leur communauté et à obtenir un emploi stable, tout en réduisant leur probabilité de récidive.

Le budget de 2017 propose de consacrer 65,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 10,9 millions par année par la suite pour aider à inverser la tendance de surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale du Canada et pour aider les Autochtones auparavant incarcérés à guérir, à se réadapter et à se trouver un bon emploi.

Services de police dans les communautés des Premières Nations

Le Programme des services de police des Premières nations prévoit des investissements supplémentaires pour appuyer les services de police dans les communautés autochtones. Le budget de 2017 propose de fournir un investissement de 102 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour traiter les besoins les plus pressants des services policiers autochtones, alors que le gouvernement examine des moyens d'accroître l'efficacité de ce programme.

Appuyer la participation autochtone dans les pêches

Les entreprises de pêches durables créent beaucoup d'emplois bien rémunérés dans les communautés autochtones côtières et éloignées. Le budget de 2017 propose de fournir 250 millions de dollars sur cinq ans, et 62,2 millions par année par la suite, à Pêches et Océans Canada pour renouveler et élargir les initiatives de pêches commerciales intégrées du Pacifique et de l'Atlantique, et pour accroître les programmes de gestion collaborative des Autochtones. Ces mesures créeront plus d'emplois dans les communautés autochtones et donneront aux femmes et aux familles autochtones des possibilités de réussir, tout en favorisant la durabilité des ressources aquatiques et des habitats océaniques.

Lancer un projet pilote de gardiens autochtones pour favoriser l'intendance environnementale des terres autochtones

Les peuples autochtones sont des chefs de file en matière d'intendance environnementale, de développement durable et de gestion des ressources naturelles sur leurs terres. Le budget de 2017 propose de fournir 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour appuyer un programme pilote de gardiens autochtones. Au cours des prochains mois, les ministres des Affaires autochtones et du Nord et de l'Environnement et du Changement climatique élaboreront une proposition aux fins du programme pilote. Ce programme confèrera aux peuples autochtones des responsabilités et des ressources accrues pour gérer leurs terres et cours d'eau traditionnels et favorisera la conclusion de partenariats avec les communautés autochtones pour surveiller la santé écologique, entretenir les sites culturels et protéger les zones et les espèces sensibles. Non seulement cette initiative sera avantageuse pour le patrimoine naturel et culturel commun, mais elle stimulera la prospérité économique et sociale.

Des programmes et services personnalisés pour appuyer les Autochtones vivant en milieu urbain

Plus de la moitié des Autochtones du Canada vivent en milieu urbain. La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain appuie les centres de services aux Autochtones dans les principales régions urbaines qui offrent une approche de guichet unique pour accéder aux programmes et services destinés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Ces centres sont personnalisés pour répondre aux besoins des femmes et des hommes qui vivent dans certaines communautés. Par exemple, ces centres peuvent offrir des programmes de formation et de développement des compétences, des programmes de garderie, des programmes pour les parents, et d'autres programmes particuliers qui aident à répondre aux besoins des Autochtones vivant en milieu urbain et qui facilitent leur transition à la vie en ville. Le budget de 2017 propose de continuer à investir dans le programme en y affectant 118,5 millions de dollars sur cinq ans.

Progrès jusqu'à ce jour

Le gouvernement du Canada est déterminé à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones au moyen du renouvellement de la relation de nation à nation reposant sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et les partenariats comme bases d'un changement transformateur. Voici certains des progrès réalisés à ce jour pour atteindre ce but :

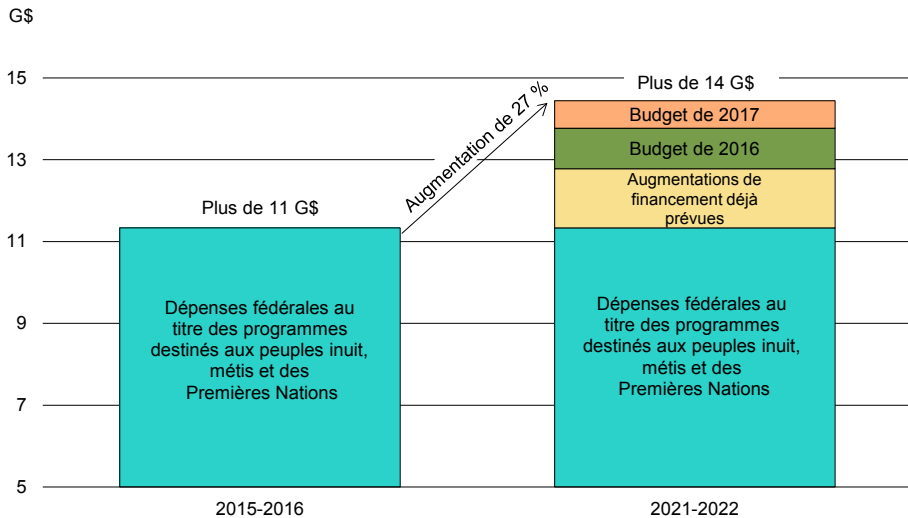
- la construction, la planification ou la rénovation de près de 6 000 logements dans les réserves;
- la levée complète de 18 avis d'ébullition de l'eau à long terme, et 201 projets en cours qui mèneront à l'élimination des avis à long terme qui restent d'ici mars 2021;
- la mise en œuvre de 125 projets visant les écoles dans 105 communautés qui offrent des services à plus de 135 000 personnes;
- le lancement de travaux de réparation et de rénovation urgents dans 209 centres de garde d'enfants, qui seront achevés en 2017;
- le lancement de tables de discussions exploratoires sur les moyens innovateurs de donner suite aux droits de faire progresser l'autodétermination;
- la collaboration avec cinq Premières Nations pour effectuer la transition réussie des dispositions portant sur les élections prévues dans la *Loi sur les Indiens* à la *Loi sur les élections au sein de premières nations*;
- la collaboration avec les Premières Nations dans le but d'améliorer l'éducation dans les réserves, de la maternelle à la 12^e année, qui a mené à l'entente de décembre 2016 visant la création d'un système scolaire des Premières Nations au Manitoba;
- l'amélioration du bien-être des enfants des Premières Nations par l'octroi d'un financement pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et pour soutenir la mise en œuvre du principe de Jordan;
- le lancement de la mobilisation relative au concept d'un conseil national de réconciliation;
- l'instauration de sommets annuels réunissant le premier ministre du Canada, les principaux ministres et les dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin d'établir les priorités stratégiques s'intégrant aux nouveaux mécanismes bilatéraux permanents avec ces groupes.

Investissement sans précédent dans les programmes autochtones

L'investissement sans précédent de 8,4 milliards de dollars sur cinq ans annoncé dans le budget de 2016 marquait une première étape importante dans les progrès réalisés en vue de la réconciliation. Le budget de 2017 propose de renforcer cet élan par des investissements dans une gamme de domaines cruciaux, spécialement l'infrastructure et les soins de santé. Par conséquent, d'ici 2021-2022, les dépenses totales du gouvernement fédéral dans les programmes destinés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada augmenteront pour passer de plus de 11 milliards de dollars en 2015-2016 à plus de 14 milliards en 2021-2022, une hausse de 27 %.

Graphique 3.2

Augmentation du financement pour les Autochtones



Une nouvelle relation fiscale avec les Premières Nations

Le gouvernement s'est engagé à travailler à établir une nouvelle relation fiscale qui accorde aux communautés des Premières Nations un financement adéquat, prévisible et durable. En août 2016, le gouvernement et l'Assemblée des Premières Nations ont signé un protocole d'entente afin de collaborer et d'établir cette nouvelle relation. Le gouvernement continue également de travailler en partenariat avec les Premières Nations autonomes. La nouvelle relation fiscale formera les assises nécessaires pour générer une incidence positive sur la vie quotidienne des peuples des Premières Nations.

PARTIE 3

UN SOUTIEN ACCRU POUR LES ANCIENS COMBATTANTS DU CANADA ET LEURS FAMILLES

Les militaires du Canada ont servi notre pays avec courage, honneur et dignité, et au péril de leur vie, afin de protéger les valeurs qui nous sont les plus chères. Les anciens combattants méritent toute notre reconnaissance et tout notre respect pour leur service.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte d'offrir les programmes et les services dont les anciens combattants, et les membres de leur famille, ont besoin pour réussir à faire une transition sans heurt de la vie militaire à la vie civile.

L'an dernier, le budget de 2016 comportait des investissements de 5,6 milliards de dollars sur six ans pour donner plus d'argent aux anciens combattants qui avaient subi des blessures ou contracté des maladies au cours de leur service militaire. Plus particulièrement, le budget de 2016 prévoyait les mesures suivantes :

- une augmentation du taux de remplacement du revenu en vertu de l'allocation pour perte de revenus, qui a été porté à 90 % du salaire préalable au congé pour les anciens combattants blessés ayant besoin de réadaptation ou ne pouvant pas retourner au travail;
- un élargissement de l'accès aux tranches supérieures de l'allocation pour déficience permanente afin de mieux soutenir les anciens combattants qui ont vu leurs options de carrière restreintes en raison d'une maladie ou d'une blessure liée au service;
- une hausse de l'indemnisation pour la douleur et la souffrance en faisant passer le montant maximal de l'indemnité d'invalidité à 360 000 \$ en 2017.

Ces mesures représentent un investissement important qui fera en sorte que les anciens combattants handicapés qui ne peuvent réintégrer la population active en raison de leurs blessures se voient accorder un soutien financier à vie plus important.

Le budget de 2016 a également permis de rétablir l'accès essentiel aux services à l'intention des anciens combattants grâce aux mesures suivantes :

- la réouverture de neuf bureaux de service dans l'ensemble du pays, l'ouverture d'un bureau de service supplémentaire et l'augmentation des services directs pour les anciens combattants dans le Nord;
- l'embauche d'autres gestionnaires de cas dans le but de réduire le ratio de clients par gestionnaire de cas à un maximum de 25:1 en vue d'aider les anciens combattants à réussir la transition vers la vie civile.

Le gouvernement a consulté activement la communauté des anciens combattants, d'un océan à l'autre, afin de mieux comprendre les problèmes et les défis auxquels sont confrontés les anciens combattants canadiens et leurs familles tout au long de leur vie.

Dans la foulée de ces discussions constructives, le budget de 2017 propose des mesures pour :

- aider les anciens combattants à passer du service militaire à la vie civile;
- mieux appuyer les familles des anciens combattants malades ou blessés, y compris les aidants naturels;
- investir dans les services et les soins de santé mentale pour les anciens combattants à risque.

Ces mesures sont orientées par les engagements énoncés dans le mandat, les consultations tenues avec les intervenants, ainsi que le travail de l'ombudsman des vétérans. Un rapport d'étape récent provenant de l'ombudsman a souligné les réalisations de son bureau, notamment celles-ci :

« Sur les 57 recommandations qui ont été formulées en collaboration avec les défenseurs des anciens combattants et les organisations s'y consacrant, 37 ont été ou entièrement ou partiellement mises en œuvre, alors que 20 doivent encore être traitées. Six des points que contient la lettre de mandat du ministre des Anciens Combattants sont inspirés de mes recommandations, dont trois ont été traités dans le budget de 2016. »

— Guy Parent, ombudsman des vétérans

The Hill Times, le 20 février 2017

Le profil du succès

- *Nombre plus élevé d'anciens combattants qui obtiennent les compétences, la formation et l'éducation dont ils ont besoin pour occuper un emploi civil.*
- *Soutien accru pour les familles des anciens combattants malades et blessés, y compris les aidants naturels.*
- *Partenariats avec des organismes tiers pour mener et tester des projets innovateurs à l'intention des anciens combattants.*
- *Meilleure connaissance des façons de prévenir, d'évaluer et de traiter les problèmes liés à la santé mentale.*

BONIFIER LE SOUTIEN FINANCIER À VIE POUR LES ANCIENS COMBATTANTS MALADES OU BLESSÉS

Le budget de 2016 comprenait des mesures importantes pour augmenter nettement l'indemnité d'invalidité, l'allocation pour perte de revenus et l'allocation pour déficience permanente à l'intention des anciens combattants, comme l'avait recommandé l'ombudsman des vétérans. Malgré cela, les soutiens financiers aux anciens combattants handicapés demeurent inutilement complexes. Les anciens combattants du Canada méritent un système de prestations simple et compréhensible, qui répond mieux à leurs besoins.

Le gouvernement du Canada prendra d'autres mesures pour simplifier ces programmes afin de mieux répondre aux besoins des anciens combattants. Plus particulièrement, le gouvernement mettra en œuvre son plan afin de respecter son engagement visant à rétablir les pensions à vie en tant qu'option pour les anciens combattants blessés. Ces pensions offriront aux anciens combattants blessés l'option de recevoir leur indemnité d'invalidité sous forme de versement mensuel viager plutôt que sous forme de paiement unique. La communauté des anciens combattants fait depuis longtemps la promotion de ce changement à l'indemnité d'invalidité, et le gouvernement demeure résolu à le lui offrir. Le gouvernement a réalisé d'importants progrès dans le cadre de son travail visant à élaborer l'option d'une pension à vie et il annoncera d'autres renseignements cette année.

Le gouvernement continuera de travailler avec la communauté des anciens combattants afin de trouver la meilleure façon de rationaliser et de simplifier le système des programmes de soutien financier actuellement offerts aux anciens combattants.

HARMONISER LE SOUTIEN AUX MEMBRES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES ET AUX ANCIENS COMBATTANTS

Lors des consultations pancanadiennes, les anciens combattants et les intervenants ont continuellement signalé qu'ils trouvaient que les prestations et les programmes destinés aux anciens combattants étaient complexes, portaient à confusion et constituaient un facteur de stress en raison de la difficulté à s'y retrouver. Par exemple, les membres des Forces armées canadiennes et les anciens combattants ne savent pas si le soutien pour le trouble du stress post-traumatique devrait provenir du ministère de la Défense nationale (MDN) ou d'Anciens Combattants Canada (ACC), ni à qui ils doivent s'adresser s'ils ont besoin de soutien familial. Pour ajouter à la confusion, il y a souvent des chevauchements de programmes entre le MDN et ACC, de sorte qu'un trop grand nombre de membres des Forces armées canadiennes et d'anciens combattants font face à des délais d'attente importants ou passent au travers des mailles du filet.

Pour y remédier, ACC et le MDN concertent leurs efforts pour étudier le meilleur moyen de rationaliser et de simplifier les doubles systèmes de soutien d'ACC et du MDN.

Le budget de 2017 annonce que le gouvernement entreprendra une transformation des programmes du MDN et d'ACC afin de s'assurer que les femmes et les hommes en uniforme connaissent une transition plus harmonieuse des Forces armées canadiennes à AAC. Le gouvernement dressera un plan d'action de convergence qui permettra à ACC et au MDN de se pencher sur les chevauchements et les lacunes qui existent actuellement pour les membres des Forces armées canadiennes en voie d'être libérés du service militaire. Le plan permettra également de simplifier les prestations afin que les anciens combattants puissent avoir un processus rationalisé et axé sur les clients qui est plus facile à utiliser, qui leur permet d'avoir accès aux services plus rapidement et qui les aide à passer à la vie civile.

Ces efforts contribueront considérablement à établir une nouvelle relation de confiance avec les membres des Forces armées canadiennes, les anciens combattants et leurs familles.

NOUVELLE PRESTATION POUR LES ÉTUDES ET LA FORMATION À L'INTENTION DES ANCIENS COMBATTANTS

Après avoir servi notre pays au péril de leur vie, nos femmes et nos hommes en uniforme méritent une transition fructueuse vers la vie civile. Une transition sans heurts est essentielle au bien-être général des anciens combattants et des membres de leur famille.

Pour leur venir en aide, le budget de 2017 propose de modifier la législation pour créer une nouvelle prestation pour les études et la formation. En bref, cette prestation fournira plus d'argent aux anciens combattants afin de leur permettre de fréquenter un collège, une université ou une école technique après avoir terminé leur service, grâce à un investissement de 133,9 millions de dollars sur six ans, à compter de 2016-2017, et de 10,3 millions par année par la suite.

Le nouveau programme débiterait en avril 2018 pour les anciens combattants ayant été libérés honorablement le 1^{er} avril 2006 ou après cette date. Les anciens combattants ayant 6 années de service admissibles auraient droit à des prestations pouvant atteindre 40 000 \$, et ceux ayant 12 années de service admissibles auraient droit à des prestations pouvant atteindre 80 000 \$.

AMÉLIORER LES SERVICES DE TRANSITION DE CARRIÈRE

En plus d'offrir une aide financière accrue pour le retour aux études des anciens combattants, le budget de 2017 propose de modifier les dispositions législatives afin d'améliorer le programme Services de transition de carrière. Cette mesure procurerait aux anciens combattants, aux membres des Forces armées canadiennes, aux survivants, ainsi qu'aux époux et aux conjoints de fait des anciens combattants, les outils nécessaires pour réussir leur cheminement et leur transition vers la population active civile. Les services offerts seraient élargis de manière à inclure l'encadrement et l'aide au placement, qui seraient tous offerts par l'entremise d'un entrepreneur national à compter d'avril 2018. Cet investissement totaliserait 74,1 millions de dollars sur six ans, à compter de 2016-2017, et de 4,5 millions par année par la suite.

Avantages prévus pour les anciens combattants

David est un membre des Forces armées canadiennes âgé de 32 ans qui sera libéré à l'été de 2018 après douze années de service dans la Force régulière comme technicien de munitions. Il prévoit retourner aux études à temps plein pour suivre un cours collégial de trois ans afin de devenir technicien en génie civil. Il recevra une prestation pour les études de 20 000 \$ par année pendant chacune de ces trois années. Selon son revenu familial, David pourrait également avoir droit à des prêts et des bourses par l'entremise du Programme canadien de prêts aux étudiants. De plus, David peut accéder aux services d'emploi, comme l'orientation professionnelle et la formation en recherche d'emploi, dans le cadre du programme Services de transition de carrière, pour l'aider à réintégrer le marché du travail après avoir terminé ses études.

ALLOCATION DE RECONNAISSANCE DES AIDANTS NATURELS

Les aidants naturels, qui sont souvent des membres de la famille, jouent un rôle intégral et irremplaçable dans le soutien des anciens combattants malades ou blessés qui ont quitté le service. Toutefois, les sacrifices que les aidants naturels font au profit de leurs proches ne sont pas reconnus de manière convenable.

Le budget de 2017 propose de modifier les dispositions législatives et d'investir 187,3 millions de dollars sur six ans, à compter de 2016-2017, et 9,5 millions par année par la suite, afin de créer l'Allocation de reconnaissance des aidants naturels des anciens combattants d'aujourd'hui. Cette allocation remplacerait l'allocation pour relève d'un aidant familial et offrirait une allocation mensuelle non imposable plus généreuse de 1 000 \$ directement aux aidants naturels afin de mieux reconnaître et rendre hommage à leur rôle essentiel.

ÉLIMINER LES DÉLAIS LIÉS À LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE POUR LES SURVIVANTS ET LES CONJOINTS DES ANCIENS COMBATTANTS

Lorsqu'un soldat sert dans les Forces armées canadiennes, sa famille sert avec lui.

Les familles des militaires sont confrontées à des appréhensions et à des défis que la plupart des Canadiens n'auront jamais à vivre, notamment du fait que les époux, les conjoints de fait et d'autres membres de la famille sont souvent appelés à sacrifier des possibilités d'emploi et d'étude. Ces difficultés sont d'autant plus considérables lorsque les anciens combattants meurent à la suite de blessures découlant de leur service, ou lorsqu'ils ont des blessures permanentes liées au service qui les empêchent de retourner au travail.

À l'heure actuelle, des programmes de réadaptation professionnelle sont offerts aux survivants et aux conjoints admissibles, mais la présentation des demandes doit se faire dans un délai d'un an à compter du décès de l'ancien combattant ou à partir du moment où il est établi que cette personne est atteinte d'une invalidité permanente. La communauté des anciens combattants a indiqué que ce délai ne tient pas compte du fait qu'il faut souvent plus d'un an pour s'adapter au décès ou à l'invalidité permanente d'un ancien combattant. Les survivants et les conjoints ont tout simplement besoin de plus de marge de manœuvre en ce qui concerne l'utilisation des mesures de soutien à leur disposition. Le délai d'un an accentue le stress déjà subi par les familles de militaires qui vivent des transitions traumatisantes.

Compte tenu de cette réalité, et pour veiller à ce que les familles des militaires disposent du temps nécessaire pour s'ajuster à leurs nouvelles et difficiles circonstances, le budget de 2017 propose d'investir 23,8 millions de dollars sur six ans, à compter de 2016-2017, et 2,1 millions par année par la suite, afin d'éliminer le délai d'un an pour les conjoints et les survivants admissibles, à compter du 1^{er} avril 2018, afin qu'ils puissent faire une demande au Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle lorsqu'ils sont prêts à retourner au travail.

ÉLARGIR L'ACCÈS DES CENTRES DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES DES MILITAIRES AUX FAMILLES DES ANCIENS COMBATTANTS LIBÉRÉS POUR RAISONS MÉDICALES

Les familles des militaires font face à de longues périodes durant lesquelles elles sont séparées de leurs êtres chers, à la hantise du déménagement et aux risques inhérents qui font partie de la vie de tous ceux qui servent le pays. Le Canada soutient déjà depuis longtemps les familles des militaires, et les centres de ressources pour les familles des militaires représentent un volet important à cet égard.

Les centres de ressources pour les familles des militaires offrent le genre d'aide et de soutien dont ont le plus besoin les familles des femmes et des hommes qui sont en service militaire actif. Par exemple, ils aiguillent les familles vers les programmes de santé mentale et de bien-être, et permettent aux conjoints des militaires de se trouver un emploi ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Pour reconnaître le rôle essentiel que jouent les familles des anciens combattants vivant avec des problèmes physiques et de santé mentale en raison de leur service, le budget de 2017 propose d'investir 147,0 millions de dollars sur six ans, à compter de 2016-2017, et 15,0 millions par année par la suite, pour élargir l'accès aux centres de ressources pour les familles des militaires afin de les rendre accessibles aux familles des anciens combattants libérés pour des raisons médicales à compter d'avril 2018. Cette mesure accroîtrait le nombre de centres de ressources pour les familles des militaires accessibles aux anciens combattants libérés pour raisons médicales, qui passerait de 7 en vertu du projet pilote actuel à l'ensemble des 32 emplacements partout au pays.

En outre, pour mieux appuyer les anciens combattants et leurs familles, le budget de 2017 propose d'investir 22,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, dans une stratégie de sensibilisation pour faire en sorte qu'ils soient bien informés de l'éventail des mesures de soutien à leur disposition.

CRÉATION D'UN CENTRE D'EXCELLENCE SUR LE TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE ET LES ÉTATS DE SANTÉ MENTALE CONNEXES

Le militaires sont souvent exposés au stress traumatique, qui peut mener à des blessures psychologiques. Le trouble de stress post-traumatique (TSPT) est un trouble de santé mentale très grave, qui a des répercussions négatives sur les anciens combattants et leurs familles.

Pour contribuer au mieux-être de nos anciens combattants vivant avec le TSPT, le budget de 2017 propose de créer un centre d'excellence sur le TSPT et les états de santé mentale connexes. Le centre serait fortement axé sur la production et la diffusion de connaissances sur la prévention, l'évaluation et le traitement du TSPT et des états de santé mentale connexes pour les anciens combattants et les membres des Forces armées canadiennes. Le budget de 2017 propose d'investir 17,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 9,2 millions par année par la suite, afin de faire en sorte que le centre possède les outils nécessaires pour améliorer concrètement la vie de nos anciens combattants.

FONDS POUR LE BIEN-ÊTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LEURS FAMILLES

Les organisations d'anciens combattants sont souvent les mieux placées pour comprendre les besoins des anciens combattants et créer des programmes innovateurs visant à améliorer leur qualité de vie.

Ainsi, le gouvernement propose d'établir un Fonds pour le bien-être des anciens combattants et de leurs familles, qui appuierait la création de services et de soutien innovateurs visant expressément à améliorer la qualité de vie des anciens combattants du Canada. Le budget de 2017 propose de verser 13,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 3,5 millions par année par la suite, à Anciens Combattants Canada pour favoriser l'innovation dans l'ensemble des domaines publics, privés et universitaires. Ce fonds sélectionnerait des propositions présentées par des organisations dans le but de mener des recherches et d'élaborer ou de mettre en œuvre un large éventail de programmes innovateurs qui rehausseraient concrètement la qualité de vie des anciens combattants du Canada et de leurs familles.

FONDS D'URGENCE POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

Il peut arriver que les anciens combattants et leurs familles n'aient pas immédiatement accès à la nourriture, au logement ou aux médicaments dont ils ont besoin. Pour aider ces familles lorsqu'elles en ont le plus besoin, le budget de 2017 propose de réserver 4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 1,0 million par année par la suite, pour aider Anciens Combattants Canada à répondre aux situations d'urgence auxquelles font face les anciens combattants du Canada et leurs familles.

PARTIE 4

FAIRE RAYONNER LE CANADA DANS LE MONDE

Au Canada, nous avons choisi de bâtir une économie qui fonctionne pour tout le monde. Nous tentons de donner des chances égales aux femmes et aux hommes, tout en demeurant ouverts sur le monde, prêts à accueillir les nouvelles idées, les façons de penser créatives et une diversité de cultures.

Le gouvernement du Canada poursuivra son engagement en faveur du libre-échange, qui a contribué à bâtir une classe moyenne forte et optimiste et assurer une croissance économique durable.

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada a renforcé les relations avec ses principaux partenaires commerciaux et il en est maintenant aux étapes finales de la mise en place de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, qui ouvrira aux biens et services canadiens le deuxième marché en importance du monde.

Le Canada est actif sur la scène internationale, où il œuvre pour la paix, la sécurité et la prospérité au moyen des démarches suivantes :

- un apport significatif et plus efficace à la stabilisation au Moyen-Orient;
- une action continue en Lettonie dans le cadre des mesures d'apaisement et de dissuasion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) visant à favoriser la sécurité et la stabilité en Europe centrale et en Europe de l'Est;
- une aide internationale axée sur les femmes et les filles afin d'accroître leur autonomie et de protéger leurs droits;
- des contributions majeures à la reconstitution des ressources du Fonds mondial en vue de soutenir la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
- la réinstallation de plus de 40 000 réfugiés syriens en date de janvier 2017.

En tant que leader mondial, le Canada a la responsabilité de démontrer les avantages d'un monde plus ouvert et interrelié, et de mettre en œuvre des politiques qui créeront plus de possibilités pour les Canadiens et pour les citoyens du monde entier.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

La relation entre le Canada et les États-Unis est unique et sans égal. Ce partenariat profond et de longue date est fondé sur une géographie similaire et des valeurs et des intérêts communs, et constitue l'une des relations commerciales les plus importantes et complètes au monde. Elle va du niveau national aux provinces et aux municipalités, et englobe d'innombrables liens familiaux, sportifs, culturels, commerciaux et d'amitié entre les personnes. À maintes reprises, les Canadiens et les Américains ont fait front commun pour défendre des valeurs partagées, tant à l'échelle nationale que sur la scène mondiale.

Ces liens économiques bénéficient grandement aux Canadiens et aux Américains, favorisant la croissance et appuyant des millions d'emplois de la classe moyenne des deux côtés de la frontière. Pour la majorité des États américains, le Canada constitue le marché d'exportation le plus important; le commerce bilatéral quotidien se chiffre à plus de 2 milliards de dollars, dont une grande partie correspond à des produits manufacturés aux États-Unis qui sont achetés par les Canadiens. Avec nos partenaires américains, nous établissons une frontière du XXI^e siècle à l'aide d'initiatives qui permettront d'accélérer la circulation légitime, et essentielle, de personnes, d'information et de marchandises à notre frontière commune.

Le Canada et les États-Unis ont les mêmes objectifs en matière de sécurité énergétique mutuelle, soit un réseau énergétique robuste et sécuritaire et une infrastructure énergétique résiliente et à jour. Nous continuons de collaborer étroitement avec nos homologues américains en ce qui concerne l'innovation en matière d'énergie propre, y compris l'appui des grands projets d'infrastructure énergétique qui permettent de favoriser la croissance économique, tout en protégeant et en préservant l'environnement. Nous continuerons de renforcer la collaboration environnementale de longue date entre le Canada et les États-Unis dans le but de lutter contre les changements climatiques, ainsi que d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau. De même, nous continuerons de travailler à conclure un nouvel accord commercial sur le bois d'œuvre qui sera équitable et utile pour les consommateurs et les entreprises des deux côtés de la frontière.

Le gouvernement du Canada a également réorganisé certaines activités internes et a déployé de nouvelles ressources pour les dossiers transfrontaliers. Cette approche pangouvernementale est fondée sur un engagement envers le libre-échange et un commerce équitable qui protège les intérêts économiques des Canadiens et qui respecte les valeurs canadiennes.

Bref, le partenariat entre le Canada et les États-Unis est unique et constitue un modèle pour le monde entier. Nous sommes déterminés à préserver et à renforcer les liens transfrontaliers, et ce, au profit d'une prospérité et d'une sécurité mutuelles.

LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT EN ASIE

Le succès du Canada est tributaire du commerce. Des relations commerciales solides engendrent des possibilités accrues de réussite et de prospérité pour les Canadiens de la classe moyenne. Le gouvernement accorde la priorité au commerce et aux investissements avec les principaux marchés de l'Asie, notamment la Chine, l'Inde et le Japon, afin de renforcer les liens du Canada avec l'Asie et de stimuler les échanges commerciaux.



Au mois de septembre dernier, le premier ministre du Canada et le président exécutif du groupe Alibaba, Jack Ma, ont lancé le « Pavillon du Canada » dans le site d'achats en ligne d'Alibaba. Le Pavillon établit des liens entre de nombreuses entreprises canadiennes et plus de 400 millions de consommateurs dans le marché chinois qui utilisent Alibaba. Il aide à donner une image de marque aux produits et services canadiens, fait la promotion de la culture et du tourisme canadiens, crée de nouvelles occasions d'affaires pour les petites et moyennes entreprises canadiennes et d'autres partenaires, et constitue la preuve de la demande accrue, et croissante, de produits canadiens en Asie.

Le budget de 2017 propose d'investir 256 millions de dollars sur cinq ans pour permettre au Canada de se joindre à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) afin de consolider notre coopération multilatérale avec des pays du monde entier. L'adhésion du Canada à la BAII favorisera une croissance économique inclusive et durable en Asie et au-delà, en encourageant des investissements dans des projets d'infrastructure de grande qualité, notamment dans les secteurs du transport et de l'énergie. Il sera ainsi possible de renforcer nos liens commerciaux essentiels, de favoriser la croissance économique et d'offrir aux entreprises canadiennes de nouveaux débouchés commerciaux.

En tant que premier pays de l'Amérique du Nord à demander l'adhésion à la BAII, le Canada montre son solide engagement envers des institutions multilatérales et il s'engagera à jouer un rôle unique et constructif à l'appui des opérations et de la gouvernance de la Banque. En 2017, le gouvernement présentera un projet de loi fédéral afin de mettre en œuvre l'adhésion du Canada à cette institution.

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

En février 2017, le Parlement européen a voté en faveur de la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), signé par les dirigeants en octobre dernier. L'AECG établit de nouvelles normes en matière d'accords commerciaux progressistes qui permettent de créer des emplois bien rémunérés pour la classe moyenne, donnent aux consommateurs plus de choix et protègent à la fois les travailleurs et l'environnement.

Le Canada et l'UE suivront maintenant leurs processus législatifs et réglementaires respectifs, qui devraient permettre l'entrée en vigueur de presque tous les éléments importants de l'Accord d'ici le printemps 2017. Cet accord ouvrira la voie à une relation encore plus solide avec l'UE, qui créera de meilleures possibilités pour la classe moyenne au Canada et en Europe en ouvrant les marchés respectifs. Il donnera aux entreprises canadiennes un avantage concurrentiel en UE, le deuxième marché unique en importance au monde, aidant ainsi à stimuler la demande de biens canadiens.

La ratification et la mise en œuvre de cet accord permettront au Canada de joindre les consommateurs de l'Union européenne, qui sont plus de 500 millions. Les travailleurs canadiens de partout au pays devraient fortement bénéficier de l'accès accru à ce marché de 28 pays, dont les activités économiques annuelles atteignent 20 billions (20 000 milliards) de dollars. L'AECG aidera également à renforcer l'importance du commerce et des marchés ouverts à titre de moyens de créer plus de débouchés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle mondiale.

DÉMARCHE EXHAUSTIVE EN MATIÈRE D'AIDE INTERNATIONALE

Le gouvernement du Canada fournit déjà depuis longtemps de l'aide aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Les Canadiens savent qu'un monde plus pacifique et plus stable est aussi un monde plus sécuritaire pour le Canada.

En 2016, le gouvernement du Canada a lancé un examen exhaustif de son aide internationale. L'examen visait à trouver des moyens d'améliorer l'incidence et l'efficacité des dépenses du Canada au titre de l'aide internationale. Le cadre stratégique à venir décrira la façon dont le Canada peut le mieux centrer son aide internationale sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables et aider à réaliser des progrès concrets au chapitre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le cadre de cette nouvelle approche concernant l'aide internationale, le gouvernement du Canada accordera un financement de 650 millions de dollars pour combler les écarts en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits dans les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables au monde. Ce montant vient doubler l'engagement actuel du Canada en matière de financement, et il permettra à plus de femmes d'avoir accès aux services de qualité en matière de soins de santé, de contraception moderne, d'éducation sexuelle et de prévention dont elles ont besoin pour conserver le contrôle de leur corps et pour exercer leurs droits.

À compter de 2017, le gouvernement cherchera à mettre en œuvre de nouveaux changements qui moderniseront sa démarche afin d'obtenir de meilleurs résultats, d'améliorer la transparence et de favoriser une plus grande innovation.

Financement innovateur dans le domaine du développement

Le gouvernement du Canada cherche depuis toujours à adopter des approches innovatrices pour apporter les plus grands bienfaits aux personnes confrontées à des défis et à des difficultés partout dans le monde. C'est pourquoi le gouvernement créera une nouvelle institution de financement du développement, dotée d'un capital de 300 millions de dollars, qui appuiera le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

La future institution de financement du développement permettra de favoriser la croissance économique, de créer des emplois, de faire progresser la situation économique des femmes et de réduire la pauvreté dans les secteurs où les modes de financement de remplacement sont rares. Cette institution sera établie à titre de filiale en propriété exclusive d'Exportation et développement Canada, et elle rehaussera la capacité du Canada à obtenir des résultats concrets là où cela s'avère le plus nécessaire.

Le gouvernement présentera également des modifications législatives visant à transférer certains programmes innovateurs de développement du Groupe de la Banque mondiale, qui relèvent actuellement du ministre des Finances, à la ministre des Affaires étrangères.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES PAYS LES MOINS DÉVELOPPÉS DU MONDE

Depuis plus de 30 ans, le Canada offre un accès en franchise de droits aux produits importés des pays les moins développés (PMD) en tant que moyen de favoriser la croissance économique là où les besoins sont les plus grands. Ces avantages liés à la franchise de droits sont assujettis à certaines règles d'origine pour veiller à ce que ce soient véritablement les PMD qui en bénéficient.

Le budget de 2017 propose des changements à ces règles d'origine pour permettre à un plus grand nombre de produits importés des PMD au Canada, particulièrement en provenance d'Haïti, d'être admis en franchise de droits. Cette mesure entraînera une perte estimative de 17 millions de dollars au titre des recettes douanières pour le gouvernement sur cinq ans.

CONTRIBUER À L'ÉDIFICATION D'UN MONDE PLUS SÛR ET PLUS PROSPÈRE

Le Canada est déterminé à jouer un rôle important et constructif afin de créer un monde plus sécuritaire et plus prospère.

En tant que membre influent de l'OTAN, le Canada a toujours déployé ses troupes et son équipement aux endroits et aux moments où les besoins étaient les plus grands. En juillet 2016, le premier ministre a annoncé que le Canada dirigerait un groupement tactique multinational robuste de l'OTAN en Lettonie dans le cadre de la présence avancée renforcée de l'Alliance en Europe de l'Est. Il s'agit de la plus importante présence militaire continue du Canada en Europe en plus de dix ans, à un coût de 348,6 millions de dollars sur trois ans. De plus, le Canada a renouvelé l'Opération UNIFIER, son soutien aux efforts déployés par l'Ukraine pour maintenir sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité, à un coût de 29 millions de dollars par année durant deux ans.

Le gouvernement s'est aussi engagé à faire reprendre au Canada son rôle de chef de file des opérations de paix internationales auprès des Nations Unies. Il a promis de fournir jusqu'à concurrence de 600 militaires canadiens bien formés en vue de déploiements possibles, dans le cadre d'une démarche pangouvernementale plus vaste qui comprend des interventions au chapitre de la politique, de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire dans des situations de conflit.

En 2017, le Canada adhérera également au Traité international sur le commerce des armes. Cet accord veille à ce que les pays aient des systèmes efficaces en place pour contrôler le commerce international des armes afin d'éviter qu'elles servent à appuyer le terrorisme, le crime organisé, la violence fondée sur le sexe ou la violation des droits de la personne. Le budget de 2017 propose d'investir 13 millions de dollars sur cinq ans afin de permettre au Canada de mettre ce traité en œuvre et de renforcer davantage son régime de contrôle des exportations.

Ces initiatives s'appuient sur les efforts importants déployés par le gouvernement pour promouvoir la paix par la sécurité, la stabilisation, ainsi que l'aide et le développement humanitaires, notamment par l'entremise d'un investissement de plus de 1,6 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017. En février 2016, le gouvernement s'est engagé à réaliser cet investissement dans le maintien de la paix et de la stabilité pour faire face à la crise qui perdure en Irak et en Syrie, de même qu'à ses répercussions dans la région.

La contribution du Canada à un monde plus pacifique permet non seulement d'aider les millions de personnes touchées par des conflits, mais aussi d'assurer une plus grande sécurité et une croissance économique accrue pour les Canadiens ici, au pays. De plus, cette contribution au maintien de la paix donnera au Canada une occasion importante de promouvoir certaines de ses valeurs fondamentales, notamment l'égalité des sexes et le renforcement socioéconomique des femmes, dans différentes régions du monde. Par conséquent, les personnes les plus vulnérables du monde, et surtout les femmes et les enfants, seront mieux protégées contre les conflits et la violence sexuelle et la violence fondée sur le sexe.

PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DU SYSTÈME D'OCTROI DE L'ASILE DU CANADA

Le système d'octroi de l'asile du Canada doit permettre d'établir un juste équilibre entre la protection des personnes qui fuient la persécution, d'une part, et la protection du système contre l'abus de demandes frauduleuses, d'autre part. Pour aider à assurer l'intégrité du système d'octroi de l'asile du Canada, le budget de 2017 propose de consacrer 29,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 5,8 millions de dollars par année par la suite, pour rendre permanent le Projet pilote relatif aux examens et aux interventions ministériels.

Cette initiative permet à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada d'intervenir lors des audiences sur les demandes d'asile afin d'assurer l'intégrité et la crédibilité des renseignements fournis, ce qui aide à protéger le système d'octroi de l'asile contre les demandes frauduleuses.

DE MEILLEURS SERVICES D'AIDE JURIDIQUE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

En tant que société ouverte, le Canada offre une protection aux demandeurs d'asile qui craignent la persécution et qui ne veulent pas ou ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine.

Les services juridiques pour l'immigration et les réfugiés offrent des conseils juridiques, des renseignements et une représentation aux demandeurs d'asile admissibles. Ces services aident les demandeurs d'asile à établir le bien-fondé de leur demande auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, en plus de contribuer à la prise de décisions équitables et rapides. Le budget de 2017 propose de réserver 62,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 11,5 millions de dollars par année par la suite, pour améliorer la prestation des services d'aide juridique pour l'immigration et les réfugiés, en collaboration avec les provinces et les territoires.

Accueillir les réfugiés yézidis et d'autres survivants de Daech

Les souffrances du peuple yézidi dans le nord de l'Irak et en Syrie aux mains de Daech, et en particulier l'enlèvement et l'esclavage des femmes et des filles yézidies, ont suscité les préoccupations et la condamnation de la communauté internationale. Pour assurer la protection de ce groupe vulnérable, le gouvernement a annoncé le 21 février 2017 qu'il réinstallerait en 2017 environ 1 200 survivants de Daech, notamment des femmes et des enfants yézidis vulnérables et leurs familles. Le gouvernement octroie un financement de 27,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, pour cette initiative.

RENFORCER LA COOPÉRATION MONDIALE DU CANADA

Dans un monde de plus en plus interrelié, le fait d'avoir une économie mondiale stable et prospère est un ingrédient clé pour aider la classe moyenne et les personnes qui travaillent fort pour en faire partie.

Le Canada continuera à jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration de mesures stratégiques internationales pour appuyer une économie mondiale prospère, en qualité de coprésident du groupe de travail sur le Cadre du G20 pour une croissance forte, durable et équilibrée, rôle que le Canada assume depuis le lancement du Cadre en 2009.

En outre, les institutions de Bretton Woods (le Fonds monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale) sont des piliers essentiels pour la promotion d'une croissance économique mondiale plus forte et d'une plus grande stabilité financière, ainsi que pour l'avancement des objectifs cruciaux de réduction de la pauvreté. Le gouvernement présentera des modifications législatives afin de mettre à jour la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* dans le but de faciliter l'adhésion efficace et continue du Canada à ces institutions internationales essentielles.

Au fur et à mesure des besoins, y compris au sein des institutions de Bretton Woods, le Canada continuera de défendre la représentation et les droits égaux des femmes et des filles et de promouvoir un accès équitable de celles-ci à tous les postes de leadership et à toutes les occasions.

UNE FORCE MILITAIRE MODERNE, PLUS SOUPLE ET MIEUX ÉQUIPÉE

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire en sorte que les Forces armées canadiennes possèdent les outils dont elles ont besoin pour défendre le Canada et l'Amérique du Nord, et pour contribuer, avec nos alliés, à un large éventail d'opérations à l'échelle mondiale.

Le Canada effectue d'importants investissements de capitaux dans ses forces militaires. Une flotte d'avions-chasseurs modernes est essentielle pour défendre le Canada et la souveraineté canadienne, surtout dans notre espace aérien nordique. Le gouvernement a annoncé un plan pour remplacer la vieille flotte d'avions-chasseurs CF-18 du Canada. Il lancera un concours ouvert et transparent pour remplacer la flotte durant son mandat actuel, et étudiera la possibilité d'acquérir 18 nouveaux aéronefs Super Hornet pour compléter la flotte des CF-18 jusqu'à l'arrivée de la flotte de remplacement permanente. Le gouvernement procède également à l'acquisition d'une nouvelle flotte d'aéronefs de recherche et sauvetage à voilure fixe, qui offrira d'importantes améliorations à la capacité des missions de recherche et sauvetage partout dans le vaste et rigoureux territoire du Canada, y compris dans l'Arctique.

Des progrès concrets ont également été réalisés dans la mise à niveau de la flotte navale au moyen de la Stratégie nationale de construction navale. Un concours a été lancé, et Les Chantiers Maritimes Irving ont été choisis pour construire la prochaine génération de navires de combat pour la Marine royale canadienne. La construction de deux navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique de classe Harry DeWolf est déjà entamée, et un concours a été lancé pour choisir le concept pour les navires de combat canadiens.

Ces projets représentent une contribution importante à l'atteinte de l'objectif du gouvernement de constituer une force militaire moderne, plus souple et mieux équipée.



Aux fins de planification budgétaire, des fonds sont réservés dans le cadre financier, et gérés selon la comptabilité d'exercice, afin de financer de grands projets d'immobilisations en matière de défense. Le financement total dont disposera la Défense nationale pour les projets de grande envergure est de 83 milliards de dollars sur les 30 prochaines années. Afin que des fonds soient disponibles lorsque des acquisitions d'immobilisations importantes doivent être faites, les fonds qui n'ont pas encore été alloués à des projets en particulier, ou qui ne peuvent être dépensés en raison de retards imprévus liés à des projets planifiés, peuvent être reportés à des années futures où ils seront nécessaires.

Des fonds de 8,48 milliards de dollars pour la période allant de 2015-2016 à 2035-2036 doivent être réaffectés à des exercices ultérieurs pour permettre la réalisation de deux projets d'immobilisations clés : l'acquisition d'aéronefs de recherche et sauvetage à voilure fixe et la modernisation des véhicules blindés légers qui, au départ, devaient seulement faire l'objet de mises à niveau partielles. Même s'il y a suffisamment de fonds disponibles pour ces projets, le profil du financement prévu pour les grands projets d'immobilisations ne correspond pas au calendrier prévu des dépenses associées à ces projets.

Le gouvernement communiquera bientôt une nouvelle politique de défense pour le Canada, à la suite d'une consultation publique considérable et d'une analyse approfondie. L'établissement des coûts sera plus rigoureux que pour toute politique de défense précédente. Dans la politique, le gouvernement s'engagera à offrir le niveau d'investissement nécessaire pour redonner aux Forces armées canadiennes une position durable sur le plan des finances, du capital et des ressources humaines, et elle habilitera les Forces pour qu'elles puissent répondre aux défis des décennies à venir.

Examen de la politique de défense

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada a entrepris un processus ouvert et transparent sans précédent pour créer une nouvelle politique de défense qui établira la façon dont le gouvernement appuiera et utilisera les Forces armées canadiennes pour défendre les intérêts canadiens et contribuer à un monde plus pacifique.

Entre les mois d'avril et de juillet 2016, le ministère de la Défense nationale a mené des consultations publiques, au cours desquelles il a reçu près de 20 200 commentaires par l'intermédiaire d'un portail en ligne, tout en échangeant directement avec des spécialistes de la défense, des représentants de l'industrie, des universitaires, des dirigeants autochtones et des alliés et partenaires internationaux. Les commentaires obtenus dans le cadre de ces consultations ont été examinés et servent à orienter l'élaboration de la nouvelle politique de défense du Canada.

Dans le cadre de ce processus, le gouvernement envisage le financement qui sera nécessaire pour mettre en œuvre l'examen de la politique de défense. L'un des objectifs clés consistera à fournir aux forces militaires des budgets stables et prévisibles qui permettront une planification à long terme efficace. Un aperçu complet du financement à long terme pour le ministère de la Défense nationale sera fourni lorsque la politique sera publiée au cours des prochains mois.

PARTIE 5 SÉCURITÉ POUR LES CANADIENS

Le Canada est fondamentalement un pays sécuritaire et pacifique. C'est une des principales raisons qui font du Canada un excellent endroit pour investir, faire croître une entreprise ou élever une famille. Parallèlement, des situations d'urgence et des menaces pour le Canada et les Canadiens peuvent survenir en tout temps.

Pour veiller à ce que le Canada puisse continuer à offrir un milieu de vie sûr et sécuritaire, et pour protéger les intérêts de tous les Canadiens, le gouvernement est déterminé à passer à l'action. Cela comprend des mesures visant à lutter contre la violence fondée sur le sexe, à moderniser le système correctionnel du Canada, à renforcer le système de justice familiale, à édifier une magistrature forte, à assurer l'accès aux décisions de la cour fédérale, à traiter les retards dans l'accès aux tribunaux fédéraux, à protéger les infrastructures essentielles du Canada et à rendre hommage aux héros de nos communautés.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE POUR COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE

Pour beaucoup trop de Canadiens, la violence est une menace bien réelle, parfois même vécue au quotidien. C'est particulièrement vrai pour les femmes. Même si le Canada a enregistré un déclin de la violence en général au cours des 30 dernières années, les femmes restent plus susceptibles que les hommes de subir les formes les plus graves de violence conjugale, l'une des formes de violence contre les femmes les plus souvent signalées au Canada.

La violence touche des personnes de tous les milieux, mais les femmes, les enfants et les jeunes autochtones, ainsi que les personnes LGBTQ2 et les non conformistes sexuels sont les plus à risque de subir de la violence fondée sur le sexe.

La violence fondée sur le sexe est un problème persistant

Les statistiques sur la violence fondée sur le sexe sont complexes, souvent en raison des stigmates que subissent les survivants et de la façon dont ces cas sont traités par le système de justice pénale. Certaines formes de violence fondée sur le sexe augmentent et d'autres n'indiquent aucune baisse, mais, dans l'ensemble, les données disponibles indiquent une baisse du taux de violence fondée sur le sexe. De meilleures données sont nécessaires pour mieux comprendre la prévalence et l'incidence des agressions sexuelles au Canada.

- Il est courant que les victimes d'une agression sexuelle sous-déclarent l'incident. Les données disponibles indiquent que les taux d'agression sexuelle sont demeurés constants. Toutefois, le problème pourrait être sous-estimé.
- Sur une période de deux ans, les rapports de police visant la pornographie infantile ont plus que doublé, passant de 2 818 incidents à 4 314 incidents.
- Les enquêtes récentes des médias ont mis à jour des cas d'agression sexuelle non fondés, en indiquant que le taux de rejet à l'échelle nationale pourrait être aussi élevé qu'une allégation d'agression sexuelle sur cinq.
- Les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être victimes de la traite de personnes aux fins de l'exploitation sexuelle, et elles sont les principales victimes des incidents liés à la cybercriminalité, surtout ceux impliquant une violation sexuelle.

Le budget de 2017 propose d'investir 100,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 20,7 millions par année par la suite, afin de créer une stratégie nationale contre la violence fondée sur le sexe. Cette stratégie permettra de créer un centre d'excellence au sein de Condition féminine Canada pour mieux harmoniser les ressources existantes afin de combattre la violence fondée sur le sexe, et inclure des mesures qui seront mises en œuvre par la Gendarmerie royale du Canada et le ministère de la Défense nationale. Le gouvernement est déterminé à aider à s'assurer que tous les Canadiens ont la possibilité de vivre en sécurité au sein de communautés positives et inclusives.

De plus amples détails concernant cette stratégie seront annoncés dans les mois à venir.

Soutien au conseiller spécial du premier ministre sur les enjeux liés aux LGBTQ2

Pour s'assurer que le gouvernement continue de faire avancer les droits de la communauté LGBTQ2, le gouvernement mettra sur pied un secrétariat LGBTQ2 au sein du Bureau du Conseil privé (BCP). Le nouveau secrétariat appuiera le travail du conseiller spécial du premier ministre sur les enjeux liés aux LGBTQ2 dans l'exécution de son mandat de prestation de conseils sur l'élaboration et la coordination du programme LGBTQ2 du gouvernement. Ce travail comprend la collaboration avec les organisations LGBTQ2 de l'ensemble du pays afin de promouvoir l'égalité, de protéger les droits des Canadiens LGBTQ2 et de supprimer la discrimination historique et actuelle à leur encontre. Dans le budget de 2017, le gouvernement propose d'accorder 3,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, au BCP pour appuyer les initiatives du gouvernement portant sur les enjeux de la communauté LGBTQ2.

MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME CORRECTIONNEL

En réponse aux recommandations formulées par le vérificateur général du Canada, par le Bureau de l'enquêteur correctionnel et par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, ainsi que dans l'Enquête du coroner sur le décès d'Ashley Smith, le gouvernement fait des investissements ciblés pour moderniser le système correctionnel du Canada, remédier au problème de la surreprésentation des Autochtones dans les prisons canadiennes (voir la partie 2 du présent chapitre) et offrir de meilleurs services de soutien en santé mentale aux délinquants vulnérables.

Améliorer les services de soutien en santé mentale à l'intention des détenus

Plus de 70 % des délinquants de sexe masculin et plus de la moitié des délinquantes souffrent de problèmes de santé mentale connus. Pour veiller à ce que les délinquants ayant des besoins en matière de santé mentale reçoivent les soins nécessaires, le budget de 2017 propose d'investir 57,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 13,6 millions par année par la suite, pour rehausser la capacité de prestation de soins de santé mentale pour tous les détenus des établissements correctionnels fédéraux.

RECONNAISSANCE DES HÉROS DE NOS COMMUNAUTÉS

Le gouvernement reconnaît le rôle déterminant que jouent les agents de sécurité publique en ce qui concerne la protection des Canadiens. Le budget de 2017 propose d'investir 80 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 20 millions par année par la suite, pour appuyer l'établissement de la prestation pour les héros communautaires, une prestation non imposable qui sera mise en œuvre en collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités. Cette prestation appuiera les familles des agents de sécurité publique qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE JUSTICE FAMILIALE

Pour mieux appuyer les enfants et les familles du Canada qui vivent une séparation ou un divorce, et pour veiller à ce que toutes les familles bénéficient de services équitables et rapides, peu importe l'endroit où elles vivent, le budget de 2017 propose d'octroyer au ministère de la Justice une somme supplémentaire de 107,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 21,1 millions par année par la suite. Ce financement appuiera de nouvelles façons novatrices d'offrir les services de justice familiale provinciaux et territoriaux, d'améliorer l'utilisation de la technologie pour accroître l'accès à la justice et d'assurer le bien-être financier des enfants par une meilleure exécution des obligations en matière de soutien familial, comme le paiement des pensions alimentaires pour enfants et pour conjoints.

UNE MAGISTRATURE FORTE

Les Canadiens s'attendent à ce que les juges fassent preuve d'éthique, soient responsables et tiennent compte des besoins changeants de la société canadienne. Le Conseil canadien de la magistrature est une organisation fédérale qui a pour mandat d'offrir un soutien aux juges nommés par le gouvernement du Canada en faisant la promotion de l'indépendance judiciaire, en veillant à la formation des juges et en fournissant des orientations en matière de déontologie judiciaire. Le Conseil examine également les plaintes déposées contre les juges des cours supérieures concernant leur conduite.

Le budget de 2017 propose de fournir au Conseil canadien de la magistrature une somme de 2,7 millions de dollars sur cinq ans, et de 0,5 million par année par la suite, pour appuyer des programmes concernant la formation des juges et leur conduite, ainsi que la déontologie. Cet engagement comprendra des investissements ciblés pour mettre à niveau l'infrastructure des technologies de l'information, de sorte que l'information puisse être gérée de façon exacte et efficace.

Formation sur les questions liées au sexe et à la diversité à l'intention des juges

Les Canadiens de toutes les couches de la société devraient pouvoir être certains de la qualité des juges et du système judiciaire du Canada. En cette période où le Canada accueille un nombre accru de nouveaux Canadiens, où les structures familiales changent et où les questions liées au sexe et à l'identité prennent de l'importance, les juges canadiens doivent être sensibilisés et informés face à l'évolution de la société canadienne. Le soutien consenti au Conseil canadien de la magistrature fera en sorte qu'un plus grand nombre de juges auront accès à des activités de perfectionnement professionnel, qui mettront davantage l'accent sur une formation tenant compte de la spécificité des sexes et des différences culturelles.

Les investissements du budget de 2017 permettront d'édifier une magistrature plus forte et mieux informée, et ils aideront à améliorer l'accès à la justice pour tous les Canadiens.

Le budget de 2017 propose également d'apporter des modifications législatives pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges de 2015.

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU SYSTÈME DE JUSTICE CANADIEN

Les Canadiens s'attendent à disposer d'un système de justice accessible à tous, dans les deux langues officielles. Compte tenu de l'égalité de statut des deux groupes linguistiques au Canada, le budget de 2017 propose d'accorder 2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, au Service administratif des tribunaux judiciaires afin d'accroître la capacité des cours fédérales à rendre les décisions disponibles en français et en anglais.

Le gouvernement du Canada est déterminé à remédier aux retards dans les cours supérieures du Canada. Le budget de 2017 propose un financement de 55 millions de dollars sur cinq ans, et de 15,5 millions par année par la suite, ainsi que des modifications législatives, afin de créer 28 nouveaux postes de juges nommés par le gouvernement fédéral. Certains de ces postes aideront à faire contrepoids aux pressions démographiques qui s'exercent en Alberta et au Yukon, et un bassin de postes permettra de procurer aux Canadiens un accès en temps opportun à la justice dans les autres provinces et territoires.

MESURES VISANT À ASSURER QUE LE PARLEMENT SERT LES CANADIENS DANS LA LANGUE OFFICIELLE DE LEUR CHOIX

Les Canadiens ont le droit de communiquer avec le Parlement, et d'être servis par ce dernier, dans la langue officielle de leur choix. Ainsi, tous les citoyens sont en mesure de participer pleinement au processus parlementaire. Pour améliorer les services de traduction parlementaire, le budget de 2017 propose d'investir 7,5 millions de dollars par année en permanence, à compter de 2017-2018. Cet investissement permettra de veiller à ce que les parlementaires, ainsi que tous les Canadiens, continuent d'être servis dans la langue officielle de leur choix.

PROTECTION DES CANADIENS ET DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES DU CANADA

Les Canadiens méritent de se sentir en sécurité et protégés dans leur communauté et à la maison. À cette fin, le gouvernement propose de faire des investissements qui permettront de protéger davantage nos lieux de rassemblement communautaire et nos réseaux essentiels de transport et d'énergie, ainsi que d'améliorer les protocoles de sécurité pour les aliments et les matières dangereuses. Ensemble, ces investissements aideront à protéger la sécurité et le bien-être de tous les Canadiens.

Protéger les communautés à risque

Le crime motivé par la haine n'a pas de place dans la société canadienne, et les Canadiens devraient se sentir en sécurité lorsqu'ils se rassemblent dans des lieux de culte, des établissements d'enseignement ou des centres communautaires. Malheureusement, certains événements récents témoignent de la nécessité de consentir des efforts pour accroître la sûreté et la sécurité physique de ces lieux. Le budget de 2017 propose d'accorder un financement de 5,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour appuyer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les communautés à risque, qui offre un financement aux organisations à but non lucratif afin de leur permettre d'apporter les améliorations nécessaires à leur infrastructure de sécurité, comme l'installation de systèmes d'éclairage extérieur ou de caméras de sécurité.

Protéger les infrastructures essentielles

Pour protéger les infrastructures essentielles du Canada, notamment les réseaux de transport, les réseaux électriques et les hôpitaux, le budget de 2017 propose d'accorder 1,37 million de dollars en 2017-2018 à Sécurité publique Canada pour financer les activités du Programme d'évaluation de la résilience régionale et de la Cellule pour l'analyse virtuelle des risques. Le Programme d'évaluation de la résilience régionale mène des évaluations des sites qui permettent de mieux défendre et protéger les installations et les systèmes d'infrastructures essentielles partout au Canada, tandis que la Cellule pour l'analyse virtuelle des risques améliore les échanges d'information entre les exploitants des infrastructures essentielles par l'intermédiaire d'un portail en ligne.

Infrastructure énergétique

Les Canadiens comptent sur les gouvernements pour s'assurer que l'infrastructure énergétique du Canada, en particulier les pipelines pétroliers et gaziers, est construite et exploitée de façon sécuritaire. La protection des citoyens, des communautés et de l'environnement est en jeu. Le budget de 2017 propose d'accorder 17,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, à l'Office national de l'énergie pour que l'organisme puisse intensifier ses activités de surveillance en matière de sécurité des pipelines. Une somme additionnelle de 1,9 million de dollars sera investie sur trois ans, à compter de 2017-2018, pour fournir aux Canadiens un accès en temps opportun aux renseignements sur l'énergie, les règlements et la sécurité des pipelines, et pour aider l'Office à donner suite plus rapidement à l'intérêt plus grand que suscitent ses activités. Ces investissements seront intégralement recouvrés auprès de l'industrie.

Améliorer la sécurité des explosifs

Pour assurer la sécurité de la population et des communautés canadiennes, des contrôles rigoureux visant à empêcher l'utilisation d'explosifs à des fins criminelles doivent être en place. Pour mettre en œuvre des mesures réglementaires et des restrictions plus rigoureuses à l'égard des explosifs commerciaux et des produits chimiques utilisés pour produire des explosifs, le budget de 2017 propose d'accorder 8,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Ressources naturelles Canada. Cette initiative permettra d'élargir la liste des produits chimiques réglementés, afin de mieux contrôler l'accès aux produits chimiques utilisés pour fabriquer des explosifs artisanaux, et aidera à détecter et à empêcher la vente d'explosifs qui présentent un risque pour les Canadiens.

Renforcer le système canadien de salubrité des aliments

La santé et le bien-être des familles canadiennes reposent sur l'accès à des aliments sains et nutritifs. Pour aider à renforcer le système de salubrité des aliments de calibre mondial du Canada, le budget de 2016 comportait un investissement de 38,5 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, pour permettre à l'Agence canadienne d'inspection des aliments d'investir dans des systèmes qui mettent l'accent sur les aliments canadiens et importés à risque élevé.

Afin d'appuyer les efforts continus visant à mieux prévenir et détecter les risques pour la salubrité des aliments et à être mieux en mesure d'intervenir, le cas échéant, le budget de 2017 propose d'investir jusqu'à concurrence de 149,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour renouveler les programmes de base d'inspection de la salubrité des aliments mis en œuvre par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et par Santé Canada. Cet investissement proposé appuierait les activités d'inspection des installations de transformation de la viande ainsi que les programmes ciblés pour traiter les risques associés à la contamination par la listériose, et permettrait de maintenir le fonctionnement du Bureau de vérification des inspections de l'Agence.

Le gouvernement prend également des mesures pour renforcer davantage le système de salubrité des aliments au moyen d'un règlement plus rigoureux et cohérent sur la salubrité des aliments, en vertu du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada qui est proposé. Lorsqu'il sera en vigueur, ce règlement regroupera et simplifiera les exigences comprises dans plusieurs mesures législatives actuelles, et instaurera, dans la mesure du possible, des approches fondées sur les résultats relativement aux exigences en matière de salubrité des aliments.

Tableau 3.2

Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
De meilleurs soins de santé pour les Canadiens							
Soins à domicile et services de santé mentale	0	300	850	1 100	1 250	1 500	5 000
Médicaments sur ordonnance et innovation en santé	0	40	78	135	144	147	544
Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances	0	14	24	23	24	24	110
Aide financière urgente pour s'attaquer aux urgences de santé publique liées aux opioïdes	16	0	0	0	0	0	16
Fonds d'investissement-santé pour les territoires	0	27	27	27	27	0	108
Soutien aux athlètes d'élite du Canada	0	5	5	5	5	5	25
Total partiel – De meilleurs soins de santé pour les Canadiens	16	386	984	1 290	1 450	1 677	5 803
Améliorer les partenariats avec les peuples autochtones							
Des communautés inuites et des Premières Nations en meilleure santé	0	128	101	165	197	223	813
Renouvellement de la relation de nation à nation	0	41	40	42	47	52	222
Mesures pour préserver, revitaliser et renforcer les langues et les cultures autochtones	0	30	30	30	0	0	90
Investir dans le sport pour les jeunes Autochtones	0	2	3	4	6	4	19
Promouvoir le recours à des pratiques de justice réparatrice	0	11	11	11	11	11	56
Réadaptation et réintégration d'anciens délinquants	0	8	10	18	16	13	65
Services de police dans les communautés des Premières Nations	0	0	20	20	20	20	82
Appuyer la participation autochtone dans les pêches	0	37	43	50	58	62	250
Projet pilote de gardiens autochtones pour favoriser l'intendance environnementale des terres autochtones	0	5	5	5	5	5	25
Programmes et services personnalisés pour appuyer les Autochtones vivant en milieu urbain	0	24	24	24	24	24	119
Total partiel – Améliorer les partenariats avec les peuples autochtones	0	285	287	369	384	415	1 740

Tableau 3.2

Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Soutien accru pour les anciens combattants du Canada et leurs familles							
Nouvelle prestation pour les études et la formation à l'intention des anciens combattants	84	10	10	10	10	10	134
Améliorer les services de transition de carrière	51	6	4	4	4	4	74
Allocation de reconnaissance des aidants naturels	145	8	8	8	9	9	187
Éliminer les délais liés à la réadaptation professionnelle pour les survivants et les conjoints des anciens combattants	13	2	2	2	2	2	24
Élargir l'accès des centres de ressources pour les familles des militaires aux familles des anciens combattants libérés pour raisons médicales	60	29	26	24	16	15	169
Création d'un centre d'excellence sur le trouble de stress post-traumatique et les états de santé mentale connexes	0	0	1	2	6	9	18
Fonds pour le bien-être des anciens combattants et de leurs familles	0	0	3	3	3	3	14
Fonds d'urgence pour les anciens combattants	0	0	1	1	1	1	4
Total partiel – Soutien accru pour les anciens combattants du Canada et leurs familles	353	55	55	54	52	55	624
Faire rayonner le Canada dans le monde							
La croissance et le développement en Asie	0	53	52	51	50	49	256
Améliorer l'accès aux marchés pour les pays les moins développés du monde	0	3	3	3	3	3	17
Contribuer à l'édification d'un monde plus sécuritaire et plus prospère	0	3	3	3	3	3	13
Protéger l'intégrité du système d'octroi de l'asile du Canada	0	6	6	6	6	6	29
De meilleurs services d'aide juridique pour les demandeurs d'asile	0	14	14	12	12	12	63
Renforcer la coopération mondiale du Canada	0	1	0	0	0	0	1

Tableau 3.2

Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Réaffecter des fonds pour appuyer de grands projets d'immobilisations en matière de défense	-197	-17	-102	-14	-91	-512	-933
Total partiel – Faire rayonner le Canada dans le monde	-197	63	-24	61	-18	-440	-555
Sécurité pour les Canadiens							
Nouvelle stratégie nationale pour combattre la violence fondée sur le sexe	0	19	20	21	21	21	101
Soutien au conseiller spécial du premier ministre sur les enjeux liés aux LGBTQ2	0	1	1	1	0	0	4
Modernisation de notre système correctionnel	0	6	12	12	14	14	58
Reconnaissance des héros de nos communautés	0	0	20	20	20	20	80
Renforcement du système de justice familiale	0	22	22	22	21	21	108
Une magistrature forte	0	1	1	1	1	1	3
Amélioration de l'accès au système de justice canadien	0	9	10	11	13	15	57
Assurer que le Parlement sert les Canadiens dans la langue officielle de leur choix	0	8	8	8	8	8	38
Protéger les communautés à risque	0	1	1	1	1	1	5
Protéger les infrastructures essentielles	0	1	0	0	0	0	1
Infrastructure énergétique	0	6	6	6	0	0	19
Améliorer la sécurité des explosifs	0	1	2	2	2	2	9
Renforcer le système canadien de salubrité des aliments	0	37	37	25	25	25	149
Total partiel – Sécurité pour les Canadiens	0	112	140	129	124	126	631
Total – Chapitre 3 : Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale	172	900	1 443	1 903	1 992	1 833	8 243
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier</i>	<i>0</i>	<i>-188</i>	<i>-406</i>	<i>-452</i>	<i>-447</i>	<i>-477</i>	<i>-1 969</i>
<i>Moins : Fonds à recouvrer</i>	<i>0</i>	<i>-11</i>	<i>-11</i>	<i>-11</i>	<i>-5</i>	<i>-5</i>	<i>-44</i>
<i>Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles</i>	<i>0</i>	<i>-3</i>	<i>-3</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-10</i>
Coût budgétaire net	172	699	1 023	1 438	1 539	1 350	6 220

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Nota – Lorsque des changements sont apportés aux régimes de prestations des anciens combattants, il y a une différence entre les dépenses totales prévues par le gouvernement en fonction des prévisions actuelles de la demande de programmes (« comptabilité de caisse ») et les dépenses budgétaires (indiquées ci-dessus) associées à l'augmentation des prestations des bénéficiaires admissibles. Cela s'explique par le fait que, selon les normes comptables pour le secteur public, la valeur actuelle de toutes les prestations futures bonifiées destinées aux bénéficiaires admissibles pour services passés doit être comptabilisée dès le moment où des changements sont apportés. Ce traitement comptable s'applique aux mesures suivantes :

- Prestation pour les études et la formation (61,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, selon la comptabilité de caisse).
- Programme Services de transition de carrière (20,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, selon la comptabilité de caisse).
- Allocation de reconnaissance des aidants naturels (21,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, selon la comptabilité de caisse).
- Programmes de réadaptation professionnelle (6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, selon la comptabilité de caisse).
- Centre de ressources pour les familles des militaires (34,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, selon la comptabilité de caisse).

Chapitre 4

ÉQUITÉ FISCALE POUR LA CLASSE MOYENNE

INTRODUCTION

Le gouvernement demeure préoccupé par l'inégalité des revenus, et il prend des mesures afin que le régime fiscal soit équitable sur les plans de la conception et de l'administration.

En 2017, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures concrètes en vue d'éliminer les échappatoires fiscales, de sévir contre l'évasion fiscale, d'améliorer les allègements fiscaux pour la classe moyenne et de supprimer les mesures qui sont inefficaces et inefficientes et qui profitent aux plus riches de façon disproportionnée.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a mis en place un plan visant à faire croître l'économie d'une façon qui fonctionne pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie. Il a réduit les impôts pour près de 9 millions de Canadiennes et de Canadiens de la classe moyenne et a instauré l'Allocation canadienne pour enfants, pour les parents qui en ont le plus besoin.

Le gouvernement a, de plus, pris des mesures solides pour lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale. Il a augmenté le financement à l'Agence du revenu du Canada (ARC) en investissant 444 millions de dollars dans la capacité de l'ARC à détecter et à combattre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal et à mener des vérifications. Ces mesures permettront à l'ARC de recouvrer 2,6 milliards de dollars en revenus fédéraux supplémentaires. Des mesures initiales ont aussi été prises en vue d'empêcher les plus riches d'avoir recours à des sociétés privées pour réduire de manière inappropriée leur taux d'imposition.

Le budget de 2017 propose en outre des mesures ciblées pour appuyer un secteur financier résilient qui contribue à une économie forte et en croissance.

UN RÉGIME FISCAL ÉQUITABLE ET EFFICIENT POUR LES CANADIENS

En décembre 2015, le gouvernement a agi de façon décisive pour rendre le régime fiscal plus équitable.

La première mesure prise par le gouvernement a été d'augmenter les impôts pour le 1 % des plus riches de la population, afin de réduire les impôts pour la classe moyenne. Lorsque les Canadiens de la classe moyenne disposent de plus d'argent pour investir, épargner et faire croître l'économie, ce sont tous les Canadiens qui en profitent.

Ensuite, le gouvernement a remplacé le système précédent de prestations pour enfants par la nouvelle Allocation canadienne pour enfants. Cette allocation est plus simple, plus généreuse, mieux ciblée et non imposable. Puisque le montant de l'Allocation est calculé en fonction du revenu, celle-ci offre un soutien plus important à ceux qui en ont le plus besoin : les familles monoparentales (en particulier les mères monoparentales) et les familles à faible revenu. Aujourd'hui, environ 300 000 enfants de moins vivent sous le seuil de la pauvreté et, d'ici la fin de cette année, la pauvreté chez les enfants aura été réduite de 40 % par rapport à ce qu'elle était en 2014.

Dans le budget de 2016, le gouvernement s'était également engagé à entreprendre un vaste examen des dépenses fiscales existantes, qui sont de plus en plus complexes. L'examen a pour objectif d'éliminer les mesures fiscales mal ciblées et inefficaces, et permettra au gouvernement de cerner des possibilités de réduire les avantages fiscaux qui aident injustement les Canadiens les plus riches plutôt que la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Comme il est expliqué ci-après, le budget de 2017 prévoit d'importantes mesures pour accroître davantage l'équité du régime fiscal et améliorer son efficacité et son efficacité. En particulier, le budget de 2017 propose des mesures aux fins suivantes :

- Éliminer des échappatoires fiscales qui engendrent des avantages fiscaux pour certains aux dépens des autres.
- Sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal.
- Rendre plus efficaces et plus accessibles les allègements fiscaux actuels à l'intention des particuliers et des familles.
- Éliminer les mesures fiscales inefficaces et inefficaces.
- Assurer une plus grande cohérence quant au traitement fiscal de types de revenus similaires et par rapport à d'autres priorités du gouvernement et à la situation économique actuelle.

UN RÉGIME FISCAL ÉQUITABLE POUR LES CANADIENS DE LA CLASSE MOYENNE

L'équité est essentielle pour faire en sorte que les Canadiens aient confiance en leur régime fiscal. L'engagement du gouvernement à assurer l'équité fiscale est ce qui le pousse à éliminer les échappatoires et à veiller à ce qu'aucun contribuable ne puisse profiter d'un avantage fiscal au détriment de ceux qui paient leur juste part.

L'équité est ce qui pousse le gouvernement à s'assurer que l'ARC dispose des ressources nécessaires pour faire respecter les lois fiscales, et elle motive le gouvernement à participer activement aux efforts mondiaux de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal à l'échelle internationale. Ensemble, ces mesures favorisent une économie qui fonctionne pour la classe moyenne.

Planification fiscale au moyen de sociétés privées

L'examen des dépenses fiscales fédérales a mis en évidence un certain nombre de problèmes liés aux stratégies de planification fiscale au moyen de sociétés privées, qui peuvent permettre à des particuliers à revenu élevé de profiter d'avantages fiscaux injustes. Ces particuliers ont accès à un éventail de stratégies de réduction des impôts auxquelles les autres Canadiens n'ont pas accès. Ces stratégies comprennent les suivantes :

- *La répartition du revenu par le recours aux sociétés privées*, qui peut réduire l'impôt sur le revenu en faisant en sorte qu'un revenu qui serait autrement réalisé par un particulier assujéti à un taux élevé d'imposition du revenu des particuliers soit réalisé (p. ex., au moyen de dividendes ou de gains en capital) par des membres de la famille du particulier qui sont assujettis à des taux d'imposition moins élevés (ou qui ne sont pas du tout assujettis à l'impôt).
- *La détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée*, qui peut être financièrement avantageuse pour les propriétaires de sociétés privées comparativement à des investisseurs qui sont autrement semblables. Cet avantage découle principalement du fait que les taux d'imposition du revenu des sociétés, qui sont habituellement bien plus bas que les taux d'imposition du revenu des particuliers, facilitent l'accumulation de gains qui peuvent être investis dans un portefeuille passif.
- *La conversion du revenu régulier d'une société privée en gains en capital*, qui peut réduire l'impôt sur le revenu grâce aux taux d'imposition plus bas applicables aux gains en capital. Le revenu d'une société privée est habituellement versé sous forme de salaire ou de dividendes aux dirigeants et actionnaires, qui sont assujettis à l'impôt en fonction de leur taux d'imposition du revenu des particuliers (sous réserve d'un crédit d'impôt pour dividendes qui tient compte de l'impôt sur le revenu des sociétés qui est présumé avoir été payé). À l'opposé, seulement la moitié des gains en capital sont inclus dans le revenu, ce qui donne lieu à un taux d'imposition bien plus bas sur le revenu qui est converti de dividendes en gains en capital.

Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre au fil des ans afin de limiter la portée de certains de ces mécanismes de planification, mais ces mesures n'ont pas toujours été pleinement efficaces. Par conséquent, le gouvernement examine plus à fond l'utilisation de stratégies de planification fiscale qui font intervenir des sociétés privées et qui réduisent de façon inappropriée les taux d'imposition de particuliers qui gagnent un revenu élevé. Ce faisant, le gouvernement déterminera aussi si des caractéristiques de l'actuel régime de l'impôt sur le revenu ont des incidences inappropriées et négatives sur les opérations commerciales véritables auxquelles participent des membres d'une même famille. Au cours des prochains mois, le gouvernement a l'intention de publier un document exposant plus en détail la nature de ces enjeux, et comprenant des propositions de réponses sur le plan de la politique fiscale. Le gouvernement traitera cette question de manière à s'assurer que les sociétés qui contribuent à la création d'emplois et à la croissance économique en investissant activement dans leur entreprise continueront de bénéficier d'un régime fiscal très concurrentiel.

Assurer l'intégrité fiscale

Un régime fiscal juste exige une attention constante. Des modifications législatives continues sont nécessaires pour veiller à ce que les règles fonctionnent comme prévu et n'aient pas pour effet que certains contribuables paient moins que leur juste part. Une administration et une application efficaces des lois fiscales sont aussi des facteurs clés dans la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal agressif, tant au Canada qu'à l'étranger.

Éliminer des échappatoires fiscales

Le budget de 2017 propose un certain nombre de mesures visant à renforcer l'intégrité du régime fiscal. Plus précisément, il propose les mesures suivantes :

- Prévenir l'évitement ou le report de l'impôt sur le revenu par l'utilisation de positions dérivées compensatrices dans les opérations de chevauchement.
- Étendre aux régimes enregistrés d'épargne-études et aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité des règles anti-évitement semblables à celles qui s'appliquent aux comptes d'épargne libre d'impôt et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite.
- Préciser le sens voulu de « contrôle de fait » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* en vue de déterminer la personne qui a le contrôle d'une société afin de prévenir un accès inapproprié aux mesures de soutien, comme le taux d'imposition des petites entreprises et le crédit d'impôt remboursable au taux majoré de 35 % pour la recherche scientifique et le développement expérimental pour les petites entreprises.
- Prévenir l'évitement de l'impôt sur le revenu tiré de l'assurance des risques canadiens en étendant aux succursales à l'étranger des assureurs-vie canadiens les dispositions contre l'érosion de l'assiette fiscale applicables aux sociétés étrangères affiliées.

Afin de s'assurer que le régime fiscal fonctionne de la manière la plus équitable et efficace possible à l'avenir, le gouvernement continuera d'étudier, de repérer et de contrer les échappatoires fiscales et les stratagèmes de planification fiscale.

Sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal

L'évasion fiscale et l'évitement fiscal minent le travail acharné des entreprises et des particuliers canadiens qui respectent les règles. Le gouvernement continuera de sanctionner ces pratiques inéquitables pour s'assurer que tous les contribuables paient leur juste part.

Le budget de 2017 prévoit l'investissement de 523,9 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans afin de prévenir l'évasion fiscale et d'améliorer l'observation des règles fiscales. L'investissement servira à financer de nouvelles initiatives et à élargir des programmes existants pour faire en sorte que notre régime fiscal soit juste et équitable pour tous les Canadiens.

Les mesures prévues dans le budget de 2017 s'appuieront sur les investissements précédents visant à appuyer l'ARC dans ses efforts constants pour sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal de la façon suivante :

- Intensifier les activités de vérification.
- Embaucher d'autres vérificateurs et spécialistes dont le travail sera axé sur l'économie clandestine.
- Développer une infrastructure robuste de renseignements d'affaires et des systèmes solides d'évaluation du risque en vue de cibler les cas d'impôt international à risque élevé et d'évitement fiscal abusif.
- Améliorer la qualité des travaux d'enquête qui ciblent les cas d'évasion fiscale criminelle.

Attentes en matière de revenus découlant d'une meilleure observation des règles fiscales

L'ARC a fait la preuve de sa capacité à répondre aux attentes en menant des interventions ciblées pour vérifier l'observation des règles fiscales. Le budget de 2017 tient compte de l'incidence prévue sur les revenus de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans provenant de mesures visant à sévir contre l'évasion fiscale et à lutter contre l'évitement fiscal, soit un rendement du capital investi de cinq pour un. Ce montant n'inclut pas le gain que retireront les provinces et les territoires par suite de ces initiatives, qui feront également augmenter leurs revenus fiscaux.

Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal à l'échelle internationale

Le Canada a travaillé avec les autres membres du Groupe des 20 (G20) et de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) afin de formuler des recommandations pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (projet « BEPS », de l'anglais *base erosion and profit shifting*). L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices renvoient aux mécanismes de planification fiscale internationale utilisés par des entreprises multinationales pour réduire leurs impôts au minimum de façon injuste. Par exemple, afin d'éviter de payer leur juste part, certaines entreprises transfèrent leurs bénéfices imposables à l'extérieur des juridictions où l'activité économique sous-jacente a eu lieu.

Le gouvernement demeure fermement déterminé à protéger le régime fiscal du Canada et il a mis en œuvre, ou est en voie de mettre en œuvre, les mesures convenues à titre de standards minimums pour le projet BEPS :

- Une loi a été adoptée en décembre 2016 pour exiger que les grandes entreprises multinationales produisent des déclarations pays par pays. Ces déclarations donnent des renseignements sur la répartition internationale des activités d'un groupe de sociétés. Ces renseignements donneront aux autorités fiscales de chaque pays une idée plus claire de l'endroit où les opérations du groupe dans leur juridiction particulière s'insèrent dans les opérations globales du groupe. Cela leur permettra de mieux évaluer les risques d'évitement de niveau élevé, comme le potentiel de mal évaluer les prix des opérations entre les entités du groupe dans différentes juridictions.
- Le Canada a participé à l'élaboration d'un instrument multilatéral qui permettra de simplifier la mise en œuvre des recommandations issues du projet BEPS liées aux conventions fiscales, y compris celles liées à la lutte contre l'abus de ces conventions. L'instrument multilatéral est une convention fiscale que pourraient signer de nombreux pays pour modifier certaines dispositions des conventions bilatérales existantes sans qu'il soit nécessaire de mener des négociations bilatérales distinctes. Le gouvernement tente d'obtenir la signature de l'instrument multilatéral et il entreprend les processus nationaux nécessaires à cette fin.
- Le Canada s'est engagé à assurer la résolution efficace et rapide des différends liés aux conventions fiscales en améliorant la procédure d'entente mutuelle dans les conventions fiscales du Canada.
- L'ARC a entrepris l'échange spontané, avec d'autres administrations fiscales, de décisions relatives à l'impôt qui pourraient autrement soulever des préoccupations liées à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices. Dans le cadre des efforts visant à contrer les pratiques fiscales dommageables, cet échange aidera à faire en sorte que les autorités fiscales n'accordent pas aux contribuables des décisions « privées » non transparentes qui garantissent un traitement fiscal favorable à l'égard d'une opération.

Pour ce qui est des autres recommandations du projet BEPS :

- Le Canada dispose de règles solides relatives aux « sociétés étrangères contrôlées » sous la forme de son régime de revenu étranger accumulé, tiré de biens, qui aide à empêcher les contribuables d'éviter l'impôt sur le revenu canadien en transférant des revenus à des filiales étrangères.
- Le Canada a mis en œuvre des exigences afin que les contribuables, en plus des promoteurs et des conseillers, divulguent à l'ARC les opérations d'évitement fiscal précisées.
- L'ARC met en application des orientations internationales révisées sur l'établissement des prix de transfert par les entreprises multinationales. Ces lignes directrices donnent une interprétation améliorée de l'exigence, dans les lois fiscales du Canada et de la plupart des autres pays, selon laquelle les prix des opérations entre les entités d'un groupe de sociétés dans différentes juridictions devraient être établis comme si les opérations étaient sans lien de dépendance.

Le gouvernement poursuivra sa collaboration avec ses partenaires de la scène internationale afin d'assurer une réponse cohérente et uniforme à l'évitement fiscal dans le cadre de l'initiative BEPS.

Le gouvernement renforce aussi ses efforts en vue de combattre l'évasion fiscale internationale au moyen d'un partage amélioré de renseignements entre les autorités fiscales. L'échange automatique de renseignements concernant les comptes financiers détenus par des non-résidents, en vertu de la norme de déclaration commune élaborée par l'OCDE, est un outil important pour promouvoir l'observation, lutter contre l'évasion fiscale internationale et s'assurer que les contribuables déclarent leurs revenus de toutes provenances. Jusqu'ici, plus de 100 juridictions se sont engagées à mettre en œuvre cette nouvelle norme. Le gouvernement du Canada a promulgué récemment les mesures législatives de mise en application de la norme, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017, ce qui rendra possibles les premiers échanges de renseignements avec d'autres pays en 2018.

Modernisation du cadre régissant l'établissement des frais payés par les entreprises

Les entreprises doivent payer leur juste part pour les services qu'offre le gouvernement. Dans le cadre de ses efforts pour moderniser son offre de services et optimiser l'utilisation des ressources pour les Canadiens, le gouvernement propose de modifier le cadre législatif régissant l'établissement des frais associés aux services gouvernementaux.

Les changements proposés rationaliseront le processus de détermination des frais tout en assurant une responsabilisation et une surveillance continues. De plus, le gouvernement propose de mettre en œuvre une clause d'indexation automatique pour que les frais actuellement payés par les entreprises suivent le rythme des coûts.

Un régime moderne d'établissement des frais imposés aux entreprises appuiera une prestation plus rentable de services. Par exemple, les Canadiens pourraient profiter de services améliorés à l'intention des entreprises, comme les processus d'approbation des médicaments d'ordonnance, des appareils médicaux et des véhicules.

On tiendra aussi compte de la modernisation du cadre pour le recouvrement des coûts pour certains projets de pipeline nordiques, et, s'il y a lieu, des modifications seront présentées.

UN RÉGIME FISCAL PLUS EFFICIENT

Le gouvernement demeure résolu à établir un régime fiscal équitable qui profite à la classe moyenne et à ceux qui travaillent fort pour en faire partie. L'examen des dépenses fiscales fédérales a permis de relever des possibilités de rendre les mesures fiscales existantes plus efficaces, plus équitables et plus accessibles aux Canadiens. L'examen a aussi cerné un certain nombre de mesures fiscales qui pourraient être éliminées parce qu'elles sont inefficaces ou ne sont plus pertinentes. Dans d'autres cas, l'examen a permis de définir des modifications fiscales qui pourraient améliorer l'uniformité du traitement de types similaires de revenus et la cohérence des mesures fiscales avec d'autres priorités du gouvernement et la conjoncture économique actuelle. Les mesures proposées dans le budget de 2017 mèneront à un régime fiscal plus simple et plus équitable.

Allègements fiscaux pour les particuliers et les familles

Le budget de 2017 simplifiera et améliorera les mesures fiscales existantes pour les aidants naturels, les personnes handicapées et les étudiants.

Simplifier le système de crédits pour aidants naturels (2017)

Crédits d'impôt actuels		
Crédit pour personnes à charge ayant une déficience Fourchette d'élimination progressive : revenu de 6 902 \$ à 13 785 \$ Montant maximal du crédit : 6 883 \$	Crédit pour aidants naturels Fourchette d'élimination progressive : revenu de 16 163 \$ à 20 895 \$ (personne ayant une déficience ou un handicap : de 16 163 \$ à 23 045 \$) Montant maximal du crédit : 4 732 \$ (personne ayant une infirmité : 6 882 \$)	Crédit d'impôt pour aidants familiaux Fourchette d'élimination progressive : variable Montant maximal du crédit : 2 150 \$
↓	↓	↓
Nouveau crédit proposé		
Crédit canadien pour aidant naturel Fourchette d'élimination progressive : revenu de 16 163 \$ à 23 046 \$ Montant maximal du crédit : 6 883 \$ (époux ou conjoint de fait et enfants mineurs : 2 150 \$)		

Crédit canadien pour aidant naturel proposé

Anne et Marie

Anne donne des soins à sa sœur Marie qui n'habite pas loin. Marie a des douleurs chroniques et elle ne peut pas travailler, mais elle reçoit 14 000 \$ par année de l'aide sociale et elle a réussi à économiser un peu au fil des ans. Elle dépend de sa sœur Anne pour l'aider à payer son loyer, pour acheter son épicerie et pour accomplir d'autres corvées.

En raison du revenu de Marie, Anne n'est présentement pas admissible à l'allègement fiscal selon les crédits pour aidants naturels existants. Dans le cadre du nouveau crédit canadien pour aidant naturel, Anne sera en mesure de réclamer 6 883 \$ cette année, ce qui représente 1 032 \$ en allègement fiscal.

Jeanne et Sébastien

En plus de son emploi à temps plein, Jeanne s'occupe de son époux Sébastien depuis qu'il a eu un accident et qu'il est incapable de travailler. Sébastien reçoit 15 000 \$ par année de la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada.

En vertu du nouveau crédit canadien pour aidant naturel, Jeanne sera en mesure de réclamer 2 150 \$, ce qui représente 323 \$ en allègement fiscal, montant auquel elle n'est pas admissible en ce moment.

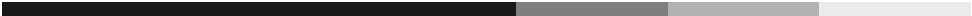
Nouveau crédit canadien pour aidant naturel

Le système actuel de crédits pour les aidants naturels qui s'applique aux Canadiens qui prennent soin de leurs êtres chers porte à confusion et ne sert pas bien les familles. Le crédit pour aidants naturels, le crédit pour personnes à charge ayant une déficience et le crédit d'impôt pour aidants familiaux ont des règles d'admissibilité différentes.

Le budget de 2017 propose de simplifier le système existant. Il prévoit le remplacement du crédit pour aidants naturels, du crédit pour personnes à charge ayant une déficience et du crédit d'impôt pour aidants familiaux par un nouveau crédit unique : le crédit canadien pour aidant naturel. Ce nouveau crédit non remboursable offrira un meilleur soutien à ceux qui en ont le plus besoin; il s'applique aux aidants naturels, qu'ils habitent ou non avec le membre de leur famille, et il aidera les familles qui ont des responsabilités d'aidants.

Le nouveau crédit canadien pour aidant naturel permettra un allègement fiscal applicable aux montants qui suivent :

- 6 883 \$ (en 2017) relativement aux dépenses engagées pour les soins de personnes à charge ayant une infirmité (y compris les personnes handicapées), qu'il s'agisse de parents, de frères ou de sœurs, d'enfants adultes ou d'autres proches déterminés.
- 2 150 \$ (en 2017) relativement aux dépenses engagées pour les soins d'une infirmité (y compris les personnes handicapées).



Le crédit canadien pour aidant naturel offrira aussi un allègement fiscal à un plus grand nombre d'aidants naturels, tout particulièrement à ceux donnant des soins à des membres de la famille à charge ayant une infirmité ou un handicap qui n'habitent pas avec leur aidant naturel, en augmentant le seuil de revenu pour les personnes à charge au-delà duquel le crédit commence à être éliminé graduellement. Le crédit canadien pour aidant naturel commencera à être réduit lorsque le revenu net de la personne à charge est supérieur à 16 163 \$ (en 2017). Ce seuil de revenu, en plus des montants du crédit, sera indexé à l'inflation pour les années d'imposition après 2017.

Les familles pourront profiter du nouveau crédit canadien pour aidant naturel dès l'année d'imposition 2017. Cette mesure fournira 310 millions de dollars en allègement fiscal supplémentaire de 2016-2017 à 2021-2022, et appuiera les familles qui ont de la difficulté à prendre soin de leurs êtres chers.

Attestation pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées — ajout des infirmières et infirmiers praticiens à la liste des professionnels qualifiés

Pour bon nombre de Canadiens, les infirmières et infirmiers praticiens sont le premier et plus fréquent point de contact avec le système de soins de santé, mais à l'heure actuelle, ces professionnels n'ont pas le droit d'attester les formulaires de demande pour les personnes ayant des déficiences qui présentent une demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Le budget de 2017 propose d'ajouter les infirmières et infirmiers praticiens à la liste des professionnels de la santé pouvant attester l'incidence des handicaps sur les particuliers qui demandent le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cette mesure s'appliquera aux attestations au titre du crédit d'impôt pour personnes handicapées faites le jour du budget ou après. Il s'agit d'une étape importante afin d'améliorer l'accès au crédit dans les régions où, en raison de pénuries de médecins, les infirmières et infirmiers praticiens peuvent être les fournisseurs de soins primaires.

Élargir l'admissibilité au crédit d'impôt pour frais de scolarité

Le gouvernement s'est fermement engagé à aider les Canadiens de tous les âges à recevoir la formation et à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans l'économie d'aujourd'hui et de demain. Le crédit d'impôt pour frais de scolarité joue un rôle important dans cet effort, et il reconnaît le coût de l'inscription aux cours postsecondaires et aux cours de compétences professionnelles.

À l'heure actuelle, les étudiants qui suivent des cours de compétences professionnelles à un niveau inférieur au niveau postsecondaire (p. ex., l'étude d'une langue seconde ou une formation de base d'alphabétisation ou en numératie) dans un collège ou une université ne peuvent pas demander le crédit d'impôt pour frais de scolarité, mais ceux qui suivent des cours similaires dans des établissements qui ne sont pas de niveau postsecondaire peuvent demander le crédit. Afin d'accroître l'équité, le budget de 2017 propose d'élargir l'éventail des cours admissibles à ce crédit afin d'inclure les cours de compétences professionnelles qui sont suivis dans un établissement postsecondaire au Canada, et de permettre que le plein montant des bourses reçues pour de tels cours soit admissible à l'exemption pour bourses d'études (lorsque les conditions sont autrement respectées). Ces changements s'appliqueront à compter de l'année d'imposition 2017.

Crédit d'impôt pour frais médicaux — Préciser le traitement des dépenses liées à la fertilité

Certains des plus grands plaisirs de la vie sont issus de nos expériences familiales, mais certains couples éprouvent des difficultés à avoir des enfants et ont besoin d'aide à ce chapitre. Dans certains cas, par exemple les personnes sans conjoint et les couples de même sexe, il se pourrait que l'utilisation de technologies reproductives ne soit pas directement liée à une condition médicale d'infertilité.

Le budget de 2017 propose de préciser l'application du crédit d'impôt pour frais médicaux de manière à ce que les particuliers qui ont besoin d'une intervention médicale pour concevoir un enfant puissent présenter une demande pour les mêmes frais que ceux auxquels les particuliers seraient généralement admissibles en raison d'une infertilité médicale. Cette mesure s'appliquera à compter de l'année d'imposition 2017.

Éliminer des mesures fiscales inefficaces

Le budget de 2017 comprend des mesures visant à gérer les mesures fiscales qui ont eu des répercussions limitées ou un faible taux d'adoption ou qui représentent un dédoublement d'autres formes de soutien fédéral. Plus précisément, le budget de 2017 propose les mesures suivantes :

- Éliminer le crédit d'impôt pour le transport en commun s'appliquant à l'utilisation de ce mode de transport après le 30 juin 2017. Les données disponibles semblent indiquer que ce crédit est inefficace pour encourager l'utilisation du transport en commun et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement accordera aux provinces et aux territoires un financement de 20,1 milliards de dollars sur 11 ans, et au moins 5 milliards additionnels par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada, pour l'amélioration du transport en commun (voir le chapitre 2).
- Éliminer le remboursement de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) offert aux touristes et exploitants de voyages organisés non-résidents à l'égard de la partie des voyages organisés admissibles qui se rapporte à l'hébergement. L'administration du crédit est complexe et coûteuse et le crédit ne profite qu'à une petite partie de l'industrie canadienne du tourisme. Le gouvernement investira plutôt dans l'augmentation du marketing touristique.

- Éliminer la surtaxe imposée aux fabricants canadiens de produits du tabac, laquelle ne s'applique actuellement qu'à une petite partie des produits du tabac vendus au Canada. Les droits d'accise sur les produits du tabac, qui s'appliquent à tous les produits du tabac vendus sur le marché canadien, seront rajustés pour faire en sorte que le niveau maximal des recettes tirées de la surtaxe au début des années 2000 soit obtenu dans le cadre du régime des droits d'accise. Ce changement renforcera l'objectif de réduire la consommation de tabac.
- Abroger le crédit d'impôt à l'investissement de 25 % pour des places en garderie, puisque son taux de demande a été très faible et qu'il s'est révélé inefficace pour accroître le nombre de places en garderie offertes par les employeurs. Le budget de 2017 propose également d'investir 7 milliards de dollars additionnels sur dix ans, à compter de 2018-2019, dans la création et le soutien de l'offre de places en garderie abordables et de grande qualité partout au pays.
- Abroger la déduction supplémentaire offerte aux sociétés qui font don de médicaments à des organismes de bienfaisance enregistrés admissibles, compte tenu des coûts élevés de conformité pour ces organismes et du très faible taux d'adoption. Les sociétés continueront de pouvoir déduire la juste valeur marchande des dons en médicaments.

Par ailleurs, le budget de 2017 confirme que le super crédit pour premier don de bienfaisance prendra fin en 2017 comme prévu, en raison de son faible taux d'adoption, du faible montant moyen des dons et de la générosité globale de l'aide fiscale actuelle pour les dons de bienfaisance.

Assurer une plus grande uniformité

Le budget de 2017 apporte également des changements visant à améliorer l'uniformité du traitement des types de revenus semblables et la cohérence des mesures fiscales avec les autres priorités du gouvernement et la conjoncture économique actuelle.

Prestations et allocations pour les employés

Dans le marché du travail d'aujourd'hui, de nombreux Canadiens reçoivent des prestations, telles qu'une allocation alimentaire quotidienne ou le déboursement des frais de transport, qui font partie du revenu imposable. Toutefois, certaines mesures fiscales permettent à certaines personnes de payer moins que leur juste part relativement à de telles prestations. Ces mesures sont inéquitables et ne s'appuient pas sur une justification stratégique solide. Afin d'accroître la cohérence, le budget de 2017 propose les changements suivants :

- Éliminer la déduction pour prêts à la réinstallation d'employés. Certaines preuves démontrent que cette déduction est disproportionnellement avantageuse pour les Canadiens riches et aide peu la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.
- Supprimer la non-imposition des allocations des députés des assemblées législatives et de certains élus municipaux. Cette exemption n'est accordée qu'à certains titulaires de charge et offre un avantage dont les autres Canadiens ne peuvent bénéficier.

Subventions pour les combustibles fossiles

Le gouvernement a un plan solide pour investir dans une croissance propre qui aidera à créer des emplois pour la classe moyenne et à mettre le pays sur la bonne voie pour passer à une économie à faibles émissions de carbone. Conformément à ce plan, le Canada s'est engagé, avec ses partenaires du G20 et de la Coopération économique Asie-Pacifique, à éliminer progressivement les subventions inefficaces pour le combustible fossile. Ces subventions peuvent encourager le gaspillage, nuire aux investissements dans les sources d'énergie propre et faire obstacle aux efforts visant à combattre la menace que représentent les changements climatiques.

Au cours des dernières années, le Canada a progressivement éliminé un certain nombre de préférences liées à l'imposition du revenu des sociétés relativement au pétrole, au gaz et à l'exploitation du charbon. Pour poursuivre les progrès, le budget de 2017 propose les changements suivants :

- Modifier le traitement fiscal des activités de forage d'exploration pétrolière et gazière couronnées de succès. Les taux de réussite du forage d'exploration ont considérablement augmenté depuis les années 1990 et, dans la majorité des cas, les puits de découverte mènent maintenant à des activités de production, ce qui fait du puits un actif de valeur durable. Conformément au traitement habituel des actifs durables, les dépenses associées aux puits de découverte de pétrole et de gaz seront traitées comme des frais d'aménagement au Canada, qui sont déductibles progressivement, plutôt que comme des frais d'exploration au Canada, qui sont immédiatement déductibles, à moins et jusqu'à ce que les activités soient considérées comme un échec.
- Supprimer l'avantage fiscal permettant aux petites entreprises pétrolières et gazières de catégoriser des frais d'aménagement au Canada comme des frais d'exploration au Canada déductibles immédiatement qui ont fait l'objet d'une renonciation au profit des détenteurs d'actions accréditives. Ces mesures feront en sorte que ces frais d'aménagement, qui créent un actif de valeur durable, soient déduits progressivement.

Maintien de l'efficacité du droit d'accise sur l'alcool

Le gouvernement impose des droits et des taxes d'accise sur des produits tels que le tabac, l'alcool et certains carburants. Ces droits et taxes sont généralement imposés au moment de la production ou de l'importation et sont versés par le fabricant ou l'importateur. Les droits et les taxes d'accise peuvent également être utilisés pour atteindre des objectifs stratégiques précis, dont l'amélioration de la santé.

Les taux de droit d'accise sur les produits alcoolisés n'ont effectivement pas changé depuis le milieu des années 1980. Au fil du temps, ils ont représenté un pourcentage de plus en plus faible du prix total des produits alcoolisés, ce qui a réduit leur efficacité. Le budget de 2017 propose que, pour maintenir leur efficacité, les taux de droit d'accise sur les produits alcoolisés augmentent de 2 % à compter du lendemain du jour du budget de 2017 et que les taux soient automatiquement rajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation le 1^{er} avril de chaque année à compter de 2018.

Alors que le gouvernement va de l'avant avec un nouveau régime de taxation du cannabis, il prendra des mesures pour s'assurer que les niveaux de taxation demeurent efficaces au fil du temps.

Mise à jour de mesures fiscales pour tenir compte des changements d'ordre économique

Au fil du temps, des changements dans l'économie ont rendu un certain nombre de dispositions des lois fiscales canadiennes moins pertinentes qu'elles ne l'étaient lors de leur adoption. Afin de tenir compte de ces changements, le budget de 2017 propose les mesures suivantes :

- Modifier la définition d'une entreprise de taxis aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise* pour mettre tous les participants sur un pied d'égalité et faire en sorte que les entreprises de covoiturage soient assujetties aux mêmes règles de la TPS/TVH que les taxis.
- Éliminer la possibilité, pour un groupe limité de professionnels, de recourir à la méthode de comptabilité fondée sur la facturation aux fins de l'impôt sur le revenu pour éviter d'accorder à ces professionnels un report d'impôt non offert aux autres contribuables.
- Éliminer l'exemption de l'impôt sur le revenu pour les assureurs de biens servant à l'agriculture ou à la pêche, laquelle a été instaurée en 1954 afin d'encourager l'offre d'assurances dans les zones rurales. Étant donné que le secteur financier canadien d'aujourd'hui est de plus en plus sophistiqué, les compagnies d'assurances, y compris les sociétés mutuelles, sont en bonne position pour efficacement souscrire les risques associés à l'agriculture et à la pêche.

Les règles de l'impôt sur le revenu permettent un report à l'égard des bons de paiement différé émis pour la livraison de certains grains inscrits. Compte tenu des changements survenus dans le régime de mise en marché des grains au Canada, le gouvernement mène une consultation auprès du public concernant l'utilité de ce report de l'impôt sur le revenu.

MAINTENIR UN SECTEUR FINANCIER RÉSILIENT

Afin d'assurer un environnement qui fonctionne bien et dans lequel les citoyens et les entreprises prospèrent, les objectifs stratégiques du gouvernement pour le secteur financier sont la stabilité financière, la concurrence et l'utilité pour les utilisateurs du système financier. Le système financier continue de s'adapter aux nouveaux développements, y compris à l'incertitude économique à l'échelle mondiale, à l'internationalisation accrue, ainsi qu'à l'évolution du contexte démographique et aux préférences changeantes des consommateurs.

Le gouvernement a récemment lancé l'examen du cadre du secteur financier fédéral afin de déterminer si ce dernier continue d'atteindre efficacement ses objectifs à la lumière de ces développements et s'il demeure solide sur le plan technique. De plus, le gouvernement a récemment pris des mesures pour renforcer le système canadien de financement du logement afin de mieux protéger la sécurité financière à long terme des emprunteurs et de l'ensemble des Canadiens, et d'accroître l'équité du régime fiscal à l'égard des propriétaires de logements canadiens.

Le budget de 2017 propose des mesures ciblées pour soutenir un secteur financier résilient qui contribue à une économie forte et en croissance; il renouvelle le financement accordé au ministère des Finances du Canada afin qu'il puisse poursuivre son travail dans ces secteurs.

Le profil du succès

Les mesures visant le secteur financier qui sont proposées dans le budget de 2017 offriront les avantages suivants :

- Une plus grande résilience pour le secteur financier canadien.
- Un cadre d'assurance-dépôts modernisé qui continue de protéger les dépôts des Canadiens et de promouvoir la stabilité financière.
- Une capacité accrue pour le Canada de lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

PROTECTION DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE AU CANADA

Le secteur financier joue un rôle déterminant dans l'affectation efficiente de capitaux aux ménages et aux entreprises dans l'ensemble du pays. Un secteur financier stable est essentiel à la santé de l'économie canadienne. En réponse à la crise financière de 2008, le gouvernement du Canada a approuvé un plan du G20 visant à rendre le système financier mondial plus résilient afin de réduire le risque de crises dans l'avenir et leur gravité potentielle, et a par la suite entrepris une série de mesures pour mettre en œuvre ce plan.

Pour donner suite à ce programme, le budget de 2017 propose d'apporter des modifications législatives ciblées afin de renforcer la trousse d'outils permettant de gérer le règlement des plus grandes banques du Canada, de moderniser le cadre d'assurance-dépôts et de renforcer la surveillance des infrastructures d'importance systémique du marché financier qui assurent la compensation et le règlement des opérations financières. Ces changements protégeront davantage les consommateurs et la stabilité financière dans l'éventualité peu probable de la faillite d'une institution financière.

Améliorer le régime de règlement bancaire

La crise financière de 2008 a mis en relief le fait que certaines banques ont une « importance systémique »; elles jouent un rôle à ce point important dans le fonctionnement du système financier et dans l'économie qu'elles ne pourraient disparaître au terme d'un processus courant de faillite et de liquidation sans qu'il s'ensuive des coûts inacceptables pour l'économie. Le Canada compte six banques d'importance systémique.

Après la crise financière, et conformément aux normes internationales, le gouvernement a mis en place des mesures permettant de réduire le risque de faillite de ces banques et de donner aux autorités les moyens de rétablir la viabilité d'une banque dans l'éventualité peu probable qu'elle fasse faillite, d'une manière qui protège la stabilité financière ainsi que les contribuables.

Ces mesures visant les banques d'importance systémique comprennent une supervision accrue, des exigences en capital plus élevées et l'élaboration d'un régime de recapitalisation interne réaffirmant que les actionnaires et les créanciers des banques sont responsables des risques de la banque, et non les contribuables. En outre, depuis 2015, les grandes banques canadiennes collaborent avec la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) afin de dresser leurs propres plans de règlement, qui décrivent la façon dont elles pourraient faire l'objet d'un règlement de façon ordonnée, tout en assurant la continuité des services financiers essentiels.

Afin de renforcer davantage le régime de règlement des banques canadiennes, le gouvernement propose d'instaurer des modifications législatives aux fins suivantes :

- Désigner officiellement la SADC comme l'autorité de règlement pour ses membres et obliger les plus grandes banques canadiennes à dresser et à présenter des plans de règlement.
- Clarifier le traitement et la protection des contrats financiers admissibles, tels que les instruments dérivés, dans le processus de règlement d'une banque.
- Renforcer le pouvoir du surintendant des institutions financières d'établir et d'administrer l'exigence selon laquelle les banques d'importance systémique doivent maintenir une capacité minimale d'absorber des pertes en cas de règlement.

Examen de l'assurance-dépôts

L'assurance-dépôts protège l'épargne des déposants dans l'éventualité peu probable qu'une institution de dépôt (p. ex., une banque) fasse faillite. Le cadre d'assurance-dépôts contribue à maintenir la confiance dans le système financier et promeut la stabilité financière.

Un examen exhaustif du cadre d'assurance-dépôts du Canada a été amorcé récemment pour faire en sorte qu'il protège de façon adéquate l'épargne des Canadiens. Dans le cadre de l'examen, des consultations ont eu lieu à l'automne 2016 afin de demander l'avis des Canadiens sur des améliorations possibles à apporter au cadre d'assurance-dépôts, notamment la simplification des catégories d'assurance-dépôts, l'amélioration de la compréhension du déposant et le maintien d'une portée et d'un niveau de protection adéquats.

Le gouvernement propose d'instaurer des modifications législatives visant à moderniser et à améliorer le cadre d'assurance-dépôts du Canada de manière à ce qu'il continue d'atteindre ses objectifs, dont le soutien de la stabilité financière.

Renforcement de la supervision des infrastructures de marchés financiers

Une infrastructure de marché financier (IMF) est un système facilitant la compensation, le règlement et l'inscription des opérations de paiement, des transactions sur les titres et les produits dérivés ou d'autres opérations financières au sein des entités participantes. Les IMF jouent un rôle essentiel dans le système financier et l'économie en permettant aux particuliers et aux entreprises de se procurer des biens et des services, de faire des investissements financiers, de gérer les risques et de transférer des fonds, et ce, de façon sécuritaire et efficace.

Les IMF considérées comme une source potentielle de risques systémiques ou de risques pour le système de paiements sont des IMF désignées assujetties à la supervision de la Banque du Canada. Pour soutenir l'efficacité et la stabilité de l'infrastructure centrale nationale de compensation et de règlement des paiements du Canada, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* afin d'étendre et d'améliorer les pouvoirs de supervision de la Banque du Canada en renforçant sa capacité de cerner les risques pour les IMF et d'y répondre de manière proactive et rapide.

Les IMF appliquent de solides normes de gestion des risques; toutefois, il y a toujours un faible risque qu'elles ne puissent poursuivre leurs activités. La faillite d'une IMF désignée pourrait entraîner une importante perturbation du marché et se propager à d'autres IMF et au système financier de manière plus globale, ce qui aurait ultimement des effets néfastes sur l'économie canadienne. Le gouvernement propose d'apporter des modifications à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* afin d'également mettre en œuvre un cadre de règlement des IMF de sorte que la trousse d'outils appropriée soit en place pour intervenir dans l'éventualité peu probable qu'une IMF fasse faillite.

RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE DE LA PROPRIÉTÉ EFFECTIVE ET DES SOCIÉTÉS

Le gouvernement du Canada est déterminé à mettre en œuvre de solides normes assurant la transparence de la propriété effective et des sociétés afin d'offrir des mesures de protection contre le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes, l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, tout en continuant de faciliter les affaires au Canada. Il est essentiel de comprendre la propriété et le contrôle des sociétés pour assurer une bonne gouvernance des sociétés et protéger l'intégrité des systèmes fiscaux et financiers.

Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires afin de mettre en place un plan national pour renforcer la transparence des personnes morales et des constructions juridiques et améliorer la disponibilité des renseignements sur la propriété effective.

Le gouvernement examine également des façons de rehausser les exigences en matière de déclaration fiscale pour les fiducies afin d'améliorer la collecte de renseignements sur la propriété effective.

Ces mesures permettront de faire en sorte que les organismes d'application de la loi et les autres autorités puissent accéder rapidement aux renseignements dont ils ont besoin pour sévir contre le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes et l'évasion fiscale et pour lutter contre l'évitement fiscal.

RENFORCER LE RÉGIME CANADIEN DE LUTTE CONTRE LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

Les dispositions législatives et réglementaires du cadre canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes sont régulièrement examinées pour veiller à ce qu'elles atteignent les objectifs de détection et de dissuasion des activités de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes, tout en tenant compte des droits accordés par la Charte canadienne des droits et libertés et des préoccupations en matière de respect de la vie privée. Le gouvernement propose d'apporter des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* aux fins suivantes :

- Élargir la liste des destinataires des communications qui peuvent recevoir des renseignements financiers liés aux menaces pour la sécurité du Canada pour y inclure le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes.
- Améliorer le renseignement sur les propriétaires bénéficiaires des personnes morales.

-
- Apporter divers changements d'ordre technique et autre afin de renforcer le cadre, d'appuyer la conformité, d'améliorer la capacité des entités déclarantes d'opérationnaliser la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et de s'assurer que les dispositions législatives sont exécutées comme prévu.

APPROBATION PARLEMENTAIRE DES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement s'est engagé à accroître la transparence et la reddition de comptes, au Parlement et ultimement aux Canadiens, à l'égard des opérations d'emprunt du gouvernement fédéral. À cette fin, le gouvernement a pris des mesures dans le budget de 2016 pour rétablir l'obligation d'obtenir l'approbation parlementaire pour les plans d'emprunt du gouvernement.

Dans le cadre du budget de 2016, des modifications ont été apportées à la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin d'abroger le pouvoir général du gouverneur en conseil d'autoriser les emprunts du gouvernement, obligeant ainsi le gouvernement à demander au Parlement d'approuver les emprunts. Les modifications ont également ajouté l'obligation, pour le ministre des Finances, de s'assurer que la dette des sociétés d'État mandataires ne dépasse aucune limite législative.

Le budget de 2017 propose de mettre en œuvre ce nouveau cadre en déposant un projet de loi destiné à obtenir l'approbation parlementaire des emprunts gouvernementaux.

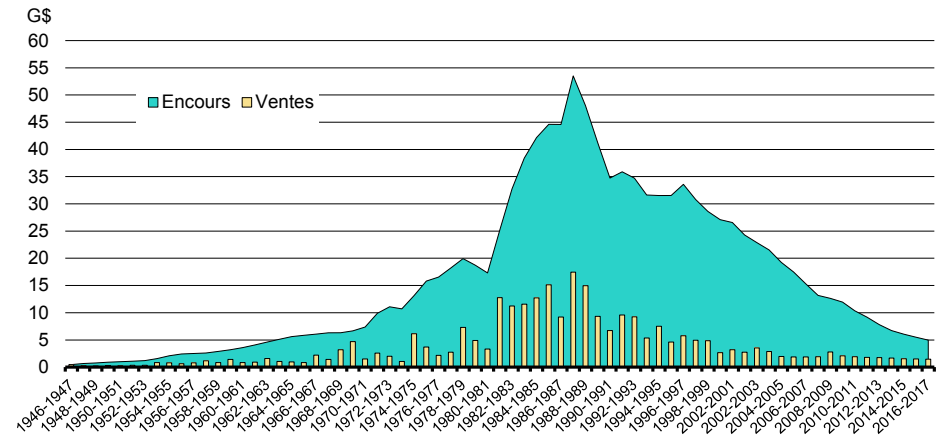
Conformément aux normes internationales, la Banque du Canada change actuellement sa méthode d'établissement de rapports pour les taux de change quotidiens des devises étrangères, lesquels servent à la conversion en dollars canadiens des emprunts et garanties en monnaies étrangères autorisés par le Parlement. Le budget de 2017 propose de modifier la législation fédérale actuelle de manière à tenir compte des nouveaux taux publiés.

ÉLIMINATION PROGRESSIVE DU PROGRAMME DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Créé en 1946, le programme des Obligations d'épargne du Canada a historiquement offert au gouvernement canadien une source diversifiée de fonds, tout en offrant aux Canadiens une option d'investissement sécuritaire et facilement accessible. Depuis qu'il a atteint son point culminant vers la fin des années 1980, le programme des Obligations d'épargne du Canada a connu un déclin prolongé (voir le graphique 4.1). À l'heure actuelle, les Obligations d'épargne du Canada représentent moins de 1 % (environ 5 milliards de dollars) de la dette fédérale totale contractée sur les marchés. Le programme ne représente plus une source de fonds rentable pour le gouvernement comparativement aux options de financement de gros.

Graphique 4.1

Évolution de l'encours et des ventes des Obligations d'épargne du Canada



Nota – Les données de la fin de l'exercice 2016-2017 constituent des estimations du ministère des Finances Canada.
Source : Banque du Canada

Ce déclin de la popularité du programme peut s'expliquer par la prolifération d'autres instruments d'investissement de détail à plus fort rendement, dont les produits de détail assurés par le gouvernement du Canada (y compris les certificats de placement garanti), les fonds communs de placement et les comptes de négociation à faible commission.

Compte tenu de la baisse de popularité des Obligations d'épargne au Canada auprès des Canadiens, et à la suite d'un examen du programme, le gouvernement du Canada cessera de vendre de nouvelles Obligations d'épargne du Canada en 2017. L'élimination progressive du programme permettra de réaliser des économies grâce à la réduction des coûts de gestion et d'administration du programme, et permettra au gouvernement du Canada de se concentrer sur des options de financement moins coûteuses. Tous les titres en circulation sur le marché de détail continueront d'être honorés.

De plus amples renseignements sur l'élimination progressive du programme des Obligations d'épargne du Canada sont fournis à l'annexe 2 et sur le site Web des Obligations d'épargne du Canada (www.oec.gc.ca).

Tableau 4.1

Équité fiscale pour la classe moyenne

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Un régime fiscal équitable et efficient pour les Canadiens							
Éliminer des échappatoires fiscales	0	-54	-60	-60	-65	-65	-304
Sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal	0	-122	-232	-335	-511	-733	-1 933
Modernisation du barème de frais payés par les entreprises	0	0	-36	-72	-109	-147	-364
Allègements fiscaux pour les particuliers et les familles	15	50	55	60	65	65	310
Éliminer des mesures fiscales inefficaces	0	-215	-265	-270	-275	-280	-1 305
Assurer une plus grande uniformité	0	-68	-290	-356	-226	-251	-1 191
Total partiel – Un régime fiscal équitable et efficient pour les Canadiens	15	-409	-827	-1 033	-1 122	-1 411	-4 788
Maintenir un secteur financier résilient							
Renouveler le financement accordé au ministère des Finances pour appuyer un secteur financier résilient	0	2	2	2	2	2	9
Total partiel – Maintenir un secteur financier résilient	0	2	2	2	2	2	9
Total – Chapitre 4 : Équité fiscale pour la classe moyenne	15	-407	-826	-1 032	-1 120	-1 409	-4 779
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier</i>	0	-2	-2	-2	-2	-2	-9
<i>Moins : Économies prévues</i>	0	0	-1	-2	-4	-23	-31
Coût budgétaire net	15	-409	-829	-1 036	-1 126	-1 434	-4 818

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

CHAPITRE 5

ÉGALITÉ DES CHANCES :

L'ÉNONCÉ DU BUDGET DE 2017

RELATIF AUX SEXES

INTRODUCTION

Depuis des générations, les Canadiens travaillent fort, convaincus qu'avec de l'espoir et beaucoup de travail ils pourront avoir une vie meilleure.

Le gouvernement partage cette conviction. Il est déterminé à veiller à ce que tous les Canadiens aient des chances réelles et égales de réussir, et il est engagé à s'assurer que ses décisions donnent des résultats plus équitables et plus justes.

C'est la bonne chose à faire. Le Canada était l'un des premiers signataires de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* des Nations Unies en 1981, et il poursuit son engagement en faveur de l'égalité des chances en appuyant la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* des Nations Unies.

À cette fin, dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*, le gouvernement s'est engagé à réaliser et à publier, dans le budget de 2017 et dans tous les budgets à venir, une analyse comparative entre les sexes de l'incidence des mesures budgétaires.

Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes?

L'analyse comparative entre les sexes (ACS) permet d'établir de quelles façons les politiques publiques touchent les femmes et les hommes différemment. Pour ce faire, elle repose sur l'utilisation systématique de données pour mieux adapter la conception et l'exécution des programmes du gouvernement. Récemment, cet outil est devenu l'ACS+ afin d'inclure, en plus du facteur du sexe, d'autres facteurs identitaires qui se recoupent et dont il faut tenir compte dans les politiques publiques (p. ex., l'ethnicité, l'âge, le revenu, l'orientation sexuelle).

Lorsqu'ils prennent des décisions qui ont un impact considérable dans la vie des gens, les gouvernements doivent savoir dans quelle mesure les choix de politiques produiront des résultats différents pour tous.

Une discussion significative et transparente sur les sexes et d'autres facteurs identitaires qui se recoupent permet de mieux comprendre les défis que le pays doit relever, et aide le gouvernement à prendre des décisions éclairées pour relever ces défis et à obtenir de meilleurs résultats pour tous les Canadiens.

L'analyse comparative entre les sexes n'est pas un nouveau principe pour le Canada, mais on observe certaines lacunes persistantes quant au niveau d'analyse appliqué et à la compréhension du processus en soi. Le gouvernement s'efforce de relever ces défis et d'assurer la qualité des analyses comparatives entre les sexes dans l'ensemble des ministères.

L'Énoncé du budget de 2017 relatif aux sexes témoigne de cette volonté. Il s'appuie sur l'utilisation existante de l'analyse comparative entre les sexes par le gouvernement du Canada et relève la barre en matière d'ouverture et de transparence, à mesure que le gouvernement continuera de prendre des décisions plus inclusives et meilleures au cours des années à venir.

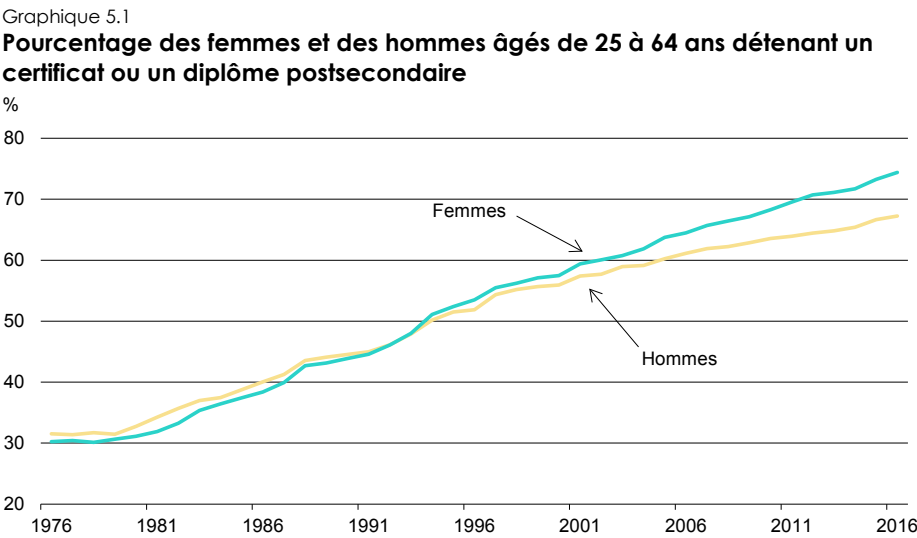
Les prochains énoncés relatifs aux sexes présenteront une analyse plus approfondie des mesures budgétaires proposées.

LES SEXES AU CANADA EN 2017

Comme l'histoire l'a démontré, lorsque les femmes et les filles ont l'occasion de réussir, c'est tout le pays qui en profite. Au cours des dernières décennies, des améliorations du niveau de scolarité et une présence croissante des femmes dans la population active ont permis d'accroître les revenus et le bien-être économique des familles canadiennes.

Les femmes au Canada sont maintenant parmi les plus éduquées au monde; près de trois quarts des Canadiennes en âge de travailler qui font partie de la population active possèdent un certificat ou un diplôme postsecondaire.

Le niveau de scolarité des femmes a nettement augmenté

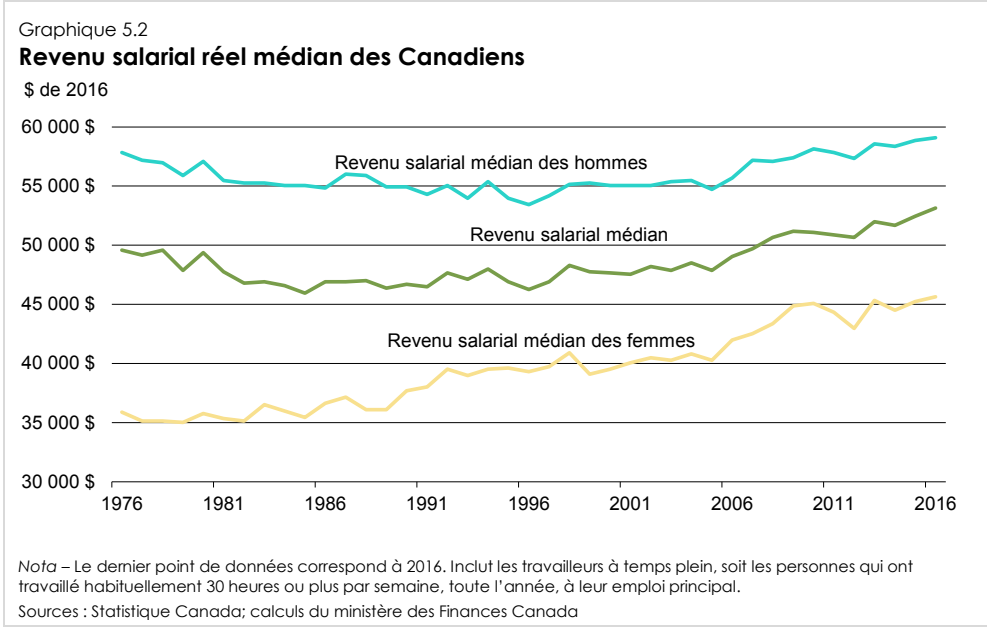


Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; calculs du ministère des Finances Canada

La présence des femmes au sein de la population active a augmenté considérablement au cours des 30 dernières années. À l'heure actuelle, les femmes représentent 47 % de la main-d'œuvre, comparativement à 38 % en 1976. En plus des gains salariaux réels, cela a entraîné une augmentation importante du revenu des femmes.

Même si les femmes sont de plus en plus scolarisées, l'écart salarial entre les femmes et les hommes persiste.

L'écart salarial entre les sexes s'est rétréci depuis 1976, mais il demeure important



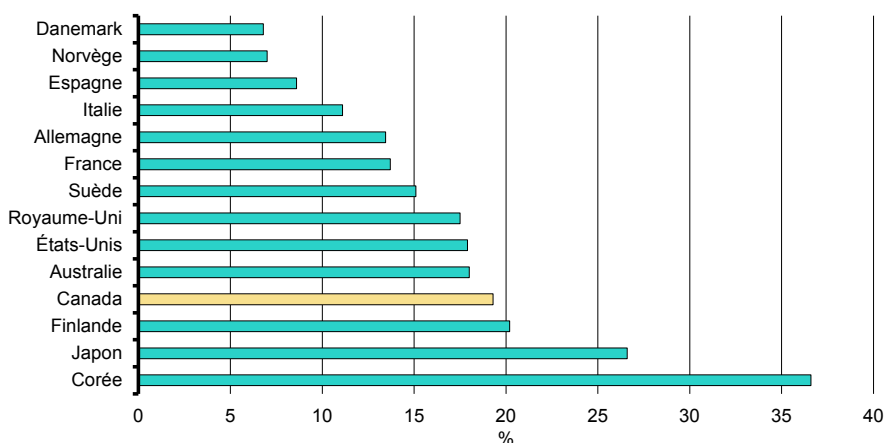
L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES SEXES

L'écart salarial entre les sexes (c'est-à-dire, les gains des femmes relativement à ceux des hommes) a diminué au cours des dernières décennies, mais le Canada continue d'enregistrer un des plus grands écarts salariaux parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des responsabilités familiales supplémentaires peuvent expliquer une partie de l'écart salarial, et les interruptions de carrière, comme lorsque les mères quittent le marché du travail en congé de maternité pour y retourner plus tard, peuvent l'accentuer. L'écart salarial entre les sexes est particulièrement important pour les jeunes femmes ayant au moins un enfant, ce qui donne à penser que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de faire des compromis, comme réduire le nombre d'heures de travail pour équilibrer le travail rémunéré et non rémunéré.

Au Canada, l'écart salarial entre les sexes est élevé selon les normes internationales

Graphique 5.3

Écart salarial entre les sexes, certains pays membres de l'OCDE, 2013¹



¹ Ou la dernière année pour laquelle les données sont disponibles.

Source : OCDE

Différents choix en matière d'emploi et d'études peuvent également contribuer à l'écart salarial entre les sexes. Les jeunes femmes sont moins susceptibles d'obtenir un diplôme dans des domaines en forte demande, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), qui offrent de meilleures possibilités de carrière et de revenus.

DÉFIS LIÉS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans l'ensemble, les femmes sont sous-représentées dans les métiers, alors qu'elles sont représentées de façon disproportionnée dans les professions les moins rémunérées dans les secteurs de la vente au détail, des soins de santé et des services sociaux. La représentation des femmes dans les postes de haute direction demeure également faible, surtout dans le secteur privé où 26 % de ces postes étaient occupés par des femmes en 2016. De plus, les femmes sont en minorité dans les conseils d'administration, représentant en moyenne 19,5 % des membres des conseils des 500 plus grandes entreprises selon le classement du *Financial Post*.

En ce qui concerne la participation des femmes au marché du travail, le Canada se classe bien comparativement à d'autres pays membres de l'OCDE. En même temps, les mères de famille canadiennes, et surtout celles qui ont de jeunes enfants, sont moins susceptibles de faire partie de la population active que les femmes des pays membres de l'OCDE les plus performants. Les femmes qui ont des enfants sont souvent incapables de participer pleinement au marché du travail en raison des défis liés à la recherche d'un équilibre entre famille et travail, ou elles travaillent à temps partiel, ce qui se traduit souvent par des salaires moins élevés et des avantages sociaux réduits (y compris l'absence de pension, de congé payé et de congé de maladie) ainsi que par un emploi moins stable.

Certains groupes de femmes doivent relever des défis particuliers en ce qui a trait au niveau de scolarité et aux résultats obtenus sur le marché du travail. Même si les immigrantes ont des niveaux d'études comparables à ceux des femmes nées au Canada, elles affichent des taux inférieurs de participation au marché du travail et des taux de chômage plus élevés. Cela s'explique notamment par la présence d'importants obstacles linguistiques et de défis liés à la littératie, à la reconnaissance des titres de compétences et au manque d'expérience de travail au Canada.

Les femmes autochtones doivent également relever différents défis pour leur intégration réussie au marché du travail, par exemple en raison de leurs faibles niveaux de littératie, de numératie et de diplomation. Les données tirées du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de 2012, une initiative de l'OCDE conçue pour évaluer les aptitudes (y compris les notions en calcul et en lecture), ont montré que les femmes autochtones (à l'exception de celles situées dans les réserves) avaient obtenu des notes de 262 et de 242 (sur 500) pour la lecture et le calcul, respectivement, comparativement à 273 et à 259 dans le cas des femmes non autochtones. En 2011, la moitié des femmes autochtones âgées de 25 à 64 ans détenaient un diplôme postsecondaire, comparativement à près des deux tiers des femmes non autochtones.

LA PAUVRETÉ ET LA VIOLENCE

Les femmes et les filles sont plus susceptibles que les hommes de connaître la pauvreté, la violence et le harcèlement. La pauvreté est une préoccupation particulièrement importante pour les mères et aînées seules, qui sont plus susceptibles d'avoir de faibles revenus et d'éprouver des difficultés à se trouver un logement abordable.

Un grand nombre de femmes et de filles sont touchées par la violence et le harcèlement au cours de leur vie, mais ce sont plus particulièrement les femmes autochtones qui affichent des taux élevés d'itinérance, et elles sont plus exposées à la violence conjugale, aux maladies mentales et au risque de souffrir d'un mauvais état de santé en général.

Certaines femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence

- Les femmes admises dans les refuges et les maisons de transition ont déclaré que la violence était la principale raison les ayant motivées à chercher refuge, l'agresseur étant le plus souvent un partenaire intime.
- Les femmes vivant dans la pauvreté courent un risque de victimisation accru en raison de l'isolement, de la dépendance économique et des difficultés à accéder aux services de soutien, dont un logement abordable.
- Les femmes autochtones sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les hommes autochtones, et environ trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes ou les hommes non autochtones.
- L'agression sexuelle représente environ 33 % de tous les crimes commis contre les femmes autochtones, et 10 % de tous les crimes commis contre les femmes non autochtones.
- Les femmes ayant une déficience mentale ou physique sont de deux à trois fois plus souvent victimes de violence que les femmes sans déficience.
- Parmi les aînés victimes de violence familiale, 59 % étaient des femmes, soit un taux de 24 % supérieur à celui enregistré chez les aînés de sexe masculin.
- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de connaître les formes les plus graves de victimisation conjugale autodéclarée, bien que les taux de prévalence soient semblables à ceux des hommes.
- En 2014-2015, 5 % des Canadiens ayant été victimes d'une agression sexuelle ont signalé l'incident à la police.

Sources : Statistique Canada; Condition féminine Canada; Agence de la santé publique du Canada; Université Western, Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children

PRENDRE DES MESURES À L'ÉGARD DES DÉFIS ASSOCIÉS AUX SEXES

Les budgets de 2016 et de 2017 comprennent un grand nombre de mesures visant à réduire l'écart salarial entre les sexes, à encourager une plus grande participation des femmes au marché du travail et à appuyer la lutte contre la pauvreté et la violence. De telles mesures comprennent :

- L'**Allocation canadienne pour enfants**, qui accorde un soutien accru aux familles et qui aide à sortir des milliers d'enfants canadiens de la pauvreté.
- Des investissements dans l'**apprentissage et la garde des jeunes enfants**, pour faciliter l'accès à la garde d'enfants et permettre une plus grande participation au travail, aux études ou à la formation, surtout pour les mères de famille.
- Le **programme PromoScience**, qui appuie les organisations offrant aux jeunes, y compris aux jeunes femmes, des possibilités qui favorisent le perfectionnement des compétences dans les STIM et le développement d'un intérêt à leur égard.
- Des investissements dans une **formation axée sur les compétences** pour une économie propulsée par l'innovation en élargissant l'accès à l'aide financière aux étudiants et aux programmes de formation afin d'aider tous les Canadiens, y compris les femmes, à poursuivre des études postsecondaires et à participer à part entière au marché du travail.
- La **Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain**, qui permettra de relever les défis auxquels sont confrontés les membres à risque de la communauté, y compris les femmes autochtones.
- Une nouvelle **prestation d'assurance-emploi aux aidants naturels**, qui permettra à un plus grand nombre d'aidants naturels, dont la majorité sont des femmes, de concilier leur travail et leurs responsabilités familiales.
- Le droit de demander **des modalités de travail flexibles pour les employés sous réglementation fédérale**, y compris des heures de travail souples, et la possibilité de travailler à domicile, et de nouveaux congés sans solde pour aider à gérer les responsabilités familiales.
- La **prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti**, qui augmente le soutien pour les aînés les plus vulnérables vivant seuls, qui sont des femmes dans une mesure disproportionnée.
- L'élimination des délais pour la **réadaptation professionnelle**, qui aide les survivants et les conjoints d'anciens combattants blessés à obtenir la formation dont ils ont besoin pour réussir au sein de la population active.

Le ministère des Finances du Canada continuera de collaborer avec Condition féminine Canada et des partenaires à l'extérieur du gouvernement afin de mieux comprendre les défis auxquels les femmes et les filles sont confrontées, d'élaborer des politiques qui favorisent une plus grande égalité des sexes et de surveiller les progrès réalisés à l'égard de cet objectif.



Le gouvernement reconnaît également qu'il y a actuellement un manque de données et de compréhension en ce qui concerne l'éventail des identités qui se recoupent, par exemple, pour déterminer dans quelle mesure les politiques économiques touchent les personnes LGBTQ2.

Il reste beaucoup de travail à faire, et le gouvernement s'est engagé à réaliser des progrès concrets à cet égard. L'avenir économique du Canada bénéficiera de la capacité du pays à bâtir une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, qui donne à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens une chance de réussir.

Le profil du succès

- *Réduction des écarts salariaux et participation accrue au marché du travail pour divers groupes d'hommes et de femmes.*
- *Représentation plus élevée des femmes au sein des postes de direction, tant dans le secteur public que le secteur privé.*
- *Diminution des risques et des cas de violence fondée sur le sexe touchant les femmes et les filles.*

LE BUDGET DE 2016 : DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR APPUYER L'ÉGALITÉ DES SEXES

Dans le budget de 2016, le gouvernement a fait des investissements sans précédent dans les personnes et les communautés, prenant des mesures concrètes pour traiter les problèmes économiques et sociaux de longue date qui touchent particulièrement les femmes.

Ces investissements comprennent la nouvelle **Allocation canadienne pour enfants** non imposable, qui offre aux familles à revenu faible ou moyen une aide financière accrue pour élever leurs enfants. Neuf familles sur dix reçoivent plus d'aide que dans le cadre des programmes précédents, les prestations moyennes pour ces familles ayant augmenté de près de 2 300 \$ la première année.

« L'Allocation canadienne pour enfants est un exemple des politiques sociales nécessaires pour s'assurer que tout le monde bénéficie de la prospérité. Elle changera des vies, surtout pour les femmes et les enfants qui fuient la violence. La crainte de difficultés financières constitue un des facteurs déterminants qui emprisonnent les femmes et les enfants dans des situations de violence. En augmentant les revenus des mères qui vivent dans la pauvreté, l'Allocation canadienne pour enfants offre plus d'options pour la planification de leur sécurité. En ce qui concerne les mères ayant des enfants dans des refuges d'urgence, la hausse financière pourrait les aider à obtenir un logement dans la communauté au moment où elles sont disposées à emménager. Cela permettra de libérer des places pour les autres femmes et enfants qui en ont besoin [...] Des politiques sociales solides comme l'Allocation canadienne pour enfants changent tout. »

—Maureen Adams et Etana Cain

YWCA Toronto

L'Allocation canadienne pour enfants est particulièrement avantageuse pour les familles monoparentales. Ces familles ont le plus souvent à leur tête des mères seules et ont tendance à avoir des revenus totaux plus faibles.

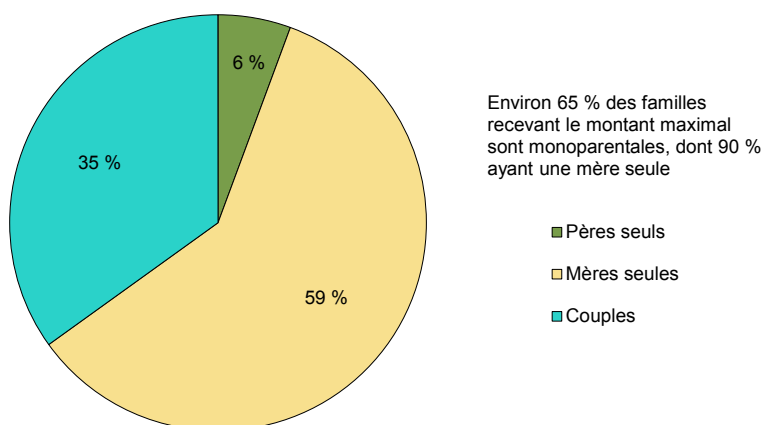
Parmi les familles qui ont reçu l'Allocation canadienne pour enfants et qui sont dirigées par des mères seules, près de 90 % avaient des revenus nets familiaux inférieurs à 60 000 \$ par année. Ces familles reçoivent environ 9 000 \$ chaque année en prestations, ce qui les aide à se procurer les choses qui améliorent la qualité de vie de leurs enfants : un logement sécuritaire, une saine alimentation et l'accès à des activités récréatives et culturelles.

L'Allocation canadienne pour enfants peut donner aux parents seuls une plus grande tranquillité d'esprit en leur assurant qu'à la fin de chaque mois, ils auront assez d'argent pour soutenir leurs enfants.

La plupart des familles qui reçoivent le montant maximal de l'Allocation canadienne pour enfants sont des familles dont la mère est monoparentale

Graphique 5.4

Proportion de parents seuls et de couples recevant le montant maximal de l'Allocation canadienne pour enfants (année de prestations 2016-2017)



Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Le budget de 2016 a aussi augmenté le soutien au revenu pour les aînés vulnérables. La bonification du **Supplément de revenu garanti** a permis à 750 000 aînés vivant seuls de recevoir une augmentation pouvant atteindre 947 \$ de plus par année. Cette bonification aide à sortir 13 000 aînés vulnérables de la pauvreté, dont 12 000 sont des femmes.

Des investissements importants dans le budget de 2016 ont permis de rendre les **études postsecondaires** plus abordables pour les étudiants de familles à revenu faible ou moyen grâce aux bonifications apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants, en plus de rendre les dettes des étudiants plus faciles à gérer grâce aux changements apportés au Programme d'aide au remboursement du Programme canadien de prêts aux étudiants. Ces mesures devraient profiter aux femmes en particulier, car celles-ci représentent environ 60 % des bénéficiaires de prêts et bourses du Programme canadien de prêts aux étudiants. En outre, les femmes représentent environ 66 % des emprunteurs inscrits au Programme d'aide au remboursement.

Pour favoriser encore davantage la participation des femmes au marché du travail, le gouvernement s'est engagé à examiner la question des **modalités de travail flexibles** pour les employés sous réglementation fédérale. Étant donné que les femmes continuent d'effectuer la majorité du travail non rémunéré au foyer, cette initiative, une fois mise en œuvre, appuiera mieux les femmes qui ont besoin de s'acquitter de responsabilités personnelles et familiales ainsi que des exigences du travail rémunéré. Le budget de 2017 prend d'autres mesures à cet égard en proposant des modifications au *Code canadien du travail*.

Le budget de 2016 incluait aussi un certain nombre de mesures visant à renforcer la sécurité des femmes et des filles qui ont connu, ou qui risquent de connaître, la violence et la maltraitance.

Pour bâtir des communautés plus sécuritaires et plus fortes, le budget de 2016 a affecté 2,3 milliards de dollars sur deux ans pour accroître le logement abordable. Ces investissements devraient particulièrement améliorer les conditions de logement des aînées vivant seules et des mères seules, qui sont les plus susceptibles d'avoir des difficultés à trouver du logement abordable. Près de 90 millions de dollars de l'investissement du budget de 2016 ont été consacrés à la construction et à la rénovation de refuges et de maisons de transition pour les victimes de violence familiale, un investissement qui devrait créer ou améliorer plus de 3 000 places dans les refuges sur une période de deux ans.

Pour les femmes autochtones en particulier, le gouvernement a appuyé la construction, la rénovation et le fonctionnement de **refuges pour les victimes de violence familiale, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves**. On s'attend à ce que cette mesure mène à la création de cinq nouveaux refuges dans les réserves et donne accès à 3 000 nouvelles places dans des refuges à l'extérieur des réserves.

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, jumelée à des investissements de grande envergure dans l'éducation des Autochtones, le bien-être des enfants et le logement depuis le budget de 2016, contribueront à cerner et à traiter les causes profondes de la violence contre les femmes et les filles autochtones.

Pour faire progresser l'atteinte des objectifs d'égalité des sexes, le gouvernement a aussi élargi la capacité de **Condition féminine Canada**. Cet investissement aidera à appuyer les organisations locales qui se penchent sur les questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes, et fera en sorte que l'analyse comparative entre les sexes devienne une partie intégrante de la prise de décisions du gouvernement.

LE BUDGET DE 2017 : UN PLAN INCLUSIF POUR LA CROISSANCE

Le budget de 2017 s'appuie sur les investissements susmentionnés en mettant l'accent sur une croissance innovatrice, inclusive et durable pour la classe moyenne.

Alors que le Canada trace une nouvelle voie pour la croissance économique soutenue, qui offre aux Canadiens d'importantes possibilités d'en bénéficier de façon égale, mais qui présente également de grands défis. En utilisant l'analyse comparative entre les sexes dans le cadre de ses décisions budgétaires, le gouvernement cherche à élaborer des politiques qui sont mieux éclairées, en prenant en compte les impacts différents des décisions sur les femmes et les hommes.

L'Énoncé du budget de 2017 relatif aux sexes décrit la façon dont les décisions prises dans le cadre du budget actuel ont été fondées sur la prise en considération des questions relatives aux sexes, le but ultime étant d'offrir les meilleurs résultats possible aux Canadiens dans toute leur diversité. Cette première tentative permettra d'orienter et d'améliorer le processus qui sera utilisé pour les prochains énoncés.

FAITS SAILLANTS

Le budget de 2017 propose des investissements clés dans des domaines où la disparité entre les sexes persiste, comme l'innovation et l'infrastructure publique.

Des mesures ciblées permettront de surmonter ces obstacles à la croissance inclusive, notamment grâce à des améliorations apportées à l'aide financière aux étudiants et aux programmes de formation axée sur les compétences, et à une infrastructure moderne qui facilite l'accès aux études, ainsi qu'aux possibilités sociales et professionnelles.

Le budget de 2017 comprend de grandes initiatives qui favorisent une participation plus égale au marché du travail et qui réduisent la pauvreté et la violence touchant les femmes et les filles.

Ces initiatives comprennent de nouveaux investissements, sur les 11 prochaines années, de 7 milliards de dollars pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, et plus de 11,2 milliards en vue d'établir une stratégie nationale sur le logement, ainsi que 101 millions sur cinq ans pour appuyer une stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe.

Plus de 60 mesures du budget de 2017 ont été considérées comme ayant des répercussions différentielles sur les sexes, mais il reste beaucoup de domaines pour lesquels les données ne sont pas facilement accessibles.

Le gouvernement continuera de renforcer la capacité et l'expertise dans l'ensemble des ministères, et de collaborer avec ses partenaires afin de mieux comprendre les répercussions des politiques selon le sexe et les autres facteurs identitaires qui se recoupent.

CHAPITRE 1 – COMPÉTENCES, INNOVATION ET EMPLOIS POUR LA CLASSE MOYENNE

En mettant l'accent sur les compétences, l'innovation et la croissance propre, le budget de 2017 aidera à générer de bons emplois bien rémunérés pour la classe moyenne et les personnes qui travaillent fort pour en faire partie.

Dans une économie en constante évolution, les femmes doivent avoir accès aux mêmes possibilités que les hommes.

FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES POUR LA NOUVELLE ÉCONOMIE

Le succès à long terme du Canada, et le succès de sa classe moyenne, est tributaire d'une main-d'œuvre qualifiée qui peut s'adapter rapidement au changement. Grâce à des investissements importants dans la formation axée sur les compétences, le budget de 2017 aidera à créer une main-d'œuvre plus résiliente et plus souple, offrant à un plus grand nombre de Canadiens des possibilités accrues de réaliser leur plein potentiel.

En vertu des **ententes de transfert relatives au marché du travail** existants, le gouvernement fournit près de 3 milliards de dollars par année aux provinces et aux territoires pour la conception et la prestation de programmes de formation axée sur les compétences et de soutien à l'emploi visant à aider les Canadiens à se préparer à l'emploi, à retourner au travail ou à maintenir leur emploi. Cependant, en 2013-2014, les femmes représentaient moins de 44,5 % de tous les participants en vertu des Ententes sur le développement du marché du travail, qui constituent le volet le plus important de ces accords de transfert. Cette sous-représentation est particulièrement préoccupante, compte tenu des obstacles importants auxquels les femmes sont confrontées sur le marché du travail.

Le budget de 2017 propose de fournir 2,7 milliards de dollars de plus sur six ans, à compter de 2017-2018, afin d'élargir ces accords et d'aider un plus grand nombre de Canadiens à accéder à la formation et à l'aide à l'emploi. Ce financement s'accompagne d'un engagement renouvelé visant à accroître la participation des groupes sous-représentés, comme les femmes, dans le milieu de travail. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement formulera une nouvelle approche pour les programmes du marché du travail qui tient mieux compte des besoins diversifiés des Canadiens.

En plus des mesures annoncées dans le budget de 2016, le gouvernement propose d'apporter d'autres changements aux **prêts et bourses d'études canadiens** pour aider un plus grand nombre de Canadiens, et particulièrement les étudiants adultes, à poursuivre des études postsecondaires.



Les femmes représentent près des deux tiers des étudiants à temps partiel qui reçoivent des prêts et des bourses d'études canadiens, et elles représentent la grande majorité (80 %) des bénéficiaires de bourses d'études canadiennes qui ont aussi des enfants à charge.

En élargissant l'admissibilité aux prêts et aux bourses d'études canadiennes pour les étudiants à temps partiel, ainsi qu'aux bourses d'études canadiennes pour les étudiants ayant des enfants à charge, le budget de 2017 rendra les études postsecondaires plus accessibles et plus abordables pour un nombre accru de Canadiennes.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION AU PROFIT DE TOUS LES CANADIENS

L'innovation est la clé qui ouvre des possibilités et des occasions; c'est elle qui permet aux Canadiens de s'adapter aux changements et de se préparer à l'avenir.

En plus de renforcer la classe moyenne et d'assurer sa croissance, l'innovation peut offrir une meilleure qualité de vie, entre autres des soins de santé de meilleure qualité et plus efficaces, des villes plus intelligentes et mieux connectées et une énergie plus propre et durable.

L'innovation est aussi le moteur de la croissance économique future. En créant de nouveaux emplois et en transformant les emplois existants, l'innovation produit de bons emplois bien rémunérés aujourd'hui et des possibilités encore meilleures pour nos enfants.

Sur le plan des sexes, les avantages immédiats de ces investissements, notamment les emplois créés et l'accès élargi à des technologies innovatrices, ne sont pas partagés de façon égale entre divers groupes de femmes et d'hommes.

Tableau 5.1

Éducation et emploi dans les STIM au Canada selon le sexe, le statut d'immigrant et l'identité autochtone, 2011

	Total	Femmes % du total	Immigrants % du total	Autochtones % du total
Population âgée de 25 à 54 ans	14 044 940	51,1	24,5	3,9
Diplôme postsecondaire	9 340 495	52,5	26,1	2,5 ¹
Diplôme postsecondaire dans un domaine des STIM	1 814 075	29,6	39,9	1,4 ¹
Diplôme postsecondaire dans un domaine des STIM et emploi dans une profession axée sur les STIM	606 520	18,9	37,5	n.d. ²
% des personnes ayant un diplôme en STIM dans une profession axée sur les STIM	38,9	26,9	39,1	n.d. ²

¹ Les métiers et la formation d'apprentis ne sont pas inclus.

² Ces données sont recueillies, mais ne sont pas accessibles au public.

Sources : Conseil des académies canadiennes, Assemblage requis : Compétences en STGM et productivité économique du Canada, comité d'experts sur les besoins futurs en compétences en STGM, Ottawa (Ontario), 2015. D'après des données de Statistique Canada et les calculs du comité

Les disparités entre les sexes persistent dans le domaine de l'innovation et de la recherche, où les femmes continuent d'être sous-représentées en STIM, tant dans les universités que dans les collèges. À l'école et au travail, les femmes représentent moins de 30 % des étudiants et professionnels en STIM.

Le budget de 2017 compte plusieurs mesures pour aider à promouvoir la participation de divers groupes de femmes et d'hommes dans les STIM et dans l'économie numérique, une partie importante de la stratégie globale de croissance économique du gouvernement.

Le **programme PromoScience** finance des organisations qui offrent aux jeunes, de la prématernelle à la 12^e année, des occasions de prendre part à des activités reconnues pour renforcer la participation, l'intérêt, les compétences et les connaissances en ce qui concerne les STIM. Ces activités sont particulièrement utiles pour les jeunes filles, car il est prouvé que leur intérêt pour les STIM diminue plus rapidement avec l'âge, comparativement aux garçons.

PromoScience a connu du succès jusqu'à ce jour pour ce qui est de susciter l'intérêt à l'égard des STIM chez les filles, puisque 67 % des bénéficiaires du programme ont indiqué que les compétences et les connaissances des filles avaient fortement augmenté après leur participation à un projet financé par PromoScience. Le fait d'élargir le programme PromoScience encouragera les groupes sous-représentés à s'intéresser aux STIM et aidera à créer un bassin plus équilibré, en matière de représentation des sexes, de personnes talentueuses, bien outillées pour bâtir l'économie canadienne de l'avenir et en tirer profit.

À la maison, l'accès à Internet ouvre un monde de possibilités. Que ce soit parce qu'elle permet de tisser des liens sociaux avec d'autres Canadiens, d'améliorer l'accès aux services de soins de santé, ou de trouver de nouvelles façons d'apprendre et de travailler, la participation à l'économie numérique est essentielle pour s'assurer que les avantages de l'innovation sont largement répandus.



Les données de 2014 de Statistique Canada indiquent que 15 % des ménages n'ont pas de connexion Internet à domicile. Plusieurs obstacles transversaux limitent l'adoption d'Internet au Canada : les personnes sans connexion Internet à domicile ont tendance à avoir des niveaux d'éducation inférieurs et sont plus susceptibles d'être âgées, et un nombre disproportionné de ces personnes font partie des groupes à faible revenu. Des déséquilibres entre les sexes y sont aussi associés, puisque les femmes sont représentées de façon disproportionnée parmi les familles à faible revenu et les aînés. Par exemple, les femmes utilisent moins intensivement Internet que les hommes.

Les obstacles financiers à l'accès comprennent le coût de l'achat d'un ordinateur et le coût de l'inscription à une connexion Internet à domicile. Pour aider les familles à faible revenu à relever ces défis, le budget de 2017 propose d'investir 13,2 millions de dollars sur cinq ans dans un nouveau **programme d'accès abordable**, qui offrira un portail confidentiel afin de permettre aux fournisseurs de service Internet d'offrir des forfaits d'Internet résidentiel à faible coût aux familles à faible revenu, ainsi que des ordinateurs remis en état. Comme les femmes sont surreprésentées dans les familles à faible revenu, elles devraient bénéficier tout particulièrement de ce programme.

Le budget de 2017 propose également d'affecter 29,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à un nouveau **programme d'échange de littératie numérique**. Ce programme favorisera une littératie Internet canadienne plus inclusive en appuyant des initiatives qui enseignent les compétences numériques de base, y compris la façon d'utiliser Internet en toute sécurité et de manière efficace, à certains groupes touchés par les fractures numériques, notamment les aînés, les Canadiens à faible revenu, les peuples autochtones et les personnes vivant dans les régions nordiques et rurales.

SOUTIEN AUX FEMMES ENTREPRENEURES

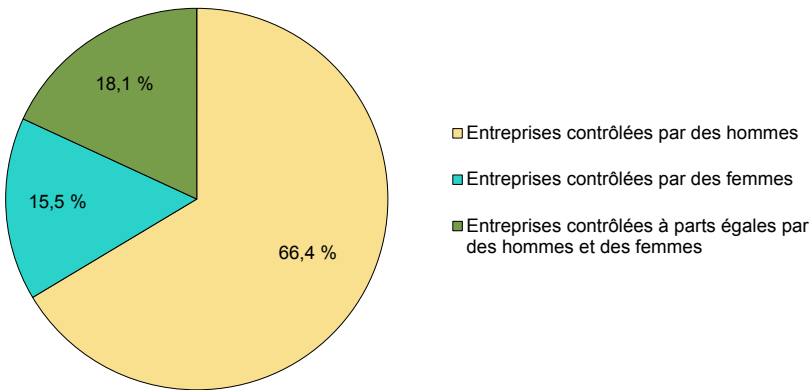
Un rapport de 2015 du Comité d'expertise sur le mentorat et l'entrepreneuriat des femmes a indiqué que « le Canada, pas plus que les autres États, ne peut se permettre d'ignorer l'énergie et le talent de la moitié de sa population. » Le gouvernement du Canada est tout à fait d'accord.

Près de la moitié des nouvelles entreprises au Canada sont maintenant lancées par des femmes, ce qui fait des femmes entrepreneures un moteur de l'économie canadienne. Cependant, les deux tiers des petites et moyennes entreprises sont détenues majoritairement par des hommes. Moins d'une entreprise sur six (15 %) est détenue majoritairement par des femmes.

De plus, selon les données de la Banque de développement du Canada, le revenu des petites entreprises appartenant à des femmes est de moins de 50 % de celui d'entreprises comparables appartenant à des hommes. Cette différence pourrait être due à un certain nombre de facteurs. Comparativement aux entreprises détenues majoritairement par des hommes, les entreprises détenues majoritairement par des femmes sont plus susceptibles d'être des microentreprises comptant de 1 à 4 employés et sont moins susceptibles d'exporter. Elles ont aussi tendance à afficher des taux de croissance inférieurs, à être moins portées à chercher à croître et à se concentrer dans des secteurs hautement concurrentiels axés sur les services, comme les soins de santé, la vente au détail et les services d'hébergement et de restauration. Les femmes qui sont propriétaires majoritaires sont aussi moins susceptibles d'avoir plus de 10 ans d'expérience en gestion.

Graphique 5.5

Répartition de la propriété d'entreprises selon le sexe



Source : Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Les femmes entrepreneures se sont clairement fait entendre quant aux outils dont elles ont besoin pour réussir. Malgré de nombreuses conversations sur ce qui peut être fait pour aider les femmes à faire croître leurs entreprises, le taux de succès et les possibilités de croissance pour les entreprises dirigées par des femmes ne se comparent pas à ceux de leurs homologues masculins.

Il existe un écosystème de soutien; toutefois, on trouve des lacunes et un manque général de connaissance et de coordination des programmes offerts, des occasions de mentorat et des besoins des entreprises afin de maximiser leur potentiel de croissance.

Même si des progrès ont été accomplis, il est également évident que les femmes au Canada n'ont pas les mêmes possibilités que les hommes au chapitre de la représentation aux conseils de direction. Le rapport de février 2017 du Conseil consultatif en matière de croissance économique soulignait qu'il y a beaucoup à faire pour briser le plafond de verre au Canada :

« Les statistiques montrent que les sociétés canadiennes sont efficaces pour embaucher des femmes, mais qu'elles ne le sont pas tant pour les promouvoir : les femmes représentent 46 % de la main-d'œuvre du pays, mais détiennent moins du tiers de tous les postes de haute direction. Remarquablement, les sociétés canadiennes de l'indice TSX 60 n'ont parmi elles qu'une seule femme qui est chef de direction. La proportion de sièges qu'occupent des femmes aux conseils des sociétés canadiennes qui sont cotées en bourse a reçu une grande attention. En 2014, cette proportion était d'un peu moins de 21 %, ce qui est moins que dans bien d'autres pays membres de l'OCDE. »

Les femmes entrepreneures : une influence croissante

La Banque de développement du Canada a récemment déployé d'importants efforts pour appuyer les femmes entrepreneures, notamment :

- Un nouveau fonds de 40 millions de dollars pour les entreprises de technologie dirigées par des femmes, annoncé en novembre 2016, qui est constitué de capital de risque et de capital de croissance, et un montant supplémentaire de 10 millions pour appuyer les initiatives régionales pour les fondatrices d'entreprises.
- Un examen complet axé sur la clientèle de ses processus, du point de vue des femmes entrepreneures, qui doit être lancé au printemps de 2017.
- Des progrès soutenus à l'égard de l'engagement de 2015 qui consistait à accroître les prêts à terme accordés aux entreprises détenues majoritairement par des femmes pour les faire passer à au moins 700 millions de dollars sur trois ans.

ÉLARGISSEMENT DES PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-EMPLOI POUR OFFRIR UNE PLUS GRANDE SOUPLESSE AUX FAMILLES

Bon nombre de Canadiens éprouvent de la difficulté à concilier leur travail et leurs responsabilités en tant qu'**aidants naturels**. Cela s'avère particulièrement difficile lorsqu'un membre de la famille souffre d'une maladie très grave.

Pour aider à alléger le fardeau des aidants admissibles, le budget de 2017 propose de mettre en œuvre une nouvelle prestation d'assurance-emploi aux aidants naturels. La nouvelle prestation accordera aux aidants admissibles jusqu'à concurrence de 15 semaines de prestations d'assurance-emploi pendant qu'ils s'absentent temporairement de leur travail pour assurer les soins d'un proche qui est gravement malade ou grièvement blessé. Pour soutenir cette nouvelle prestation, le budget de 2017 propose de fournir 691,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 168,1 millions par année par la suite.

On s'attend à ce que les femmes bénéficient particulièrement de l'amélioration des prestations d'assurance-emploi qui vise les aidants naturels. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de fournir des soins, et parmi les aidants, les femmes consacrent plus d'heures par semaine à fournir des soins comparativement aux hommes.

MODALITÉS DE TRAVAIL FLEXIBLES

En s'appuyant sur l'engagement du budget de 2016, le budget de 2017 propose d'apporter des modifications au *Code canadien du travail* pour donner aux travailleurs sous réglementation fédérale le droit d'exiger que leur employeur leur offre des modalités de travail flexibles, comme des heures de travail souples, ainsi que la capacité de travailler à domicile, en plus de nouveaux congés non payés afin de mieux concilier les demandes du travail et de la famille. Cette initiative bénéficiera à beaucoup de femmes qui continuent d'effectuer la majorité du travail non payé à domicile.

CHAPITRE 2 – DES COMMUNAUTÉS CONÇUES POUR L'AVENIR

Des investissements sans précédent dans l'infrastructure, comme ceux annoncés dans le budget de 2016 et ceux qui sont proposés dans le budget de 2017, aident à bâtir des communautés solides, à créer de bons emplois bien rémunérés et à faire croître l'économie. Cela profite à tous les Canadiens.

Du point de vue de l'égalité des sexes, les emplois créés par l'intermédiaire d'investissements dans l'infrastructure ont tendance à être accordés plutôt aux hommes qu'aux femmes, étant donné qu'il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes dans les métiers de la construction. Ces investissements bénéficient davantage aux femmes dans les secteurs où elles sont mieux représentées, comme dans les postes de gestion de projet d'infrastructure et de gestion des biens, où elles représentent environ 30 % de tous les employés.



Cependant, pour ce qui est des utilisateurs finaux de l'infrastructure publique, certaines études laissent entendre que des investissements précis profitent aux femmes plus qu'aux hommes. Par exemple, les études entreprises aux États-Unis et au Royaume-Uni ont permis de constater qu'en moyenne, les femmes, surtout celles ayant un faible revenu, utilisent plus souvent le transport en commun que les hommes. Pour ces femmes, les investissements dans le transport en commun pourraient se traduire par des déplacements plus courts à l'école et au travail, un accès plus facile aux services de garde d'enfants, et plus d'occasions d'avoir de bons emplois bien rémunérés.

Dans l'ensemble, il est difficile de produire des données canadiennes fiables sur l'infrastructure, y compris les données nécessaires pour effectuer une analyse comparative entre les sexes. Le gouvernement est déterminé à améliorer la collecte de résultats et la production de rapports pour s'assurer que de telles analyses pourront être effectuées plus facilement à l'avenir.

En vertu du Plan d'infrastructure, le gouvernement collaborera avec ses partenaires, y compris les provinces et les territoires, pour veiller à la présentation de rapports plus exhaustifs sur les projets d'infrastructure qui reçoivent un financement public afin de mieux comprendre les avantages locaux, sociaux et économiques de ces projets, et sur les façons dont ces avantages et les répercussions connexes sur les sexes ont été pris en compte, notamment pour des groupes particuliers comme les femmes, les anciens combattants, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones.

De meilleurs rapports procureront à tous les ordres de gouvernement plus de données et de possibilités pour examiner les répercussions sur les sexes des projets, menant à des décisions qui se traduiront par de meilleurs résultats économiques et sociaux et une plus grande égalité des sexes.

CROISSANCE PROPRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'égalité des sexes et le renforcement socioéconomique des femmes constituent des piliers fondamentaux du leadership canadien dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

L'inégalité actuelle entre les sexes à l'échelle mondiale fait en sorte que les femmes sont plus vulnérables aux effets des changements climatiques, y compris au Canada. Par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent avoir un effet négatif disproportionné sur les personnes à faible revenu, dont la plupart sont des femmes. En appliquant une optique d'analyse selon le sexe aux efforts d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques, le gouvernement peut s'assurer que ses mesures sont plus efficaces et mieux adaptées à un éventail plus large de besoins.

APPRENTISSAGE ET GARDE DES JEUNES ENFANTS

En 2014, il y avait une place en services de garde réglementés pour environ un enfant sur quatre au Canada, un taux inférieur aux pays membres les plus performants de l'OCDE qui affichent des taux de 50 % ou plus. Le caractère abordable de la garde d'enfants demeure également une importante préoccupation pour un grand nombre de familles; à Toronto, par exemple, les frais annuels moyens pour la garde d'un enfant peuvent atteindre 20 000 \$ par année, et même dépasser ce montant dans certains cas.

Afin de rendre la garde d'enfants plus abordable pour les familles canadiennes et de mieux soutenir les femmes qui souhaitent retourner au travail, le budget de 2017 propose d'investir 7 milliards de dollars sur dix ans dans des initiatives d'apprentissage et de garde de jeunes enfants. Une garde d'enfants plus accessible et moins chère aidera tous les enfants à avoir un meilleur départ dans la vie, aidera les mères de famille qui souhaitent retourner au travail et appuiera les familles en réduisant le lourd fardeau des frais de garde d'enfants.

Ces investissements permettront également d'améliorer la qualité des programmes d'apprentissage et de garde de jeunes enfants et d'appuyer une meilleure formation axée sur les compétences, y compris pour les travailleurs du secteur de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants, secteur dont les postes sont traditionnellement occupés par une majorité de femmes.

LOGEMENT ABORDABLE ET ITINÉRANCE

Afin d'offrir à un plus grand nombre de Canadiens l'accès à un logement sécuritaire, adéquat et abordable, le budget de 2017 propose d'instaurer une stratégie nationale sur le logement, assortie d'un investissement de plus de 11,2 milliards de dollars sur 11 ans à compter de 2017-2018. On s'attend à ce que cette stratégie aide des milliers de ménages canadiens qui ont besoin de se trouver un logement adéquat, approprié et abordable. Cela comprend un grand nombre d'aînées et de mères seules, qui sont plus susceptibles d'être confrontées à des difficultés au moment de trouver un logement abordable en raison de leurs revenus familiaux relativement faibles et d'autres contraintes financières, comme le coût de la garde d'enfants.

Pour aider un plus grand nombre de Canadiens sans abri à se trouver un logement stable, des investissements de 2,1 milliards de dollars sur dix ans à compter de 2018-2019 seront effectués afin de renouveler et d'élargir la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Ces investissements profiteront à un grand nombre d'hommes sans abri, qui sont les principaux utilisateurs des refuges au Canada. Le financement appuiera également un certain nombre de projets communautaires à l'aide d'approches personnalisées pour reconnaître les besoins particuliers des femmes sans abri, notamment l'hébergement des survivants qui fuient la violence familiale.

Prendre des mesures à l'égard du logement et de l'itinérance selon le sexe

- En 2011, il a été établi que plus du quart des familles dirigées par des mères seules avaient des besoins impérieux en matière de logement, du fait qu'elles vivaient dans des logements inadéquats, inappropriés ou inabordables.
- Les aînés qui louent, surtout les aînées célibataires vivant seules, étaient également plus susceptibles d'avoir des difficultés à se trouver un logement sécuritaire et approprié.
- Selon l'Étude nationale sur les refuges publiée en 2016, plus du quart des utilisateurs de refuges en 2014 étaient des femmes. Près de 90 % des familles qui ont eu recours à des refuges d'urgence étaient dirigées par des femmes seules.

Le suivi des résultats de ces initiatives est essentiel pour comprendre leur efficacité. Le gouvernement continue de mettre à l'essai et de peaufiner les mesures qui guident l'élaboration de politiques, surtout dans ce domaine.

CHAPITRE 3 – UN CANADA FORT À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Tous les Canadiens méritent de bénéficier d'un traitement équitable et d'avoir des possibilités de réaliser leur plein potentiel. En effet, le Canada excelle lorsque les femmes et les hommes ont la chance de se bâtir une vie meilleure. Lorsqu'un plus grand nombre de Canadiens ont davantage d'occasions de contribuer à la prospérité du Canada et d'y participer, tout le monde y gagne.

SOUTIEN À LONG TERME POUR LES SOINS DE SANTÉ

Pour mieux appuyer les services de soins à domicile et de santé mentale, le gouvernement a offert aux provinces et aux territoires des investissements ciblés de 11 milliards de dollars sur les dix prochaines années. Ce financement aidera à combler des lacunes particulières dans le système de soins de santé du Canada en améliorant l'accès aux services de soins à domicile et aux services de santé mentale.

Les soins à domicile sont particulièrement importants pour les Canadiennes. Les femmes représentent environ les deux tiers de tous les clients de soins à domicile, et elles sont également plus susceptibles que les hommes de consacrer beaucoup de temps à des activités de soins. De plus, les soins de santé payés sont principalement fournis par des femmes.

Les investissements ciblés pour les soins de santé accordés dans le budget de 2017 pourraient servir à former des travailleurs supplémentaires en soins à domicile de première ligne, augmentant ainsi les possibilités d'emploi pour les femmes. De plus, un soutien aux aidants non payés donnant des soins à des proches ou à des amis pourrait être offert en améliorant l'accès à des soins de répit afin d'alléger le stress et d'aider ces aidants à fournir des soins à leurs êtres chers pendant plus de temps.

Les divers segments de la population canadienne ont des défis et des besoins en matière de **santé mentale** qui sont différents; c'est vrai pour les femmes et les hommes, ainsi que pour les personnes LGBTQ2, les jeunes, les aînés, les minorités et d'autres groupes. Par exemple, des données probantes récentes ont indiqué que le taux de suicide chez les hommes est trois fois plus élevé que chez les femmes, même si les femmes font des tentatives de suicide trois ou quatre fois plus souvent que les hommes. De plus, beaucoup d'organisations, y compris la Commission de santé mentale du Canada, ont noté que les victimes de violence familiale sont principalement des femmes, un important facteur de risque de mauvaise santé mentale, de suicide et de toxicomanie.

En offrant le financement stable, prévisible et à long terme nécessaire pour raccourcir les délais d'attente en matière de services de santé mentale, les résultats pour de nombreux groupes, notamment les femmes à risque, peuvent être améliorés.

AMÉLIORER LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS

Les résultats obtenus auprès des Premières Nations et des Inuits dans le domaine de la santé continuent d'être inférieurs à ceux observés au sein de la population canadienne en général. Les femmes sont en outre confrontées à des obstacles particuliers en ce qui a trait à l'accès aux services et elles peuvent être découragées en raison de la stigmatisation, de la discrimination, de la crainte de perdre leurs enfants, de leurs responsabilités familiales ou du manque de programmes axés sur les femmes. Le gouvernement veillera à ce que les services et les mesures de soutien soient conçus en tenant compte des considérations liées aux sexes, notamment des expériences particulières des hommes, des femmes, des enfants et des familles inuits et des Premières Nations.



Le budget de 2017 propose d'investir 828,2 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour régler les priorités immédiates en matière de santé des Premières Nations et des Inuits. Les investissements proposés touchent la majorité des composantes des programmes de santé actuels des Premières Nations et des Inuits. Cela comprend les services de santé mentale, les soins à domicile et palliatifs, les soins primaires, la prévention des maladies infectieuses et chroniques, la santé maternelle et infantile et les services de santé non assurés.

Les répercussions sur les sexes varieront en fonction du programme en question. En règle générale, un grand nombre de femmes inuites ou membres des Premières Nations font face à des taux plus élevés de violence familiale, de harcèlement sexuel, d'inégalité, d'exploitation sexuelle et de pauvreté, et sont plus souvent des mères seules. Ces problèmes contribuent à une mauvaise santé mentale et à la toxicomanie, et ont des répercussions importantes sur la vie de leurs enfants, leurs familles et leurs communautés.

Le gouvernement propose également d'investir dans des services propres aux femmes (par exemple, la santé des mères et des enfants) qui sont adaptés pour tenir compte des besoins et des réalités des femmes. Les hommes composent également avec les répercussions de la pauvreté, de la violence, des sévices sexuels et de la perte de culture et de langue. Le fait de comprendre les besoins différents des divers segments de la population fera en sorte que les programmes soient conçus et mis en œuvre d'une manière qui favorise l'obtention de meilleurs résultats en matière de santé.

DE MEILLEURS RÉSULTATS POUR LES FEMMES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

Les femmes autochtones ont tendance à être plus vulnérables que leurs homologues non autochtones. Elles sont plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être des mères adolescentes et des mères seules. Elles sont également plus susceptibles d'être sans emploi, et leur revenu médian est de 22 % inférieur à celui des femmes non autochtones (données de 2010).

Les femmes autochtones sont en outre surreprésentées dans les prisons, où elles comptent pour environ 36 % des personnes incarcérées (provinciales, territoriales et fédérales) bien qu'elles ne représentent que 4 % de la population canadienne. Les femmes et les filles autochtones sont également trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence et sont plus susceptibles d'être victimes de la traite de personnes ou du commerce du sexe.

Les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables dans les milieux urbains, où vivent plus de la moitié des Autochtones. Ainsi, la majorité des incidents de femmes et de filles disparues ou assassinées surviennent en milieu urbain : parmi les cas connus, 70 % des femmes autochtones disparues et 60 % des femmes autochtones assassinées vivaient en milieu urbain. Le budget de 2017 propose d'affecter 118,5 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la **Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain**. Cette stratégie a pour objectif d'offrir un soutien pour composer avec les défis auxquels sont confrontés certains des membres les plus à risque de la communauté, notamment les femmes autochtones.

En particulier, la Stratégie fournira un financement pour appuyer les projets liés aux femmes, comme les programmes de lutte contre la violence familiale ou le soutien à la garde d'enfants, pour aider les femmes autochtones à participer à la population active. Ces initiatives peuvent permettre de fournir des services et des programmes utiles pour aider les femmes autochtones en milieu urbain, que ce soit en facilitant leur transition à la vie urbaine ou en réduisant leur vulnérabilité.

Étant donné qu'il n'y a pas encore beaucoup de données concernant les répercussions directes du programme sur les femmes autochtones, les mesures du budget de 2017 à l'appui de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain comprennent un financement pour la recherche et l'innovation. Ce financement peut appuyer une meilleure analyse des données concernant les répercussions des programmes et des services sur tous les peuples autochtones, y compris les femmes autochtones, et faciliter les efforts visant à améliorer les résultats pour ces personnes.

LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE

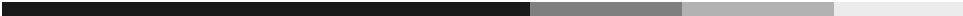
Au Canada, la violence en général a diminué au cours de 30 dernières années, mais les femmes continuent d'être plus susceptibles que les hommes de subir les formes les plus graves de violence conjugale. Les femmes, les enfants et les jeunes qui sont membres des peuples autochtones, ainsi que les personnes LGBTQ2 et les non-conformistes sexuels, courent un risque encore plus élevé de subir la violence fondée sur le sexe, tandis que les immigrantes et les nouvelles arrivantes sont confrontées à des défis supplémentaires pour ce qui est de signaler les cas de violence fondée sur le sexe.

Le budget de 2017 propose d'investir 100,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 20,7 millions par année par la suite, afin de mettre en place une stratégie nationale contre la violence fondée sur le sexe. La stratégie conduira à la création d'un centre d'excellence au sein de Condition féminine Canada afin de mieux harmoniser les ressources existantes dans le but de lutter contre la violence fondée sur le sexe et comptera des mesures qui seront mises en œuvre par la Gendarmerie royale du Canada et le ministère de la Défense nationale.

La violence fondée sur le sexe constitue un obstacle important à l'égalité des sexes. En investissant dans une stratégie nationale contre la violence fondée sur le sexe, le gouvernement du Canada aide à faire en sorte que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens aient l'occasion d'avoir une vie saine et heureuse, de réaliser leur potentiel et de contribuer pleinement à notre croissance et à notre prospérité.

APPUYER LA COMMUNAUTÉ LGBTQ2

Au Canada, tous les habitants, peu importe leur orientation ou leur identité sexuelle, devraient pouvoir se sentir en sûreté, en sécurité et libres de s'affirmer. Toutefois, les membres de la communauté LGBTQ2 ont en commun des antécédents en matière de discrimination, de harcèlement, voire de violence ayant eu des répercussions sur leurs possibilités de carrière, leur inclusion sociale et leur bien-être.



Un sondage réalisé en 2010 par les membres du projet Trans PULSE a révélé que, des 500 répondants transgenres en Ontario, 13 % avaient été congédiés et 18 % s'étaient vu refuser un emploi en raison de leur statut transgenre. De l'ensemble des répondants, 20 % avaient été victimes de voie de fait ou d'agression sexuelle, mais ces délits n'avaient pas tous été signalés à la police.

D'importantes lacunes dans les données demeurent, mais le gouvernement est déterminé à mieux comprendre ces défis et à réaliser des progrès notables afin de faire progresser les droits des personnes LGBTQ2 au Canada.

Le 15 novembre 2016, le gouvernement a nommé un conseiller spécial sur les enjeux liés à la communauté LGBTQ2. Le conseiller spécial mobilisera des organismes de la communauté LGBTQ2 de partout au pays afin de promouvoir l'égalité, de protéger les droits des Canadiens LGBTQ2 et de s'attaquer à la discrimination historique et actuelle.

Le budget de 2017 propose également de verser 3,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, afin de mettre sur pied un secrétariat de la communauté LGBTQ2 au sein du Bureau du Conseil privé. Le secrétariat aidera le conseiller spécial en élaborant et en coordonnant les initiatives gouvernementales concernant les enjeux liés à la communauté LGBTQ2.

RENFORCER LE SYSTÈME DE JUSTICE FAMILIALE

La séparation et le divorce ont des conséquences économiques et sociales différentes pour les femmes et les hommes. Les études indiquent que le revenu médian des femmes chute en moyenne de 30 % à la suite d'une séparation ou d'un divorce alors que celui des hommes chute de 6 %. Les familles monoparentales dirigées par une femme ont un revenu moyen inférieur à celui des familles monoparentales dirigées par un homme, soit 39 400 \$ et 51 800 \$ respectivement en 2013.

Pour les femmes, les conséquences économiques de la séparation ou du divorce sont importantes, car dans la majorité des cas, les enfants tendent à demeurer principalement avec leur mère après la séparation ou le divorce d'un couple hétérosexuel. Par conséquent, plus de 90 % des payeurs de pension alimentaire sont des hommes et plus de 90 % des bénéficiaires sont des femmes.

Le financement fédéral des activités de mise en application liées au soutien familial joue un rôle important pour s'assurer que les femmes reçoivent la pension alimentaire pour enfants et la pension alimentaire pour époux qui leur sont dues. Les efforts collectifs de mise en application des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se traduisent par des versements directs de près de 2 milliards de dollars par année aux familles et aux enfants. Ces efforts aident à prévenir la pauvreté chez les enfants et la féminisation de la pauvreté, et permettent à un plus grand nombre de familles canadiennes de faire partie de la classe moyenne.

Le budget de 2017 octroie des fonds de 107,8 millions de dollars par année sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 21,1 millions par année par la suite, au ministère de la Justice pour appuyer les activités fédérales liées au droit de la famille. L'Initiative de soutien des familles vivant une séparation ou un divorce bénéficie d'un financement permanent.

ENGAGEMENT FONDÉ SUR DES PRINCIPES SUR LA SCÈNE MONDIALE

Le gouvernement renforce l'accent mis sur l'égalité des sexes au pays, et il reconnaît également sa responsabilité en matière de promotion de cette valeur à l'étranger, surtout dans les pays en développement où les inégalités sont souvent plus prononcées.

Dans bien des endroits aux quatre coins du monde, les femmes et les filles continuent d'être victimes de façon disproportionnée de la pauvreté, de la violence, de l'instabilité, des écarts en matière d'emploi et d'un développement social et politique inégal. Dans tous les pays pour lesquels il existe des données, les femmes font plus de travail non payé que les hommes, et leur travail est souvent concentré dans des secteurs moins rémunérés et moins spécialisés. De plus, les femmes forment plus des deux tiers des 796 millions de personnes analphabètes, et plus d'une femme sur trois dans le monde a connu la violence physique ou sexuelle au cours de sa vie.

Afin de créer un monde plus sécuritaire et plus prospère, et de jouer un rôle plus positif sur la scène mondiale, le gouvernement s'est engagé à accroître son soutien aux **opérations internationales de maintien de la paix avec les Nations Unies**. Grâce à cet engagement, les civils, surtout les femmes et les enfants, seront mieux protégés contre la violence liée aux conflits, la violence sexuelle et la violence sexiste, et seront mieux à même de participer aux processus de paix et à d'autres possibilités de prise de décisions.

De plus, il a été démontré que les programmes de perfectionnement qui visent à améliorer la vie des femmes et des filles ont une incidence positive sur les familles et sur l'ensemble des communautés. Lorsque les femmes et les filles participent pleinement au processus décisionnel, nos sociétés deviennent plus solides, nos économies prospèrent davantage et nos pays deviennent plus sécuritaires. Les résultats de l'Examen de l'aide internationale, qui seront annoncés plus tard cette année, décriront plus en détail les plans du Canada visant à axer ses programmes de perfectionnement sur les femmes et les filles.

Dans le contexte de l'accent qui est mis sur l'autonomisation des femmes et des filles, le gouvernement du Canada a annoncé récemment un montant de 650 millions de dollars sur trois ans à l'appui de la santé sexuelle et reproductive dans les pays en développement. Ce financement procurera à un plus grand nombre de femmes un meilleur accès aux services de soins de santé de qualité, aux méthodes de contraception modernes et aux services d'éducation sexuelle et de prévention dont elles ont besoin pour conserver le contrôle de leur corps et pour exercer leurs droits.

Conscient des horribles violences que les survivants de Daech ont vécues, et tout particulièrement les femmes et les filles, le gouvernement a annoncé qu'il réinstallera au Canada environ 1 200 réfugiés hautement vulnérables, y compris des femmes et des filles yézidiées et d'autres survivants de Daech, et qu'il les soutiendra dans le cadre des difficultés qu'il leur reste à surmonter en leur offrant un soutien de réinsertion approprié, y compris des appuis psychosociaux, physiques et sociaux.

CHAPITRE 4 – ÉQUITÉ FISCALE POUR LA CLASSE MOYENNE

Le régime fiscal fédéral est un élément essentiel du contrat entre les Canadiens et leur gouvernement.

Il permet de percevoir les recettes nécessaires pour financer les programmes qui profitent aux Canadiens, particulièrement à ceux qui ont de faibles revenus ou des besoins et problèmes spéciaux. S'il est bien conçu, le régime fiscal fédéral permet également de redistribuer les fonds de manière à assurer un traitement équitable pour tous. Au moyen de mesures particulières, il peut aussi encourager des comportements bénéfiques. Par exemple, la Prestation fiscale pour le revenu de travail offre à la fois un allègement fiscal et un encouragement à intégrer le marché du travail; le crédit d'impôt pour frais de scolarité compense les coûts des études; et les crédits d'impôt pour dons de bienfaisance encouragent les Canadiens à faire des dons aux organisations qui aident à renforcer et à appuyer nos communautés.

Survol : Impôt sur le revenu des particuliers selon le sexe

- Environ 14,2 millions de femmes et 13,4 millions d'hommes devraient produire des déclarations de revenus pour l'année d'imposition 2016.
- Chez les personnes seules, environ 51 % des déclarantes et 59 % des déclarants paient de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.
- En moyenne, les hommes ont un revenu imposable plus élevé que les femmes. Selon les estimations, en 2016, les hommes ont gagné 59 % de tous les revenus imposables.
- Selon les prévisions, en 2016, environ 66 % de tout l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers sera versé par les hommes, comparativement à 34 % par les femmes.

Un élément important dont il faut tenir compte dans l'élaboration de la politique fiscale est de faire en sorte que le régime fiscal permette de réaliser les fonctions susmentionnées d'une manière juste et efficiente, et qu'il ne confère pas un avantage indu à un groupe par rapport à un autre. Le budget de 2017 prend des mesures pour éliminer les échappatoires fiscales, sévir contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, améliorer les mesures d'allègement fiscal existantes et éliminer les mesures qui ne sont plus nécessaires.

Puisque les mesures fiscales peuvent avoir des incidences différentes sur les femmes et sur les hommes, le gouvernement a évalué individuellement chaque mesure fiscale proposée dans le budget de 2017 pour en déterminer les répercussions sur différents groupes d'hommes et de femmes. À l'aide d'une optique qui tient compte de la spécificité des sexes, le budget de 2017 fera la promotion d'un traitement juste et équitable des femmes et des hommes dans le système fiscal.

L'exemple suivant indique le type d'analyse qui éclaire chacune des mesures fiscales du budget de 2017.

CRÉDIT CANADIEN POUR AIDANT NATUREL

Le budget de 2017 propose de regrouper le crédit pour aidants naturels, le crédit pour personne à charge ayant une déficience et le crédit d'impôt pour aidants familiaux existants dans un nouveau crédit, le crédit canadien pour aidant naturel.

Selon Statistique Canada, il y a un peu plus de femmes que d'hommes qui sont des aidants naturels (environ 54 % des aidants naturels étaient des femmes en 2012). Un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes demande les crédits d'impôt pour aidants naturels (les hommes représentent 55 % de toutes les personnes qui demandent le crédit pour aidants naturels et 59 % des personnes qui demandent le crédit pour personne à charge ayant une déficience).

LA VOIE À SUIVRE

L'Énoncé du budget de 2017 relatif aux sexes représente le premier effort extensif consenti par le gouvernement pour examiner la façon dont les décisions budgétaires touchent différemment les hommes et les femmes et pour en faire rapport.

Notre engagement vise à améliorer cette démarche et à réaliser des progrès importants pour ce qui est d'intégrer la dimension de l'égalité des sexes à l'ensemble des processus décisionnels courants du gouvernement.

Au-delà de la dimension des sexes, le gouvernement reconnaît également qu'il reste du travail à faire pour mieux tenir compte de l'éventail des identités croisées qui forment la mosaïque de la société canadienne, que ce soit l'âge, le revenu, l'ethnicité ou l'orientation sexuelle.



Il faudra pour cela établir de grands partenariats avec les intervenants et les experts, au Canada et à l'étranger. La récente concertation avec des experts de la société civile et des universités s'est révélée extrêmement utile pour mieux comprendre les défis et les possibilités qui se présentent à nous, et nous espérons engager un dialogue plus régulier au cours des semaines et des mois à venir.

Le gouvernement collaborera également avec ses partenaires internationaux, dont l'OCDE, qui fournira des conseils sur les questions fondées sur le sexe et la budgétisation fondée sur le sexe au Canada.

Grâce à l'utilisation plus systématique de l'*analyse comparative entre les sexes* plus lors de l'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre, à l'utilisation plus efficace des données pour éclairer la prise de décisions et à l'amélioration de la participation des Canadiens au processus d'élaboration des politiques, le gouvernement concrétise l'engagement qu'il a pris en vue d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Condition féminine Canada continuera d'assurer un leadership pour ce qui est de la promotion de l'égalité des sexes au sein du gouvernement fédéral. Au cours des prochains mois, la ministre de la Condition féminine sera la principale responsable de la définition des résultats pangouvernementaux en matière d'égalité des sexes, y compris des indicateurs de rendement permettant de faire le suivi des progrès. Cela permettra de veiller à ce que les répercussions selon le sexe des décisions stratégiques, y compris des mesures budgétaires, fassent l'objet d'un suivi au fil du temps.

Même s'il reste beaucoup de travail à faire, le gouvernement s'efforce, avec ce premier Énoncé relatif aux sexes, de poursuivre son cheminement en vue de bâtir un Canada plus juste et plus inclusif, qui sait reconnaître les effets particuliers de ses politiques sur les Canadiens dans toute leur diversité.

Annexe 1

PRÉCISIONS AU SUJET DES PROJECTIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

PROJECTIONS ÉCONOMIQUES

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui confère un élément d'indépendance à ses prévisions budgétaires. Cette approche est appuyée par des organisations internationales, comme le Fonds monétaire international.

Le ministère des Finances du Canada mène périodiquement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé afin de connaître leur opinion au sujet des perspectives de l'économie canadienne. Les prévisions économiques exposées dans la présente section sont fondées sur une enquête réalisée en décembre 2016.

Des économistes de 14 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de décembre 2016 :

- Banque Nationale Marchés financiers,
- Banque Royale du Canada,
- Banque Scotia,
- BMO Marchés des capitaux,
- Caisse de dépôt et placement du Québec,
- Le Conference Board du Canada,
- Desjardins,
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
- Groupe Financier Banque TD,
- IHS Global Insight,
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.,
- Marchés mondiaux CIBC,
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique),
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Lors de l'enquête de décembre 2016, les économistes du secteur privé s'attendaient à ce que la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'élève à 1,9 % en 2017 et à 2,0 % en 2018. Ils projetaient que cette croissance ralentirait pour s'établir à environ 1,7 % en moyenne par année au cours du reste de la période de prévision (tableau A1.1).

Les économistes du secteur privé s'attendaient à ce que l'inflation du PIB (l'indicateur le plus large de l'augmentation des prix à l'échelle de l'économie) atteigne 2,1 % en 2017 et s'établisse à 2,0 % par année en moyenne au cours des quatre années suivantes.

Les économistes du secteur privé ont supposé que les prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) s'élèveraient à 54 \$US le baril en moyenne en 2017. On projetait que, d'ici 2021, les prix du pétrole brut atteindraient 64 \$US le baril.

Lors de l'enquête de décembre 2016, on s'attendait à ce que la croissance du PIB nominal s'élève à 4,1 % en 2017, à 4,0 % en 2018 et à environ 3,7 % en moyenne au cours des trois années suivantes. En règle générale, en 2017, le niveau projeté du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) dans l'enquête de décembre 2016 est inférieur de 5 milliards de dollars à ce qui était projeté dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*, cet écart atteignant 16 milliards de moins d'ici 2021.

Selon les projections des économistes du secteur privé, le taux de chômage devait demeurer à 6,9 % en 2017 et amorcer une baisse graduelle pour s'établir à 6,4 % d'ici 2021.

Dans l'enquête de décembre 2016, la perspective pour le taux des obligations du gouvernement du Canada à dix ans est supérieure de 20 points de base par année, en moyenne, à ce qui était indiqué dans l'*Énoncé économique de l'automne*. Elle reflète la hausse du rendement des obligations d'État aux États-Unis et au Canada au cours du dernier trimestre de 2016. La perspective pour les taux des obligations à court terme, quant à elle, est inférieure d'environ 10 points de base par année, en moyenne, à compter de 2018.

Les résultats des comptes économiques canadiens pour le quatrième trimestre étaient un peu plus positifs par rapport à ce qui était prévu dans l'enquête de décembre 2016, et semblent indiquer une accélération de l'économie au début de 2017. Toutefois, l'incertitude et le risque continuent de peser sur l'économie nationale et mondiale. Dans l'ensemble, les risques associés aux perspectives économiques de décembre 2016 demeurent généralement équilibrés; ces perspectives constituent donc un fondement approprié aux fins de la planification budgétaire.

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-2021
Croissance du PIB réel							
Budget de 2016	1,4	2,2	2,2	2,0	1,9	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	1,4	2,1	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8
Budget de 2017	1,3	1,9	2,0	1,7	1,7	1,8	1,7
Inflation du PIB							
Budget de 2016	0,9	2,4	2,1	2,1	2,1	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	0,6	2,2	1,8	2,1	2,0	2,1	1,8
Budget de 2017	0,6	2,1	2,0	1,8	2,1	2,0	1,8
Croissance du PIB nominal							
Budget de 2016	2,3	4,6	4,3	4,2	4,1	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	2,0	4,3	3,7	4,0	3,9	4,0	3,7
Budget de 2017	2,0	4,1	4,0	3,5	3,8	3,8	3,5
PIB nominal (G\$)							
Budget de 2016	2 033	2 126	2 218	2 310	2 404	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	2 026	2 114	2 191	2 279	2 368	2 463	–
Budget de 2017	2 025	2 109	2 194	2 271	2 357	2 447	–
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne 2016 et le budget de 2017	-1	-5	3	-8	-11	-16	-6
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Budget de 2016	0,5	0,7	1,6	2,4	2,7	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	0,5	0,6	1,0	1,6	1,9	2,4	1,3
Budget de 2017	0,5	0,6	0,9	1,4	1,8	2,3	1,2
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
Budget de 2016	1,6	2,3	3,0	3,4	3,6	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	1,2	1,6	2,1	2,5	2,8	3,3	2,2
Budget de 2017	1,3	1,8	2,3	2,7	3,0	3,3	2,4
Taux de change (cents US / \$CAN)							
Budget de 2016	72,1	75,9	79,1	81,5	83,1	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	75,8	77,6	79,5	80,2	81,7	83,2	79,7
Budget de 2017	75,5	74,5	76,1	77,4	79,3	81,3	77,4

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016- 2021
Taux de chômage							
Budget de 2016	7,1	6,9	6,5	6,4	6,3	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	7,0	6,9	6,8	6,7	6,5	6,2	6,7
Budget de 2017	7,0	6,9	6,7	6,7	6,6	6,4	6,7
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Budget de 2016	1,6	2,0	2,0	2,0	2,0	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	1,6	2,1	1,9	2,0	1,9	2,0	1,9
Budget de 2017	1,5	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	1,9
Croissance du PIB réel aux États-Unis							
Budget de 2016	2,3	2,4	2,4	2,2	2,1	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	1,6	2,2	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0
Budget de 2017	1,6	2,3	2,3	1,8	1,9	2,0	2,0
Prix du pétrole brut WTI (\$US/baril)							
Budget de 2016	40	52	59	63	63	–	–
Énoncé économique de l'automne 2016	44	54	57	59	60	65	57
Budget de 2017	43	54	59	56	59	64	56

Nota – Pour le budget de 2016 et l'Énoncé économique de l'automne 2016, les données pour le PIB ont été redressées en fonction de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada, qui a été publiée le 30 novembre 2016 avec les données du 3^e trimestre de 2016. Les données du budget de 2017 (tirées de l'enquête de décembre 2016) n'ont pas été redressées en fonction de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada, qui a été publiée le 2 mars 2017 avec les données du 4^e trimestre de 2016.

Sources : Pour le budget de 2016, enquête de février 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour l'Énoncé économique de l'automne 2016, enquête de septembre 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2017, enquête de décembre 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; Statistique Canada

PROJECTIONS BUDGÉTAIRES

Dans le reste de cette annexe, on présente les changements apportés aux projections budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016 (tableau A1.2).

Tableau A1.2

Évolution des perspectives budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016

G\$

	Projections					
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2016	-25,1	-27,8	-25,9	-19,3	-16,8	-14,6
Évolution de la situation économique et financière						
Revenus budgétaires						
Impôt sur le revenu	1,0	0,9	1,0	-0,2	-1,2	-1,3
Taxes et droits d'accise	0,4	0,2	0,5	0,6	0,9	0,9
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres revenus	-0,3	-0,1	-0,2	-0,3	-0,4	-0,6
Total	1,0	1,0	1,2	0,1	-0,7	-1,0
Charges de programmes						
Principaux transferts aux particuliers	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1
Principaux transferts aux autres administrations	-0,3	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
Charges de programmes directes	1,9	1,6	1,0	0,9	0,5	0,6
Total	1,6	1,6	1,1	0,9	0,4	0,5
Frais de la dette publique	0,6	-0,2	-0,4	-0,1	-0,2	-0,2
Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	3,2	2,4	1,9	1,0	-0,4	-0,7
Solde budgétaire révisé avant la mise en œuvre de mesures stratégiques et la réalisation d'investissements						
	-21,8	-25,4	-24,0	-18,3	-17,3	-15,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des charges), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

INCIDENCE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE DEPUIS L'ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2016 (AVANT LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES STRATÉGIQUES ET LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS)

Comparativement aux prévisions de l'Énoncé de 2016, les revenus budgétaires projetés sont plus élevés au cours des quatre premières années de la période de prévision, en raison surtout des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés et des non-résidents plus élevées que prévu, qui sont fondées sur les résultats financiers récents. Cette croissance est toutefois plus que compensée, au cours des dernières années, par la baisse projetée des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Cette baisse représente les attentes à l'égard d'une croissance économique plus faible au cours de ces années, comme l'indiquait l'enquête de décembre auprès des économistes du secteur privé.

Les taxes et droits d'accise sont plus élevés, principalement en raison de la hausse projetée des droits de douane à l'importation. Selon les projections antérieures, les droits de douane à l'importation auraient dû baisser en raison de la date prévue de l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global (AECG) conclu avec l'Union européenne et du Partenariat transpacifique (PTP), le 1^{er} janvier 2017. À la lumière de l'évolution récente de la situation, l'AECG devrait entrer en vigueur au milieu de l'année 2017, ce qui signifie qu'il n'y aura aucun revenu cédé en 2016-2017 et des revenus cédés relativement plus faibles en 2017-2018. En outre, étant donné l'incertitude entourant le PTP, on suppose désormais que les tarifs demeureront imposés aux taux actuels, ce qui signifie que l'incidence d'une baisse des tarifs a été éliminée des revenus projetés. Ensemble, ces changements ont donné lieu à une hausse projetée des droits de douane à l'importation au cours de la période de prévision.

Les revenus découlant des cotisations d'assurance-emploi sont pratiquement inchangés dans chacune des années de la période de prévision.

Les autres revenus, comme ceux provenant des prêts et des investissements, des intérêts et des pénalités, des bénéfices des sociétés d'État entreprises et des actifs détenus dans le Compte du fonds des changes, sont inférieurs pour toutes les années de la période de prévision, principalement en raison de la diminution des revenus cumulatifs depuis le début de l'exercice 2016-2017 et de la révision à la baisse des taux d'intérêt à court terme projetés au cours des autres années (ce qui réduit le taux de rendement des actifs portant intérêt).

En ce qui concerne les charges, les principaux transferts aux particuliers demeurent sensiblement les mêmes, puisque la baisse des prestations aux aînés d'environ 0,1 milliard de dollars par année, attribuable à une inflation moins élevée que prévu, est généralement compensée par une augmentation projetée de l'Allocation canadienne pour enfants qui se situe entre 0,1 milliard et 0,2 milliard par année. L'augmentation des prestations aux enfants est quant à elle attribuable à la baisse prévue du revenu des ménages découlant des perspectives économiques plus faibles.



Les principaux transferts aux autres administrations sont plus élevés à court terme que ceux projetés dans l'Énoncé de 2016. L'augmentation au cours des premières années est guidée par les transferts de points d'impôt révisés en vertu de l'Abattement d'impôt du Québec.

Les charges de programmes directes devraient baisser, particulièrement à court terme, comparativement à ce qu'indiquait l'Énoncé de 2016. Les facteurs suivants sont responsables de la baisse : les résultats cumulatifs (qui sont reportés, dans une mesure restreinte, au cours de la période de prévision); les dépenses moins élevées pour l'effet des postes (les postes qui ont donné lieu à un changement équivalent et compensatoire des revenus); et les dépenses moins élevées liées à l'amortissement des immobilisations (selon les profils actuels de dépenses en capital).

En 2016-2017, les frais de la dette publique sont inférieurs à ce qui était indiqué dans l'Énoncé de 2016, ce qui correspond aux résultats cumulatifs, surtout ceux liés au rachat d'obligations. À compter de 2017-2018, les frais de la dette publique sont plus élevés, ce qui représente l'incidence des taux d'intérêt à long terme plus élevés prévus sur la dette portant intérêt : la dette du marché, les comptes de pension du secteur public et les avantages sociaux futurs des employés.

INCIDENCE DES MESURES STRATÉGIQUES ANNONCÉES DEPUIS L'ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2016

En règle générale, les plans de dépenses du gouvernement sont énoncés dans le budget annuel. Cependant, pour des raisons opérationnelles, certaines décisions de financement peuvent être requises à l'extérieur du cycle budgétaire.

Conformément à l'engagement du gouvernement de faire preuve d'ouverture et de transparence dans ses dépenses, toutes les décisions de financement « hors cycle » de la sorte qui ont été prises depuis le dépôt de l'Énoncé de 2016 sont exposées en détail dans le tableau A1.3. Ensemble, ces mesures devraient réduire le solde budgétaire d'environ 0,9 milliard de dollars sur six ans, à compter de 2016-2017.

Tableau A1.3

Mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Mettre en œuvre le Plan de protection des océans du Canada	–	-216	-334	-350	-326	-291
Soutenir les fluctuations des coûts liés aux programmes internationaux d'Affaires mondiales Canada	-18	-48	-33	-33	-33	-33
Créer le Fonds des pêches de l'Atlantique ¹	–	-47	-47	-47	-47	-47
Renouveler l'opération UNIFIER	–	-29	-29	–	–	–
Investissements dans la sécurité frontalière	-98	-143	–	–	–	–
Éliminer les droits de douane perçus sur certains ingrédients entrant dans la fabrication de produits alimentaires	-4	-19	-19	-19	-19	-19
Améliorer la participation au processus électoral et son intégrité	–	-16	-9	-11	-9	-9
Protéger la dernière zone de glace	–	-2	-4	-4	-2	–
Surveiller l'oléoduc Trans Mountain	–	-9	-16	-16	-14	-10
Soutenir les bureaux régionaux des ministres	–	-3	-3	-3	-3	-3
Surveiller l'oléoduc Line 3	–	-5	-5	-5	-3	-3
Accueillir des réfugiés yézidis et d'autres survivants de Daech	–	-16	-9	-3	–	–
Compensation pour les entrepreneurs en installation de plaques de plâtre et pour les résidents de Fort McMurray en lien avec les recommandations du Tribunal canadien du commerce extérieur	–	-12	–	–	–	–
Appuyer l'examen de la rémunération des juges	–	–	–	–	–	–
Total des mesures budgétaires prises depuis l'Énoncé de 2016	-121	-565	-506	-489	-455	-414
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier ou provenant de ressources ministérielles</i>	112	290	373	265	260	232
<i>Moins : Revenus et économies projetés</i>	–	14	14	14	14	14
Incidence budgétaire nette	-9	-261	-119	-210	-181	-168

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des dépenses), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une diminution des dépenses). Si aucun montant n'est indiqué, l'incidence est inférieure à 0,5 million de dollars ou aucune incidence n'est prévue.

¹ Les montants indiqués sont théoriques. Le profil de financement réel destiné au Fonds des pêches de l'Atlantique de 325 millions de dollars nécessite plus de discussions avec les provinces.

INCIDENCE DES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS DANS LE BUDGET DE 2017

Le tableau A1.4 présente un sommaire des coûts budgétaires nets des investissements annoncés dans le budget de 2017. Le coût des mesures stratégiques mises en œuvre depuis l'Énoncé de 2016 et des investissements proposés dans ce budget s'élève à environ 5,7 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2016-2017. Pour prendre en compte les risques entourant les prévisions économiques et budgétaires, le budget de 2017 comprend un ajustement en fonction du risque de 3,0 milliards pour 2017-2018 et pour les années suivantes.

Tableau A1.4

Investissements inclus dans le budget de 2017, par chapitre

G\$

	Projections					
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Solde budgétaire révisé avant la mise en œuvre de mesures stratégiques et la réalisation d'investissements	-21,8	-25,4	-24,0	-18,3	-17,3	-15,3
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2016 ¹	0,0	-0,3	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Investissements inclus dans le budget de 2017						
Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne	-0,1	-1,2	-1,8	-1,8	-1,8	-1,6
Des communautés conçues pour l'avenir	0,0	0,0	-3,4	-5,2	-5,7	-6,3
Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale	-0,2	-0,9	-1,4	-1,9	-2,0	-1,8
Équité fiscale pour la classe moyenne	0,0	0,4	0,8	1,0	1,1	1,4
Autres ²	-0,9	0,3	0,3	0,2	0,3	0,1
Total des investissements inclus dans le budget de 2017	-1,2	-1,3	-5,4	-7,6	-8,1	-8,2
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier provenant de ressources ministérielles ou de revenus projetés	0,0	1,5	5,2	5,7	6,8	7,9
Incidence budgétaire nette des investissements inclus dans le budget de 2017	-1,2	0,2	-0,2	-1,9	-1,3	-0,4
Total des mesures stratégiques et des investissements	-1,2	-0,1	-0,3	-2,1	-1,5	-0,5
Solde budgétaire (avant l'ajustement en fonction du risque)	-23,0	-25,5	-24,4	-20,4	-18,7	-15,8
Ajustement en fonction du risque		-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire final	-23,0	-28,5	-27,4	-23,4	-21,7	-18,8

Note – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des charges), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

¹ Le tableau A1.3 présente une liste détaillée des mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé de 2016.

² Ces chiffres prennent en compte l'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées et ils sont présentés globalement. Ces mesures comprennent des provisions pour les décisions anticipées du Cabinet qui n'ont pas encore été prises et pour les décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité commerciale et de litiges.

ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS

Le tableau A1.5 résume la situation budgétaire du gouvernement au cours de la période de prévision. Ces projections sont fondées sur l'enquête de décembre auprès du secteur privé et comprennent toutes les nouvelles décisions stratégiques.

Après la comptabilisation des mesures du budget de 2017, le solde budgétaire devrait afficher des déficits de 23,0 milliards de dollars en 2016-2017 et de 28,5 milliards en 2017-2018. Pendant le reste de la période de prévision, les déficits devraient baisser graduellement, pour passer de 27,4 milliards en 2018-2019 à 18,8 milliards en 2021-2022. Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait diminuer progressivement après 2018-2019 jusqu'à la fin de la période de prévision, pour s'établir à 30,9 % en 2021-2022.

Tableau A1.5

État sommaire des opérations

G\$

	Projections						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus budgétaires	295,5	292,1	304,7	315,6	327,7	340,3	356,0
Charges de programmes	270,8	290,9	305,4	313,7	319,8	328,6	338,5
Frais de la dette publique	25,6	24,3	24,7	26,3	28,3	30,4	33,3
Total des charges	296,4	315,1	330,2	340,0	348,1	359,0	371,8
Ajustement en fonction du risque			-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire	-1,0	-23,0	-28,5	-27,4	-23,4	-21,7	-18,8
Situation financière							
Total des passifs	1 059,6	1 088,3	1 127,5	1 165,0	1 199,1	1 233,6	1 266,8
Total des actifs financiers ¹	365,8	372,0	381,6	390,7	400,5	412,8	427,0
Dette nette	693,8	716,3	745,9	774,4	798,6	820,8	839,8
Actifs non financiers	77,8	79,3	80,4	81,4	82,3	82,7	82,9
Dette fédérale¹	616,0	637,1	665,5	692,9	716,3	738,1	756,9
% du PIB							
Revenus budgétaires	14,9	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,5
Charges de programmes	13,6	14,4	14,5	14,3	14,1	13,9	13,8
Frais de la dette publique	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4
Solde budgétaire	0,0	-1,1	-1,4	-1,2	-1,0	-0,9	-0,8
Dette fédérale	31,0	31,5	31,6	31,6	31,5	31,3	30,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2016-2017 tient compte d'un gain estimatif de 2,0 milliards de dollars au titre des autres éléments du résultat global.

PERSPECTIVES CONCERNANT LES REVENUS BUDGÉTAIRES

Tableau A1.6

Perspectives concernant les revenus

G\$

	Projections						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	144,9	143,2	152,1	157,8	164,4	171,0	178,6
Impôt sur le revenu des sociétés	41,4	42,5	43,6	44,4	45,7	47,6	50,1
Impôt sur le revenu des non-résidents	6,5	6,6	6,9	7,1	7,5	7,8	8,0
Total de l'impôt sur le revenu	192,8	192,4	202,6	209,3	217,5	226,3	236,8
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	33,0	33,7	35,1	36,4	37,8	39,3	41,0
Droits de douane à l'importation	5,4	5,4	4,9	5,0	5,2	5,5	5,7
Autres taxes et droits d'accise	11,5	11,6	11,7	11,7	11,8	12,0	12,0
Total des taxes et droits d'accise	49,8	50,6	51,7	53,2	54,8	56,7	58,7
Total des revenus fiscaux	242,7	243,0	254,3	262,5	272,3	283,1	295,5
Cotisations d'assurance-emploi	23,1	22,3	21,2	22,4	23,2	24,1	25,0
Autres revenus							
Sociétés d'État	12,5	10,1	11,4	11,9	12,5	12,6	13,5
Autres programmes	15,0	14,7	15,8	16,6	17,3	17,9	19,0
Nets des opérations de change	2,3	1,9	1,9	2,2	2,4	2,7	3,0
Total des autres revenus	29,7	26,7	29,1	30,6	32,2	33,1	35,5
Total des revenus budgétaires	295,5	292,1	304,7	315,6	327,7	340,3	356,0
% du PIB							
Impôt sur le revenu des particuliers	7,3	7,1	7,2	7,2	7,2	7,3	7,3
Impôt sur le revenu des sociétés	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Taxe sur les produits et services	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Total des revenus fiscaux	12,2	12,0	12,1	12,0	12,0	12,0	12,1
Cotisations d'assurance-emploi	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5
Total des revenus budgétaires	14,9	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau A1.6 présente les projections du gouvernement en ce qui concerne ses revenus budgétaires. Dans l'ensemble, une légère reprise de la croissance économique provoque une augmentation de 4,3 % des revenus projetés en 2017-2018, ce qui correspond à une hausse par rapport à la baisse de 1,1 % en 2016-2017. Les revenus budgétaires devraient ensuite afficher une croissance moyenne de 4,0 % par année de 2018-2019 à 2021-2022, conformément à la perspective pour le PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante composante des revenus budgétaires, devraient diminuer de 1,7 milliard de dollars (1,1 %) pour s'établir à 143,2 milliards en 2016-2017. Cette diminution est attribuable à l'incidence de la planification fiscale pratiquée par des particuliers ayant un revenu élevé, pour comptabiliser des revenus dans l'année d'imposition 2015, avant l'entrée en vigueur en 2016 du nouveau taux d'imposition de 33 %. Ce comportement a entraîné une hausse des rentrées en 2015-2016, mais il les fera diminuer en 2016-2017. Pendant le reste de la période de prévision, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient progresser de 4,5 % par année en moyenne, soit un peu plus rapidement que la croissance du PIB nominal, en raison de la croissance du revenu personnel et du caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter de 1,1 milliard de dollars (2,6 %) pour s'établir à 42,5 milliards en 2016-2017, sous l'effet du caractère positif des récents résultats financiers. Pour le reste de la période de projection, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient croître à un taux annuel moyen de 3,4 %, soit moins que le taux de croissance du PIB nominal, sous l'effet de la croissance projetée des bénéfices et du recours à des reports prospectifs de pertes.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents désignent l'impôt sur le revenu payé par des non-résidents sur des revenus de provenance canadienne, notamment sous forme de dividendes et d'intérêts. En 2016-2017, ces rentrées d'impôt devraient augmenter de 0,1 milliard de dollars (2,2 %). Durant le reste de la période de prévision, les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,8 %, ce qui correspond à la croissance projetée des dividendes, des paiements d'intérêt et des bénéfices.

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient progresser de 2,2 % en 2016-2017. Pendant le reste de la période de prévision, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 4,0 % par année en moyenne, sous l'effet de la croissance projetée de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient demeurer identiques en 2016-2017 et baisser de 0,5 milliard de dollars (8,5 %) en 2017-2018. Cette baisse est attribuable à l'élimination de la plupart des droits de douane sur les importations de l'Union européenne en vertu de l'AECG. Pour les autres années de la période de prévision, la croissance annuelle des droits de douane à l'importation devrait être en moyenne de 3,7 % selon la hausse projetée des importations.



Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 0,9 % en 2016-2017, conformément aux résultats cumulatifs de l'exercice en cours. Pendant le reste de la période de prévision, les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter à un taux annuel moyen de 0,7 % selon les tendances historiques de la consommation.

Les revenus de cotisations d'assurance-emploi devraient diminuer de 3,3 % en 2016-2017 et de 4,8 % en 2017-2018 à la suite de la mise en œuvre du mécanisme d'établissement du taux d'équilibre sur sept ans en 2017. Ce nouveau mécanisme permettra d'éviter que les cotisations dépassent le niveau requis pour financer les charges du programme d'assurance-emploi au fil des ans. On estime que le taux d'équilibre augmentera en 2018, en raison des perspectives économiques plus faibles que celles ayant servi de fondement au taux de cotisation à l'assurance-emploi de 2017 et de l'incidence des mesures liées à l'assurance-emploi annoncées dans le budget de 2017. Les revenus de cotisations d'assurance-emploi devraient recommencer à progresser en 2018-2019 sous l'effet de la hausse projetée des traitements et salaires et des taux de cotisation projetés pour les autres années de la période de prévision.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

G\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	
Cotisations d'assurance-emploi	23,1	22,3	21,2	22,4	23,2	24,1	25,0	
Prestations d'assurance-emploi ¹	19,4	21,0	22,0	22,0	22,6	23,2	23,7	
Frais d'administration et autres charges du programme ²	1,8	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7	1,8	
	2015 ³	2016	2017	2018	2019	2020	2021	(...) 2025
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	2,6	1,1	-2,7	-1,0	-0,7	-0,6	0,0	1,2
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	0,9	2,0	-0,7	-1,7	-2,5	-3,1	-3,1	0,1 ⁴
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,88	1,88	1,63	1,68	1,68	1,68	1,68	1,68

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent environ 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi.

² Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directs.

³ Les données de 2015 sont les données réelles, alors que celles de 2016 et des années suivantes constituent des projections.

⁴ Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la Loi sur l'assurance-emploi.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont donc une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile dans l'objectif d'assurer l'équilibre du Compte avec le temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer un excédent annuel de 1,1 milliard de dollars en 2016, puis un déficit de 2,7 milliards en 2017, puisque le taux de cotisation à l'assurance-emploi a été réduit, passant de 1,88 \$ en 2016 à 1,63 \$ en 2017, soit le taux d'équilibre sur sept ans annoncé récemment. On estime que le taux d'équilibre augmentera ensuite à 1,69 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable en 2018, en raison des perspectives économiques plus faibles et de l'incidence des mesures liées à l'assurance-emploi annoncées dans le budget de 2017. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2018 ne dépassera toutefois pas 1,68 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable afin de tenir compte de l'augmentation annuelle maximale de cinq cents permise en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Le taux d'équilibre pour 2019 devrait s'établir à 1,68 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable. À des fins de planification budgétaire, un taux de cotisation à l'assurance-emploi de 1,68 \$ a été appliqué à partir de 2018 afin que le Compte des opérations de l'assurance-emploi atteigne un équilibre cumulatif d'ici 2025.



Les autres revenus sont composés de trois éléments généraux : les revenus des sociétés d'État consolidées et les revenus nets des sociétés d'État entreprises; d'autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et d'autres revenus divers; et les revenus tirés des opérations de change.

Les revenus des sociétés d'État devraient diminuer de 18,7 % en 2016-2017. Cette diminution s'explique en grande partie par le fait que les revenus de 2015-2016 ont été augmentés par un gain financier ponctuel de 2,1 milliards de dollars réalisé sur la vente des actions ordinaires restantes de General Motors détenues par le gouvernement. De 2017-2018 à 2021-2022, ces revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 6,0 %, selon les projections incluses dans les plans d'entreprise des sociétés d'État.

Les autres revenus de programmes sont touchés par l'effet des variations des taux d'intérêt et du taux de change (qui a une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises), ainsi que par l'effet des postes donnant lieu à une charge compensatoire égale et n'ayant donc aucune incidence sur le solde budgétaire. Ces revenus devraient diminuer de 0,3 milliard de dollars (1,4 %) en 2016-2017. Pour le reste de la période de projection, les autres revenus de programmes devraient augmenter à un taux annuel moyen de 5,2 %, ce qui s'explique en grande partie par l'augmentation projetée des taux d'intérêt.

Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Ces revenus devraient diminuer en 2016-2017, en grande partie en raison des gains ponctuels importants réalisés sur la vente de placements du Compte du fonds des changes en 2015-2016, qui ne devraient pas se reproduire. Au cours du reste de la période de prévision, les revenus nets tirés des opérations de change devraient augmenter à un taux annuel moyen de 10,1 %, en raison des hausses prévues des taux d'intérêt.

PERSPECTIVES CONCERNANT LES CHARGES DE PROGRAMMES

Tableau A1.7

Perspectives concernant les charges de programmes

G\$

	Projections						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	45,5	48,3	51,1	53,9	57,0	60,2	63,7
Prestations d'assurance-emploi ¹	19,4	21,0	22,0	22,0	22,6	23,2	23,7
Prestations pour enfants	18,0	21,9	23,0	22,8	22,5	22,8	23,2
Total	82,9	91,2	96,1	98,8	102,1	106,2	110,6
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	34,0	36,1	37,1	38,4	39,9	41,4	42,9
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13,0	13,3	13,7	14,2	14,6	15,0	15,5
Péréquation	17,3	17,9	18,3	18,9	19,6	20,3	21,1
Formule de financement des territoires	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8	3,8	3,9
Fonds de la taxe sur l'essence	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3
Autres arrangements fiscaux ²	-4,0	-4,3	-4,7	-4,8	-5,1	-5,3	-5,6
Total	65,9	68,7	70,2	72,5	74,9	77,5	80,1
Charges de programmes directes							
Paiements de transfert	34,9	42,7	45,4	47,8	47,9	49,5	51,1
Amortissement des immobilisations	4,7	5,0	5,5	5,8	6,2	6,5	6,7
Charges de fonctionnement	82,5	83,2	88,3	88,8	88,6	88,9	89,9
Total	122,1	130,9	139,1	142,4	142,7	144,9	147,8
Total des charges de programmes	270,8	290,9	305,4	313,7	319,8	328,6	338,5
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	4,2	4,5	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5
Principaux transferts aux autres administrations	3,3	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Charges de programmes directes	6,1	6,5	6,6	6,5	6,3	6,1	6,0
Total des charges de programmes	13,6	14,4	14,5	14,3	14,1	13,9	13,8

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent environ 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

² Les autres arrangements fiscaux comprennent : le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes; les paiements de remplacement pour les programmes permanents, qui représentent les sommes recouvrées du Québec à l'égard d'un transfert de points d'impôt; les subventions législatives; les paiements liés aux accords de 2005 sur les ressources extracôtières; et les paiements anticipés de stabilisation fiscale versés à l'Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador en 2015-2016.

Le tableau A1.7 donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande catégorie. Les charges de programmes comprennent les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes.



Les principaux transferts aux particuliers devraient augmenter, pour passer de 91,2 milliards de dollars en 2016-2017 à 110,6 milliards en 2021-2022. Ces transferts se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants.

Les prestations aux aînés, qui englobent les paiements au titre de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et des allocations versées aux aînés admissibles, devraient augmenter d'environ 5,7 % par année, pour passer de 48,3 milliards de dollars en 2016-2017 à 63,7 milliards en 2021-2022, soit une progression plus rapide que celle du PIB nominal. L'augmentation prévue des prestations aux aînés est attribuable à l'inflation projetée des prix à la consommation, à laquelle ces prestations sont pleinement indexées, ainsi qu'à l'accroissement projeté de la population admissible.

Les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter de 8,4 % pour s'établir à 21,0 milliards de dollars en 2016-2017. Cette croissance est conforme aux résultats enregistrés depuis le début de l'exercice et la mise en application des mesures liées aux prestations d'assurance-emploi annoncées dans le budget de 2016. Pour les années subséquentes de la période de prévision, les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter modérément, soit de 2,4 % par année en moyenne. Ceci est attribuable à la hausse des prestations hebdomadaires moyennes et à l'incidence des mesures relatives à l'assurance-emploi annoncées dans le présent budget, qui sont en partie compensées par une baisse du nombre de bénéficiaires de prestations régulières en raison de l'amélioration prévue du marché du travail.

Les prestations pour enfants devraient augmenter pour passer de 21,9 milliards de dollars en 2016-2017 à 23,2 milliards en 2021-2022, en raison de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, qui a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants en juillet 2016 et qui sera indexée à l'inflation des prix à la consommation à partir de 2020.

Au cours de la période de prévision, les principaux transferts aux autres administrations, qui comprennent notamment le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds de la taxe sur l'essence, devraient augmenter pour passer de 68,7 milliards de dollars en 2016-2017 à 80,1 milliards en 2021-2022.

Le TCS devrait passer de 36,1 milliards de dollars en 2016-2017 à 42,9 milliards en 2021-2022. En 2016-2017, la loi prescrit une augmentation de 6,0 % du TCS. À compter de 2017-2018, le rythme de progression du TCS correspondra à une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, assortie d'une hausse garantie d'au moins 3,0 % par année. Aux termes de la loi, le TCPS augmentera de 3,0 % par année, pour passer de 13,3 milliards de dollars en 2016-2017 à 15,5 milliards en 2021-2022. Le Fonds de la taxe sur l'essence devrait passer de 2,1 milliards de dollars en 2016-2017 à 2,3 milliards en 2021-2022, du fait que ces paiements sont majorés de 2,0 % par année; les augmentations seront appliquées en tranches de 100 millions de dollars.

Les charges de programmes directes devraient augmenter pour passer de 130,9 milliards de dollars en 2016-2017 à 147,8 milliards en 2021-2022. Les charges de programmes directes comprennent les charges de fonctionnement, les paiements de transfert gérés par les ministères et l'amortissement des immobilisations.

Dans l'ensemble, les paiements de transfert devraient passer de 42,7 milliards de dollars en 2016-2017 à 51,1 milliards en 2021-2022. Cette augmentation est attribuable à la croissance des transferts visant à soutenir les investissements dans l'infrastructure, à élaborer de nouvelles technologies, à effectuer de la recherche, et à appuyer les programmes de formation et d'éducation, ainsi qu'à l'incidence des récents accords de financement en matière de soins de santé conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires.

Les charges de fonctionnement tiennent compte des coûts des activités de plus d'une centaine de ministères et d'organismes. Les charges de fonctionnement devraient augmenter pour passer de 83,2 milliards de dollars en 2016-2017 à 88,3 milliards en 2017-2018, en raison de la croissance normale des activités du gouvernement, de la hausse des dépenses pour la Corporation commerciale canadienne (dépenses qui sont entièrement compensées par des revenus plus élevés), ainsi que des mesures annoncées dans l'Énoncé de 2016 et dans le présent budget. La croissance devrait être modérée pendant le reste de la période de prévision et les charges de fonctionnement devraient s'élever à 89,9 milliards d'ici 2021-2022.

Le montant de l'amortissement des immobilisations devrait passer de 5,0 milliards de dollars en 2016-2017 à 6,7 milliards en 2021-2022, à la suite d'investissements récents et nouveaux et de la mise à niveau d'immobilisations fédérales existantes.

RESSOURCES OU BESOINS FINANCIERS

Le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds correspondantes.

En revanche, les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Cette mesure tient compte, non seulement du solde budgétaire, mais aussi des opérations non budgétaires du gouvernement. Ces opérations comprennent les variations du passif au titre des régimes de retraite des employés fédéraux, les variations au titre des actifs non financiers, les activités d'investissement par l'entremise de prêts, de placements et d'avances, et les variations au titre des autres actifs et passifs financiers, notamment les opérations de change.

Tableau A1.8

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers

G\$

	2015- 2016	Projections					
		2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Solde budgétaire	-1,0	-23,0	-28,5	-27,4	-23,4	-21,7	-18,8
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	8,3	7,4	3,5	4,4	4,1	2,4	1,2
Actifs non financiers	-3,1	-1,5	-1,1	-1,0	-0,9	-0,5	-0,2
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-4,4	-3,3	-4,2	-5,0	-4,9	-4,7	-5,5
Autres	-0,5	-0,9	-1,1	-1,1	-0,9	-0,7	-0,7
Total	-4,9	-4,2	-5,3	-6,1	-5,9	-5,4	-6,2
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer, produits à recevoir et provisions	-10,2	1,6	-7,2	-3,6	-3,9	-4,3	-4,9
Opérations de change	-8,5	-1,3	-0,1	-0,2	-0,2	-2,8	-3,3
Total	-18,7	0,3	-7,3	-3,8	-4,2	-7,1	-8,2
Total	-18,5	2,0	-10,2	-6,5	-6,8	-10,6	-13,4
Ressources ou besoins financiers	-19,5	-21,0	-38,7	-33,9	-30,2	-32,3	-32,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Comme le montre le tableau A1.8, des besoins financiers sont prévus pour la durée de la période de prévision. Les besoins financiers prévus de 2016-2017 à 2021-2022 traduisent en grande partie les besoins associés au solde budgétaire, aux augmentations des bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises et à la croissance des autres actifs, y compris le financement du Compte du fonds des changes.

Des ressources financières sont prévues de 2016-2017 à 2021-2022 au titre des régimes de retraite et autres comptes. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et ceux des juges nommés par le gouvernement du Canada et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux des employés : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des anciens combattants et autres bénéficiaires. Les ressources financières pour les régimes de retraite et les autres comptes tiennent compte principalement des rajustements des charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non capitalisés pendant la période visée.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Les besoins financiers nets estimatifs pour 2017-2018 s'établissent à 1,1 milliard de dollars.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Exportation et développement Canada (EDC), la Banque de développement du Canada (BDC) et Financement agricole Canada (FAC). Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes publics. Les besoins projetés des sociétés d'État entreprises pour les exercices 2016-2017 à 2021-2022 s'expliquent par les bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises et par la décision du gouvernement, annoncée dans le budget de 2007, de combler l'ensemble des besoins d'emprunt de la SCHL, de la BDC et de FAC par l'émission de titres du gouvernement du Canada sur le marché intérieur. En général, les prêts, les placements et les avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité d'exercice d'éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité de caisse, ainsi que les opérations de change. Les besoins de trésorerie projetés associés à d'autres opérations tiennent compte principalement des augmentations prévues des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes, conformément au plan de liquidité prudentielle, ainsi que de la croissance prévue des comptes débiteurs, ce qui correspond aux tendances historiques.

RISQUES ASSOCIÉS AUX PROJECTIONS BUDGÉTAIRES

Les risques associés aux perspectives économiques constituent la principale source d'incertitude entourant les projections budgétaires. Les tableaux présentés ci-après illustrent la sensibilité du solde budgétaire à un certain nombre de chocs économiques; ils servent à quantifier l'effet de ces risques.

Au-delà des risques associés aux perspectives économiques, il existe d'autres sources de risques d'amélioration ou de détérioration des projections budgétaires, comme la volatilité des relations entre les variables budgétaires et les activités sous-jacentes auxquelles elles se rapportent. À titre d'exemple, la relation entre l'impôt sur le revenu des particuliers et le revenu personnel, ou la mesure dans laquelle les sociétés utilisent les pertes encourues pour réduire leur revenu imposable des années antérieures ou ultérieures, ou la mesure dans laquelle les ministères et organismes n'utilisent pas entièrement les ressources que le Parlement leur accorde, peuvent varier en raison de facteurs qui ne sont pas directement liés aux variables économiques. Ces fluctuations ajoutent un autre élément d'incertitude aux projections budgétaires.

SENSIBILITÉ DU SOLDE BUDGÉTAIRE AUX CHOCs ÉCONOMIQUES

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à différents chocs économiques :

- Une baisse d'un point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable à parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse d'un point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation [IPC] évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

En partant du principe que l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, ces mesures empiriques visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. Les chocs économiques réels peuvent avoir des incidences budgétaires différentes. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (par exemple, l'inflation du PIB et l'inflation de l'IPC peuvent réagir différemment à un choc donné).

Tableau A1.9

Estimation de l'incidence d'une baisse d'un point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux
G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-3,3	-3,2	-3,5
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,4	-0,5
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-4,2	-4,1	-4,6
Cotisations d'assurance-emploi	0,1	0,6	0,6
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total des revenus budgétaires	-4,1	-3,6	-4,0
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	0,8	0,7	0,5
Prestations pour enfants	0,0	0,1	0,1
Total	0,8	0,8	0,6
Autres charges de programmes	-0,2	-0,3	-0,5
Frais de la dette publique	0,0	0,1	0,5
Total des charges	0,6	0,6	0,6
Solde budgétaire	-4,7	-4,2	-4,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une baisse d'un point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 4,7 milliards de dollars la première année, de 4,2 milliards la deuxième année et de 4,6 milliards la cinquième année (tableau A1.9).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 4,2 milliards de dollars la première année et de 4,1 milliards la deuxième année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéfices. Les rentrées de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu personnel.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi augmentent en raison d'une hausse du taux des primes d'assurance-emploi, qui, en vertu du mécanisme d'établissement du taux d'équilibre sur sept ans, s'ajustent de manière à compenser la hausse des prestations attribuable au nombre plus élevé de chômeurs, de façon à ce que le solde du Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.

- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de chômeurs) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est partiellement compensée par des charges de programmes moins élevées (puisque les charges de certains programmes sont liées à la croissance du PIB nominal).

Tableau A1.10

Estimation de l'incidence d'une baisse d'un point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,5	-1,7	-1,6
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,4	-0,5
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-3,4	-2,6	-2,7
Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total des revenus budgétaires	-3,6	-2,9	-3,0
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,4	-0,5	-0,6
Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,1
Prestations pour enfants	0,0	0,1	0,1
Total	-0,4	-0,5	-0,6
Autres charges de programmes	-0,5	-0,6	-1,2
Frais de la dette publique	-0,5	0,0	0,2
Total des charges	-1,4	-1,1	-1,6
Solde budgétaire	-2,1	-1,8	-1,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une baisse d'un point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,1 milliards de dollars la première année, de 1,8 milliard la deuxième année et de 1,4 milliard la cinquième année (tableau A1.10).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, par une baisse des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, sous l'effet de la réduction de l'assiette fiscale nominale sous-jacente. Comme les paramètres du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexés à l'inflation et qu'ils sont rajustés automatiquement à la suite du choc, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs des chocs du PIB réel et du PIB nominal sont semblables.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement, puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services.
- La baisse des revenus du gouvernement est partiellement compensée par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation, par exemple les prestations aux aînés, ce qui exerce une pression à la baisse sur les charges de programmes fédéraux. Les paiements au titre de ces programmes sont moins élevés si l'inflation est plus faible. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées, puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance des salaires et du PIB nominal.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel, mais ils augmentent ensuite sous l'effet de la hausse de l'encours de la dette.

Tableau A1.11
Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux
 G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	1,5	1,9	2,7
Charges fédérales	2,3	3,7	6,0
Solde budgétaire	-0,9	-1,8	-3,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une augmentation des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 0,9 milliard de dollars la première année, de 1,8 milliard la deuxième année et de 3,3 milliards la cinquième année (tableau A1.11). Cette détérioration découle entièrement de la hausse des charges liées aux frais de la dette publique, qui augmentent au fil des ans, à mesure que la dette à long terme arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. L'effet global est atténué par la hausse des revenus attribuable à l'augmentation du taux de rendement des actifs portant intérêt du gouvernement, qui sont comptabilisés dans les autres revenus. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les charges au titre des régimes de retraite et avantages sociaux du secteur public est exclue de l'analyse de sensibilité.

INVESTIR DANS LE CANADA –INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURE DU BUDGET DE 2016 ET DE L'ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2016

Les tableaux suivants font le rapprochement entre l'actuelle allocation des investissements en infrastructure annoncée dans le budget de 2016 et celle annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne 2016. Le tableau A1.12 montre l'allocation actuelle des investissements en infrastructure annoncée dans le budget de 2016. Le tableau A1.13 montre l'allocation actuelle des investissements à long terme en infrastructure, présentée dans l'Énoncé économique de l'automne 2016.

Tableau A1.12
Investissements en infrastructure du budget de 2016
M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
<i>Allocation dans le budget de 2017</i>									
Transport en commun	400	1 696	1 304	0	0	0	0	0	3 400
Infrastructure verte	570	1 525	1 455	733	677	84	10	3	5 057
Infrastructure sociale	1 643	1 689	53	36	20	0	0	0	3 441
<i>Investissements stratégiques dans les établissements postsecondaires</i>									
	749	1 001	250	0	0	0	0	0	2 000
<i>Services à large bande dans les communautés rurales</i>									
	6	81	253	108	52	0	0	0	500
Total général – Allocation dans le budget de 2017	3 368	5 992	3 315	877	749	84	10	3	14 398

Tableau A1.13

Allocation au titre d'Investir dans le Canada – le plan d'infrastructure à long terme

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total sur 5 ans
Montant total affecté	700	4 000	4 200	5 300	6 700	20 900
Provision pour le transport en commun	300	1 100	1 100	1 500	1 800	5 800
Ententes bilatérales sur le transport en commun	0	950	851	977	1 150	3 926
Banque de l'infrastructure du Canada	149	123	230	188	231	921
Défi des villes intelligentes	5	15	2	18	2	42
Supergrappes	10	13	18	18	18	75
<i>Total partiel</i>	<i>164</i>	<i>1 100</i>	<i>1 100</i>	<i>1 200</i>	<i>1 400</i>	<i>4 964</i>
Report de la provision pour le transport en commun	-136	0	0	-300	-400	-836
Provision pour les communautés rurales et nordiques	0	200	200	200	200	800
Ententes bilatérales avec les communautés rurales et nordiques	0	150	150	150	200	650
<i>Total partiel</i>	<i>0</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>200</i>	<i>650</i>
Report de la provision pour les communautés rurales et nordiques	0	-50	-50	-50	0	-150
Provision pour l'infrastructure verte	0	1 100	1 100	1 400	1 800	5 400
Ententes bilatérales sur l'infrastructure verte	0	361	393	392	450	1 596
Banque de l'infrastructure du Canada	0	138	245	353	446	1 182
Défi des villes intelligentes	0	20	2	18	2	42
Atténuation des catastrophes et adaptation	0	45	100	100	200	445
Adaptation et résilience climatiques	21	33	35	35	34	157
Réseau intelligent et électricité propre	0	25	25	25	25	100
Nouvelles technologies d'énergie renouvelable	0	25	50	50	50	175
Réduire la dépendance vis-à-vis le diesel au sud du 60 ^e parallèle	0	40	40	40	40	160
Véhicules électriques et carburants de remplacement	0	30	30	30	30	120
Codes du bâtiment écoénergétiques	0	20	22	24	22	87
Améliorer les communautés autochtones	0	200	200	200	200	800
Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	0	40	40	40	40	160
Supergrappes	0	23	18	18	18	75
Réserve pour le financement écologique	0	0	0	76	176	252
<i>Total partiel</i>	<i>21</i>	<i>999</i>	<i>1 199</i>	<i>1 400</i>	<i>1 731</i>	<i>5 351</i>
Report de la provision pour l'infrastructure verte	21	-101	99	0	-69	-49
Provision pour le commerce et le transport	400	500	700	800	1 100	3 500
Moderniser les transports	11	16	16	17	17	76
Relier les communautés par les chemins de fer et les voies navigables	300	309	324	87	100	1 120
Fonds national des corridors commerciaux	31	78	156	169	184	618
Évaluations des risques climatiques	3	3	3	3	3	16
Banque de l'infrastructure du Canada	0	0	0	310	431	741
Système d'information	5	5	5	5	5	23
Plan de protection des océans	152	246	236	230	203	1 067
Règlement sur les véhicules utilitaires lourds et hors route	1	2	2	2	2	8
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier et autres revenus	-42	-42	-42	-22	-61	-208
<i>Total partiel</i>	<i>461</i>	<i>617</i>	<i>700</i>	<i>800</i>	<i>884</i>	<i>3 462</i>
Report de la provision pour le commerce et le transport	61	117	0	0	-216	-38
Provision pour l'infrastructure sociale	0	1 100	1 100	1 400	1 800	5 400
Apprentissage et garde des jeunes enfants	0	540	545	550	550	2 185
Fonds du Canada pour les espaces culturels	0	30	30	30	30	120
Fonds pour l'accessibilité	0	8	8	8	8	31
Ententes bilatérales culturelles et récréatives	0	50	50	50	50	200
Infrastructure éducative des communautés	0	4	4	4	8	20
Infrastructure des soins à domicile	0	200	250	250	300	1 000
Défi des villes intelligentes	0	20	2	18	2	42
Améliorer les communautés autochtones	0	75	75	100	100	350
Partenariat fédéral-provincial-territorial en matière de logement	0	0	255	255	255	765
Soutien au logement nordique	0	30	30	30	30	120
Fonds national pour le logement	10	141	266	338	428	1 184
Logement pour les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves	0	25	25	25	25	100
Recherche sur le logement	0	27	29	28	27	111
Logement abordable sur les terres fédérales	2	20	20	20	20	82
Lutter contre l'itinérance	0	54	203	213	237	707
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier et autres revenus	-13	-41	-103	-69	-102	-328
<i>Total partiel</i>	<i>-1</i>	<i>1 183</i>	<i>1 688</i>	<i>1 850</i>	<i>1 968</i>	<i>6 688</i>
Report de la provision pour l'infrastructure sociale	-1	83	588	450	168	1 288
Total général – Affectation dans le budget de 2017	645	4 049	4 838	5 400	6 183	21 115
Report total de l'affectation	-55	49	638	100	-517	215

¹ Les éléments Relier les communautés par les chemins de fer et les voies navigables et du Plan de protection des océans comprennent un financement à l'appui de projets d'immobilisations où les coûts sont amortis sur la durée de vie utile de l'actif. Les totaux sur 11 ans comprennent les montants d'amortissement restants au-delà de 2027-2028.

2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
7 900	8 800	9 700	11 300	11 300	11 300	81 200
2 200	2 500	2 800	4 000	4 000	4 000	25 300
2 003	2 227	2 551	3 068	3 150	3 200	20 125
499	575	620	679	828	878	5 000
18	2	18	2	18	0	100
0	0	0	0	0	0	75
2 520	2 804	3 189	3 748	3 996	4 078	25 300
320	304	389	-252	-4	78	0
200	200	200	200	200	200	2 000
200	200	200	250	250	250	2 000
200	200	200	250	250	250	2 000
0	0	0	50	50	50	0
2 200	2 500	2 800	3 000	3 000	3 000	21 900
840	1 075	1 280	1 450	1 480	1 500	9 222
514	590	635	693	693	693	5 000
18	2	18	2	18	0	100
200	250	250	255	300	300	2 000
21	21	21	21	21	21	281
0	0	0	0	0	0	100
25	0	0	0	0	0	200
40	20	0	0	0	0	220
0	0	0	0	0	0	120
26	25	25	20	0	0	182
200	200	200	200	200	200	2 000
40	40	40	40	40	40	400
0	0	0	0	0	0	75
276	276	325	320	276	276	2 000
2 200	2 498	2 794	3 000	3 028	3 030	21 900
0	-2	-6	0	28	30	0
1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	10 100
1	0	0	0	0	0	77
104	87	100	96	82	89	1 925
230	230	230	230	230	230	2 000
0	0	0	0	0	0	16
588	664	708	767	767	767	5 000
5	5	5	5	5	5	50
9	9	9	9	9	9	1 325
1	1	1	1	1	1	16
-17	-17	-17	-17	-17	-17	-309
920	978	1 036	1 091	1 077	1 083	10 100
-180	-122	-64	-9	-23	-17	0
2 200	2 500	2 800	3 000	3 000	3 000	21 900
725	775	775	800	870	870	7 000
30	30	30	30	30	30	300
8	8	8	8	8	8	77
67	130	195	225	250	280	1 347
8	8	8	12	12	12	80
0	0	0	0	0	0	1 000
18	2	18	2	18	0	100
200	290	290	290	290	290	2 000
305	355	380	455	455	455	3 170
30	30	30	30	30	30	300
443	597	707	701	688	682	5 000
25	25	25	25	25	0	225
26	26	26	26	26	0	241
20	20	20	20	20	20	202
237	237	237	237	237	237	2 129
-70	-127	-204	-217	-178	-147	-1 271
2 072	2 405	2 545	2 643	2 781	2 766	21 900
-128	-95	-255	-357	-219	-234	0
7 911	8 885	9 764	10 733	11 132	11 207	81 200
11	85	64	-567	-168	-93	0

Annexe 2

STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE DE 2017-2018

INTRODUCTION

La Stratégie de gestion de la dette énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada au chapitre de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et de la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales. Les opérations d'emprunt servent à assurer le refinancement des titres du gouvernement qui arrivent à échéance, ainsi que l'exécution du plan budgétaire et des autres opérations financières du gouvernement. La Stratégie de gestion de la dette de 2017-2018 prend en compte les plus récentes projections budgétaires.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement doit déposer au Parlement, avant le début de chaque exercice, un rapport faisant état des emprunts qu'il prévoit contracter au cours de cet exercice et de l'utilisation qu'il compte faire des fonds empruntés. La Stratégie de gestion de la dette répond à cette exigence.

PERSPECTIVES CONCERNANT LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le gouvernement du Canada continue de jouir des plus hautes cotes de crédit existantes, assorties de perspectives stables, de la part des cinq agences de notation qui évaluent la dette fédérale du Canada.

Comme l'indiquent ces agences de notation, l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du processus décisionnel et des institutions politiques du Canada, la diversité et la résilience de son économie, la qualité de la réglementation de son marché financier, la robustesse de la politique monétaire et la marge de manœuvre budgétaire disponible appuient le maintien de la cote de crédit AAA du pays.

De plus, les positions de la dette brute et de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques au Canada demeurent favorables (voir l'encadré intitulé Mesures de la dette brute par opposition à la dette nette). D'après le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) du Canada est le plus faible du G7, ce qui témoigne du portefeuille important d'actifs financiers détenus.

Mesures de la dette brute par opposition à la dette nette

Pour l'ensemble des administrations publiques, le FMI déclare qu'en 2015, le passif total du Canada, ou *dette brute*, totalisait 91,5 % du PIB. Pour mieux évaluer la position budgétaire d'un pays, il faudrait toutefois mesurer la *dette nette*.

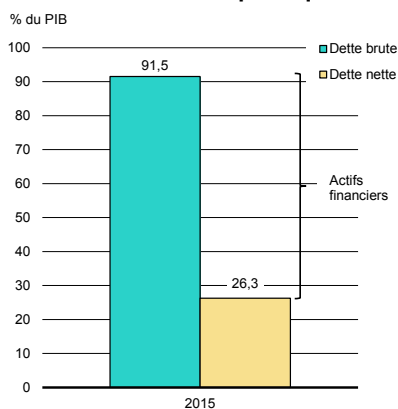
La dette nette tient compte de la valeur des actifs financiers d'un pays (comme les devises et les dépôts, les effets à court terme, les obligations et les débiteurs, les investissements étrangers, les prêts, les capitaux propres et les parts des fonds de placement, en plus d'autres débiteurs) qui pourraient être liquidés, au besoin.

En 2015, la *dette nette* (le total du passif après déduction des actifs financiers) de l'ensemble des administrations publiques du Canada représentait 26,3 % du PIB, puisque les actifs détenus par les gouvernements canadiens ont totalisé cette année-là plus de 65 % du PIB (graphique A2.1). Ces actifs s'expliquent, en partie, par les régimes de retraite publics bien capitalisés du pays et par d'autres avoirs des sociétés publiques, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les services publics appartenant aux provinces. Le FMI estime que près de la moitié des actifs financiers du Canada sont très liquides (par exemple, les dépôts, les effets à court terme et les obligations).

Le ratio canadien de la dette *nette* par rapport au PIB est le plus faible du G7 et correspond au tiers de la moyenne du G7, tandis que le ratio de la dette *brute* par rapport au PIB du pays se situe au troisième rang parmi les moins élevés du G7 et est d'environ 25 points de pourcentage inférieur à la moyenne.

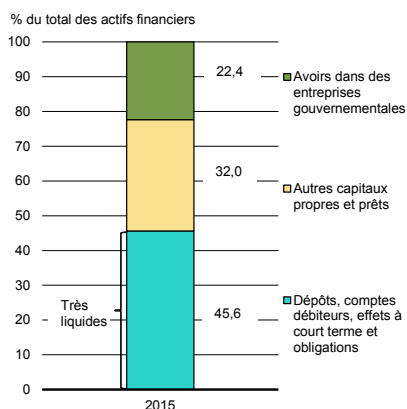
Graphique A2.1

Mesures de la dette de l'ensemble des administrations publiques



Graphique A2.2

Composition des actifs financiers



Note – La comparaison de l'ensemble des administrations publiques est utilisée par des organisations comme le FMI pour aider à améliorer la comparabilité entre les pays. Pour le Canada, l'ensemble des administrations publiques inclut les administrations fédérale, provinciales, territoriales, locales et autochtones, de même que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Dans le graphique A2.2, la composition des actifs financiers est déclarée de façon non consolidée. Les « avoirs dans des entreprises gouvernementales » comprennent également les montants dus entre gouvernements.

Sources : FMI, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2016; FMI, rapport de juin 2016 sur les consultations de 2016 auprès du Canada au titre de l'article IV; Statistique Canada

OPÉRATIONS D'EMPRUNT PRÉVUES EN 2017-2018

POUVOIR D'EMPRUNT

Le pouvoir de gestion des fonds découle de la partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui confère au ministre des Finances le pouvoir d'emprunter de l'argent au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

Le gouvernement a respecté son engagement consistant à rétablir l'obligation d'obtenir l'approbation parlementaire pour les emprunts du gouvernement dans le but d'accroître la transparence et la reddition de comptes devant le Parlement. Le budget de 2017 propose de mettre en œuvre ce nouveau cadre en déposant un projet de loi destiné à obtenir l'approbation parlementaire pour les emprunts gouvernementaux.

Les sources et les utilisations prévues des emprunts sont présentées ci-après. Le *Rapport sur la gestion de la dette de 2017-2018* présentera des données actuelles sur les emprunts et l'utilisation des fonds au cours du prochain exercice par rapport aux prévisions présentées ci-après, tandis que des renseignements détaillés sur les résultats seront fournis dans les *Comptes publics du Canada* de 2018.

SOURCES DES EMPRUNTS

Le montant total du principal que le gouvernement empruntera en 2017-2018 devrait s'établir à 286 millions de dollars, ce qui reflète principalement les emprunts effectués sur les marchés de gros au pays et à l'étranger (tableau A2.1).

UTILISATION DES EMPRUNTS

Les besoins en matière d'emprunt du gouvernement sont fonction du refinancement de la dette arrivant à échéance, des ressources ou besoins financiers prévus du gouvernement et des changements prévus aux soldes de trésorerie du gouvernement.

Même si l'on s'attend à ce que les soldes de trésorerie du gouvernement demeurent inchangés du début à la fin de l'exercice, les besoins en matière de refinancement de la dette censée arriver à échéance d'ici la fin de 2017-2018 devraient se chiffrer à 247 milliards de dollars. Les besoins financiers pour l'exercice 2017-2018 devraient s'établir à environ 39 milliards de dollars. Les ressources ou besoins financiers du gouvernement mesurent le flux de trésorerie net attribuable aux opérations budgétaires et non budgétaires du gouvernement¹. Si ce dernier a une rentrée nette de fonds (ressource financière), il peut se servir de la trésorerie pour diminuer l'encours total de la dette. S'il a une sortie nette de fonds (besoin financier), il doit répondre à ce besoin en augmentant l'encours total de la dette.

Les emprunts réels pour l'exercice pourraient différer des prévisions en raison de l'incertitude liée aux projections économiques et budgétaires, du moment particulier où seront effectuées les opérations de trésorerie, ainsi que d'autres facteurs, notamment la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État.

¹ Les opérations budgétaires comprennent les revenus et les charges du gouvernement. Les opérations non budgétaires comprennent les modifications touchant les comptes de retraite des employés fédéraux, les variations des actifs non financiers, les activités d'investissement par voie de prêts, de placements et d'avances, ainsi que les modifications à l'égard des autres actifs financiers, y compris les opérations de change.

Tableau A2.1

Sources et utilisations prévues des emprunts en 2017-2018

G\$

Sources des emprunts	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor ¹	131
Obligations ²	142
Titres sur le marché de détail	1
Total à payer en dollars canadiens	274
À payer en devises	12
Total – Encaisse provenant des opérations d'emprunt	286
Utilisations des emprunts	
Besoins de refinancement	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor	130
Obligations	103
Dont :	
Rachats réguliers d'obligations	1
Rachats d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie	42
Titres sur le marché de détail	2
Total à payer en dollars canadiens	236
À payer en devises	11
Total – Besoins de refinancement	247
Ressources ou besoins financiers	
Solde budgétaire	28
Opérations non budgétaires	
Régimes de retraite et autres comptes	-3
Actifs non financiers	1
Prêts, placements et avances	
Dont :	
Sociétés d'État entreprises	4
Autres	1
Total – Prêts, placements et avances	5
Autres opérations ³	7
Total – Opérations non budgétaires	10
Total – Ressources ou besoins financiers	39
Total – Utilisations des emprunts	286
Autres opérations de la dette non échue ⁴	0
Augmentation ou diminution (-) nette de l'encaisse	0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Une valeur négative correspond à des ressources financières.

¹ Les bons du Trésor sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, comme il est indiqué dans le tableau.

² Le total des emprunts obligataires comprend la dette supplémentaire qui s'est accumulée à la suite des rajustements des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.

³ Les autres opérations comprennent principalement la conversion des opérations selon la comptabilité d'exercice en rentrées et en sorties de fonds au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des montants à verser aux contribuables et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.

⁴ Ces opérations comprennent la réévaluation des swaps de devises, les escomptes non amortis sur les émissions de titres et les obligations découlant de contrats de location-acquisition et les autres opérations de la dette non échue.

STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE DE 2017-2018

OBJECTIFS

Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et à maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres. L'obtention d'un financement stable à faible coût exige un équilibre entre le coût et les risques liés à la structure de la dette au fil des variations des besoins de financement et dans diverses conditions du marché. La capacité d'obtenir des fonds de façon efficiente au fil du temps pour combler les besoins du gouvernement dépend de l'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien. En outre, afin de maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de ses titres, le gouvernement du Canada s'efforce de favoriser la transparence et la régularité.

PLANIFICATION DE LA STRUCTURE DE LA DETTE

La Stratégie de gestion de la dette de 2017-2018 repose sur une analyse qui tient compte d'un vaste éventail de scénarios relatifs à l'économie et aux taux d'intérêt et de prévisions concernant la structure de la dette à moyen terme.

Le gouvernement cherche à parvenir à un juste équilibre entre la modicité des coûts de financement et l'atténuation des risques. Ces éléments sont mesurés par des paramètres comme le taux de refinancement de la dette et la variation annuelle des frais de service de la dette.

CONSULTATIONS AUPRÈS DES PARTICIPANTS AU MARCHÉ

Comme par les années passées, les participants au marché ont été consultés aux fins de l'élaboration de la stratégie de gestion de la dette.

Lors des consultations, les participants au marché ont indiqué que la liquidité des bons du Trésor et des obligations émises plus récemment (obligations de référence et nouvelles obligations de référence) dans chaque secteur est généralement très bonne par rapport à la taille du marché des titres du gouvernement du Canada et à la situation qui prévalait il y a un an. En revanche, les obligations en circulation depuis plus longtemps (anciennes obligations) continuent d'être beaucoup moins liquides, bien que certains participants au marché aient indiqué que la liquidité de ces obligations se soit améliorée par rapport à l'an dernier.

Le site Web de la Banque du Canada contient de plus amples précisions sur les points de vue exprimés lors des consultations (www.banqueducanada.ca/medias/avis-des-marches/).

COMPOSITION DE LA DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS

L'encours de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre 729 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2017-2018 (tableau A2.2).

Tableau A2.2

Variation de la composition de la dette contractée sur les marchés

G\$, fin de l'exercice

	2013-2014 Données actuelles	2014-2015 Données actuelles	2015-2016 Données actuelles	2016-2017 Estimations	2017-2018 Projections
Obligations sur le marché intérieur	473	488	504	537	575
Bons du Trésor	153	136	138	130	131
Dettes extérieures	16	20	22	19	20
Titres sur le marché de détail	6	6	5	5	4
Total de la dette contractée sur les marchés	649	649	670	691	729

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Au cours de la prochaine décennie, la part de la dette en cours contractée sur le marché intérieur à échéance initiale de dix ans ou plus devrait demeurer à environ 40 %. De plus, le terme moyen à courir de la dette contractée sur le marché intérieur devrait demeurer relativement stable à environ 5,5 ans à 6,5 ans à moyen terme.

PROGRAMME D'OBLIGATIONS

En 2017-2018, les émissions brutes d'obligations devraient s'établir à 142 milliards de dollars², ce qui représente une augmentation d'environ 7 milliards par rapport aux niveaux de 2016-2017 (tableau A2.3).

² Comprend la dette supplémentaire qui s'est accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.

Tableau A2.3

Plan d'émission d'obligations pour 2017-2018

G\$, fin de l'exercice

	2013-2014 Données actuelles	2014-2015 Données actuelles	2015-2016 Données actuelles	2016-2017 Estimations	2017-2018 Projections
Émissions brutes d'obligations ¹	88	99	93	135	142
Rachats d'obligations assortis d'une conversion	-1	-1	-1	-1	-1
Émissions nettes	86	98	93	134	141
Obligations venant à échéance et rajustements ²	-82	-84	-78	-102	-103
Variation de l'encours des obligations	4	15	16	33	39

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend la dette supplémentaire qui s'est accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.² Comprend les rachats d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie.

La Stratégie de gestion de la dette de 2017-2018 continue de cibler davantage l'émission d'obligations à courtes et à moyennes échéances (2 ans, 3 ans et 5 ans). Cette approche tient compte des besoins en liquidités du marché pour les secteurs de base existants, tout en répondant aux objectifs du gouvernement qui consistent à assurer un financement stable à faible coût et à promouvoir le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada.

Dates d'échéance et fourchettes cibles des obligations de référence

Pour 2017-2018, aucun changement n'est prévu au profil des échéances des obligations ou aux fourchettes cibles des obligations de référence par rapport à l'exercice 2016-2017 (tableau A2.4).

Tableau A2.4

Profil des échéances et fourchettes des obligations de référence

G\$

	Févr.	Mars	Mai	Juin	Août	Sept.	Nov.	Déc.
2 ans	12-18		12-18		12-18		12-18	
3 ans ¹		10-16				10-16		
5 ans		14-20				14-20		
10 ans				12-18				
30 ans ²								10-16
Obligations à rendement réel ^{2,3}								10-16
Total	12-18	24-36	12-18	12-18	12-18	24-36	12-18	10-16

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

¹ Le segment à 3 ans et celui à 5 ans sont fongibles. La fourchette des obligations de référence pour le segment à 3 ans s'ajoute à la fourchette des obligations de référence pour le segment à 5 ans.² Les obligations à rendement nominal et à rendement réel à 30 ans n'arrivent pas à échéance la même année.³ Comprend une estimation du rajustement en fonction de l'inflation.

Calendrier des adjudications d'obligations

En 2017-2018, il y aura des adjudications trimestrielles d'obligations à 2 ans, à 3 ans, à 5 ans et à 10 ans, de même que d'obligations à rendement réel à 30 ans. Certaines de ces obligations peuvent être émises plusieurs fois par trimestre. D'après la rétroaction issue des consultations, les émissions d'obligations à rendement nominal à 30 ans seront redistribuées dans le cadre de trois adjudications plutôt que de deux. Le nombre d'adjudications par segment d'obligations est indiqué au tableau A2.5.

Tableau A2.5

Nombre d'adjudications d'obligations prévues en 2017-2018¹

Segment	
2 ans	16
3 ans	8
5 ans	8
10 ans	5
30 ans	3
Rendement réel	4

¹ Le nombre réel d'adjudications qui peuvent se produire peut être différent du nombre prévu d'adjudications en raison de changements imprévus aux besoins en matière d'emprunt.

L'ordre des adjudications pourrait être modifié pour un trimestre donné afin d'appuyer le programme d'emprunt. Les dates de chaque adjudication continueront d'être annoncées dans le *Calendrier trimestriel des obligations* que la Banque du Canada affiche avant le début de chaque trimestre sur son site Web (www.banqueducanada.ca/stats/cars/results/bd_auction_schedule.html).

Émission d'obligations à très longue échéance

Le gouvernement peut émettre des obligations à très longue échéance sur une base tactique si l'on estime que celles-ci contribuent à l'objectif de la stratégie de la dette du gouvernement consistant à assurer un financement stable à faible coût, et si les conditions du marché sont favorables.

Programmes de rachat d'obligations

Le gouvernement entend poursuivre le rachat régulier d'obligations assorti d'une conversion et le rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie.

Deux opérations de rachat d'obligations assorti d'une conversion sont prévues en 2017-2018. Ces opérations auraient lieu dans le cas des obligations émises à l'origine avec un terme à court de 30 ans. Les dates de chaque opération continueront d'être annoncées dans le *Calendrier trimestriel des obligations* que la Banque du Canada affiche avant le début de chaque trimestre sur son site Web.

Les opérations hebdomadaires de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie seront reconduites en 2017-2018. Le programme de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie contribue à la gestion des besoins de trésorerie du gouvernement en réduisant les pointes des soldes de trésorerie que le gouvernement doit conserver en prévision de l'échéance d'émissions obligataires de grande taille.

PROGRAMME DES BONS DU TRÉSOR

En 2017-2018, l'encours des bons du Trésor devrait se chiffrer à 131 milliards de dollars d'ici la fin de l'année. Cette situation est conforme à l'objectif à moyen terme consistant à maintenir un encours des bons du Trésor qui est suffisamment important pour favoriser le bon fonctionnement du marché, tout en gérant les risques liés au refinancement de la dette.

L'émission aux deux semaines des bons à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois sera reconduite en 2017-2018, et la taille des adjudications aux deux semaines devrait se situer dans une large mesure entre 8 milliards et 14 milliards de dollars. Les bons de gestion de la trésorerie, qui sont des bons du Trésor à court terme, aident à gérer de manière efficiente les besoins de trésorerie du gouvernement. Ces instruments continueront également d'être utilisés en 2017-2018.

TITRES SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL

Créé en 1946, le programme des Obligations d'épargne du Canada a historiquement offert au gouvernement du Canada une source diversifiée de fonds. Vu la diminution globale des ventes de produits liés aux Obligations d'épargne du Canada, la prolifération de mécanismes de placement de rechange pour les consommateurs, ainsi que les coûts de gestion et d'administration du programme, les titres sur le marché de détail ne représentent plus une source rentable de fonds ou encore un placement privilégié par les Canadiens.

Par conséquent, en 2017, le gouvernement du Canada mettra fin à la vente des produits de titres sur le marché de détail. Tous les titres en circulation sur le marché de détail continueront d'être honorés. De plus amples renseignements sur le programme des Obligations d'épargne du Canada et sa contribution à l'histoire canadienne se trouvent sur le site Web du programme (www.oec.gc.ca).

GESTION DES RÉSERVES OFFICIELLES DE LIQUIDITÉS INTERNATIONALES DU CANADA

Le Compte du fonds des changes (CFC), détenu au nom du ministre des Finances, représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Le CFC est un portefeuille composé des réserves de change liquides (les réserves liquides) et des droits de tirage spéciaux (DTS) du Canada³. Outre les réserves conservées dans le CFC, les réserves officielles de liquidités internationales du Canada comprennent la position de réserve du Canada au FMI.

Le CFC contribue au contrôle et à la préservation de la valeur du dollar canadien sur les marchés internationaux, en plus de constituer une source de liquidités pour le gouvernement. Le gouvernement fait des emprunts afin d'investir dans des réserves liquides, qui sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB nominal. Pour atteindre cet objectif, on estime que les besoins de financement en devises pour 2017-2018 seront d'environ 9 milliards de dollars américains; ce montant pourrait toutefois varier sous l'effet des fluctuations des taux d'intérêt à l'étranger et des taux de change.

Un certain nombre de facteurs orienteront le choix des moyens de financement des réserves de liquidités en 2017-2018, notamment le coût relatif, les conditions du marché et l'objectif de conserver une structure prudente des échéances de titres d'emprunt libellés en devises. Les sources de financement potentielles comprennent l'émission d'effets à court terme libellés en dollars américains (bons du Canada), de billets à moyen terme et d'obligations internationales (obligations multimarchés), ainsi que l'achat et la vente de dollars canadiens sur le marché des changes et la conclusion de swaps de devises, qui permettent d'accroître les réserves de liquidités en échangeant des dollars canadiens contre des devises.

Pour en savoir davantage sur le financement en devises et les actifs des réserves de change, veuillez consulter le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada* (www.fin.gc.ca/purl/efa-fra.asp) et *La revue financière* (<http://www.fin.gc.ca/pub/fm-rf-index-fra.asp>).

³ Les DTS sont des actifs des réserves de liquidités internationales créés par le FMI et dont la valeur est fondée sur un panier de devises internationales.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels.

L'encaisse se compose des sommes déposées auprès de la Banque du Canada, des banques à charte et d'autres institutions financières. L'encaisse auprès de la Banque du Canada comprend les soldes de fonctionnement et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Les soldes de trésorerie devraient rester stables, se situant à 36 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans *La Revue financière* (www.fin.gc.ca/pub/fm-rf-index-fra.asp).

LIQUIDITÉ PRUDENTIELLE

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change pour être en mesure de respecter ses obligations de paiement dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés de financement serait perturbé ou retardé. Les niveaux globaux de liquidité du gouvernement couvrent au moins un mois des flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements de coupons et les besoins de refinancement de la dette.